

Édition 2007

La Réunion



en 2006



INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER
ETABLISSEMENT PUBLIC

SIEGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

Réunion

Rapport Annuel

2006

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	9
SYNTHESE	10
Principaux indicateurs	14
CHAPITRE I – PANORAMA DE L’ECONOMIE REUNIONNAISE	15
SECTION 1 - LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L’ECONOMIE	16
§ 1. Le cadre institutionnel	16
§ 2. Caractéristiques géographiques et démographiques	28
§ 3. Structure économique réunionnaise	33
SECTION 2 – L’EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS	41
§ 1. L’emploi et le chômage	41
§ 2. Les salaires et les revenus	54
1. Les salaires	54
2. Les revenus	56
§ 3. L’inflation	61
§ 4. Le commerce extérieur	64
1. Les importations de biens	64
2. Les exportations de biens	67
3. La balance commerciale hors services	69
4. Les échanges régionaux	70
§ 5. Les finances publiques	74
1. Les comptes administratifs de la Région Réunion	74
2. Les comptes administratifs du Département de la Réunion	78
3. Les comptes de l’Etat dans le département	84
4. Les dotations ou recettes attribuées aux collectivités locales	86
5. Les concours financiers extérieurs de caractère public	86
6. La programmation pluriannuelle des concours publics	87

SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE	92
§ 1. L’agriculture	92
1. Structures de production	92
2. La filière canne	96
3. La filière fruits et légumes	103
4. Les productions traditionnelles	105
§ 2. L’élevage	107
§ 3. La pêche	114
SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE	119
§ 1. L’énergie et l’eau	119
1. L’énergie électrique	119
2. L’eau	123
§ 2. L’industrie et l’artisanat	127
1. L’industrie	127
2. L’artisanat	133
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	135
1. Panorama des entreprises	136
2. Le logement	137
3. Les principaux autres marchés du BTP	142
SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE	144
§ 1. Le commerce	144
1. Panorama des entreprises du secteur	144
2. Panorama de l’équipement commercial Réunionnais	146
§ 2. Le tourisme	151
1. L’activité touristique	151
2. Bilan de l’activité hôtelière	153
3. L’équipement hôtelier et touristique	154
4. La promotion de la destination	155
§ 3. Les transports	157
1. Les activités portuaires	157
2. Les activités aéroportuaires	162
3. Le transport routier	167
§ 4. Les services marchands	171
1. Panorama des entreprises du secteur	171
2. L’éducation, l’action et la santé sociale	175

CHAPITRE III - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	183
SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES	184
SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	186
§ 1. Les faits marquants de l'exercice	186
§ 2. Son organisation	189
§ 3. Sa densité	194
§ 4. Les moyens de paiements	200
§ 5. Les ressources humaines	206
SECTION 2 – L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	208
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle	208
§ 2. Les concours à la clientèle	219
SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE	240
§ 1. Les taux	240
§ 2. La situation agrégée des banques et l'analyse des risques	244
§ 3. La situation financière des banques locales	251
SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	267
§ 1. Les billets	267
§ 2. Les pièces	270
PERSPECTIVES	272
Chronologie des principaux événements de l'année 2006	273

Avant Propos

En 2006, l'île de la Réunion aura mérité plus que jamais le qualificatif d'« intense » qui lui est volontiers attribué. L'intensité a été présente à tous les niveaux : des caprices d'une nature exceptionnelle mais exigeante pour ceux qui aspirent à l'appriivoiser, au travail de grande envergure que nécessite la construction d'un cadre propice à l'épanouissement d'une société qui avance avec célérité. Développer l'emploi, protéger l'environnement, former la jeunesse, loger les populations et offrir des conditions de vie décentes au plus grand nombre sont autant d'enjeux difficiles à concilier dans des conditions normales, plus encore dans un contexte de forte démographie et sur un territoire sans concessions.

Ce pari est pourtant celui de la Réunion et de la métropole. Devant l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour le réussir, l'association de toutes les énergies est une obligation. En 2006, ce fut particulièrement remarquable. La tempête DIWA, l'épidémie de Chikungunya, l'effondrement massif de la falaise sur la route du littoral : l'île n'a pas été épargnée et la capacité de réaction solidaire de ses habitants, comme de ses dirigeants, a fortement limité l'impact de ces événements sur la marche en avant de la société.

A l'heure du bilan de l'année écoulée, force est de constater que les objectifs principaux ont été atteints : les grands travaux en cours (route des Tamarins, agrandissement du Port Est, boulevard Sud), qui doivent façonner la Réunion de demain, avancent conformément à la programmation, le contour et le mode de financement des futures grandes infrastructures (route du littoral, Tram train) ont été actés, les documents de programmations stratégiques (schéma d'aménagement régional, contrat de plan Etat – Région, plan régional de formation ...) ont abouti ou sont sur le point de le faire, la « convention canne » a été signée et scelle l'avenir de la filière jusqu'en 2015. Enfin, à l'exception du secteur du tourisme durement touché et qui devra engager les évolutions nécessaires à son redressement, la croissance économique sera au rendez-vous en 2006, sans toutefois atteindre le niveau de 2005, et le marché de l'emploi s'est sensiblement amélioré.

Dans ce contexte, l'IEDOM s'est mobilisé pour renforcer la qualité et la lisibilité de l'information conjoncturelle fournie aux décideurs et pour donner, dès la fin février et à la mi-avril, une évaluation de l'impact économique de l'épidémie de Chikungunya. Par ailleurs, notre institution a eu le plaisir de voir aboutir, dans le cadre du partenariat CEROM avec l'INSEE et l'AFD, les premiers comptes économiques rapides à la Réunion. Par ce biais, il est désormais possible de donner une estimation quantifiée de la croissance en volume du PIB, sous une forme certes provisoire, seulement six mois après la fin de l'exercice de référence, alors que trois années étaient nécessaires pour en obtenir la mesure définitive.



François DALLIER

Synthèse

Malgré un premier semestre 2006 perturbé par des chocs exogènes dont l'importance aurait pu peser sur les perspectives de développement à court terme de l'île (épidémie de Chikungunya, tempête tropicale DIWA, fermeture prolongée de la route du littoral en raison d'un éboulement massif), l'économie de la Réunion a fait preuve d'une grande capacité de résistance, aidée par l'amortisseur puissant qu'a constitué l'action publique (Etat et Collectivités) à plusieurs niveaux : la prise en charge des surcoûts sanitaires par le système de santé et de protection sociale, les moyens mis en œuvre pour assurer rapidement le fonctionnement des infrastructures routières, la capacité à maintenir un niveau de commande publique à même d'entraîner tout un pan de l'économie régionale et le soutien des entreprises les plus fragilisées. De ce fait, les agents économiques ont été rapidement rassurés sur la pérennité de la dynamique de croissance réunionnaise observée depuis plusieurs années et par extension, de celle de leurs propres plans de développement.

A un degré moindre que l'année précédente, pour laquelle les comptes économiques rapides avaient permis d'estimer la croissance en volume à + 4,9 % (chiffre récemment révisé à + 5,05 %), l'année 2006 restera une année de croissance économique soutenue, portée par la consommation des ménages qui a bénéficié d'une accélération de la dynamique des revenus et d'une croissance de l'investissement toujours rapide, bien qu'en ralentissement par rapport à 2005. Les performances de l'économie ont cependant été pénalisées par l'évolution défavorable de l'indice moyen des prix à la consommation qui atteint + 2,6 % en 2006 après + 2,2 % en 2005. De même, l'aggravation du déficit commercial, partiellement liée à la baisse de presque 30 % des recettes du tourisme du fait de l'épidémie de Chikungunya, a freiné la croissance du PIB. Par ailleurs, la richesse créée se répartit inégalement selon les secteurs d'activité, avec une nette prédominance du BTP dont l'expansion, alimentée notamment par la commande publique au travers de la politique des grands travaux engagée par l'Etat et les Collectivités, se répercute sur l'ensemble de l'économie.

L'amélioration du marché de l'emploi permet une croissance soutenue des revenus, ce qui profite à la consommation des ménages, malgré une hausse des prix qui atténue les gains de pouvoir d'achat.

Principal déterminant de la croissance économique, la demande intérieure est composée à 60 % de la consommation des ménages. En 2006, la masse salariale totale a profité du maintien de la dynamique des salaires dans le secteur marchand (+ 10,3 % en 2006 contre + 11 % en 2005) et d'une hausse de celle du secteur non marchand, favorisée par les politiques publiques d'aide à l'emploi liées au plan de cohésion sociale. Il en résulte une bonne tenue des indicateurs de consommation, à l'exception de la distribution automobile qui n'a pas bénéficié du stimulus « salon automobile » pour doper les ventes de véhicules de tourisme, en baisse de - 13,6 % par rapport à 2005 mais en hausse de + 1,8 % en comparaison de 2004, année également sans salon. Les importations en valeur de biens de consommation progressent de + 4,7 % en 2006 contre + 3,3 % l'année précédente et l'encours des crédits à la consommation aux particuliers s'accroît encore de + 7,9 % en 2006, chiffre à comparer à l'année 2004 (+ 6,5 %) dans la mesure où cet indicateur est sensiblement influencé par le commerce automobile (+ 11,6 % en 2005). La grande distribution (alimentaire ou spécialisée) a capté une partie

croissante de la dépense des ménages, notamment en liaison avec l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales dans le Sud et l'Est.

Plus encore qu'en 2005, le niveau de l'inflation a pénalisé l'économie en 2006, l'indice moyen des prix à la consommation s'inscrivant en hausse de + 2,6 %, contre + 2,2 % en 2005. Le poste « services », qui comprend notamment le transport, les communications et les loyers, détermine plus de 40 % de l'indice des prix et a contribué largement à la hausse générale. En effet, le prix moyen des loyers a progressé de + 4,1 %, celui des transports – communications de + 3,8 %, celui des services de santé de + 2,9 % et celui des services de + 2,7 %. Le renchérissement de l'énergie est également responsable d'une partie de l'inflation avec une hausse des indices moyens de + 10,7 % pour les produits pétroliers et de + 8,3 % pour l'énergie.

L'investissement privé s'infléchit, tandis que la commande publique poursuit son expansion.

Les premiers résultats des estimations de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) réalisées dans le cadre de l'établissement des comptes économiques rapides pour l'année 2006 (disponibles début juillet 2007), révèlent un ralentissement notable de l'investissement, qui reste cependant robuste après une année 2005 exceptionnelle.

Cette évolution générale recouvre des disparités selon les agents économiques concernés : la demande des ménages réunionnais en logements reste très forte, mais le niveau atteint par les prix et le resserrement progressif de la politique monétaire contribuent au ralentissement observé en fin d'année. En effet, si le nombre total d'attestations délivrées par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) en 2006 progresse toujours pour les logements neufs à 11 928 unités (+ 4,8 %), ce sont les opérations groupées de plus de 9 logements, incluant les logements sociaux et les programmes en défiscalisation (partiellement commercialisés en métropole), qui expliquent cette hausse (4 212 logements, en hausse de + 16,2 %). A l'inverse, 7 716 logements se sont vus délivrer une attestation en 2006 (- 0,6 %) dans des opérations de moins de 9 unités, plus représentatives de l'investissement en logement des ménages. De même, l'encours des crédits à l'habitat distribués par le système bancaire local aux ménages affiche toujours une progression remarquable (+ 15 %), mais de 1,8 point inférieure à celle observée en 2005 (+ 16,8 %). Les crédits à l'habitat aux ménages, avec 3,4 milliards d'euros, représentent 65 % de l'endettement des ménages et le tiers des concours accordés à l'économie par le système bancaire local.

Malgré une décélération de son rythme de croissance en 2006, l'investissement des entreprises s'est montré solide après une année 2005 exceptionnelle. Cette tendance est illustrée au travers d'indicateurs tels que les importations de biens d'équipement (hors aéronautique), qui progressent en valeur de + 13,4 % en 2006 après + 19,2 % en 2005, ou les ventes de véhicules utilitaires neufs, dont le nombre est en hausse de + 4,0 % en 2006 après + 13,4 % en 2005. Par ailleurs, le rythme de croissance de l'encours des crédits d'équipement accordés par le système bancaire local aux entreprises s'établit à + 6,7 % en 2006 (+ 138 millions d'euros) après + 15,3 % en 2005 (+ 298 millions d'euros). De même le nombre de créations pures d'entreprises (hors réactivation) a diminué de - 1,1 % en 2006 (4 274 unités) après s'être accru de + 5,3 % en 2005.

Le véritable moteur de l'investissement en 2006 est sans conteste la commande publique, dont la croissance s'est encore accélérée par rapport à 2005. La montée en charge du chantier de la route des tamarins s'est conjuguée à la poursuite du chantier ILO (irrigation du littoral ouest) et à la mise en chantier d'investissements structurants dans les secteurs portuaire, de la santé et de l'éducation. Ainsi, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) du groupe « Etat, Région et Département » ont atteint 833 millions d'euros en 2006, soit une hausse de + 32 % par rapport à 2005 (631 millions d'euros).

La crise du tourisme pénalise la balance commerciale.

En 2006, les exportations de biens ont reculé de - 9,4 % pour atteindre 238 millions d'euros (262 millions d'euros en 2005), en liaison avec une diminution sensible des exportations de sucre (- 25,9 %) et des produits de la pêche (- 15,7 %). Les exportations de services sont plus difficilement mesurables et proviennent principalement des revenus de l'activité touristique, fortement touchés par la crise du « Chickungunya ». En effet, en 2006, l'enquête « flux touristiques » révèle une diminution de la dépense des touristes de - 27,2 % à 225 millions d'euros contre 308 millions d'euros en 2005. En parallèle, les importations de biens, qui représentent la grande majorité des importations, se sont accrues de + 5,2 % à 3,9 milliards d'euros, soit à un rythme moins rapide que celui de l'année précédente (+ 12,7 %) caractérisée notamment par l'importation d'un avion gros porteur pour la compagnie Air Austral. Le déficit commercial pour les seuls échanges de biens atteint 3,9 milliards d'euros, en augmentation de + 6,3 % après + 14 % en 2005.

L'embellie du marché de l'emploi repose sur le dynamisme du BTP et des services, auquel s'ajoute une hausse des emplois aidés dans le cadre du plan de cohésion sociale.

En premières estimations, l'emploi salarié marchand s'est nettement accéléré en 2006 avec une croissance de l'ordre de + 5,5 % du nombre de salariés entre décembre 2005 et décembre 2006, soit près de 7 000 emplois supplémentaires contre 4 527 en 2005 (+ 3,8 %). Le BTP est de loin le secteur le plus dynamique en matière de création d'emplois salariés, mais celui des services reste le plus gros contributeur, en raison de sa taille. S'agissant des emplois aidés, le nombre de contrats signés est reparti à la hausse en 2006 (+ 1,8 %) après avoir fortement diminué en 2005 (- 11,1 %). Les résultats de l'enquête annuelle menée par l'INSEE au deuxième trimestre 2006, selon la méthodologie du Bureau International du Travail (BIT) confirment l'amélioration du marché de l'emploi avec une diminution du taux de chômage de 2,8 points en un an à 29,1 % contre 31,9 % en 2005 et 33,5 % en 2004. Le nombre de chômeurs est ainsi ramené à 93 900 après 97 400 en 2005 et 102 500 en 2004. Les autres indicateurs sont convergents, qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi de fin de mois recensés par l'ANPE (catégorie 1,2 et 3), en baisse de - 6,7 %, ou du nombre d'offres d'emploi enregistrées, en hausse de + 2,6 %.

Le BTP entraîne l'économie, les services suivent, le commerce et l'industrie tirent leur épingle du jeu, l'agriculture stagne et le tourisme entre en crise.

En matière de croissance, le secteur du BTP fait figure de moteur avec des effets d'entraînement dans d'autres parties de l'économie (services connexes, industrie des matériaux de construction ...). La conjoncture favorable résulte d'une demande soutenue et simultanée de

la commande publique (grands travaux) et de la construction (défiscalisation et forte demande pour le logement des ménages et l'immobilier d'entreprise).

Le développement des services marchands s'appuie principalement sur les services aux entreprises, notamment dans l'accompagnement de l'essor du BTP (personnel temporaire, géomètres, architectes, conformité, transport ...), mais également sur le succès croissant des services plus classiques (sécurité, conseil et assistance juridique, expertise comptable, nettoyage ...) et des NTIC (plateformes téléphoniques, assistance en réseau, informatique et support de sites internet...).

L'industrie agroalimentaire a obtenu des résultats satisfaisants en 2006, en dépit d'une campagne sucrière juste satisfaisante. Les bons résultats de l'industrie manufacturière sont en partie liés à la croissance des besoins en matériaux du BTP. De son côté, le secteur du commerce a pu tirer le bénéfice d'un accroissement des surfaces commerciales (nouvelles zones dans le Sud et l'Est) pour capter la dépense des ménages.

La production agricole a progressé de + 3,1 % à 351 millions d'euros, performance à relativiser dans la mesure où, pour certaines filières comme les fruits et légumes, dont la production a été touchée par la tempête tropicale DIWA, ce sont les subventions compensatoires qui ont permis de maintenir le résultat. S'agissant de l'élevage, la production en valeur des branches avicole, porcine et laitière progresse, tandis que celle de la filière bovine recule. Les résultats de la pêche sont décevants, malgré un potentiel important.

Principal point noir de l'année 2006, le secteur touristique a été lourdement affecté par l'épidémie du Chikungunya. Déjà en perte de vitesse en 2005, la baisse de la fréquentation touristique a plongé de - 32 % en 2006 (279 000 touristes contre 409 000 en 2005). Elle atteint -50,5 % pour le tourisme d'agrément, principal consommateur des infrastructures hôtelières.

Dans cet environnement économique global plutôt bien orienté, la place financière place financière réunionnaise a profité de la poursuite de la croissance des marchés du crédit et de la collecte de dépôts, même si une décélération est constatée en comparaison de l'année précédente. L'encours total des crédits accordés s'est accru de +12,1 % en 2006 après +14,5 % en 2005 et atteint 10,4 milliards d'euros. En parallèle, la valeur des actifs financiers des agents économiques a progressé de +8,9 % en 2006 après +9,7 % en 2005 et s'élève à 9,3 milliards d'euros. Une partie croissante de l'épargne collectée étant orientée vers des produits d'assurance vie gérés hors du département, les banques de la place ont été contraintes de se refinancer plus largement vers l'extérieur, faute d'épargne transformable suffisante pour financer les crédits accordés. Il en résulte une hausse du coût moyen de la ressource qui n'a pas été compensée par une augmentation du rendement moyen des fonds prêtés, compte tenu d'une concurrence particulièrement vive dans le département. En conséquence, une nouvelle diminution de la marge globale d'intermédiation est observée en 2006 (- 23 points de bases après - 42 points de base en 2005). Pour autant, le produit net bancaire progresse sensiblement, grâce au dynamisme des commissions et surtout au développement des autres produits liés aux activités d'arbitrage et de couverture de change. La capacité bénéficiaire des banques est donc à nouveau orientée à la hausse en 2006, d'autant plus que le coût du risque ressort en baisse, à la faveur d'une nouvelle amélioration du risque de contrepartie. En effet, le taux de créances douteuses brut (rapport des créances douteuses sur les créances totales) a atteint son plus bas niveau historique en 2006 à 4,8 % (5,4 % en 2005).

Principaux Indicateurs

Evolution des principaux indicateurs économiques et financiers

	2004	2005	2006	Var. 06/05
Indicateurs démographiques et économiques				
PIBR / habitant comptes rapides	14 550	15 350	n.c.	
PIBR / habitant comptes définitifs (2003) : 13 887 euros				
Variation de l'indice moyen des prix à la consommation	1,7%	2,2%	2,6%	
Estimation de la population au 1er janvier	763 200	774 411	785 221	1,4%
Consommation d'énergie électrique (millions Kw/h)	2 191	2 271	2 365	4,1%
Consommation de ciment (tonnes)	475 708	517 774	569 471	10,0%
Attestations du consuel (neuf et réhabilitation)	11 599	11 386	11 928	4,8%
Créations d'entreprises (y compris réactivations)	5 336	5 679	5 496	-3,2%
Ventes de véhicules de tourisme (Sorefi)	22 008	25 934	22 399	-13,6%
Ventes de véhicules de utilitaires (Sorefi)	5 939	6 732	7 001	4,0%
Population active	305 762	311 417	323 200	3,8%
Nbre demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie 1)	68 598	64 377	59 490	-7,6%
Taux de chômage (enquête annuelle INSEE)	33,5%	31,9%	29,1%	- 2,8 pt
Allocataires du RMI	76 276	75 011	74 459	-0,7%
Allocataires du RSO	5 812	6 171	6 732	9,1%
Personnes physiques en interdiction bancaire	21 314	21 174	20 646	-2,5%
Dossiers de surendettement déposés	716	814	759	-6,8%
Nombre de passagers à l'aéroport (arrivée)	841 162	825 268	708 825	-14,1%
Taux occupation des hôtels	58,3%	60,0%	52,2%	- 7,8 pt
Importations (milliers d'euros)	3 299 038	3 719 955	3 911 679	5,2%
Exportations (milliers d'euros)	249 661	262 657	238 039	-9,4%
Indicateurs financiers (millions d'euros)				
Crédits bancaires des établissements locaux, encours	8 154	9 266	10 387	12,1%
Ménages	4 115	4 694	5 277	12,4%
Entreprises	3 514	3 986	4 463	12,0%
Autres agents	525	586	647	10,4%
Taux de créances douteuses brutes	6,1%	5,4%	4,8%	- 0,7 pt
Actifs financiers collectés (EC locaux), encours	7 809	8 581	9 345	8,9%
Ménages	5 725	6 196	6 640	7,2%
Entreprises	1 759	2 024	2 270	12,2%
Autres agents	325	360	435	20,7%
Recettes de l'Etat (millions d'euros)	2 043	2 350	n.c.	
Dépenses de l'Etat (millions d'euros)	4 381	4 677	n.c.	
Recettes des organismes sociaux (millions d'euros)	1 736	1 857	n.c.	
Dépenses des organismes sociaux (millions d'euros)	3 886	4 019	n.c.	

CHAPITRE I

Panorama de l'économie Réunionnaise

Section 1

Les principales caractéristiques de l'économie

§ 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

La présente partie n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et détaillée les particularités institutionnelles des départements d'outre-mer. L'objectif poursuivi ici est une présentation des grandes spécificités qui caractérisent ou influencent leur fonctionnement et leur développement.

◆ Région monodépartementale d'outre-mer de la république Française et région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)

- Une région monodépartementale...

La Réunion, comme la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe a été intégrée dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière placés sous l'empire des lois et décrets ordinaires, mais avec la possibilité cependant de « faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière » (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, l'alignement sur la législation métropolitaine n'a été que très progressif.

La loi du 2 mars 1982 dite « loi de décentralisation », a transformé la Réunion en une région française d'outre-mer (ROM), à l'instar de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe. Comme les régions métropolitaines, les ROM et les DOM ont hérité depuis cette date du transfert de l'exécutif du préfet aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. Les ROM, à la différence des régions métropolitaines, sont monodépartementales. Bien que chacune d'elles possède sa propre assemblée délibérante (un conseil régional et un conseil général), les deux collectivités se retrouvent donc "superposées" sur un même territoire avec un seul préfet.

...dont le statut et les compétences ont évolué au cours de la dernière décennie

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies, à la fois sous l'effet de lois spécifiques aux DOM, qu'il s'agisse de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003, mais aussi sous l'effet de l'acte II de la décentralisation voté en 2003 et applicable à l'ensemble des collectivités locales françaises.

Parmi les principales innovations statutaires, on peut noter dans la LOOM, l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de créer un congrès des élus départementaux et régionaux délibérant de toute proposition d'évolution institutionnelle ou concernant de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'action internationale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts, qui précisément tiennent compte de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

L'acte II de la décentralisation¹

La loi constitutionnelle N° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer" (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Réunion, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie etc.) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables, la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin de la Guadeloupe, se sont prononcés quant à eux favorablement sur le projet de leurs élus d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régis par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune.
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. Une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est exclue d'emblée « si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti ». Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

¹ L'acte II de la décentralisation consacre par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

La dernière étape législative de ce nouvel « Acte » de la politique de décentralisation, la loi du 13 Août 2004, a organisé d'importants transferts de compétences et de moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1^{er} janvier 2005. Elle concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent, depuis la loi du 13 août, chacune dans tous les domaines, développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Mais chacune (à l'exception des communes) dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi par exemple, c'est le département qui définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la région qui devient désormais coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma régional de développement économique (SRDE).

- **Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)...**

La Réunion, comme la Guyane, la Martinique, et la Guadeloupe, en tant que département français fait partie de l'Union européenne au sein de laquelle elles constituent des « régions ultrapériphériques ». La notion de "région ultrapériphérique" (RUP) a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Açores, Madère et Canaries) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultra périphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géo-économique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres), et d'autre part d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique d'un petit nombre de produits ou même d'un seul produit.

... qui permet des dérogations au droit communautaire ...

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapports à certaines politiques européennes comme celles des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements. Par ailleurs, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975, au titre de la politique régionale, d'aides européennes et, depuis 1989, des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les Etats et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels sont destinés à financer des programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP) défini pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre I, §5 Les Finances Publiques). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés pour 2000-2006 (près de 70% du budget y est consacré), est destiné au financement du développement des régions les plus pauvres, c'est-à-dire dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG à la Réunion et à la Guadeloupe) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi (Réunion).

Au total, pour la période 2000-2006, l'enveloppe des fonds communautaires au titre de l'objectif 1 à destination des DOM s'élève à près de 3,5 milliards d'euros (6,5 avec l'ensemble des dotations publiques nationales). Au mois de décembre 2005, le montant des dépenses engagées atteignait, en cumul, près de 3 milliards d'euros, dont 1,4 milliard de dépenses réalisées (respectivement 5,4 et 3 milliards d'euros avec les dépenses nationales).

La période de programmation actuelle des Fonds s'achève en décembre 2006. La Commission et les Etats membres ont déjà défini les orientations de la nouvelle politique régionale et préparent la programmation 2007-2013. Les trois objectifs prioritaires actuels des fonds - objectif 1, 2 et 3 - feront place en 2007 aux objectifs : « convergence » (proche de l'ancien objectif 1) ; « compétitivité régionale et emploi » et « coopération territoriale européenne ». Le nombre des instruments financiers sera réduit à trois : le FEDER, le FSE et le Fonds de Cohésion.

Parmi ces innovations l'une d'elles mérite d'être soulignée : celle relative aux conditions d'éligibilité. En effet, les RUP qui auparavant bénéficiaient, comme les autres régions européennes, des principaux fonds structurels en raison de la faiblesse de leur PIB par habitant (75 %) par rapport à la moyenne européenne, seront désormais éligibles à ces fonds « convergence » du seul fait de leur statut de région ultra périphérique, indépendamment du niveau de leur PIB¹. Ainsi, un financement spécifique du FEDER est-il prévu pour leur intégration dans le marché intérieur et la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

La Commission, les Etats-membres et les régions ont établi tout au long de l'année 2006 « les cadres de références stratégiques nationaux » et la nouvelle génération de

¹ L'éligibilité à l'objectif convergence pour les autres régions reste soumise au critère du produit intérieur brut par habitant qui sur la période 2000-2002 ne doit pas dépasser 75 % de la moyenne de l'UE élargie.

« programmes opérationnels » (qui remplacent désormais les DOCUP). Dans ce cadre, chaque région doit élaborer un diagnostic territorial qui permettra aux décideurs de définir une stratégie pertinente de développement pour leur département. Elle servira de base pour l'établissement des Contrats Etat Régions ainsi que pour chaque Programme Opérationnel de la période 2007-2013.

◆ Des réglementations et des politiques économiques taillées sur mesure

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient d'institutions et de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte, par exemple, de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps, ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement, en raison notamment de l'étroitesse des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme, par exemple le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont certes calées sur celles de la métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais contiennent des dispositions qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi métropolitaine afin notamment de tenir compte des spécificités de l'emploi et du chômage local.

- **Un système fiscal à part**

L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé « Marché unique antillais ». Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région de l'origine et non plus de la destination. De même, le

principe de l'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique. En revanche, au regard de la TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique

Le cas de l'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à double objectif :

- protéger de la concurrence extérieure le développement des secteurs productifs locaux ;

- assurer une ressource fiscale aux collectivités locales (communes) dominiennes là où en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des « quatre vieilles »¹ s'avère insuffisant. La gestion de cet impôt, qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %. A l'exception du droit additionnel, le produit de l'octroi de mer est affecté aux communes, à un fonds régional pour le développement et l'emploi et, dans le cas particulier de la Guyane, au département (cf. chap 1, section 2 §5 « Les Finances Publiques »).

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a donc, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature « à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun »².

A l'issue de cette période, de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1^{er} août 2004 pour une durée de dix ans. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20

¹ La taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

² Extrait de l'article 2§ 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989

points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C. Les produits qui ne figurent pas dans l'annexe ne peuvent faire l'objet d'aucune différence de taxation.

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipement sanitaires etc.) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par le conseil régional ne peuvent excéder 2,5 %.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et, indirectement, sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA lors de la création de celle-ci, spécificité qui perdure encore aujourd'hui.

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est pas applicable en Guyane¹. En revanche, elle s'applique à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain, à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont les suivants :

- taux réduit : 2,1 %
- taux normal : 8,5 %

Les principales exonérations à l'importation concernent :

- le riz (pour le département de la Réunion)
- les matériels d'équipement destinés à l'industrie hôtelière et touristique,
- les produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels énumérés à l'article 50 duodecies I de l'annexe IV du CGI,
- les produits pétroliers repris au tableau B de l'article 265 du code des douanes.

Le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des Conseil généraux

¹ La Guyane a été exclue, dès 1948, de l'application des taxes sur le chiffre d'affaires, et le demeure, « temporairement ». En réalité, la structure de l'économie de ce département ne plaide pas en faveur de l'instauration de la TVA. La plupart des entreprises seraient en tout état de cause en deçà du seuil de la franchise. En outre, le centre spatial guyanais à Kourou demeurerait en grande partie exonéré pour son activité principale de lancement de satellites, l'espace étant considéré fiscalement comme un territoire d'exportation. Compte tenu du mécanisme de remboursement de la TVA non acquittée au titre de l'achat de biens exonérés, Arianespace bénéficierait de remboursements de TVA élevés dans la mesure où les véhicules spatiaux ouvrent droit à ce dispositif. Tel est également le cas des entreprises de BTP dont les principaux matériaux figurent également sur cette liste. Ainsi, aussi longtemps que le mécanisme de remboursement de TVA non perçue est maintenu, la non-application de la TVA en Guyane pourrait paradoxalement constituer à la fois une simplification administrative, une économie budgétaire, et une mesure favorable à la maîtrise des prix.

de ces départements. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget de ces départements.

La TVA non perçue et récupérable dite « TVA NPR »

Les DOM bénéficient d'un régime très particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif particulier est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer *in fine* les prix de détail. Cette méthode qui s'apparente, à une subvention budgétaire directe des entreprises assujetties, est notifiée comme aide d'Etat à la Commission européenne.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5° du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

La fiscalité sur les carburants

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier, géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

L'imposition directe

Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements, est en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2005 à 5100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers. En 2005, 903 200 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM, sur un total national de 34 813 337

L'impôt sur les sociétés bénéficie également de nombreux traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps permanents structurels de ces

régions. Par exemple, il est assis, dans les DOM, sur les deux tiers des bénéficiaires imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réductions de charges sociales sur les salaires (cf. ci-dessous)

S'agissant de **la fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixées par le gouvernement.

La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix prévaut depuis 1986 en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'Outre-mer. Toutefois, les prix des biens et services suivants sont fixés par autorisation préfectorale selon le décret n° 88-1 046 du 17 novembre 1988. C'est le cas de quelques produits pétroliers (prix de gros et de détail de l'essence, du supercarburant - y compris le sans plomb -, du gazole, du pétrole lampant et de la bouteille de gaz), des produits pharmaceutiques, taxis, ambulances, transports urbains, livres et annonces judiciaires légales.

Pour ce qui est des produits pétroliers, les prix plafonds sont fixés par le préfet selon des périodicités qui dépendent de chaque département. Ainsi, les prix sont fixés tous les trois mois à la Réunion et chaque mois (les 1^{er}, 11 ou 21 de chaque mois en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA) pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

- **Les principales mesures d'incitation à l'investissement**

Les dispenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de « loi PONS ». Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de « loi PAUL » et dernièrement par la LOPOM avec la loi « Girardin ».

De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers à travers les réductions d'impôts sur le revenu dont ils peuvent bénéficier que les entreprises, qui elles peuvent réduire leur impôt sur les sociétés. Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi programme de 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017. De façon générale, le dispositif Girardin s'est traduit par :

- une extension des conditions d'éligibilité des projets d'investissement à la quasi-intégralité des secteurs¹ même si tous les secteurs ne sont pas sur un même pied d'égalité. Par exemple, afin d'encourager le secteur des énergies renouvelables, les taux de défiscalisation (actuellement 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique),
- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi par exemple, le seuil général d'agrément obligatoire est relevé de 760 000 € à 1 000 000 € tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 €
- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Ainsi, par exemple, le taux de défiscalisation est porté à 70% pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70%.

- **Politique de l'emploi dans les DOM**

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben (1994), de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM, au même titre que les autres départements français, bénéficient de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'emploi consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés, et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (23 % contre 10 % en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés, etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi métropolitain qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

¹ Seuls les secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne sont exclus de ces dispositifs (commerce, activités financières).

Il en est de même pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître lorsque le salaire atteint environ 1,7 SMIC, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale (Borloo) entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué en l'état dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à St Pierre et Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2005 (cf. Chapitre 1 / section 2 / §2 Evolution de l'emploi).

Une déclinaison locale du **plan de cohésion sociale** du gouvernement a été signée entre l'Etat et le Département de la Réunion le 22 décembre 2004. Ce document consacre les modalités du soutien de l'Etat au Plan départemental de Cohésion Sociale adopté par le Conseil Général le 27 octobre 2004 et fixe notamment les contributions financières des deux parties et ce, pour une durée de 5 ans. Il précise les mesures envisagées par l'Etat pour favoriser l'emploi et le développement du logement aidé. Le pilotage global du plan est assuré par un comité Etat-Région-Département compétent sur les quatre thèmes principaux du pacte réunionnais : emploi, logement, insertion sociale et éducation.

Le comité effectue un suivi régulier de la mise en œuvre des différentes mesures : ainsi, à fin 2006, ont été signés 8500 contrats d'avenir et 11 348 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Pour 2007, les objectifs sont respectivement de 5000 et 14 000. Par ailleurs, le contrat d'insertion du revenu minimum d'activité (CIRMA) a concerné 1 657 personnes en 2006 contre 906 un an auparavant. De même, 4 082 contrats d'apprentissage et 2018 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2006, en hausse, respectivement, de + 6 % et + 3 % par rapport à 2005.

Principaux contrats d'aides à l'emploi en vigueur dans les DOM

Dispositifs créés dans le cadre de la « Loi Perben » (25 juillet 1994) entrée en vigueur en 1995

Le contrat d'insertion par l'activité (CIA)

Les CIA ressemblent aux CES et s'adressent donc au secteur non marchand. La différence avec les CES du dispositif national est qu'ils allongent les durées du contrat comprises entre 3 et 24 mois et sont réservés aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants droits.

Le contrat d'accès à l'emploi (CAE)

Les CAE s'adressent aux personnes durablement exclues du marché du travail (principalement les chômeurs de longue durée) afin de les réinsérer dans le secteur marchand. Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou déterminée (de 12 ou 24 mois) comportant au moins 16 heures hebdomadaires de travail rémunérées au minimum au SMIC horaire. Chaque contrat est assorti pour l'entreprise d'une aide forfaitaire de 305 € et d'une exonération de certaines charges patronales pendant deux ans.

Dispositifs créés dans le cadre de la LOOM (13 décembre 2000) entrée en vigueur en 2001

Le projet initiative jeune (PIJ)

Ce dispositif permet à un jeune de 18 à 30 ans de bénéficier d'une aide financière maximum de 7 318 € pour accompagner un projet de création ou de reprise d'entreprise, ou un projet de formation professionnelle en mobilité (hors du département de résidence).

Le revenu de solidarité (RSO)

Ce dispositif permet aux allocataires du RMI de plus de 50 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle de 433 €, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée jusqu'au moment où le bénéficiaire peut faire valoir ses droits à la retraite.

Le congé solidarité

Ce dispositif permet, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 55 ans de cesser leur activité professionnelle en contrepartie, pour l'employeur, de l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Le salarié partant bénéficie alors d'une allocation de pré - retraite, financée par l'Etat, les entreprises et les collectivités locales, jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite.

L'allocation de retour à l'activité (ARA)

Cette allocation, est versée aux bénéficiaires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique, de veuvage ou de parent isolé lorsque ceux-ci retrouvent un emploi. Son montant maximum au 1er janvier 2004 s'élève à 251 € et s'ajoute ainsi au revenu salarié.

Dispositifs créés dans le cadre de la LOPOM (21 juillet 2003)

Modification des règles d'accès au CAE et au congé solidarité

Possibilité pour les entreprises des DOM, pour favoriser la sortie des jeunes des contrats « emplois jeunes » vers des emplois marchands durables, de recruter ceux-ci sur des contrats d'accès à l'emploi (CAE) jusqu'à fin 2007. Les CAE combinent deux incitations pour l'employeur, sous forme de prime au recrutement d'une part, et d'une exonération de cotisations au titre de la législation de sécurité sociale, d'autre part.

Dans le cadre du « congé solidarité », la possibilité d'embauche est élargie aux personnes en contrat « emploi jeunes » et qui auront plus de 30 ans à l'issue du contrat. Par ailleurs, la possibilité est ouverte à l'entreprise de compenser le départ d'un salarié à temps complet par le recrutement de deux jeunes salariés (d'au plus 30 ans) à temps partiel, dès lors que la même durée de travail sera respectée. Enfin les conditions d'éligibilité des entreprises sont allégées par la suppression de la référence explicite aux 35 heures.

Aide de l'Etat

(cumulable avec les exonérations de cotisations sociales) pour les entreprises des DOM de moins de 20 salariés qui recrutent, sous contrat à durée indéterminée, des jeunes diplômés (ayant achevé avec succès un cursus de deux années de formation post-secondaire ou une formation professionnelle qualifiante de niveau comparable), âgés de 18 à 30 ans.

Titre de travail simplifié (TTS)

Le TTS qui se substitue, pour les entreprises de moins de 11 salariés, à de nombreuses formalités liées au recrutement et à la gestion quotidienne de la rémunération des salariés travaillant au plus 100 jours par an, pourra être utilisé pour tous leurs salariés, au-delà de la limite de 100 jours. Toutefois, dans ce cas, afin de garantir les droits des salariés, le TTS sera assimilable à un contrat à durée indéterminée et les cotisations afférentes à la rémunération seront calculées sur une base réelle et non forfaitaire.

§ 2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

La Réunion est une île géologiquement jeune, au relief tourmenté et montagneux, qui s'étend sur 2 520 km², soit une surface plus de trois fois inférieure à celle de la plus petite des régions de France métropolitaine, l'Alsace (8 280 km²).

Culminant à plus de 3 000 mètres au Piton des Neiges, le plus haut sommet de l'Océan Indien, elle est constituée de coulées basaltiques qui descendent en pentes étalées jusqu'à la mer, où elles s'enfoncent jusqu'à une profondeur de 4 000 mètres. Seul département français de l'hémisphère Sud, l'île de la Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre la Réunion, Maurice et Rodrigues. Elle se trouve à 9 180 Km de Paris, 210 Km de Port-Louis (Ile Maurice), 880 Km d'Antananarivo (Madagascar) et 2 825 Km de Johannesburg (République d'Afrique du Sud).

Au 1er janvier 2005, la Réunion demeure la quatrième région la plus dense de France (307 habitants au km² contre 282 en 1999), derrière l'île de France (946), la Martinique (353) et le Nord - Pas de calais (325). Toutefois, son relief montagneux amplifie les contraintes de peuplement et de circulation avec une population concentrée sur les zones littorales.

Une population estimée à 785 221 habitants au 1er janvier 2006.

Selon les estimations provisoires de l'INSEE, la population réunionnaise a atteint 785 221 habitants au 1^{er} janvier 2006 contre 774 596 habitants un an auparavant, soit 10 625 individus supplémentaires. L'excédent naturel (10 395 personnes) contribue à hauteur de 97,8 % à l'augmentation de la population. En 2005, le rythme de croissance de la population (+ 1,37 %) s'est ralenti en comparaison des quatre premières années du nouveau millénaire (entre 1,45 % et 1,53 %). Il reste cependant largement supérieur à celui observé en métropole (+ 0,8 % en 2005) qui compte 61 044 684 personnes au 1^{er} janvier 2006.

14 741 naissances vivantes ont été enregistrées en 2005...

D'après les données provisoires de l'INSEE, le nombre de naissances vivantes s'est accru de + 1,3 % en 2005 (196 naissances supplémentaires), atteignant le chiffre de 14 741 après 14 545 en 2004. Le taux de natalité¹ ressort stable à 18,9 ‰, dépassant largement ceux constatés en métropole (12,8 ‰ en 2005), en Martinique (13,3 ‰ en 2005) et en Guadeloupe (16,2 ‰ en 2004), mais nettement inférieur à celui de la Guyane (28,3 ‰ en 2004).

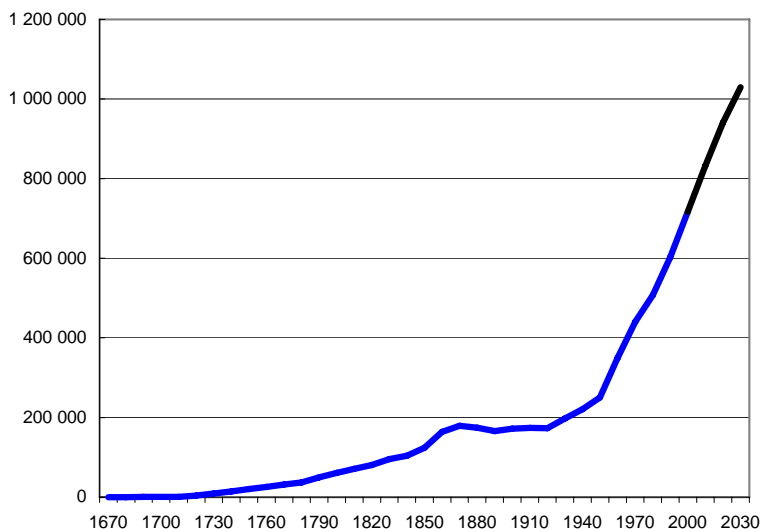
L'indice conjoncturel de fécondité² provisoire s'élève à 2,47 enfants par femme en 2005 contre 2,45 en 2004 et 2,44 en 2003. En métropole, l'indice conjoncturel de fécondité a de nouveau progressé en 2005 à 1,94 enfant par femme après 1,92 en 2004 et alors qu'il s'était

¹ Le taux de natalité indique le nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 habitants

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si le taux de fécondité devait se maintenir durablement

stabilisé à hauteur de 1,88 enfant par femme sur la période 2000-2003. La valeur théorique pour permettre le remplacement des générations est de 2,1 enfants par femme. Sur le long terme, le différentiel d'indice conjoncturel de fécondité entre la Réunion et la métropole diminue : 1,77 en 1974, 0,9 en 1982, 0,78 en 1990, 0,59 en 2000 et 0,53 en 2005.

Population à la Réunion depuis l'origine
(Projection en noir selon scénario « tendanciel 90-99 » - source INSEE)



... pour 4 346 décès, soit un accroissement naturel annuel de 10 395 personnes,...

Après avoir diminué en 2004 (- 3,4 %), le nombre de décès s'est inscrit en hausse de 11,9 % en 2005 pour atteindre 4 346 personnes. Par conséquent, le taux de mortalité est passé de 5,1 ‰ en 2004 à 5,6 ‰ en 2005, mais demeure faible par rapport au niveau constaté en métropole (8,7 ‰). Cette situation s'explique principalement par la jeunesse de la population réunionnaise qui compte 43,9 % de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2006 contre 31,2 % en métropole. A titre de comparaison, le taux de mortalité s'élevait respectivement à 7,2 ‰ et 6,1 ‰ pour la Martinique et la Guadeloupe en 2004 et atteignait 3,7 ‰ en Guyane en 2004.

Si la mortalité apparaît globalement plus importante en métropole qu'à la Réunion, elle est inférieure par tranche d'âge et par sexe. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance à la Réunion (72,4 ans pour les hommes et 80,0 ans chez les femmes) est plus faible qu'en France métropolitaine (76,8 ans chez les hommes et 83,8 ans pour les femmes). De plus, cet écart se creuse chez les femmes (2,8 ans en 1990, 3,4 ans en 2000 et 3,8 ans en 2005) et se stabilise chez les hommes (3,9 ans en 1990, 4,4 ans en 2000 et 4,4 ans en 2005). A la Réunion, l'espérance de vie progresse plus rapidement pour les hommes (+ 3,6 ans par rapport à 1990) que pour les femmes (+ 1,8 an), ce qui entraîne une réduction de l'écart de la durée de vie à la naissance entre les deux sexes dont le niveau (7,6 ans) reste un des plus importants des régions françaises.

Tableau récapitulatif (au 31 décembre) (1)

	2001	2002	2003	2004	2005
Estimation de la population	740 900	752 300	763 204	774 596	785 221
Naissances	14 541	14 789	14 427	14 545	14 741
Décès	3 829	4 004	4 022	3 884	4 346
Taux de natalité (2)	19,8	19,8	19,0	18,9	18,9
Taux de mortalité (2)	5,2	5,4	5,3	5,1	5,6
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,46	2,50	2,44	2,45	2,47

Source : INSEE - Réunion

(1) les données en bleu sont provisoires

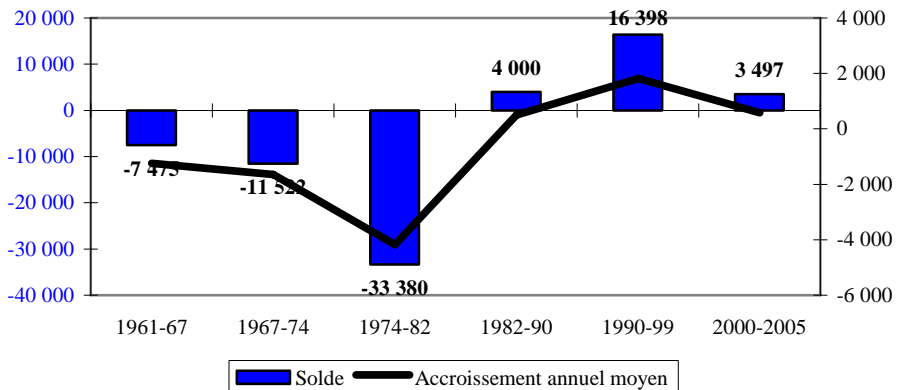
(2) pour mille habitants

... et un solde migratoire positif d'environ 600 personnes en moyenne par an entre 2000 et 2005.

Durant les années 60 et 70, les nombreux départs vers la métropole, expliqués par le regroupement familial et l'étroitesse du marché de l'emploi à la Réunion, se sont traduits par un solde migratoire négatif. Une inversion de la tendance du solde migratoire a été observée au cours des années 80, en raison d'une nette diminution des départs et du maintien du rythme des arrivées. Entre les recensements de 1990 et de 1999, le nombre des entrants a progressé plus vite (+ 53 %) que celui des sortants (+ 33 %), ce qui a entraîné un solde migratoire positif de 16 398 personnes, quatre fois plus important que sur la décennie précédente. Cette évolution résulte à la fois de la baisse des départs liée à la moindre attractivité du marché de l'emploi en métropole, mais aussi de l'effet positif sur les arrivées du développement de la desserte aérienne et de l'amélioration de l'image de l'île véhiculée à l'occasion des campagnes publicitaires touristiques.

Le recensement de 1999 a permis d'estimer le nombre de personnes nées hors du département et vivant dans l'île à 98 013, soit 13,9 % de la population totale, dont 64 561 natifs de la métropole. A l'inverse, 94 585 personnes nées à la Réunion vivent en métropole. Entre 2000 et 2005, le solde migratoire annuel moyen demeure positif mais a baissé de plus de moitié (- 68,0 %), passant de 1 822 personnes pour la période intercensitaire précédente à 583 individus sur la période 2000-2005.

Mouvements migratoires évalués par les recensements (Source : INSEE)



Depuis janvier 2004, l'INSEE a mis en application une nouvelle formule de recensement (décrets n°2003-483 du 5 juin 2003 et n°2003-561 du 23 juin 2003) afin de répondre à un besoin d'adaptation de l'offre statistique aux attentes des décideurs locaux et nationaux en matière de population et de logement. La méthode consiste en une collecte annuelle de l'information pour couvrir l'ensemble des territoires communaux sur une période de 5 ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une sur cinq sera exhaustivement recensée chaque année. Celles de plus de 10 000 habitants seront partagées en 5 groupes d'îlots, un groupe sur cinq faisant l'objet d'un recensement par sondage tous les ans. Ainsi, à partir de 2008, des résultats complets pourront être diffusés tous les ans. L'enjeu de cette nouvelle méthodologie est de faciliter la mise en œuvre des politiques de gestion aussi bien à un niveau communal et départemental (politiques de la ville, élaboration des plans d'occupation des sols et de prévention des risques majeurs, études d'impact de travaux d'infrastructure ou de construction) qu'à un niveau plus large (schémas directeurs d'aménagement, contrats de plan Etat-région).

Le tableau ci-dessous présente les différences entre l'ancien et le nouveau recensement.

	Ancien recensement	Nouveau recensement
La méthode d'enquête	Recensement exhaustif par comptage traditionnel.	Techniques d'enquêtes annuelles de recensement.
La fréquence de la collecte	Tous les 7 à 9 ans.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque année dans les communes de 10 000 habitants ou plus. ▪ Tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.
La durée de la collecte	1 mois.	4 ou 5 semaines selon la taille de la commune.
Les distinctions entre communes	Aucune.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opération exhaustive pour les communes de moins de 10 000 habitants. ▪ Sondage annuel pour les communes de 10 000 habitants ou plus.
Le nombre de communes concernées par chaque collecte	La totalité des 36 679 communes.	Environ 8 000 communes chaque année.
Le pourcentage de la population recensée à chaque collecte	100 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les communes de moins de 10 000 habitants : 100 % des habitants dans une commune sur 5 chaque année. ▪ Dans les communes de 10 000 habitants ou plus : 8 % des habitants chaque année, 40 % au bout de 5 ans.
Les acteurs du recensement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Insee prépare et contrôle la collecte, traite les données et diffuse les résultats. ▪ La commune réalise l'enquête. 	Un partenariat renforcé entre les communes et l'Insee : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Insee organise et contrôle la collecte des informations, traite les données et diffuse les résultats. ▪ La commune prépare et réalise les enquêtes de recensement.
La fraîcheur de l'information	6 ans en moyenne, en fonction de l'espacement entre 2 recensements.	3 ans en moyenne.
Le dispositif de communication	Campagne ponctuelle d'information nationale et locale.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne nationale d'information annuelle. ▪ Communication ciblée vers le public et les zones concernées chaque année par le recensement.

35,4 % de la population réunionnaise a moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2006, contre 24,8 % en métropole.

Selon les résultats du recensement annuel partiel réalisé à la Réunion en 2005, la part des habitants âgés de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 2006 a légèrement reculé à 35,4 % contre 35,8 % un an auparavant, mais demeure nettement supérieure à celle observée en métropole (24,8 %). Les personnes de plus de 60 ans représentent 10,6 % des résidents du département contre 10,4 % l'année précédente, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la métropole (20,9 %). Ainsi, la pyramide des âges met en avant la jeunesse de la population réunionnaise.

D'après les projections moyennes faites par l'INSEE à partir du recensement de 1999, la population réunionnaise devrait dépasser le million d'habitants en 2030. A cet horizon, la part des moins de 20 ans devrait fléchir à 26,3 %, tandis que celle des plus de 60 ans doublerait pour atteindre 22,2 % de la population, niveau légèrement supérieur à celui constaté en métropole aujourd'hui. Ces prévisions démontrent que la Réunion poursuit sa transition démographique.

251 900 ménages recensés en 2004 à la Réunion contre 215 044 en 1999.

Le nombre de ménages, du fait d'une réduction de leur taille moyenne, évolue plus rapidement que la population. En effet, l'exploitation des données du recensement partiel réalisé en 2004 a permis de déterminer que la taille moyenne des ménages atteint 3 personnes, contre 3,3 en 1999 et respectivement 3,8 et 4,2 personnes en 1990 et en 1982. A titre de comparaison, la moyenne métropolitaine était de 2,4 personnes par famille en 1999.

Ainsi, la Réunion compte 251 900 ménages en 2004, soit 36 856 ménages de plus qu'en 1999. Quelques 57 % des ménages réunionnais comptaient 3 personnes ou plus en 2004 contre 63 % en 1999. Cette évolution s'explique à la fois par la croissance démographique et par les changements qui interviennent dans la composition des ménages. A l'image de la métropole, la famille traditionnelle regroupant plusieurs générations cède du terrain au profit de modes de vie plus éclatés.

Population totale par âge

	1999		2005		Projection 2030	
	Total	%	Total	%	Total	%
0 à 19 ans	255 499	36,2%	277 981	35,4%	270 641	26,3%
20 à 29 ans	110 071	15,6%	120 435	15,3%	128 632	12,5%
30 à 39 ans	123 502	17,5%	115 148	14,7%	134 806	13,1%
40 à 49 ans	89 954	12,7%	114 233	14,5%	140 980	13,7%
50 à 59 ans	56 463	8,0%	74 492	9,5%	125 544	12,2%
60 à 70 ans	37 990	5,4%	44 512	5,7%	123 486	12,0%
70 ans et +	32 701	4,6%	38 420	4,9%	104 963	10,2%
Total	706 180	100,0%	785 221	100,0%	1029 052	100,0%

Source : INSEE - Réunion

A l'horizon 2030, le nombre de ménages devrait s'élever à environ 406 000, soit un accroissement de 61,2 % par rapport 2004, dont la taille moyenne serait de 2,53 personnes.

§ 3. STRUCTURE ECONOMIQUE REUNIONNAISE

La Réunion, comme les autres collectivités d'Outre-Mer, dispose d'un système d'information économique et de systèmes statistiques développés et performants si on les compare aux collectivités métropolitaines correspondantes. C'est notamment la conséquence du développement, par les institutions responsables de la production statistique et de la conduite de missions d'intérêt général pour l'île, d'investigations, d'outils méthodologiques et de publications spécifiques.

Néanmoins, ces informations restent souvent insuffisantes et encore mal valorisées face à des enjeux eux aussi spécifiques en termes de contexte socio-économique, de conjoncture, de cycles et de politiques économiques. Une des difficultés tient notamment au délai d'élaboration des informations économiques définitives. L'absence de systèmes de production d'informations synthétiques, légères et provisoires contribue à la faible capacité d'analyse économique et à l'insuffisante connaissance du contexte dans lequel les acteurs économiques sont amenés à agir.

Partant de ce constat, l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD ont souhaité initier une action commune – le projet CEROM- visant notamment à promouvoir l'analyse économique des collectivités d'Outre Mer et à construire des modèles économiques adaptés permettant notamment la réalisation de comptes rapides sur la base des comptabilités économiques existantes.

Dans le cadre de ce projet, deux études intitulées « Une double transition presque réussie : chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion » et « Emergence de nouveaux moteurs de croissance : le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 » ont été publiées.

Par ailleurs, les premiers comptes économique rapides ont été réalisés pour les années 2004 et 2005 : ils ont été présenté dès le mois de juin 2006. Au moment de la rédaction du présent rapport, les comptes économiques rapides pour l'année 2006 ne sont pas encore connus, mais ils devraient pouvoir dès juillet 2007.

1. LE POIDS ECONOMIQUE ET L'EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITE

A l'instar des économies modernes, les services sont devenus la source principale de création de richesse à la Réunion. Selon les derniers comptes économiques définitifs disponibles (année 2003), ils concentrent presque 88 % de la valeur ajoutée totale, proportion bien supérieure à la moyenne métropolitaine (75 %) et plus élevée que celle de la Martinique ou de la Guadeloupe (82 %). L'importance de ce chiffre reflète également une autre caractéristique de l'économie de l'île : une hypertrophie des services administrés plus marquée qu'ailleurs, en liaison avec l'importance du chômage et la jeunesse de la population. Ainsi 44 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire se compose des services d'administrations publiques (14,8 %) et du secteur de la santé, de l'éducation et de l'action sociale (29,2 %), principalement non marchand. Cette particularité n'est pas le reflet de la seule activité des

administrations dans la mesure où sont inclus dans les services administrés le secteur associatif et les acteurs privés intervenant dans le domaine social, particulièrement actifs à la Réunion.

Structure de la valeur ajoutée totale		en millions d'€						
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2003	
	%							
Valeur ajoutée brute	6 975	7 465	7 884	8 479	9 047	9 596		
Primaire	192	222	214	205	186	188	2,0%	
Agriculture, sylviculture et pêche	192	222	214	205	186	188		
Secondaire	992	1 106	1 148	1 211	1 254	1 346	14,0%	
Industrie agroalimentaire	184	215	217	223	209	241	17,9%	
Autres industries	267	286	303	318	342	371	27,6%	
Energie	90	93	99	99	100	107	7,9%	
Bâtiment et travaux publics	451	512	529	571	603	627	46,6%	
Tertiaire	6 067	6 421	6 830	7 410	7 950	8 408	87,6%	
Commerce	776	816	853	861	906	949	11,3%	
Transports, poste et télécommunications	442	463	478	524	560	604	7,2%	
Hôtels et restaurants	136	152	162	166	166	164	2,0%	
Services	1 628	1 723	1 824	2 138	2 314	2 486	29,6%	
Activités financières	344	358	402	451	471	508	6,0%	
Education, santé, action sociale	1 755	1 856	2 036	2 130	2 325	2 454	29,2%	
Services d'administrations publiques	986	1 053	1 075	1 140	1 208	1 243	14,8%	
- SIFIM	-276	-284	-308	-347	-343	-345		

Source : INSEE Réunion

SIFIM = Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

Contrairement à certaines idées reçues, le poids de l'agriculture dans l'économie est plus faible à la Réunion (2,0 % de la valeur ajoutée – VA) que pour la France entière (2,4 %). Cinq ans auparavant, le secteur agricole réunionnais représentait presque 3 % de la richesse totale et son importance relative a décliné avec une stabilisation de la richesse produite quand le reste de l'économie a cru de manière rapide.

Le secondaire représente 14 % de la VA à la Réunion contre 22,9 % au niveau national, le principal écart provenant de l'industrie manufacturière et de l'énergie. En effet, cet ensemble représente 5 % de la VA à la Réunion contre 15,8 % en France. En revanche, l'industrie agroalimentaire occupe une place comparable dans l'économie de la Réunion (2,5 % de la VA) et dans celle de la France (2,1 %), tandis que le poids du BTP y est supérieur (6,5 % de la VA à la Réunion contre 5 % en France).

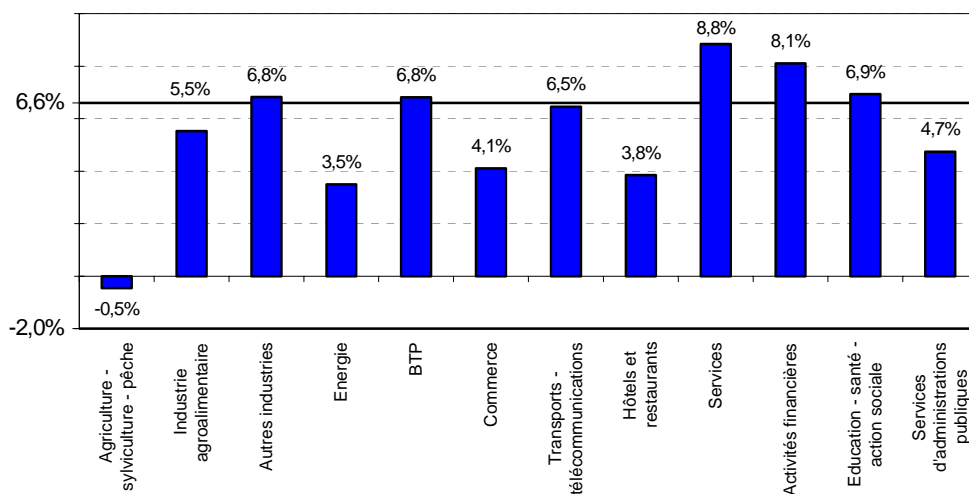
S'agissant du tertiaire « marchand », il est intéressant de noter une moindre importance du commerce à la Réunion (9,9 % de la VA) qu'en France (10,4 %), alors que les « transports, postes et télécommunications » sont proportionnellement plus importants dans l'économie de l'île (6,3 %) que dans celle de la France (4 %). Les activités financières occupent une place équivalente à la Réunion et en France (5,3 % de la VA).

L'analyse des évolutions de la valeur ajoutée par branches sur une période de 5 ans (1993-2002) fait clairement ressortir les transformations économiques ayant cours dans l'île. En prix courants, la valeur ajoutée brute totale a cru en moyenne de + 6,6 % par an à la Réunion, ce niveau étant matérialisé par une ligne dans le graphique ci-dessous. Les secteurs les

plus dynamiques, dont l'importance s'est largement accrue en 5 ans, sont ceux dont le niveau de croissance moyen dépasse celui de l'ensemble de l'économie. Dans ce groupe, certaines branches comme celle des services ou des activités financières affichent des taux moyens de croissance supérieur à 8 % par an sur cinq années, même si dans certains cas il faut relativiser selon leur importance dans l'économie.

Il convient de noter au préalable que l'absence d'un déflateur ne permet que de faire des comparaisons en valeurs nominales. L'analyse doit donc être nuancée pour tenir compte d'une évolution des prix hétérogène selon les branches. A titre d'exemple, les performances en valeur nominale du secteur sucrier, pour lequel les prix sont réglementés et stables, sont probablement très proches de celles en valeur réelle, alors que la progression en valeur des activités immobilières (services) s'explique en partie par un effet prix important.

Evolution moyenne de la valeur ajoutée sur 5 ans (1998-2003)



Deux groupes se distinguent toutefois du tableau ci-dessus :

Le premier, qui recouvre les services essentiellement marchands (activités immobilières, services aux entreprises et aux particuliers, hôtels et restaurants, activités), les activités financières, le BTP, les autres industries (biens d'équipement, biens intermédiaires) et « l'éducation, santé et action sociale », affiche des taux de croissance particulièrement élevés et représente l'économie qui se développe.

Le second, qui regroupe les secteurs du commerce, des services administrés, de l'industrie agroalimentaire (y compris sucre et rhum) et plus encore de l'agriculture, voit son poids relatif diminuer du fait d'une moindre croissance. Ces secteurs représentent une économie en perte de vitesse mais toujours dominante (commerce, services administrés) ou une économie historique à faible croissance et dont l'importance (purement en terme de création de richesse) relative est limitée.

S'agissant de la croissance moyenne, les tendances illustrées par le tableau ci-dessus reflètent une réalité économique, même si l'ampleur de certains phénomènes doit être nuancée par l'effet « prix ». Ainsi, la moindre croissance de la richesse générée par le commerce ne signifie pas un essoufflement de cette activité mais traduit plus certainement la modernisation du système de distribution (essor de la grande distribution) et l'impact d'une vive concurrence qui ont conduit les acteurs à réduire leurs marges commerciales, et donc la valeur ajoutée du secteur.

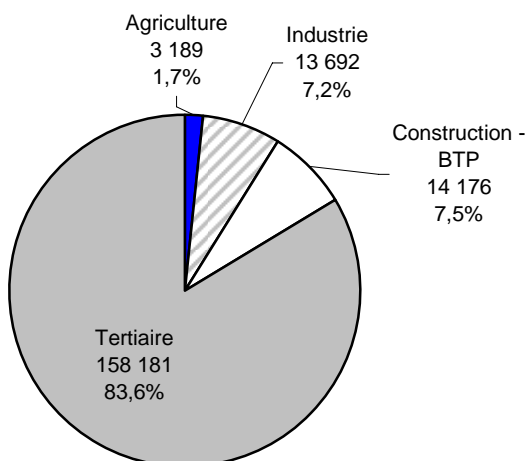
De même, la moindre progression des secteurs « éducation santé et action sociale » et « administrations » se situe dans un contexte où les salaires de la fonction publique ont été contenus. Ces deux branches, qui pèsent plus de 38 % de la valeur ajoutée totale, ont tout de même connu sur cette période une croissance moyenne supérieure à 4 % par an, soit un niveau inférieur à la croissance nominale de la valeur ajoutée totale (6,6 % par an sur la période).

La tertiarisation de l'économie réunionnaise se poursuit avec un développement plus rapide des services marchands que des services administrés. Le succès de l'import substitution a permis de créer un secteur industriel significatif et diversifié. Le poids économique du secteur agricole est devenu faible, mais son rôle social et environnemental reste un enjeu important pour le développement durable de l'île.

2. LES BASSINS D'EMPLOI

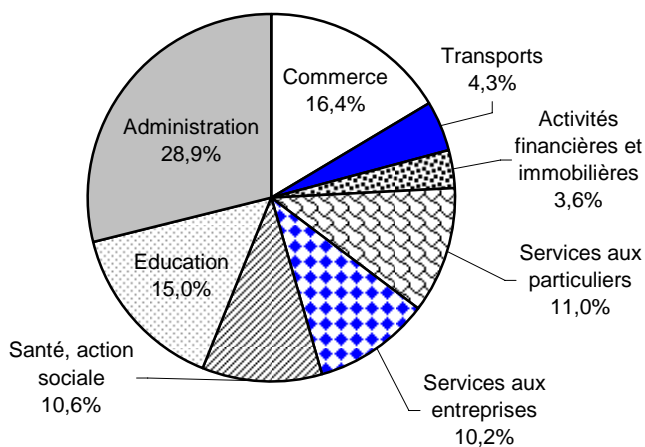
Sur un total de 212 875 emplois estimés au 31 décembre 2005, presque 89 % sont des salariés (189238 personnes) et 11 % des non salariés (23 637). Le secteur tertiaire, commerce et services, (87,6 % de la richesse créée ou VA) occupe 83,6 % des salariés, le BTP (6,5 % de la VA) emploie 7,2 % des salariés et l'industrie (6,4 % de la VA) compte 7,5 % des salariés. Par ailleurs, 1,7 % des salariés travaillent dans le secteur agricole (2 % de la VA), sachant qu'une grande partie des exploitants agricoles ne sont pas salariés.

Structure de l'emploi salarié au 31-12-2005



Source : estimations de l'emploi (INSEE)

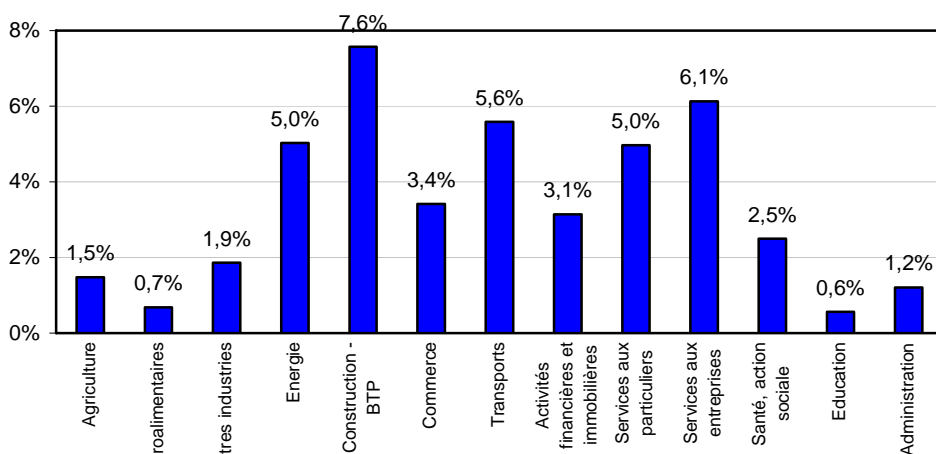
Répartition des salariés du secteur tertiaire au 31-12-2005



Source : estimations de l'emploi (INSEE)

La répartition par branche des salariés du secteur tertiaire fait ressortir l'importance de l'administration dont le poids représente près du double de celui observé en métropole. Bien qu'en diminution, l'ensemble « administration, éducation, santé et action sociale » occupe encore 54,5 % des salariés du secteur tertiaire. Le commerce reste un secteur clé en termes d'emploi avec 16,4 % des salariés, tandis que les services aux particuliers et aux entreprises ont un poids relatif comparable, respectivement 11 % et 10,2 %.

Croissance moyenne des effectifs salariés par branche de 1999 à 2005



Source : estimations de l'emploi (INSEE)

La dynamique d'emploi par branche sur 6 ans (1999 à 2005) fait clairement ressortir l'essor du BTP et des services aux entreprises, avec des taux de croissance annuels moyens des effectifs qui atteignent respectivement 7,6 % et 6,1 % sur six ans. Les services aux particuliers, les transports et le secteur de l'énergie ont connu des niveaux de croissance de l'emploi supérieur ou égal à 5 % par an pendant six ans, performance remarquable. Enfin, il convient de noter la bonne tenue des secteurs du commerce et des activités financières et immobilières.

Sur la période, le parallèle entre l'évolution des emplois par secteur et celle de la valeur ajoutée créée fait sens. Toutefois, la croissance soutenue de la VA du secteur industriel et des activités financières semble avoir eu un contenu en emploi limité, phénomène probablement lié à d'importants gains de productivité. Par ailleurs, la forte croissance de l'emploi dans le BTP résulte d'une dynamique récente (depuis 2002), le secteur ayant à la fois bénéficié des grands travaux liés au DOCUP 2000-2006, du boom de l'immobilier et des effets de la lutte contre le travail clandestin.

3. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL (PIBR)

L'INSEE élabore les comptes économiques des départements d'outre-mer selon les définitions et les concepts du système élargi de comptabilité nationale. A ce jour, dix années de comptes « définitifs » (1993-2003) sont disponibles. Par ailleurs, le projet de comptes économiques rapides (CEROM) initié fin 2003 par l'AFD, l'INSEE et l'IEDOM a abouti en 2006 avec la première présentation des comptes rapides pour les exercices 2004 et 2005.

Sur les cinq dernières années (2001-2005), la Réunion est le département français dont la croissance moyenne a été la plus forte, soit 4,7 % par an à prix constant¹ et 6,7 % en prix courants. Le PIB de la Réunion s'élevait à presque 12 milliards d'euros en 2005.

Evolution du produit intérieur brut (PIB)

	en millions d'€					
	2000	2001	2002	2003	2004*	2005*
Produit Intérieur Brut	8 641	9 317	9 923	10 523	11 180	11 970
<i>Progression du PIB (en euros courants)</i>	5,3%	7,8%	6,5%	6,0%	6,2%	7,1%
Taux d'inflation (1)	2,0%	2,4%	2,6%	1,1%	1,7%	2,2%
Taux de croissance réel du PIB	3,3%	5,4%	3,9%	4,9%	4,5%	4,9%
Taux de croissance réel du PIB en métropole	4,1%	2,1%	1,2%	1,1%	2,3%	1,2%

Source : INSEE

(1) Taux moyen correspondant à la moyenne des 12 indices mensuels de l'année en référence

(*) comptes économiques rapides

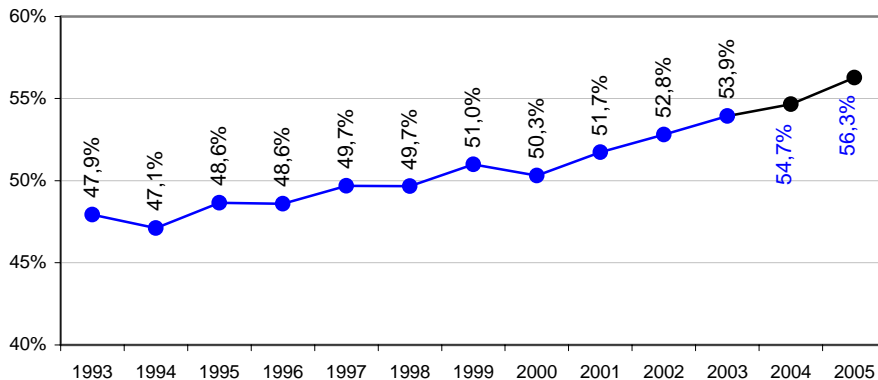
Toutefois, en dépit d'une croissance économique remarquable, l'analyse des valeurs ramenées à la population montre que la Réunion accuse encore un retard important. En effet, le PIB par habitant déflaté n'a progressé en moyenne que de 2,8 % par an entre 1993 et 2005, pénalisé notamment par une croissance démographique élevée. En 2005, il atteint 15 350 € ce qui représente 56,3 % du PIB par tête de la France entière. Depuis 2000, la croissance

¹ En l'absence de partage volume / prix dans les comptes économiques, la croissance du PIB en volume ou valeur réelle s'obtient en déflatant le PIB en valeur par l'indice des prix à la consommation.

économique de l'île est nettement plus marquée que celle de la France, ce différentiel favorable récurrent permettant à la Réunion d'accélérer son rattrapage et de ne plus se positionner, en dépassant la Guyane, comme le département français ayant la plus faible richesse par habitant.

Comparaison entre le PIB par habitant à la Réunion et au niveau National

Source : comptes économiques (INSEE) – comptes rapides en 2004 et 2005



A l'instar des autres DOM, la consommation finale est la principale composante, en emplois, du PIB et absorbe plus de 100 % de la création de richesse. Toutefois, sur la période 1993-2003, l'importance relative de cet agrégat a diminué, passant d'environ 111 % du PIB en début de période à 107 % sur la dernière année. Selon les comptes rapides, la tendance s'est même accélérée en 2004 et 2005 où la consommation finale représente 103 % du PIB.

Cette évolution résulte principalement du dynamisme de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF) représentant 20,4 % du PIB en 2003 contre 17,8 % en 1993. En effet, la FBCF s'est accru en moyenne de + 7,1 % par an entre 1993 et 2003, soit un rythme de croissance supérieur à celui du PIB sur la même période (+ 6,2 % par an en moyenne). Là encore, les comptes rapides renforcent cette analyse avec un poids relatif de la FBCF dans le PIB qui atteint 23,6 % en 2005, en raison de la vigueur de l'investissement (privé et public) en 2004 et 2005 qui porte à + 8,8 % la variation annuelle moyenne de cet agrégat entre 1993 et 2005.

Au sein de la consommation finale, la dépense des ménages reste prépondérante : elle représente 65 % du PIB en 2003, proportion qui a peu variée dans le temps (65,6 % en moyenne). La dépense des administrations publiques (APU) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM, principalement le secteur associatif qui œuvre notamment dans le social) totalise 42,1 % du PIB en 2003 contre 44,6 % en 1993.

Sur la période 1993-2003, la croissance annuelle moyenne de la consommation des ménages (+ 5,9 %) a été moins rapide que celle du PIB (+ 6,2 %), mais légèrement supérieure à celle de la consommation finale dans son ensemble (+ 5,8 %), confirmant de fait l'importance du rôle des ménages comme contributeur à la croissance économique.

Aux cotés de la consommation, comme levier de croissance traditionnel de l'économie, et de l'investissement, dont le dynamisme a constitué un moteur à l'importance de plus en plus

avérée, d'autres relais de croissance de l'économie sont apparus sur la période, qui illustrent des dynamiques nouvelles, même si leurs contributions restent modestes.

C'était le cas des exportations entre 1993 et 2003 dont la croissance sur la période (+ 7,3 % par an en moyenne) reflète notamment l'essor des activités touristiques qui en constituent près de la moitié en valeur contre 20 % pour la branche sucre / rhum. En revanche, le tourisme a subi en 2006 une crise majeure, en liaison avec l'épidémie de Chikungunya, de nature à modifier cette analyse. Une baisse de plus de 27 % de la dépense touristique a été constatée en 2006, soit 83,5 millions d'€ en moins. A l'inverse, l'effet positif sur les exportations de l'expansion à l'international de la compagnie Air Austral à partir de 2004 n'a pas encore été mesuré dans les comptes économiques.

Les exportations ne représentent toutefois qu'un peu moins de 6 % du PIB contre presque 30 % pour l'ensemble de la France. Cette faiblesse relative des exportations contraste avec le poids des importations (32,5 % du PIB contre 26 % pour la France). Il en résulte un déficit commercial proche de 27 % du PIB, soutenable financièrement dans le cas d'une économie régionale car compensé par le système de redistribution de la richesse nationale, au travers des transferts publics.

Ressources et emplois de l'économie réunionnaise		en millions d'€	
	1993	2003	Evol. moy. 1993 - 2002
Produit Intérieur Brut	5 793	10 523	6,2%
+ Valeur ajoutée marchande	3 416	6 244	6,2%
+ Valeur ajoutée non marchande	2 157	3 697	5,5%
+ (Impôts - subventions) sur produits	481	927	6,8%
- Cons. Intermédiaire SIFIM (1)	262	345	2,8%
Total des ressources	5 793	10 523	6,2%
Consommation finale (CF)	6 440	11 275	5,8%
+ Dépenses de CF individuelle	5 846	10 675	6,2%
(+ dont ménages	3 858	6 844	5,9%
(+ dont ISBLSM (2) et APU (3)	1 988	3 831	6,8%
+ Dépenses de CF collective des APU et ISBLSM	594	600	0,1%
Formation brute de capital	1 032	2 059	7,1%
+ Formation brute de capital fixe	1 034	2 151	
+ Variation des stocks		-2	-92
Exportations	302	612	7,3%
- Importations	1 982	3 423	5,6%
Total des emplois	5 792	10 523	6,2%

Source : INSEE Réunion

(1) Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

(3) Administrations publiques

Section 2

L'évolution des principaux indicateurs

§ 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

1.1 Structure et répartition de la population active

D'après l'INSEE, la population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) a progressé de manière soutenue (+ 3,8 %) entre 2005 (311 417 personnes) et 2006 (323 200 actifs), soit 11 783 actifs de plus. Ceci met en avant le net renforcement de la croissance de la population active réunionnaise déjà amorcé en 2005 (5 655 actifs supplémentaires), après avoir augmenté de manière modérée trois années consécutivement (3 374 actifs de plus par an en moyenne pour les années 2002 à 2004). Ainsi, la population active réunionnaise tend à retrouver un rythme de progression proche de celui enregistré dans les années 2000. En moyenne sur la période 2001-2006, la population active affiche une croissance annuelle de + 1,8 %, ce qui représente 5 512 individus de plus par an.

DEFINITIONS

- **Population active au sens du recensement (RP) :** personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais en recherche d'emploi, et les militaires.
- **Population active au sens du BIT :** personnes qui occupent un emploi, qui souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi.
- **Taux d'activité :** rapport entre le nombre d'actifs et la population totale en âge de travailler.
- **Taux d'emploi :** rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale en âge de travailler.

A l'image de l'année précédente, l'augmentation de la population active a principalement concerné les femmes (6 729 personnes supplémentaires), soit 57,1 % des nouveaux actifs et, dans une moindre mesure, les hommes (5 054 individus de plus).

Cette évolution s'est traduite par une élévation du taux d'activité (+ 0,9 point) à 54,7 %, rompant ainsi la tendance baissière amorcée en 2002. Toutefois, ce relèvement s'avère insuffisant pour atteindre le niveau observé en 2001 (55,1 %). Après avoir diminué lors de l'exercice précédent (- 0,4 point), le taux d'activité masculin s'est légèrement redressé en 2006 (+ 0,5 point) à 63,2 %. Parallèlement, le taux d'activité féminin (46,8 %) s'est inscrit en hausse (+ 1,4 point) pour la seconde année consécutive.

A l'image de l'année précédente (+ 5,3 %), la population active occupée s'est nettement renforcée en 2006 (+ 7,1 %), passant de 214 062 à 229 263 travailleurs, soit 15 201 personnes supplémentaires ayant un emploi. Par conséquent, le taux d'emploi (43,1 %) a augmenté de + 2,1 points en 2006 après + 1,4 point en 2005. Cette situation est le reflet du dynamisme de la croissance de l'économie réunionnaise ces dernières années.

Evolution de la population active

	1990	1999	2001	2004	2005	2006
	au sens du RP		au sens du BIT			
Population active	233 622	298 847	295 639	305 762	311 417	323 200
Hommes	137 658	165 098	166 203	174 030	175 915	180 969
Femmes	95 964	133 749	129 436	131 732	135 502	142 231
Taux d'activité (%)	55,5	58,0	55,1	53,7	53,8	54,7
Hommes (%)	67,1	66,0	64,0	63,1	62,7	63,2
Femmes (%)	44,4	50,4	46,8	44,9	45,4	46,8
Population active ayant un emploi	146 253	173 677	197 205	203 284	214 062	229 263
Hommes	90 526	100 634	114 916	118 703	126 439	130 285
Femmes	55 727	73 043	82 289	84 581	87 623	98 978
Taux d'emploi (%)	37,9	37,2	40,6	39,6	41,7	43,1
Hommes (%)	47,3	43,8	48,1	46,8	49,2	49,7
Femmes (%)	28,6	30,9	33,3	32,5	33,3	36,8

Source: INSEE

Contrairement à l'année précédente, cette embellie du marché de l'emploi a davantage touché les femmes (11 355 actives de plus ayant un emploi) que les hommes (3 846 actifs occupés supplémentaires). Les femmes ont représenté quasiment les trois quarts (74,7 %) des nouveaux actifs occupés. La forte augmentation femmes ayant un emploi (+ 13,0 %) a contribué à un sensible essor (+ 3,5 points) du taux d'emploi féminin, passant de 33,3 % en 2005 à 36,8 % en 2006. En raison d'une croissance du nombre d'actifs occupés moins rapide (+ 3,0 % en 2006 contre + 6,5 % en 2005), le taux d'activité masculin (49,7 %) n'enregistre qu'une faible progression en 2006 (+ 0,5 point) contrairement à 2005 (+ 2,4 points).

1.2 Evolution de l'emploi

Au 31 décembre 2005, la population active occupée se répartissait entre 88,9 % de salariés et 11,1 % de non salariés (entrepreneurs individuels, professions libérales...). Près des deux tiers des salariés réunionnais exercent dans le secteur marchand.

1.2.1 Evolution de l'emploi salarié dans le secteur marchand

D'après les statistiques de l'ASSEDIC (Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce), l'emploi salarié dans le secteur marchand a progressé à un rythme annuel moyen de 4,2 % entre le 31 décembre 1995 (82 472 personnes) et le 31 décembre 2005 (124 127 travailleurs), soit 3 772 salariés supplémentaires par an en moyenne. Sur la même période, l'emploi salarié marchand en France métropolitaine a enregistré une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 1,5 %. Cette performance est le reflet de la capacité du secteur marchand réunionnais à créer des emplois.

Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme du secteur tertiaire sur la période (+ 4,8 % en moyenne par an de 1995 à 2005), tiré notamment par les branches services aux entreprises (+ 8,6 %), hôtels et restaurants (+ 6,4 %), transports et communication (+ 5,8 %) et commerce (+ 4,2 %). Dans le même temps, le secteur primaire se caractérise par un taux de croissance annuel moyen de + 1,1 % et le secteur secondaire de + 2,7 %.

Toutefois, le processus de tertiarisation du marché de l'emploi à la Réunion a tendance à marquer le pas depuis 2003, à la fois en raison d'une croissance des effectifs du secteur tertiaire moins soutenue qu'en début de millénaire, mais surtout en liaison avec la forte augmentation des effectifs du secondaire tiré par la vigueur de l'activité dans la construction.

Au 31 décembre 2005, les salariés réunionnais se partageaient entre 3 111 travailleurs dans le secteur primaire (2,5 %), 29 893 salariés dans le secteur secondaire (24 %) et 91 123 professionnels dans le secteur tertiaire (73,5 %).

La branche construction emploie la majorité des professionnels du secteur secondaire (50,9 % des effectifs) devant l'industrie manufacturière (31,4 %) et l'industrie agroalimentaire (17,7 %). Dans le secteur tertiaire, les travailleurs se répartissent de la manière suivante : commerce (31,7 %), services aux entreprises (21,7 %), services collectifs et sociaux (11,3 %), santé et action sociale (10,5 %), transports et communications (9,1 %), hôtels et restaurants (6,4 %), administration et éducation (5,1 %) et activités financières (4,2 %).

D'un point de vue géographique, la microrégion Nord (37,3 %) constitue la première zone d'emploi du département devant les microrégions Ouest (28,2 %), Sud (26,5 %) et Est (8,0 %). La commune de Saint Denis (31,2 %) concentre près d'un tiers des salariés réunionnais. Les villes de Saint Pierre (12,2 %), du Port (12,0 %) et de Saint Paul (10,8 %) représentent les principaux autres bassins d'emploi de l'île.

Sur la période 2001-2005, les communes de Saint Joseph, Petite Ile, l'Etang Salé, Saint Leu, Trois Bassins, La Possession, Sainte Marie, Sainte Suzanne et Salazie affichent les taux de croissance des effectifs salariés les plus élevés. En revanche, les territoires de Cilaos et Sainte Rose enregistrent des pertes nettes d'emploi.

Comparativement aux trois exercices précédents (2002 : + 3,6 %, 2003 : + 3,3 % et 2004 : + 3,1 %), la croissance de l'emploi salarié marchand s'est légèrement accélérée en 2005 pour atteindre + 3,8 %, mais s'est avérée moins soutenue que lors des années 1999 (+ 6,4 %), 2000 (+ 6,2 %) et 2001 (+ 6,0 %). En effet, l'ASSEDIC a comptabilisé 124 127 salariés dans le secteur marchand au 31 décembre 2005 contre 119 600 travailleurs à la même date un an auparavant, soit 4 527 individus supplémentaires, chiffre supérieur à celui de la période 2002-2004 (3 739 personnes par an), mais inférieur à celui observé entre 1999 et 2001 (5 978 personnes par an en moyenne). Ainsi, la Réunion s'est révélée être une nouvelle fois en 2005 la région française la plus dynamique en termes de créations d'emploi devant la Corse (+ 3,8 %) et la Guyane (+ 3,4 %). Parallèlement, l'emploi salarié marchand pour la France entière n'a que faiblement progressé en 2005 (+ 0,7 %) à l'image de l'année précédente (+ 0,3 %). **Les premières estimations pour l'année 2006** font ressortir une nouvelle accélération de l'emploi salarié marchand dont la progression serait proche de 5,5 % avec 7 000 emplois supplémentaires.

Après avoir enregistré une hausse sensible de ses effectifs salariés en 2004 (+ 5,4 %), le secteur primaire se caractérise par une augmentation minimale de son nombre de travailleurs en 2005 (+ 0,8 %).

A l'instar des deux exercices précédents, l'emploi salarié marchand dans le secteur secondaire a progressé de manière rapide en 2005 (+ 6,5 %), sous l'impulsion de la branche construction, dont la croissance des salariés s'est de nouveau renforcée (+ 12,1 %). A l'inverse de l'année 2004 (- 2,1 %), l'industrie manufacturière affiche une élévation de ses effectifs en 2005 (+ 2,4 %), tandis que l'industrie agroalimentaire (- 0,4 %) emploie moins de personnes pour la deuxième année consécutive.

Estimation de l'emploi salarié

Secteurs d'activité	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2005/2004
SECTEUR PRIMAIRE	3 003	2 947	2 927	3 085	3 111	0,8%
SECTEUR SECONDAIRE	25 631	25 588	26 999	28 061	29 893	6,5%
Industries agro-alimentaires	5 103	5 045	5 333	5 308	5 287	-0,4%
Bâtiment et travaux publics	11 559	11 515	12 300	13 581	15 218	12,1%
Autres industries	8 969	9 028	9 366	9 172	9 388	2,4%
SECTEUR TERTIAIRE TOTAL	79 748	83 716	86 044	88 454	91 123	3,0%
Commerce	25 436	26 784	27 569	28 153	28 893	2,6%
Hôtels et restaurants	4 488	4 915	5 127	5 649	5 843	3,4%
Transports et communication	6 487	6 828	7 209	7 805	8 303	6,4%
Activités financières	3 565	3 499	3 511	3 771	3 835	1,7%
Services aux entreprises	14 387	15 029	16 893	18 643	19 756	6,0%
<i>dont intérim</i>	2 995	3 095	3 762	4 137	4 635	12,0%
Santé et action sociale	9 680	9 998	10 398	9 430	9 562	1,4%
Services collectifs et sociaux	10 923	11 426	10 381	10 112	10 259	1,5%
Administration publique - éducation	4 782	5 237	4 956	4 891	4 672	-4,5%
Total général	108 382	112 251	115 970	119 600	124 127	3,8%

Source : ASSÉDIC

Les effectifs du secteur tertiaire (+ 3,0 %) ont cru à un rythme quasi-identique à celui observé en 2005 et 2004 (+ 2,8 %). Au sein du secteur tertiaire, les branches transports et communications (+ 6,4 %) et services aux entreprises (+ 6,0 %) se sont montrées les plus performantes devant celles des hôtels et restaurants (+ 3,4 %), du commerce (+ 2,6 %), des activités financières (+ 1,7 %), des services collectifs et sociaux (+ 1,5 %) et de la santé et de l'action sociale (+ 1,4 %). Il convient de souligner que la baisse des effectifs de la filière administration publique et éducation, amorcée en 2003, s'est poursuivie en 2005 (- 4,5 %).

Au final, les branches construction et services aux entreprises, concentrant respectivement 36,2 % et 24,6 % des emplois créés, ont constitué les principaux moteurs de l'expansion de l'emploi salarié dans le secteur marchand en 2005.

1.2.2 Evolution de l'emploi salarié dans le secteur non-marchand

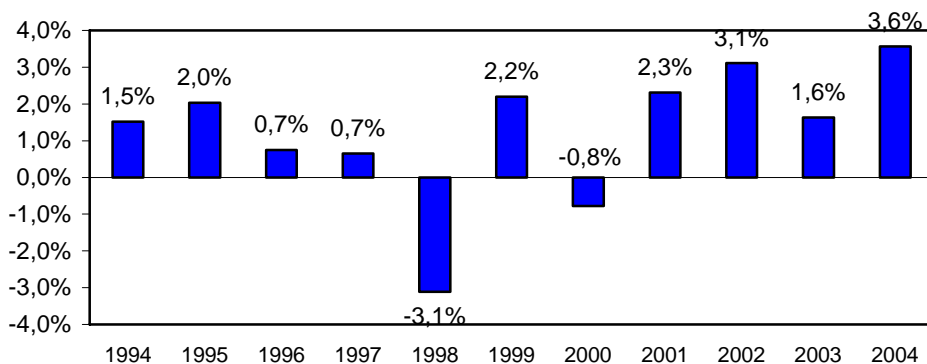
D'après les statistiques de l'INSEE, l'emploi salarié dans le secteur non-marchand a progressé en 2004 (+ 3,6 %) à un rythme plus élevé qu'en 2003 (+ 1,6 %), passant de 50 965 personnes au 31 décembre 2003 à 52 780 individus au 31 décembre 2004. Cette augmentation

est le fruit essentiellement de la hausse des effectifs des collectivités territoriales (+ 7,6 %) et dans une moindre mesure de celle des salariés de la fonction publique d'Etat (+ 0,6 %) et de la fonction publique hospitalière (+ 2,3 %).

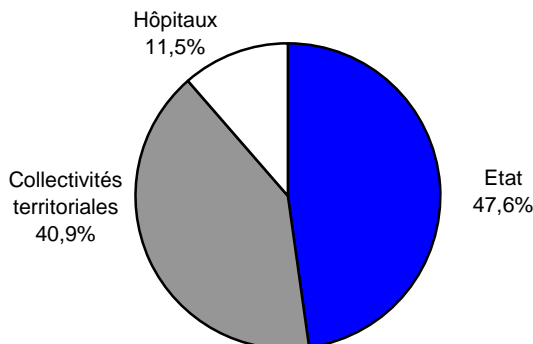
Au 31 décembre 2004, la fonction publique d'Etat (25 081 personnes) et les collectivités territoriales (21 510 individus) employaient la majorité des effectifs salariés du secteur non marchand. A la même date, la fonction publique hospitalière comptait 6 189 salariés.

Entre 1989 et 2004, les effectifs salariés de la fonction publique se sont accrus en moyenne de 1,3 % par an. Les agents de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux affichent sur la même période des taux de croissance annuels moyens respectifs de 2,1 %, 0,1 % et de 2,9 %.

Croissance annuelle des effectifs de la Fonction publique 1994-2004



Structure des effectifs de la Fonction publique au 31 décembre 2004



1.2.3 Evolution de l'emploi aidé

Les dispositifs issus des politiques d'aide à l'emploi sont particulièrement « utilisés et visibles » à la Réunion compte tenu de l'importance du chômage et du phénomène d'exclusion du marché du travail qu'il entraîne. L'étude intitulée « une double transition presque réussie », réalisée dans le cadre du projet CEROM (voir encadré), a souligné l'importance du nombre des emplois aidés dans le département et l'impact positif qu'ils ont joué depuis la fin des années 90 pour arrêter la montée quasi inexorable du chômage jusqu'en 1998. Selon l'étude, trois facteurs ont permis ce retournement : un début de desserrement de la contrainte démographique, un dispositif d'emplois aidés fonctionnant à plein régime (près de 50 000 contrats en 2000) et une croissance économique particulièrement créatrice d'emploi en 1999, 2000 et 2001.

Les signatures de contrats d'emploi aidé (nouveaux contrats et avenants) ont légèrement augmenté (+ 1,8 %) en 2006 (34 891 signatures) par rapport à 2005 (34 280 signatures), rompant ainsi la tendance baissière observée depuis 2002. Cette expansion masque des évolutions contrastées dans le secteur marchand et dans le secteur non-marchand. A l'image des trois exercices précédents, le nombre de contrats signés dans le secteur marchand (13 204 signatures) s'est inscrit en hausse (+ 22,8 %), tandis que le nombre de contrats d'emploi aidé dans le secteur non-marchand a diminué (- 7,8 %) pour la cinquième année consécutive. Ainsi, le nombre de signatures de contrats d'emploi aidé dans le secteur non-marchand s'est réduit de plus de moitié (- 55,7 %) entre 2001 (48 965 signatures) et 2005 (21 687 signatures).

Nouveaux contrats aidés et avenants signés

	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Emploi aidé dans le secteur marchand	7 500	8 423	10 749	13 204	22,8%
Contrats en alternance	4 330	5 146	4 965	5 416	9,1%
Contrats d'accès à l'emploi (CAE)	2 245	2 377	2 487	1 981	-20,3%
Aides à la création d'entreprise (ACCRE)	204	182	170	310	82,4%
PIJ création d'entreprise	614	701	774	779	0,6%
CIRMA-RMI				1 331	
CIRMA-ASS/API				358	
CIVIS			2 319	3 000	
Contrats "jeunes en entreprise"	107	17	34	29	-14,7%
Emploi aidé dans le secteur non marchand	36 395	30 149	23 531	21 687	-7,8%
Contrats emploi-solidarité (CES)*	23 922	21 576	16 039		
Contrats emploi-consolidé (CEC)**	1 123	1 197	687	2 637	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi*				11 193	
Contrats emploi-ville (CEV)					
Contrats emploi-jeune (CEJ)***	519	304	77	41	-46,8%
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)*	10 773	7 013	6 640	1 376	-79,3%
Contrats d'avenir				6 302	
Apprentissage secteur public	58	59	88	138	56,8%
TOTAL	43 895	38 572	34 280	34 891	1,8%

Source : ANPE, Direction du travail, Agence départementale d'insertion

* conventions initiales + avenants

**conventions initiales+avenants jusqu'en 2002, conventions initiales uniquement à partir de 2003

*** hors éducation nationale et ministère de l'intérieur

La progression du nombre de signatures de contrats aidés dans le secteur marchand s'explique principalement par la mise en place du contrat CI-RMA qui s'est traduite par la conclusion de 1 689 contrats répartis entre 1 331 CI-RMA/RMI et 358 CI-RMA/ASS-API. A un degré moindre, le développement du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) avec la validation de 681 contrats de plus qu'en 2005 (2 319 signatures) et le renforcement du nombre de contrats en alternance (451 signatures supplémentaires) ont également contribué au dynamisme de l'emploi aidé dans le secteur marchand. En revanche, le nombre de signatures de Contrats d'Accès à l'Emploi (CAE) s'est sensiblement contracté (- 20,3 %) après trois années de hausse.

Au sein du secteur non-marchand, la baisse continue du nombre de signatures de contrats aidés est la conséquence du fléchissement (- 79,3 %) des Contrats d'Insertion par l'Activité (CIA) qui passent de 6 640 signatures en 2005 à 1 376 signatures en 2006. A l'inverse, la création du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (11 193 contrats) et du Contrat d'Avenir (6 302 contrats), dont l'objectif est de succéder au Contrat Emploi Solidarité (CES), a permis de parapher 17 495 contrats en 2006 à comparer avec 16 039 CES un an auparavant. Toutefois, ce niveau demeure nettement inférieur à celui observé en 2001 (29 962 CES signés).

Au 31 décembre 2006, 18 333 personnes bénéficiaient d'un emploi aidé contre 16 039 un an auparavant, soit 8,0 % de la population active occupée.

Initié par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer dans son article 15, le congé - solidarité permet à un salarié volontaire d'au moins 55 ans, ayant travaillé au minimum cinq ans au cours des dix dernières années dans une entreprise à la Réunion et justifiant de dix années de cotisation à un régime salarié de sécurité sociale, de bénéficier d'une allocation de préretraite dont le montant dépend du nombre d'années de travail et du niveau de rémunération au moment du départ. Cette allocation est versée jusqu'à ce que le bénéficiaire puisse faire valoir ses droits à la retraite, soit au maximum pendant dix ans. Le financement de l'allocation est assuré par l'Etat et les deux collectivités locales, seules les cotisations sociales demeurant à la charge de l'employeur jusqu'au départ à la retraite. En contrepartie, ce dernier s'engage à recruter en remplacement du partant un jeune de moins de trente ans.

Dans le cadre de ce dispositif, 251 entreprises ont signé une convention en 2006 contre 167 en 2005, ce qui correspond à une hausse de 50,3 %. Ainsi, le nombre de personnes potentiellement concernées avec financement accepté par l'employeur s'élevait à 1 009 salariés au 31 décembre 2006.

En 2006, le nombre de dossiers déposés de demandes de congé solidarité a progressé de 59,0 % par rapport à 2005 pour s'établir à 854 dossiers. 632 décisions favorables ont été prononcées en 2006 après 510 lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2006, 1 853 personnes bénéficiaient du dispositif du congé-solidarité contre 1 432 individus un an auparavant, soit une croissance de 29,4 %. Les montants nets versés au titre du congé-solidarité ont augmenté en 2006 (31,5 millions d'€) de 33,5 % comparativement à 2005 (23,6 millions d'€). Les dépenses cumulées depuis sa mise en place en 2002 atteignaient, 80,8 millions d'€ nets fin 2006.

1.3 Le chômage

1.3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

L'enquête « emploi » conduite par l'INSEE au deuxième trimestre 2006 révèle une amélioration du marché de l'emploi réunionnais en 2006, reflet du dynamisme de l'économie de la Réunion. Le nombre de chômeurs au sens du BIT (93 937 actifs) s'est inscrit en baisse en 2006 (- 3,5 %) pour la deuxième année consécutive, ce qui correspond à 3 418 individus de moins touchés par le chômage. Par conséquent, le taux de chômage a diminué de 2,2 points comme en 2005 pour atteindre 29,1 %, se situant ainsi en dessous du seuil des 30 % pour la première fois depuis 1993. Toutefois, il convient de rappeler que le taux de chômage réunionnais, plus de trois fois supérieur à celui observé en métropole (9,0 %), demeure préoccupant.

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Il existe deux manières distinctes d'appréhender le marché de l'emploi :

- La première repose sur une enquête « emploi » menée par l'INSEE (au deuxième trimestre de chaque année à la Réunion) selon la méthodologie du BIT (Bureau International du Travail). Les résultats de cette enquête permettent de déterminer à la fois la population active et le nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Le rapport entre les deux constitue le taux de chômage au sens du BIT.
- La seconde consiste à faire le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et la population active (issue de l'enquête annuelle « emploi »). En effet, indépendamment des règles d'indemnisation de l'assurance chômage, l'ANPE recense les demandeurs d'emplois en plusieurs catégories, selon le type d'emploi recherché (cf. encadré p 53) et la disponibilité du candidat (immédiate ou non). Cette méthode suppose que toute personne cherchant un emploi est forcément inscrite à l'ANPE.

L'utilisation des deux méthodes, qui ont chacune des forces et des faiblesses, peut donner des résultats sensiblement différents. D'un côté, l'enquête « emploi » a le mérite de reposer sur une méthodologie éprouvée et stable dans le temps, mais garde la part d'arbitraire lié à tout sondage. D'un autre côté, le recensement des demandeurs d'emploi dans les fichiers de l'ANPE s'appuie sur un dénombrement exhaustif et indiscutable, mais qui est plus facilement soumis à des fluctuations liées à des facteurs exogènes (liens entre les inscrits et les indemnisés pour lesquels les changements de règles sont plus fréquents, effets de stock pouvant varier en fonction de l'application des règles de gestion du fichier).

Cette amélioration du marché de l'emploi a concerné majoritairement les personnes âgées de 15 à 24 ans, dont le taux de chômage s'est replié de 5,6 points à 48,7 %, et dans une moindre mesure les actifs appartenant aux catégories d'âge des 25-49 ans et des 50 ans ou plus, qui se caractérisent par des baisses respectives de leur taux de chômage de 1,7 point à 27,4 % et de 1,5 point à 17,7 %. En dépit d'une nette contraction de leur taux de chômage, les actifs de moins de 25 ans restent quasiment pour moitié sans emploi à la Réunion contre un peu plus d'un cinquième dans l'Hexagone (21,7 %).

Contrairement à l'exercice précédent, la diminution du nombre de chômeurs a profité exclusivement aux femmes. Avec 4 626 personnes de moins, la population active féminine touchée par le chômage (43 253 actives) a fortement reculé (- 9,7 %) en 2006, rompant ainsi la tendance défavorable observée lors des trois années antérieures. A l'inverse, le nombre de chômeurs masculins (50 684 individus) a été orienté à la hausse en 2006 (+ 2,4 %), après s'être nettement contracté (- 10,6 %) un an auparavant. Ainsi, le taux de chômage féminin a fléchi de manière sensible (- 4,9 points) à 30,4 %, tandis que le taux de chômage masculin s'est stabilisé : 28,0 % contre 28,1 % en 2005. Le différentiel de taux de chômage entre les hommes et les femmes s'est réduit de 7,2 points en 2005 à 2,4 points en 2006. Ainsi, les chômeurs étaient constitués majoritairement d'hommes (54,0 %).

Chômeurs au sens du BIT

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de chômeurs	92 761	99 504	102 478	97 355	93 937
<i>dont : Hommes</i>	47 547	53 427	55 327	49 476	50 684
<i>Femmes</i>	45 214	46 077	47 151	47 879	43 253
Taux de chômage	31,0%	32,9%	33,5%	31,3%	29,1%
<i>dont : Hommes</i>	28,5%	31,4%	31,8%	28,1%	28,0%
<i>Femmes</i>	34,2%	34,8%	35,8%	35,3%	30,4%

Source : INSEE (enquêtes emploi)

En ce qui concerne les femmes, le dynamisme du marché de l'emploi a profité à l'ensemble des catégories d'âge. Les femmes de moins de 25 ans ont constitué les principales bénéficiaires de cette embellie avec une contraction de leur taux de chômage de 8,7 points en 2006 (48,7 %) par rapport à 2005 (57,4 %), mais restent tout de même les plus touchées par le sous-emploi. Parallèlement, la population féminine âgée entre 25 et 49 ans et les actives de plus de 50 ans enregistrent des fléchissements respectifs de leur taux de chômage de 4,3 points à 29,5 % et de 4,0 points à 17,4 %.

Chez les hommes, la stagnation du taux de chômage masque des évolutions divergentes des différentes catégories d'âge. Le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans s'est inscrit en baisse (- 3,3 points) pour la deuxième année consécutive, passant de 52,0 % en 2005 à 48,7 % en 2006, tandis que celui des individus âgés entre 25 et 49 ans (+ 0,2 point) et des hommes de plus de 50 ans (+ 0,5 point) a légèrement augmenté pour s'établir à 25,7 % et à 18,0 %.

Demandeurs d'emploi fin de mois (DEFM) et indicateur de chômage

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Defm catégorie 1	91 272	87 091	76 617	68 598	64 377	59 490
Defm catégorie 1,2,3	112 918	109 427	102 247	96 680	94 435	88 145
Defm total	127 544	126 790	119 710	113 666	110 720	104 222
Population active occupée	197 205	206 307	203 062	203 284	214 062	229 263
Ind. chômage cat. 1	31,6%	29,7%	27,4%	25,2%	23,1%	20,6%
Ind. chômage cat. 1,2,3	36,4%	34,7%	33,5%	32,2%	30,6%	27,8%
Ind chômage toutes cat.	39,3%	38,1%	37,1%	35,9%	34,1%	31,3%

Source : INSEE, ANPE

A l'image des quatre exercices antérieurs, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) s'est inscrit en baisse en 2006 (- 5,9 %), corroborant ainsi les conclusions de l'enquête « emploi » menée par l'INSEE. Hormis les DEFM appartenant à la catégorie 5 (+ 25,7 %), l'ensemble des catégories de DEFM a profité du dynamisme du marché de l'emploi réunionnais. Les catégories 1, 2 et 3, avec des réductions respectives de - 9,7 %, de - 9,1 % et de - 10,5 % ont enregistré les diminutions d'effectifs les plus significatives. Sur la période 1999-2006, le nombre moyen de DEFM a reculé de - 2,6 % par an en moyenne.

Demandes et offres d'emplois à l'ANPE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Demandes d'emploi enregistrées (1)	92 507	95 960	96 800	90 159	86 417	87 375
Offres d'emploi enregistrées (1)	39 598	42 350	42 178	41 097	43 960	45 083

Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

(1) Toutes catégories confondues

Plus modérée qu'en 2005 (+ 7,0 %), la progression du nombre d'offres d'emploi recensées par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), amorcée un an auparavant, s'est poursuivie en 2006 (+ 2,6 %). Les offres destinées aux ouvriers qualifiés (+ 30,3 %), aux employés qualifiés (+ 9,9 %), aux agents de maîtrise (+ 12,4 %) et aux cadres (+ 18,1 %) ont augmenté, tandis que les offres concernant les ouvriers spécialisés (- 13,5 %), les employés non qualifiés (- 2,8 %) et les techniciens, dessinateurs (- 5,9 %) ont été orientées à la baisse.

Les employés ont bénéficié de plus des trois quarts des offres (76,0 %), réparties entre les employés qualifiés (43,7 %) et les employés non qualifiés (32,3 %). Les offres restantes s'adressaient à des ouvriers qualifiés (8,9 %), des manœuvres (5,1 %), des ouvriers spécialisés (5,0 %), des techniciens, dessinateurs (2,2 %), des cadres (1,4 %) et des agents de maîtrise (1,4 %).

Pour la première fois du millénaire, la majorité des offres déposées à l'ANPE correspondait à des emplois durables (55,5 %), contrat dont la durée est supérieure à six mois. En nette progression lors des deux derniers exercices (2005 : + 18,0 %, 2006 : + 26,1 %), les contrats à durée indéterminée (CDI) ont représenté un peu plus du quart des offres (28,2 %). De même, les contrats à durée déterminée (CDD) de longue durée, répartis entre les CDD de sept à douze mois (16,1 %) et les CDD d'une durée supérieure à un an (11,1 %), ont capté 27,2 % des offres. Les offres d'emploi temporaire (44,5 %), contrat dont la durée est inférieure ou égale à six mois, se partageaient entre des CDD de quatre à six mois (22,1 %), des CDD d'un à trois mois (11,5 %), des CDD de moins d'un mois (5,5 %) et des contrats d'intérim (5,5 %).

D'un point de vue géographique, les offres d'emploi enregistrées se répartissent de la manière suivante : 32,1 % dans le Nord (14 456 offres), 25,8 % dans le Sud (11 631 offres), 24,9 % dans l'Ouest (11 242 offres) et 11,0 % dans l'Est (4 972 offres). Il convient de souligner que 2 782 offres n'ont pu être localisées, soit 6,2 % du total des offres enregistrées.

Définition des catégories de DEFM

Catégorie 1 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 2 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 3 : personne sans emploi immédiatement disponible, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée.

Catégorie 4 : personne sans emploi non immédiatement disponible à la recherche d'un emploi.

Catégorie 5 : personnes pourvue d'un emploi à la recherche d'un autre emploi.

Catégorie 6 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Catégorie 7 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

Catégorie 8 : personne sans emploi, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée.

1.3.2 L'assurance chômage

La tendance baissière touchant le nombre d'allocataires de l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (ASSEDIC) depuis 2002 s'est nettement accentuée (- 18,3 %) entre le 31 décembre 2005 (47 202 allocataires) et le 31 décembre 2006 (38 562 bénéficiaires). Par conséquent, le montant des allocations versées par l'ASSEDIC, à l'image des deux années précédentes, s'est sensiblement contracté en 2006 (- 8,0 %) pour atteindre 328 millions d'€

Sur la même période, les bénéficiaires de l'assurance chômage (24 643 individus, soit 63,9 % des allocataires) ont diminué de manière significative (- 24,9 %). Par ailleurs, les bénéficiaires relevant du régime de l'Etat, répartis entre 13 620 personnes au titre du régime de solidarité (35,3 %) et 299 individus dépendant de régimes divers (pré retraite, stagiaire régime public, allocation de fin de formation, allocation solidarité spécifique formation et allocation fonds spécifique provisoire), ont fléchi de 3,3 %.

Les contributions encaissées par l'ASSEDIC ont progressé de manière soutenue pour la quatrième année consécutive en 2006 (+ 12,8 %) à 193,2 millions d'€ En 2006, le montant annuel moyen distribué par allocataire s'élevait à 8 516 €, soit une augmentation de 12,6 %.

Nombre d'allocataires et prestations versées par les ASSEDIC

	2003	2004	2005	2006	Var.06/05
Nombre d'allocataires	54 405	51 226	47 202	38 562	-18,3%
Allocations versées (1)	396 850	376 388	357 043	328 403	-8,0%
Contributions encaissées (1)	147 075	161 236	171 314	193 201	12,8%
Montant annuel moyen par allocataire (2)	7 294	7 348	7 564	8 516	12,6%

Source : ASSEDIC

(1) en milliers d'€ / (2) en €

1.4. Le dispositif de cohésion sociale

Le 22 décembre 2004 une déclinaison locale du plan de cohésion sociale du gouvernement a été signée entre l'Etat et le Département de la Réunion. Les objectifs et moyens de ce plan sont développés en section 1 du présent rapport, au dernier paragraphe de la partie « caractéristiques institutionnelles ».

UNE DOUBLE TRANSITION PRESQUE REUSSIE

Chômage, productivité et politiques d'emploi à la Réunion

Le chômage réunionnais apparaît à première vue paradoxal dans la mesure où son évolution semble déconnectée de la croissance économique. En effet, alors que l'économie de l'île a connu une croissance moyenne de 5% par an pendant 30 ans (1970-2000), rythme digne d'une économie émergente, le chômage a enregistré dans le même temps une dégradation constante pour atteindre environ le tiers de la population active, soit le niveau le plus élevé du territoire français. Cette aggravation « inexorable » de la situation de l'emploi a pourtant été stoppée en 1998, avec un retournement du marché du travail, à nouveau sans lien évident avec la conjoncture économique.

Le facteur démographique explique naturellement une partie de ces évolutions. La croissance de la population active a été rapide, au rythme moyen annuel de 3,3% sur le dernier quart de siècle (1974-99). Mais le facteur économique ne doit pas être sous-estimé. Si la croissance n'a pu absorber la totalité de la demande d'emploi, c'est parce qu'elle a reposé largement sur des progrès de productivité (en moyenne 2,8% par an sur la période 1974-99 contre 1,8% sur l'ensemble national), et dans une moindre mesure sur une expansion de l'emploi. En définitive, le déséquilibre du marché de l'emploi à la Réunion sur la longue période relève de la conjonction de trois phénomènes : la croissance rapide de la population en âge de travailler, la progression du taux d'activité en liaison avec l'émancipation féminine et la faiblesse relative du contenu en emploi de la croissance.

Les progrès de productivité constituent un élément majeur de la transformation économique réunionnaise. Ils caractérisent la transition économique, qualifiée parfois de rattrapage, que la Réunion connaît en même temps que sa transition démographique. Cette double transition réunionnaise se manifeste par une profonde et rapide mutation qui, en l'espace de quelques décennies, a transformé une petite économie traditionnelle tirée par l'agriculture et l'industrie sucrière en une économie urbaine fondée sur les services. La modernisation de l'île s'est diffusée à l'ensemble de l'économie, de l'appareil productif aux infrastructures, dans un contexte institutionnel en rapide mutation.

Au cours de cette période, un processus de création/destruction d'emplois, source première de la productivité, s'est déroulé de manière accélérée. L'économie a d'abord connu jusqu'au tournant des années 1990, une phase de spécialisation, marquée par la destruction d'emplois dans l'agriculture et la filière canne-sucre-rhum et par la création de nouveaux emplois dans les services marchands et l'industrie. Dans le même temps, un processus de modernisation des activités s'est progressivement amplifié jusqu'à devenir le phénomène dominant dans les années 1990. Cette décennie a été caractérisée par des gains élevés de productivité intra-branches et une faible création d'emplois marchands, dans un contexte d'alignement des minima salariaux sur la métropole.

La même période a aussi été marquée par une politique publique d'emploi active qui a eu un impact déterminant sur le marché du travail. Le fort développement des emplois aidés, majoritairement dans le secteur non marchand, et plus généralement l'assouplissement (et la précarisation) des nouvelles formes d'emplois (CDD et temps partiels) ont conduit à amorcer la décrue du chômage à la fin de la décennie. Une conjoncture très favorable du marché du travail dans les années 1999-2001 a par ailleurs permis de confirmer et d'amplifier cette rupture historique de l'évolution de chômage réunionnais.

Alors que la montée du chômage était inexorable dans les décennies précédentes (il aurait fallu une croissance régulière de 7% par an dans les années 80 pour stabiliser le chômage), il faut s'attendre désormais à une évolution de l'emploi plus sensible à la conjoncture économique et à son accompagnement par des politiques publiques. La contrainte démographique s'assouplit progressivement, et le processus de destruction d'emplois devrait décélérer, même s'il est probable que la productivité continue à progresser plus rapidement que sur le territoire métropolitain. Autour de l'année 2010, une croissance légèrement supérieure à 4% sera encore nécessaire pour améliorer la situation de l'emploi. C'est un objectif ambitieux mais désormais accessible.

§ 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

1. LES SALAIRES

1.1 L'évolution du SMIC

Hausse du SMIC de 3,05 % en 2006 pour une inflation moyenne de 2,6 %.

Par Décret n° 2006-751 du 29 juin 2006 publié au Journal Officiel du 30 juin 2006, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) a été réévalué de 3,05 % au 1^{er} juillet 2006 dans les Départements d'Outre-Mer, la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon et en France métropolitaine, ce qui correspond à une majoration moins forte que lors des trois années précédentes (+ 5,5 % en 2005, + 5,8 % en 2004, + 5,3 % en 2003).

Par conséquent, le SMIC horaire brut s'élevait à 8,27 € au 1^{er} juillet 2006 contre 8,03 € à la même date un an auparavant. Le SMIC mensuel brut pour 151,67 heures de travail¹ est passé de 1 217,88 € à 1 254,28 €

Parallèlement, l'indice moyen des prix à la consommation des ménages à la Réunion a augmenté de 2,6 % en 2006, ce qui se traduit par un faible gain de pouvoir d'achat (+ 0,4 point) pour les salariés rémunérés au niveau du SMIC.

Evolution du SMIC horaire en fin d'année		en €
	Salaire Réunion (1)	Progression annuelle
1997	6,01	4,0%
1998	6,13	2,0%
1999	6,21	1,2%
2000	6,41	3,2%
2001	6,67	4,0%
2002	6,83	2,4%
2003	7,19	5,3%
2004	7,61	5,8%
2005	8,03	5,5%
2006	8,27	3,0%

Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

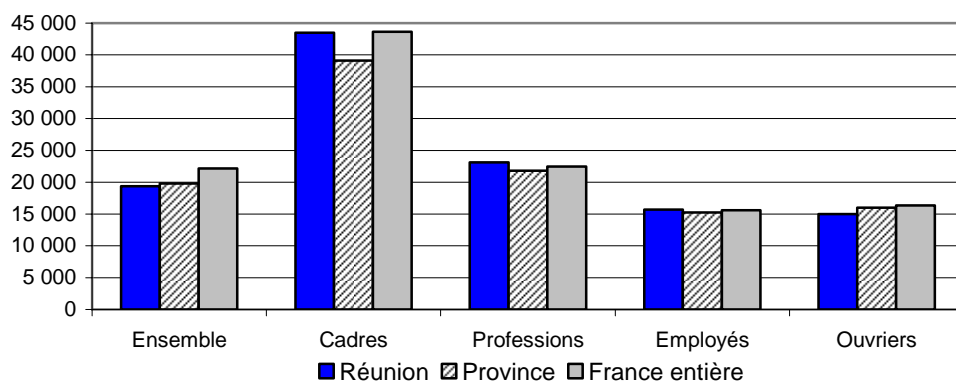
¹ Correspondant à 35 heures hebdomadaires.

1.2 L'évolution des principaux salaires

Hors agents de l'Etat et salariés de l'agriculture, le salaire net moyen à la Réunion s'établit à 19 363 € en 2004, soit un niveau inférieur à celui observé pour la France entière (22 197 €), pour la province (19 794 €) ainsi que dans les autres départements d'outre-mer (Guadeloupe : 20 257 €, Guyane : 23 235 €, Martinique : 20 445 €).

La Réunion occupe le sixième rang régional le plus bas en ce qui concerne les revenus salariaux nets annuels moyens d'ensemble derrière la Basse Normandie, le Limousin, le Poitou Charentes, la Bretagne et la Corse.

Revenus salariaux nets annuels moyens en euros en 2004



Source : INSEE - DADS

Toutefois, cette position masque des situations contrastées pour les différentes catégories socioprofessionnelles. En effet, la Réunion constitue une des régions présentant des rémunérations salariales nettes annuelles moyennes les plus élevées pour les cadres (3^{ème} rang), les professions intermédiaires (5^{ème} rang) et les employés (4^{ème} rang), tandis que l'île affiche le niveau de salaires annuels nets moyens le plus bas pour les ouvriers. La part prépondérante de ces derniers dans l'ensemble des travailleurs explique la faiblesse du salaire net annuel moyen d'ensemble.

Par ailleurs, il convient de souligner que les revenus salariaux nets annuels moyens d'ensemble à la Réunion ont progressé à un rythme annuel moyen de + 2,0 %, comparable à celui de l'indice général des prix à la consommation des ménages (+ 1,9 %) sur la période 1998-2004.

2. LES REVENUS

2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus

L'étude des statistiques des services fiscaux met en avant l'importance des faibles revenus à la Réunion. En effet, les services fiscaux ont recensé 295 571 foyers fiscaux non imposables dans le département au titre des revenus 2004, soit plus des trois quarts (76,7 %) des foyers fiscaux comptabilisés (385 233) contre un peu moins de la moitié pour la France entière (47,9 %). De même, l'essentiel des résidents réunionnais (55,8 %) ont déclaré un revenu net annuel inférieur à 7 500 € tandis que seulement 29,1 % de l'ensemble des ménages français appartenaient à cette tranche de revenus.

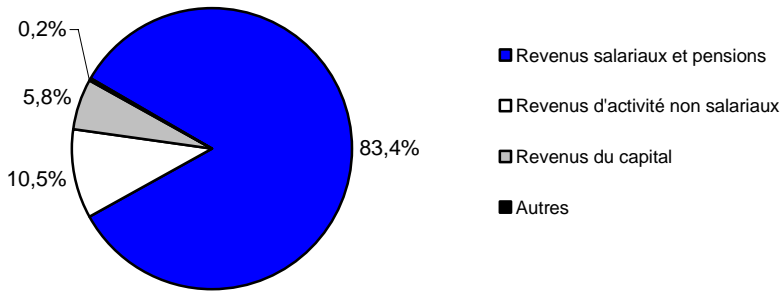
Par ailleurs, l'île se caractérise par un revenu net annuel moyen déclaré (tout type de revenus confondus) de 11 330 €, sensiblement inférieur à la moyenne nationale (16 827 €). Le revenu net annuel moyen des réunionnais non imposables s'établissait à 5 484 € contre 6 941 € pour les ménages français non imposables. A l'inverse, le revenu des ménages réunionnais soumis à l'impôt (30 602 €) atteint un niveau nettement supérieur à celui observé pour la France entière (25 912 €).

Passant de 5 791 millions d'€ en 2003 à 6 148 millions d'€ en 2004, le montant des revenus déclarés par les foyers fiscaux de la région a augmenté (+ 6,2 %) au même rythme que pour la France entière (+ 6,1 %) entre les deux exercices. Ainsi, la Réunion concentrait 0,7 % des revenus totaux enregistrés sur l'ensemble du territoire national. Les montants déclarés par les réunionnais se répartissaient entre des traitements et des salaires (70,9 %), des pensions et des rentes (12,5 %), des bénéfices industriels et commerciaux (4,9 %), des bénéfices non commerciaux (4,9 %), des revenus fonciers (3,9 %), des revenus de capitaux mobiliers (1,9 %) et des bénéfices agricoles (0,7 %).

A la Réunion, les montants collectés au titre de l'impôt sur le revenu se sont inscrits en hausse de 5,6 % entre 2003 (213 millions d'€) et 2004 (225 millions d'€) contre + 4,2 % pour la France entière. Les sommes perçues dans le département ne représentent toutefois que 0,4 % du total comptabilisé pour la France entière. L'impôt moyen payé par les résidents réunionnais s'élevait à 2 507 € en 2004, soit une valeur légèrement plus faible que celle enregistrée pour l'ensemble des contribuables français (2 767 €). Cette situation s'explique en partie par l'abattement supplémentaire de 30 % sur l'impôt dû dont bénéficient les réunionnais. En 2004, la majorité des foyers fiscaux imposables (42,8 %) s'est acquittée d'un impôt inférieur à 800 €.

En 2004, le nombre de ménages imposables concernés par l'impôt sur la fortune (ISF) a progressé de 14,3 % pour atteindre 993 contribuables, ce qui correspond à 1,1 % des réunionnais soumis à l'impôt. La Réunion demeure le Département d'Outre-Mer dans lequel la concentration de foyers fiscaux imposables devant s'acquitter de l'ISF est la plus importante (Guadeloupe : 0,5 %, Martinique : 0,5 %, Guyane : 0,4 %), mais constitue une des régions françaises où cet indicateur est le plus faible. Environ 7 millions d'€ ont été versés au titre de l'ISF en 2004.

Répartition des bases d'imposition par revenu catégoriel déclaré (2004) source: services fiscaux



Source : services fiscaux

2.2. Le revenu minimum d'insertion

Institué par la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) garanti, depuis maintenant plus de 15 ans, aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹.

La loi d'orientation pour l'Outre-mer, promulguée le 13 décembre 2000, a modifié le décret du 20 janvier 1989 en arrêtant le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de métropole au plus tard dans un délai de trois ans. La première étape de l'alignement est intervenue le 1^{er} janvier 2001 en réduisant le différentiel de 7 points et la deuxième étape a abouti à l'alignement total le 1^{er} janvier 2002. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à compenser, sur ressources budgétaires, la disparition de la "créance de proratisation" destinée au financement partiel par l'Etat du logement social outre-mer, qui était constituée du différentiel de 20 % non perçu par les allocataires².

2.2.1. Les bénéficiaires et les montants distribués en 2006

A l'image de l'année précédente (- 1,7 %), le nombre de bénéficiaires du RMI en fin d'année s'est inscrit en baisse (- 0,7 %, soit 552 allocataires de moins) entre le 31 décembre 2005 (75 011 personnes) et le 31 décembre 2006 (74 459 individus).

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO) a augmenté de manière plus forte en 2006 (+ 9,1 %) que lors des deux exercices antérieurs (2004 : + 6,7 %,

¹ Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge.

² Le décret d'application du 20 janvier 1989 de la loi relative au RMI stipulait en effet que son montant dans les DOM était égal à 80 % du montant fixé en métropole. La différence, appelée "créance de proratisation du RMI", était affectée au financement de divers programmes d'insertion, majoritairement consacrés au logement social.

2005 : + 6,2 %) pour atteindre 6 732 personnes. Le RSO¹, prévu par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, est destiné aux allocataires du RMI qui souhaitent sortir de ce régime et se retirer du marché du travail. Sont éligibles les allocataires du RMI depuis au moins deux ans et ayant au moins 50 ans.

Evolution et composition des foyers bénéficiaires du RMI en fin d'année

Composition des foyers	2003	2004	2005	%	2006	%
Couples	20 731	21 491	21 558	28,7%	20 721	27,8%
. Sans enfant	2 545	2 758	2 861		2 895	
. Un enfant et plus	18 186	18 733	18 697		17 826	
Familles monoparentales	23 076	24 625	22 645	30,2%	22 807	30,6%
Personnes seules sans enfant	27 044	30 160	30 808	41,1%	30 931	41,5%
. Homme	19 194	21 820	22 301		22 202	
. Femme	7 850	8 340	8 507		8 729	
Total	70 851	76 276	75 011	100%	74 459	100%

Source : Caisse d'allocations familiales

En 2006, les bénéficiaires du RMI se partageaient entre 30 931 personnes seules sans enfant (41,5 % contre 47,0 % en 1998), 22 807 familles monoparentales (30,6 % contre 24,1 % en 1998) et 20 721 couples (27,8 % contre 28,9 % en 1998). Parmi les couples, l'essentiel des foyers (86,0 %) ont au moins un enfant. Chez les familles monoparentales, près des trois quarts des allocataires (72,4 %) ont à leur charge une ou deux personnes et environ un quart des bénéficiaires (27,6 %) compose un foyer avec 3 personnes ou plus. Les hommes (71,8 %) représentent la majorité des personnes seules sans enfant bénéficiaires du RMI. Un tel écart entre les modèles familiaux les plus répandus au sein des allocataires du RMI et ceux de la société réunionnaise, pose la question de la sincérité des déclarations de situations conjugales, sans doute « aménagées » afin de contourner les règles d'attribution du RMI.

En rupture avec la tendance haussière constatée en début de millénaire, les couples percevant le RMI ont diminué en 2006 (- 3,9 %, soit 837 bénéficiaires de moins) par rapport à 2005, confirmant ainsi le ralentissement observé un an auparavant (+ 0,3 %). Le nombre de familles monoparentales allocataires du RMI a stagné en 2006 (+ 0,7 %), tandis qu'il avait nettement fléchi en 2005 (- 8,0 %) après avoir augmenté de manière soutenue sur la période 1997-2004 (+ 10,2 % en croissance annuelle moyenne). En 2006, les personnes seules sans enfant bénéficiaires du RMI sont demeurées stables (+ 0,4 %) contrairement aux trois années précédentes (2003 : + 5,5 %, 2004 : + 11,5 %, 2005 : + 2,1 %).

Les bénéficiaires âgés de 30 à 39 ans (32,8 % des allocataires en 2006 contre 32,4 % en 1998) et de 40 à 49 ans (31,0 % contre 21,7 % en 1998) constituent les principales tranches d'âge percevant le RMI devant les personnes de moins de 30 ans (19,5 % contre 26,4 % en 1998), les individus âgés de 50 à 59 ans (14,0 % contre 15,2 % en 1998) et ceux de plus de 60 ans (2,7 % contre 4,2 % en 1998). Plus de la moitié des allocataires (52,3 %) ont moins de 40 ans.

¹ Cette allocation, d'un montant mensuel de 432,94 € est, contrairement au RMI, cumulable avec les allocations familiales mais incompatible avec des revenus provenant d'une activité professionnelle. Elle est versée sous conditions de ressources et prend fin lorsque l'allocataire fait valoir ses droits à la retraite. Cette mesure est financée par l'Etat, à hauteur de l'allocation moyenne du RMI, et par le Conseil général, qui a procédé à des redéploiements budgétaires provenant des crédits en faveur de l'insertion.

Age des allocataires du RMI

Tranches d'âge	2002	2003	2004	2005	2006
- de 29 ans	16 427	16 716	17 506	15 254	14 540
30-39 ans	24 523	25 142	26 645	25 738	24 432
40-49 ans	17 835	18 995	21 115	22 231	23 081
50-59 ans	7 393	8 199	9 158	9 930	10 425
+ de 60 ans	1 737	1 799	1 852	1 858	1 981
Total	67 915	70 851	76 276	75 011	74 459

Source : Caisse d'allocations familiales

En 2006, le nombre d'allocataires de moins de 30 ans (- 4,7 %) et ceux âgés de 30 à 49 ans (- 5,1 %) ont diminué pour la deuxième année consécutive, à l'inverse des bénéficiaires âgés de 40 à 49 ans (+ 3,8 %), de 50 à 59 ans (+ 5,0 %) et de plus de 60 ans (+ 6,6 %).

A la Réunion, les personnes percevant le RMI représentent 9,5 % de la population contre 1,8 % pour la France métropolitaine. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) évalue à 186 131 le nombre de personnes couvertes directement ou indirectement par le RMI, ce qui correspond à un peu moins d'un quart de la population de l'île (23,7 %).

En 2006, la CAF a versé 380,0 millions d'€ au titre du RMI contre 372,5 millions d'€ un an auparavant, soit une progression de 2,0 % après + 4,2 % en 2005 et + 10,9 % en 2006. Ainsi, le ralentissement de la croissance des prestations versées s'est poursuivi en 2006, sous l'effet de la légère diminution du nombre de bénéficiaires du RMI.

Dans le cadre du RMI, toute ressource complémentaire perçue (prestations familiales notamment) est automatiquement déduite de l'allocation théorique. De même, un abattement forfaitaire s'applique pour tout bénéficiaire logé gratuitement (abattement mensuel de 52,90 € au 1^{er} janvier 2007 dans le cas d'une personne seule). Par conséquent, le montant moyen mensuel versé par bénéficiaire en 2006 (403 € contre 393 € un an auparavant) atteignait un niveau inférieur à l'allocation théorique (433,06 €).

Allocation de revenu minimum d'insertion (au 1 ^{er} janvier)	en €				
	2003	2004	2005	2006	2007
Personne seule sans enfant	411,70	417,88	425,40	433,06	440,86
Personne seule avec 1 enfant ou couple sans enfant	617,55	626,82	638,10	649,59	661,29
Personne seule avec 2 enfants ou couple avec 1 enfant	741,06	752,18	765,72	779,51	793,55
Couple avec 2 enfants	864,57	877,54	893,34	909,43	925,81
Par enfant en plus	164,68	167,15	170,16	173,22	176,34

Source : Caisse d'allocations familiales

2.2.2. Le dispositif d'insertion

Le dispositif d'insertion à la Réunion est géré depuis le 10 octobre 1995 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement public local à caractère administratif en 1999 et qui dispose de 12 antennes réparties dans toute l'île. L'ADI élabore et met en œuvre le plan départemental d'insertion (PDI) qui prend en compte les orientations retenues par l'Etat et le Département en faveur des populations défavorisées, ainsi que le programme annuel de

tâches d'utilité sociale (PATUS) qui concerne plus spécifiquement les contrats d'insertion par l'activité (CIA). Pour l'exercice de sa mission, l'agence bénéficie de crédits du Département, de l'Etat, ainsi que de la part du fonds pour l'emploi dans les DOM (FEDOM) consacrée au financement des CIA pour l'exécution du PATUS.

Après s'être nettement contractées lors de l'exercice 2005 (- 51,1 %), en raison d'une sous utilisation de ses ressources, les recettes de l'ADI se sont inscrites en hausse en 2006 (+ 28,2 %), passant de 38,1 millions d'€ à 48,9 millions d'€. Cette augmentation s'est avérée toutefois insuffisante pour retrouver les niveaux observés en 2003 (72,7 millions d'€) et 2004 (78,0 millions d'€). La contribution du Conseil Général, principale ressource de l'ADI (83,5 % des recettes), a quasiment doublé (+ 89,9 %) pour s'élever à 40,8 millions d'€ tandis que la participation du FEDOM accuse une baisse sensible (- 73,2 %) à 4,0 millions d'€. Contrairement à l'année précédente, les dépenses d'insertion de l'ADI ont fléchi en 2006 à 31,8 millions d'€ (- 41,2 %), sous l'effet d'une diminution à la fois des dépenses au titre du PATUS (- 26,5 %) et de celles dans le cadre du PDI (- 69,1 %). Le taux de paiement sur crédits ouverts (77,7 %) a enregistré une nouvelle baisse (- 3,7 points) après celle de l'exercice antérieur (- 9,0 points). Les actions de l'ADI ont été orientées essentiellement vers le PATUS (26 millions d'€, soit 81,9 % des dépenses d'insertion. La partie restante (5,8 millions d'€) a été affectée au PDI.

Dans les trois mois qui suivent la mise en paiement de l'allocation de RMI et au vu des éléments utiles à l'appréciation de la situation sanitaire, sociale, professionnelle et financière des intéressés et de leurs conditions d'habitat, est établi un contrat d'insertion entre l'allocataire satisfaisant à un critère d'âge et l'antenne de l'ADI de son lieu de résidence. Ce contrat, qui constitue un préalable à la mise en place de mesures adaptées, spécifie la nature du projet d'insertion que les allocataires sont susceptibles de suivre ou qui peut leur être proposé ainsi que les facilités qui pourraient leur être offertes pour les aider à réaliser ce projet. La nature des engagements réciproques et le calendrier des démarches et activités d'insertion qu'implique la réalisation du projet défini, figurent également dans ce contrat établi pour une période de trois à douze mois renouvelable. La non-signature ou le non-respect du contrat peut conduire à la suspension du versement du RMI.

Selon les derniers éléments connus, le nombre de signatures de contrats d'insertion a diminué de - 16,3 % en 2006 (41 125 signatures) par rapport à 2005 (49 140 signatures).

Le dispositif d'insertion

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Contrats d'insertion	45 005	48 069	51 061	49 140	-3,8%
Mesures d'insertion	41 680	45 280	39 241	34 094	-13,1%
<i>Action sociale</i>	19 803	20 207	20 279	17 748	-12,5%
<i>Santé</i>	3 381	5 847	7 188	2 068	-71,2%
<i>Logement</i>	1 108	1 191	697	1 695	143,2%
<i>Formation</i>	2 506	3 908	2 602	2 702	3,8%
<i>Développement de l'activité économique</i>	1 970	2 298	1 406	796	-43,4%
<i>CIA</i>	11 924	10 773	7 013	6 670	-4,9%
<i>CIRMA</i>			56	779	1291,1%
<i>CAV</i>				679	n.s
<i>CES proximité</i>	988	1 056	n.d	957	n.s

Source : Agence d'insertion de la Réunion

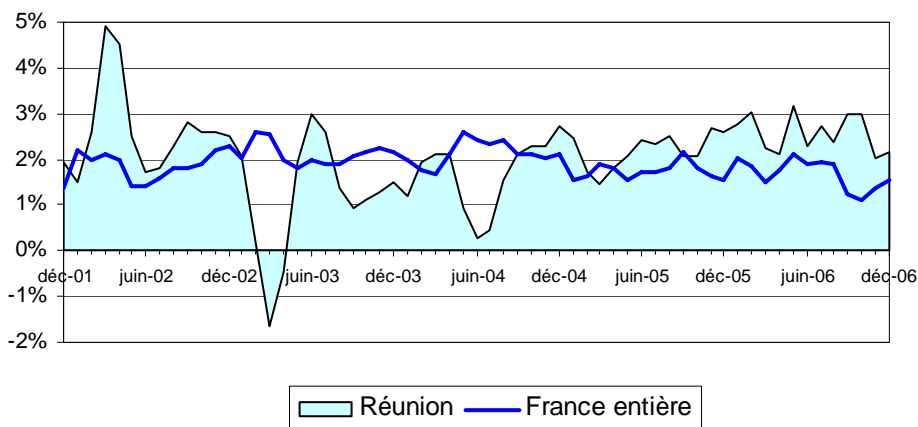
§ 3. L'INFLATION

Les prix à la Réunion sont réglementés par le décret n° 88-1045 du 17 novembre 1988 (cf. Section 1 : « caractéristiques institutionnelles »).

En 2006, le glissement des prix s'est maintenu à un niveau élevé, bien qu'en légère diminution par rapport aux deux années précédentes. Ainsi, l'indice général des prix à la consommation des ménages réunionnais s'est accru de + 2,2 % entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, après + 2,6 % en 2005 et + 2,7 % en 2004. La hausse des prix réunionnais demeure sensiblement supérieure à celle observée pour la France entière (+ 1,5 %), mais est, à l'inverse de l'année précédente, inférieure à celle des autres départements d'outre mer (Guadeloupe : + 2,5 %, Martinique : + 2,8 %, Guyane : + 3,3 %).

En revanche, l'analyse de l'évolution moyenne des prix (variation de la moyenne des indices mensuels pour prendre en compte les variations infra annuelles) fait ressortir une accélération de l'inflation en 2006 avec une hausse de + 2,6 % contre + 2,2 % en 2005 et + 1,7 % en 2004. En moyenne, les prix réunionnais en 2006 se sont renchérissés de manière plus rapide que ceux des autres économies ultra marines (Guyane : + 2,1 %, Guadeloupe : + 2,1 %, Martinique : + 2,4 %) ou de la France entière (+ 1,9 %).

Evolution des prix à la consommation en glissement annuel
(source: INSEE)



Le poste « services » (1,1 point) et, dans une moindre mesure, les postes « alimentation » (0,4 point) et « produits pétroliers » (0,3 point) dont les pondérations respectives dans le calcul de l'indice général des prix sont de 41,0 %, de 19,5 % et de 5,6 %, ont contribué à la majorité de l'inflation réunionnaise en 2006. Les postes « produits manufacturés » (0,1 point) et « tabac » (0,1 point) ont eu un impact quasi-nul sur l'inflation.

Après avoir ralenti en 2005 (+ 1,3 % contre + 2,7 % en 2004), la hausse des prix de l'alimentation s'est amplifiée en 2006 (+ 1,9 %), en liaison avec le renchérissement des produits frais (+ 6,8 %) qui s'explique par l'augmentation du prix des fruits (+ 10,7 %) et des légumes (+ 4,8 %). En 2006, le coût d'achat des denrées alimentaires hors produits frais a progressé de manière moins forte (+ 1,3 %) qu'en 2005 (+ 2,0 %). Ainsi, l'alimentation (0,4 point) a contribué à un cinquième de l'élévation de l'indice général des prix à la consommation.

Indice des prix en fin d'année (base 100 : 1998)

	Pondération			Var.		Contribution
	2006	2004	2005	2006	2006/05	2006
Alimentation	1 951	107,3	108,7	110,8	1,9%	0,4
Tabac	194	279,6	281,8	300,3	6,6%	0,1
Produits manufacturés	2 997	105,5	106,5	107	0,5%	0,1
Energie	751	119,9	132,1	138,5	4,8%	0,4
<i>dont : produits pétroliers</i>	558	128,7	147	155,7	5,9%	0,3
Services	4 108	115,3	119,1	122,3	2,7%	1,1
<i>dont : loyers et services rattachés</i>	1 081	115	120,1	125,1	4,2%	0,5
<i>services de santé</i>	429	113,8	118,8	121,4	2,2%	0,1
<i>transports et communications</i>	553	121,5	127,4	131,6	3,3%	0,2
Indice général	10 000	112,5	115,4	117,9	2,2%	2,2
Indice général hors tabac	9 806	110,5	113,4	115,7	2,0%	
Indice général hors énergie	9 249	111,9	114,1	116,3	1,9%	
Alimentation (y compris tabac)	2 144	115	116,4	119,2	2,4%	0,5
Produits manufacturés (y compris énergie)	3 748	108,3	111,2	112,7	1,3%	0,5

Source : INSEE Réunion

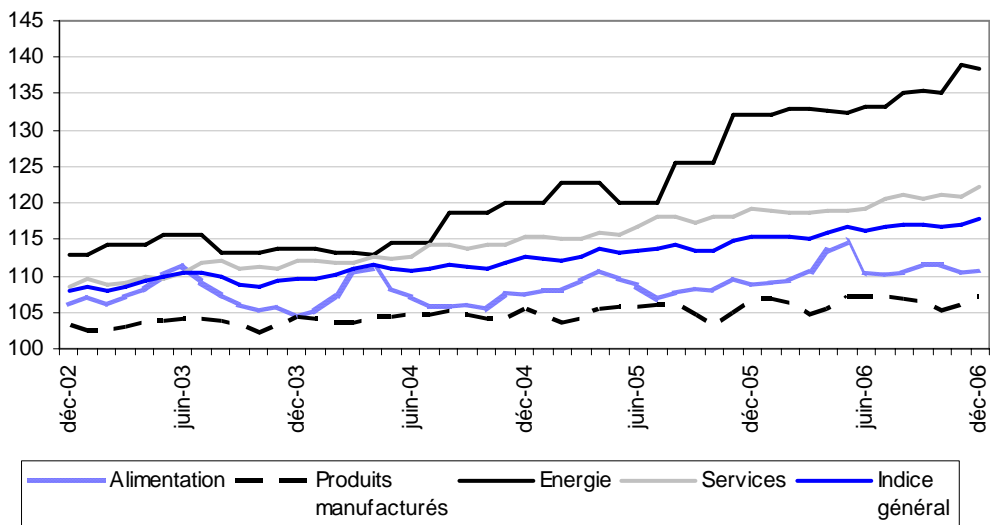
Les produits manufacturés se caractérisent par une faible majoration (+ 0,5 %) de leurs prix entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006. L'habillement et les chaussures et les autres produits manufacturés ont enregistré des hausses respectives de 1,4 % et de 0,4 %, tandis que le coût des produits de santé s'est contracté (- 1,4 %). Malgré un poids élevé dans l'estimation de l'indice général des prix à la consommation (29,9 %), les produits manufacturés (0,1 point) n'ont joué qu'un rôle minime dans l'augmentation de cet indicateur.

Après s'être stabilisé en 2005 (+ 0,8 %), le prix du tabac s'est accru sensiblement en 2006 (+ 6,6 %). Cette augmentation n'a eu qu'un effet limité sur l'inflation (0,1 point), en raison de la faiblesse du poids du tabac (1,9 %) dans la mesure de l'indice général des prix à la consommation.

A l'image des quatre années précédentes (+ 2,9 % en 2002, + 3,1 % en 2003, + 2,8 % en 2004, + 3,3 % en 2005), l'augmentation du prix des services s'est poursuivie à un rythme soutenu en 2006 (+ 2,7 %), sous l'effet du renchérissement des transports et communications (+ 3,3 %) et des loyers et services rattachés (+ 4,2 %). Par conséquent, les services (+ 1,1 point) ont constitué le principal composant de l'inflation en y participant à hauteur de 50 %. Parallèlement, les postes « service de santé » et « autres services » ont vu leurs tarifs s'accroître respectivement de 2,2 % et de 1,8 %. Par ailleurs, il convient de souligner que le coût des assurances a progressé en 2006 (+ 2,6 %) contrairement à l'année précédente (- 0,2 %).

Moins rapide qu'en 2005 (+ 43,0 %) et 2004 (+ 33,6 %), l'évolution du cours du baril de pétrole brut en dollar a atteint toutefois un niveau élevé en 2006 (+ 9,7 %). Par conséquent, l'inflation relative aux produits pétroliers est restée forte en 2006 (+ 5,9 %) à l'instar des deux exercices précédents (+ 14,2 % en 2005, + 7,7 % en 2004). Parallèlement, le prix du gaz a progressé de manière soutenue (+ 6,2 %) entre fin 2005 et fin 2006. Ainsi, le poste « énergie » (+ 4,8 %) a participé une nouvelle fois de manière conséquente à la hausse des prix à la Réunion (0,4 point), en dépit d'une faible pondération (7,5 %) dans l'évaluation de l'indice général des prix à la consommation des ménages.

Evolution de l'indice des prix à la consommation par poste



§ 4. LE COMMERCE EXTERIEUR

1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

L'économie de l'île, comme celle des autres DOM et la majorité des économies insulaires, a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. Toutefois, le taux d'importation, c'est-à-dire le rapport entre la valeur des importations et le PIB, reste mesuré (31,5 % en 2005) en comparaison d'autres petites économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants (48 % à Chypre / 63 % aux îles Fidji / 88 % pour les Seychelles).

Importations	en milliers d'euros				
	2004 valeur	2005 valeur	2006 valeur	Var. 06/05 valeur	% 2006
Produits					
Produits alimentaires	581 419	600 667	634 936	5,7%	16,2%
Produits minéraux	320 475	389 509	473 701	21,6%	12,1%
dont Combustibles	284 038	352 766	426 937	21,0%	10,9%
Produits chimiques	376 258	386 633	425 797	10,1%	10,9%
Caoutchouc, plastiques	113 538	118 779	128 939	8,6%	3,3%
Bois et ouvrages en bois	54 702	56 343	56 254	-0,2%	1,4%
Papier et ouvrages en papier	122 265	119 692	126 620	5,8%	3,2%
Textiles	155 545	156 025	163 936	5,1%	4,2%
Métaux, ouvrages en métaux	212 854	208 060	276 919	33,1%	7,1%
Machines, appareils et matériels électriques	532 951	625 401	717 922	14,8%	18,4%
Matériel de transport	483 758	674 337	517 100	-23,3%	13,2%
dont navigation aérienne	4 376	115 881	6 677	ns	0,2%
Autres produits	345 276	384 509	389 554	1,3%	10,0%
Total	3 299 041	3 719 955	3 911 679	5,2%	100,0%
Provenance					
Métropole, autres DOM et TOM	1 960 210	2 107 902	2 267 651	7,6%	58,0%
Pays membres de l'UE	533 992	568 009	595 212	4,8%	15,2%
Autres pays	804 839	1 044 044	1 048 816	0,5%	26,8%

Source : Douanes

En 2006, les importations en valeur se sont accrues de + 5,2 % (3,9 milliards d'€) après + 12,7 % en 2005 et + 3,3 % en 2004. Cette évolution est d'autant plus significative que l'année 2005 avait été marquée par une progression élevée du poste « matériel de transport » en liaison avec l'acquisition d'un avion par la compagnie Air Austral et la tenue du salon bisannuel de l'automobile. Après élimination du poste transport, la croissance globale des importations en valeur ressort à + 11,5 %, sous l'effet d'une hausse de la « facture pétrolière » (+ 21,6 % pour les produits minéraux et combustibles) et des entrées de machines, appareils et matériels électriques (+ 14,8 %).

Trois familles de produits concentrent près de la moitié des importations totales : les matériels électriques (18,4 %), les produits alimentaires (16,2 %) et les matériels de transport (13,2 %).

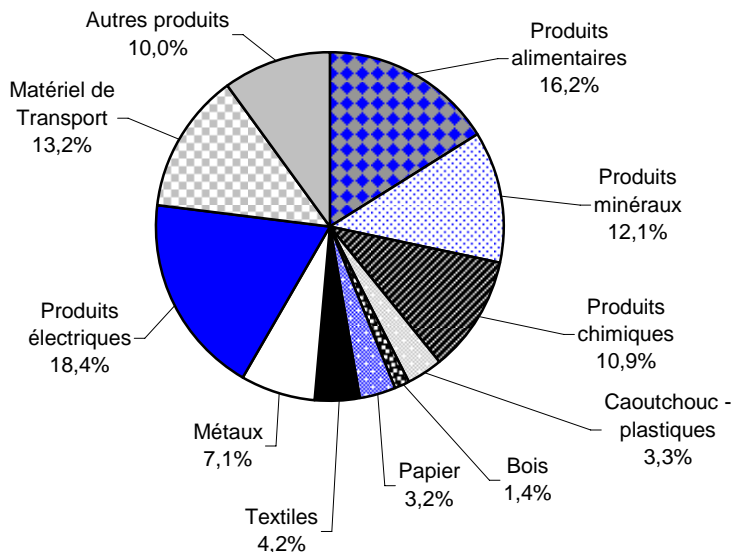
L'importation des produits alimentaires, qui a progressé de + 5,7 % en valeur en 2006, concerne pour 14,4 % des viandes (79 millions d'€ en hausse de + 5,1 %), pour 11,6 % des boissons (74 millions d'€ en hausse de + 2,9 %) et pour 10,5 % des produits laitiers (66 millions d'€ en hausse de + 4,4 %). Les préparations à bases de céréales (65 millions d'€ en hausse de + 10,7 %) et les céréales (51 millions d'€ en hausse de + 3,2 %) représentent respectivement 10,2 % et 8 % des produits alimentaires importés. Il convient de noter que les importations de poissons (46 millions d'€) qui proviennent pour 26 % du total des Iles vierges Britanniques, sont en baisse de - 4,2 %. En 2006, les poissons pêchés dans les Terres Australes (2,9 % du total) ont enregistré un repli conséquent de - 82 %.

En 2006, les importations de produits minéraux représentent 473 millions d'€ soit 12,1 % du total et concernent à plus de 90 % les combustibles et huiles, dont les entrées ont encore augmenté (+ 21 % après + 23,9 % en 2005 et + 33,5 % en 2004) sous l'effet de la hausse des cours du pétrole.

Par ailleurs, le recul des importations de matériels de transports observé (- 23,3 %) est imputable au matériel aérien à hauteur de - 16,2 %, en l'absence d'importation d'avion en 2006 et aux véhicules pour - 7,1 %, en l'absence de salon automobile.

Répartition des produits importés en 2006

Source : Douanes



La métropole reste le principal fournisseur de l'île avec près de 58 % du total importé (2,3 milliards d'€), en augmentation de 7,6 %. A l'exception de l'Allemagne, de l'Afrique du Sud et du Japon, dont les ventes à la Réunion ont reculé, les principaux pays fournisseurs de

l'île ont bénéficié d'une croissance du marché réunionnais pour leurs produits en 2006, qu'il s'agisse de Singapour (+ 27 %), de la Chine (+ 32,3 %) ou de l'Italie (+ 18,8 %).

Hors métropole, Singapour (337 millions d'€) est en première position devant la Chine (155 millions d'€) qui devance désormais l'Allemagne (148 millions d'€) et l'Italie (127 millions d'€). En effet, les importations chinoises ont presque quadruplé en quatre ans et se composent à près de 42 % de matériel électronique (ordinateurs, téléphones mobiles, dvd, climatiseurs, ...). De plus, la Chine est le second fournisseur de l'île en matériel électrique (34 millions d'€), derrière la métropole et devant l'Italie qui enregistre un repli de 3,4 % dans ce secteur (31 millions d'€).

Singapour renforce sa position de principal fournisseur de combustible minéral (78 % du total, en hausse de + 27 % par rapport à 2005). Sur ce marché, il convient de mentionner la croissance des entrées en provenance de Malte (+ 30 % sur un an) et de l'Italie (multipliées par 4) qui représentent respectivement 5,4 % (23 millions d'€) et 3,9 % (17 millions d'€) du total.

L'Allemagne fournit des véhicules automobiles pour 67 millions d'€ (en diminution de - 20 % en 2006) et des machines, appareils et matériels électriques pour 41,1 millions d'€ (+ 41 % en 2006 après + 84 % en 2005). Après la métropole, l'Allemagne est le plus important fournisseur d'automobiles du département.

L'Afrique du Sud se caractérise par ses ventes de charbon de bois qui enregistrent toutefois une baisse de - 23 %. La Belgique est également un fournisseur de voitures, quoiqu'en perte de vitesse (- 20 % en 2006, soit 31 millions d'€) et d'acier (16 millions d'€ en 2006, + 33 %). De son côté, l'Espagne a vendu pour plus de 28 millions d'€ de véhicules à la Réunion, soit 15 % de moins que l'année précédente. Enfin, 45 % des importations en provenance de Thaïlande sont des ciments « clinker » (24 millions d'€, en hausse de + 24 %).

Importations	en milliers d'euros				
	2004 valeur	2005 valeur	2006 valeur	Var. 06/05 valeur	% 2006 hors France
Provenance					
Singapour	111 267	265 610	337 363	27,0%	20,4%
Chine	87 860	116 959	154 780	32,3%	9,4%
Allemagne	131 277	152 054	147 600	-2,9%	8,9%
Italie	118 890	106 569	126 590	18,8%	7,7%
Belgique	87 061	82 926	88 361	6,6%	5,4%
Afrique du Sud	75 497	87 124	79 802	-8,4%	4,8%
Espagne	73 518	70 358	75 123	6,8%	4,6%
Japon	60 169	61 679	59 538	-3,5%	3,6%
Thaïlande	44 420	47 710	53 060	11,2%	3,2%
Royaume Uni	38 675	39 312	42 096	7,1%	2,5%
Total Import hors France	1 351 324	1 625 780	1 650 950	1,5%	

Source : Douanes

2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations de biens, qui représentent moins de la moitié des exportations totales dominées par les services et en particulier le tourisme, se sont élevées à 238 millions d'€ en 2006, en baisse de - 9,4 % par rapport à 2005.

Près de 70 % des exportations de biens, soit 166,2 millions d'€ (- 16,4 % en 2006) concernent les produits alimentaires au sein desquels près des deux tiers proviennent de l'industrie sucrière. Les exportations de sucre ont atteint 97,6 millions d'€ en 2006 et ont diminué de - 25,9 % en liaison avec une campagne sucrière 2005-2006 médiocre. Les produits de la pêche représentent la seconde source de revenu à l'export avec 36,7 millions d'€ en 2006, également en diminution sensible (- 15,7 %). Le commerce des fruits à l'international représente 4,4 millions d'€ en 2006, en baisse de 19,4 % par rapport à 2005. Seules les boissons, notamment le rhum et les alcools, affichent un revenu à l'export en hausse en 2006 (+ 18,9 %), qui s'élève à près de 14 millions d'€

Exportations de biens		en milliers d'€				
	2004	2005	2006	Var. 06/05	%	
	valeur	valeur	valeur	valeur	2006	
Produits						
Produits alimentaires, dont	174 573	198 838	166 247	-16,4%	69,8%	
<i>Sucre</i>	115 963	131 828	97 644	-25,9%	41,0%	
<i>Boissons, liquides alcooliques (1)</i>	11 068	11 767	13 993	18,9%	5,9%	
<i>Poissons et crustacés</i>	35 796	43 505	36 688	-15,7%	15,4%	
<i>Fruits</i>	5 293	5 458	4 402	-19,4%	1,8%	
Produits minéraux	62	168	71	-57,7%	0,0%	
Produits chimiques	4 639	4 074	4 774	17,2%	2,0%	
Caoutchouc, plastiques	1 671	1 523	2 069	35,9%	0,9%	
Bois et ouvrages en bois	473	202	206	2,2%	0,1%	
Papier et ouvrages en papier	1 634	1 367	3 257	n.s.	1,4%	
Textiles	1 936	2 471	2 441	-1,2%	1,0%	
Métaux, ouvrages en métaux	6 376	7 001	9 588	37,0%	4,0%	
Machines, appareils et matériels électriques	31 086	18 876	22 237	17,8%	9,3%	
Matériel de transport	19 100	19 187	18 156	-5,4%	7,6%	
Autres produits	8 112	8 950	8 992	0,5%	3,8%	
Total	249 661	262 657	238 039	-9,4%	100,0%	
Destination						
Métropole, autres DOM et TOM	164 503	187 967	162 292	-13,7%	68,2%	
Pays membres de l'UE	21 099	19 877	17 929	-9,8%	7,5%	
Autres pays	64 059	54 813	57 818	5,5%	24,3%	

Source : Douanes

(1) dont rhum.

En 2006, le département a exporté pour 22,2 millions d'€ de machines et appareils électriques (+ 17,8 %), notamment à destination de Mayotte et Maurice. La vente à l'étranger de véhicules d'occasions représente l'essentiel du poste « matériels de transport » (18,1 millions d'€) qui a reculé de - 5,4 % en 2006 en raison d'un effondrement des ventes de véhicules vers Madagascar (- 51 %) et malgré la hausse de + 19,3 % du marché mahorais.

Les exportations à destination de la métropole restent largement majoritaires avec 141,8 millions d'€ en 2006, soit 59,6 % du total. Elles accusent une baisse de - 18,5 % sur un an.

Le Japon, qui était en 2005 le second partenaire commercial de l'île, a été devancé en 2006 par l'île de Mayotte dont les achats ont atteint 18,9 millions d'€ (+ 49,2 %), soit 8 % des exportations réunionnaises de biens. Les « matériels électriques », dont le montant a été multiplié par 6 par rapport à 2005, constituent le quart des ventes à Mayotte, tandis que les véhicules en représentent 14,5 %, soit une hausse de + 19,3 %. Il convient également de noter le triplement des exportations de produits pharmaceutiques et de papier.

Le Japon achète exclusivement des produits de la Pêche et absorbe plus du tiers des exportations réunionnaises en la matière, soit 12,7 millions d'€ en 2006, en baisse de - 14,7 %.

Exportations	en milliers d'euros				
	2004 valeur	2005 valeur	2006 valeur	Var. 06/05 valeur	% 2006 hors France
Destination					
Mayotte	11 637	12 683	18 928	49,2%	19,7%
Japon	12 223	14 920	12 721	-14,7%	13,2%
Madagascar	7 785	7 359	12 275	66,8%	12,8%
Maurice	6 565	5 509	7 097	28,8%	7,4%
Italie	4 369	5 439	6 724	23,6%	7,0%
Etats-Unis	21 668	11 291	5 105	-54,8%	5,3%
Republique populaire de chine	2 541	4 875	4 291	-12,0%	4,5%
Royaume-uni	3 638	2 581	4 225	63,7%	4,4%
Allemagne	3 441	1 687	3 430	103,3%	3,6%
Inde	1 953	1 352	2 932	116,9%	3,0%
Singapour	2 651	3 028	2 729	-9,9%	2,8%
Chili	12	0	2 418	ns	2,5%
Espagne	4 165	1 754	2 172	23,8%	2,3%
Total Exportations hors France	97 873	88 757	96 247	8,4%	

Source : Douanes

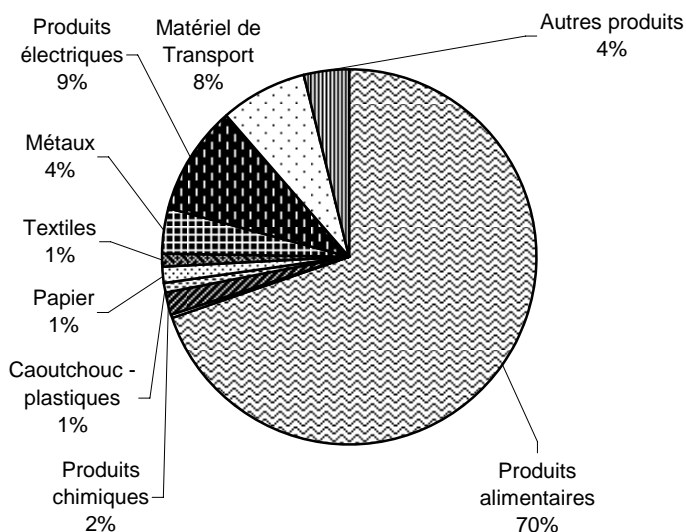
Les exportations à destination de Madagascar (12,3 millions d'€), de Maurice (7,1 millions d'€) et d'Italie (6,7 millions d'€ principalement du sucre) augmentent respectivement de + 66,8 %, + 28,8 % et + 23,6 %.

Avec 5,1 millions d'€ le marché américain a diminué de moitié entre 2005 et 2006. En effet, les ventes des produits de la pêche ont régressé de - 55,6 % en 2006 mais représentent encore 13,5 % du total des poissons exportés.

Le sucre Réunionnais est écoulé principalement en métropole (86 % en 2006), mais également en Italie (6,2 % ; + 46,8 %), au Royaume-Uni (3,9 % ; + 76,4 %), en Allemagne (1,7 %, chiffre multiplié par cinq) et en Espagne (1,7 % ; + 11 %). La Belgique, l'Irlande, la Grèce, la Pologne et Mayotte achètent également du sucre en provenance de l'île de la Réunion.

Répartition des produits exportés en 2006

Source : Douanes



3. LA BALANCE COMMERCIALE HORS SERVICES

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens s'est de nouveau accru en 2006 (+ 6,3 %) en raison de la progression des importations (+ 5,2 %) et d'un recul des exportations (- 9,2 %).

Balance commerciale (hors services)

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Importations	2 979	3 272	3 299	3 718	3 912	5,2%
Exportations	220	239	250	262	238	-9,2%
Balance commerciale	-2 759	-3 033	-3 049	-3 456	-3 674	
Taux de couverture (exportations / importations)	7,4%	7,3%	7,6%	7,0%	6,1%	

Source : Douanes

Le taux de couverture des échanges de biens de la Réunion avec l'extérieur se situe en 2006 à 6,1 % et se dégrade de 0,9 point.

Le déficit commercial touche toutes les familles de produits, à l'exception du sucre.

Les principaux déficits observés concernent les machines, appareils et matériels électriques (- 696 millions d'€), les matériels de transport (- 499 millions d'€), les produits minéraux (- 474 millions d'€) et les produits alimentaires (- 469 millions d'€).

Balance commerciale par famille de produit		en milliers d'€		
	2004	2005	2006	
Produits				
Produits alimentaires, dont	-406 846	-401 829	-468 688	
<i>Sucre</i>	107 822	123 641	87 832	
<i>Boissons, liquides alcooliques</i>	-30 334	-33 226	-35 256	
<i>Poissons et crustacés</i>	-5 805	-4 476	-9 298	
<i>Fruits</i>	-7 825	-7 764	-11 387	
Produits minéraux	-320 413	-389 341	-473 630	
Produits chimiques	-371 619	-382 559	-421 023	
Caoutchouc, plastiques	-111 867	-117 256	-126 870	
Bois et ouvrages en bois	-54 229	-56 141	-56 048	
Papier et ouvrages en papier	-120 632	-118 325	-123 363	
Textiles	-153 609	-153 553	-161 495	
Métaux, ouvrages en métaux	-206 477	-201 060	-267 331	
Machines, appareils et matériels électriques	-501 865	-606 525	-695 684	
Matériel de transport	-464 659	-655 150	-498 944	
Autres produits	-337 164	-375 559	-380 563	
Total	-3 049 379	-3 457 297	-3 673 639	

Source : Douanes

4. LES ECHANGES REGIONAUX

Même si le dynamisme du marché intérieur se maintient, l'ouverture vers l'extérieur devient une nécessité pour les acteurs économiques réunionnais et notamment pour le développement de l'industrie qui semble arriver au bout d'un cycle, celui de la conquête du marché intérieur par import substitution tout au long des années 80 et 90. La recherche de nouveaux marchés à l'étranger, notamment dans les sous région de l'océan indien, devient un enjeu important pour l'avenir. Ce défi est également partagé au niveau politique avec une implication grandissante des collectivités locales, grâce au cadre juridique offert notamment par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 qui autorise les Conseils régional et général à engager des actions de coopération avec les Etats voisins.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur des accords de partenariat économiques (APE), en négociation entre l'Union Européenne et les pays ACP, doit intervenir à partir du 1er janvier 2008 conformément aux accords de Cotonou (2000). L'impact sur les pays ACP, qui pourraient se voir accorder un accès illimité au marché européen, suscite des inquiétudes à la Réunion qui souhaite bénéficier d'un traitement adapté du fait de sa situation particulière de « Région Ultrapériphérique de l'Union Européenne ».

Toutefois, la Réunion étudie également la possibilité de négocier des accords de partenariat économique régionaux (APER) pour réglementer les échanges à l'intérieur de marchés régionaux.

4.1 Le contexte institutionnel

La Réunion est membre de la Commission de l'Océan indien (COI) depuis 1986 aux côtés de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et de l'Union des Comores. Si la vocation d'origine de la COI est plutôt d'ordre politique, les orientations stratégiques définies en 1989 à l'occasion du colloque de Mahé, puis la mise en place du Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) ont permis une réorientation vers l'intégration économique. En juillet 2005, à Madagascar, le 3ème Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement a mis en avant les nouvelles orientations de la COI définies selon les axes prioritaires suivants :

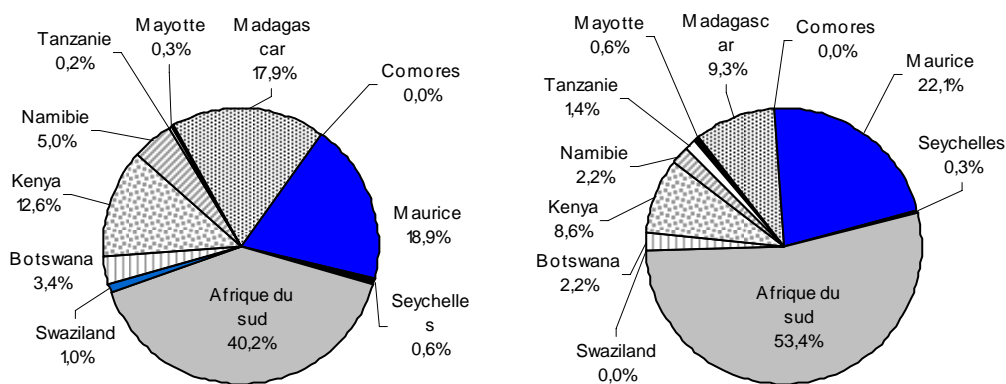
- la coopération politique et diplomatique,
- la coopération économique et commerciale,
- le développement régional durable,
- le renforcement de l'identité culturelle régionale.

D'autres ensembles régionaux ayant vocation à développer les échanges entre leurs membres, tels la SADC (South African Development Community), qui regroupe les pays d'Afrique australe, centrale et orientale, ou l'IOR (Indian Ocean Rim), qui regroupe les Etats riverains de l'océan indien, font partie de l'environnement économique immédiat de l'île et en deviendront des interlocuteurs privilégiés dans le cadre de la coopération régionale.

4.2 Les échanges

En 2006, la Réunion a importé pour 150 millions d'€ de biens des pays de la zone, soit 3,8 % de ses importations. Ces même pays ont acheté pour 40,2 millions d'€ de biens à la Réunion, soit 16,9 % des exportations réunionnaises.

Répartition par pays des importations en valeur (source : Douanes)
1999 2006



L'Afrique du sud a renforcé sa position de principal fournisseur régional avec 53 % des achats de la Réunion (+ 9,6 % par an en moyenne sur 7 ans), en liaison avec la fourniture de charbon destiné aux usines thermiques du Gol et de Bois Rouge.

L'île Maurice se positionne comme second fournisseur de l'île (33 millions d'€ en 2006), en forte progression sur les 6 dernières années (+ 7,6 % par an en moyenne) au détriment de Madagascar dont les ventes à la Réunion sont passées de 19 à 14 millions d'€ entre 1999 et 2006.

Les achats en provenance du Kenya, notamment les ciments de type « clinker » et les hydrocarbures, atteignent 12,9 millions d'€ et, depuis 7 ans, se sont stabilisés (- 0,3 % par an en moyenne). Le Kenya est le 4ème fournisseur régional de l'île derrière Madagascar.

Echanges en valeur dans la région

en milliers d'€

	Importations		Var, annuelle moyenne	Exportations		Var, annuelle moyenne
	1999	2006		1999	2006	
Mayotte	332	861	14,6%	9 416	18 928	10,5%
Madagascar	18 760	13 895	-4,2%	8 124	12 275	6,1%
Comores	25	26	0,4%	752	1 042	4,8%
Maurice	19 747	32 995	7,6%	4 611	7 097	6,4%
Seychelles	585	376	-6,1%	306	187	-6,8%
Total COI	39 117	47 292	2,7%	13 793	20 601	5,9%
Afrique du sud	42 059	79 802	9,6%	596	672	1,7%
Swasiland	1 045	46	-35,9%	0	2	n.s.
Botswana	3 548	3 220	-1,4%	0	0	n.s.
Kenya	13 200	12 900	-0,3%	0	0	n.s.
Namibie	5 200	3 332	-6,2%	0	0	n.s.
Tanzanie	181	2 088	41,8%	4	0	n.s.
Total Afrique de l'est et du sud	65 233	101 388	6,5%	600	674	1,7%
TOTAL	104 682	149 541	5,2%	23 809	40 204	7,8%

Source : Douanes

A l'export, 98 % des produits expédiés depuis la Réunion vers son environnement régional concernent Mayotte et les Pays de la COI (Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles), tandis que les ventes aux pays d'Afrique de l'est et du sud restent marginales.

Mayotte, avec 18,9 millions d'€ est le principal client de la zone devant Madagascar (12,3 millions d'€) et Maurice (7,1 millions d'€).

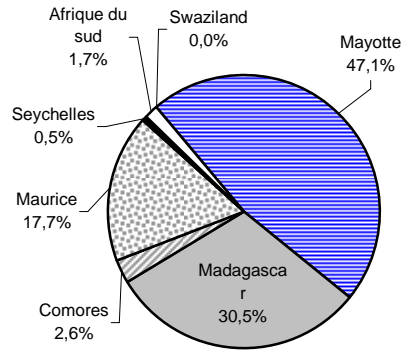
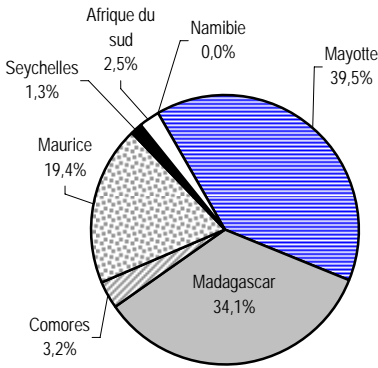
A Mayotte, les ventes de « machines et appareils électriques » (y compris hi-fi et vidéo) représentent 4,8 millions d'€ soit le quart du total et ont été multipliées par six en 2006. Second débouché, les ventes de véhicules (2,7 millions d'€ et 14,5 % du total) se sont accrues de 19 % en un an. Arrive ensuite le tabac dont le marché s'est réduit de - 4,5 % à 1,3 million d'€ puis les ouvrages métalliques dont les ventes ont progressé de 38 % à 1,1 million d'€. Enfin, il convient de noter la forte progression des ventes de produits pharmaceutiques qui ont été multipliées par 2,6 pour atteindre plus d'un million d'€.

En 2006, près de 60 % des exportations vers Madagascar entrent dans la catégorie « aliments pour animaux et déchets de l'industrie agroalimentaire », soit 7,2 millions d'€ alors que ce marché était quasi inexistant un an auparavant. Les véhicules représentent le second

débouché avec 12 % des ventes à ce pays (1,5 million d'€) en 2006, en réduction de - 51 %. Les produits de la minoterie se sont exportés pour presque 1 millions d'€(+ 28 %) et les machines, appareils et engins mécaniques pour 613 milliers d'€(- 66 %). Enfin, il convient de noter que pour la première fois depuis 5 ans, des armes ont été vendues à Madagascar et constituent, avec 570 milliers d'€ le cinquième débouché en valeur.

Sur les sept dernières années, les ventes à destination de Maurice se sont accrues de + 6,4 % par an en moyenne, passant de 4,6 millions d'€ en 1999 à 7,1 millions d'€ en 2006. Les machines, appareils et engins mécaniques représentent 55 % des exportations à Maurice (3,9 millions d'€) et ont été multipliées par 4,5 en 2006.

Répartition par pays des exportations en valeur (source : Douanes)
1999 **2006**



§ 5. LES FINANCES PUBLIQUES

1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION REUNION

En 2005, le compte administratif de la Région fait apparaître pour la première fois depuis cinq ans un excédent des **dépenses** sur les recettes avec un solde négatif de - 33,4 millions d'€ et ce, malgré la mobilisation d'un nouvel emprunt de 50 millions d'€. Cette situation résulte exclusivement de la section **d'investissement**, la section de fonctionnement continuant à afficher un excédent des recettes sur les dépenses (épargne brute) confortable avec + 160 millions d'€, bien qu'en diminution par rapport à 2004 (+ 199 millions d'€).

Le solde négatif de la section d'investissement traduit le rattrapage progressif des décalages entre la réalisation effective des programmes d'investissement lourds prévus dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) et le Document Unique de Programmation (DOCUP) pour la période 2000-2006, et leurs financements issus des exercices budgétaires précédents. Ainsi, la collectivité avait accumulé une réserve financière de presque 261 millions d'€ dont près de 190 millions d'€ au titre de l'investissement, largement affectée mais non encore consommée.

La dette atteint 102 millions d'€ en montant brut et 75 millions d'€ en considérant une provision cumulée de 27 millions d'€ pour couvrir le remboursement in fine d'une émission obligataire de 30 millions d'€ à échéance en 2006, soit un niveau particulièrement raisonnable en regard des ressources de la collectivité. Dans ce contexte, l'agence de notation internationale Standard & Poor's a maintenu la cotation favorable de la collectivité locale à BBB+ (perspective stable)¹ depuis l'année 2003.

Éléments du compte administratif de la Région

	Montants en millions d'€					Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Recettes totales	333,8	416,9	466,6	484,8	504,1	4,0%	3,9%
(dt) Recettes de fonctionnement	264,6	322,6	345,8	388,7	357,8	-7,9%	12,4%
(dt) Recettes d'investissement	69,1	94,3	120,9	96,1	146,3	52,2%	-20,5%
Dépenses totales	329,1	356,7	359,7	406,3	537,5	32,3%	12,9%
(dt) Dépenses de fonctionnement	154,9	140,7	162,5	189,8	197,8	4,2%	16,8%
(dt) Dépenses d'investissement	174,2	216,0	197,3	216,5	339,7	56,9%	9,7%
Solde	4,6	60,2	106,9	78,5	-33,4	n.s.	-26,6%

La progression des recettes totales (+ 4 %) provient exclusivement de la section d'investissement et s'explique essentiellement par le recours à l'emprunt (50 millions d'€

¹ Les notes « A » et « BBB » appartiennent à la catégorie « Investissement » des notes à long terme attribuées par Standard & Poor's. L'adjonction du signe « + » ou « - » sert à préciser la position relative dans l'échelle des notes. Les notes à long terme sont par ailleurs assorties, selon les cas, d'une perspective « stable », « positive » ou « négative », qui a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

d'emprunt nouveau). Hors emprunt, les recettes d'investissement sont stables. En revanche les recettes de fonctionnement ont diminué de - 7,9 % en 2005 à 358 millions d'€ contre 389 millions d'€ un an auparavant.

Le poste « transferts, dotations et subventions reçus », qui recule de - 7,5 % à 125,5 millions d'€ contre 135,7 millions d'€ en 2004, explique en partie les moindres recettes de fonctionnement en 2005. Cette situation résulte d'une diminution des subventions de fonctionnement en provenance de l'Europe (financement des charges liées à la formation professionnelle sur ressources du fonds social européen - FSE), tandis que la contribution de l'Etat a continué de progresser pour accompagner les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales.

Détail des recettes de fonctionnement

	Montants en millions d'€					Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Transferts, dotations & subventions reçus	51,1	98,3	118,4	135,7	125,5	-7,6%	14,6%
(dt) versés par l'Europe	0,5	38,2	57,6	55,8	0,0	-100,0%	-3,0%
(dt) versés par l'Etat	50,7	55,7	56,0	79,9	0,0	-100,0%	42,6%
Recettes fiscales directes	29,4	31,5	33,1	23,9	23,8	-0,6%	-27,8%
(dt) foncier bâti et non bâti	7,8	8,3	8,9	9,4	0,0	-100,0%	5,8%
(dt) taxe professionnelle	10,7	10,7	11,8	12,4	0,0	-100,0%	4,9%
Recettes fiscales indirectes	177,6	190,3	191,2	213,0	208,6	-2,1%	11,4%
(dt) taxe spéciale sur les carburants	111,3	113,4	115,1	117,1	119,5	2,0%	1,8%
(dt) fonds régional pour l'emploi	24,3	33,2	29,8	39,9	5,8	-85,5%	34,0%
(dt) taxe sur l'octroi de mer	23,0	23,6	25,1	37,4	58,4	56,1%	49,1%
(dt) taxe sur les cartes grises	11,4	12,0	13,5	13,1	14,1	8,0%	-3,0%
Autres recettes	6,5	2,5	3,0	16,0	0,0	-100,0%	427,4%
Recettes totales de fonctionnement	264,6	322,6	345,8	388,7	357,8	-7,9%	12,4%

Les recettes fiscales directes représentent une faible proportion du total des recettes de fonctionnement (6,6 % en 2005 contre 6,2 % en 2004) et se stabilisent en 2005 (- 0,6 %). A 23,8 millions d'€ Elles proviennent principalement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière. Ces recettes peuvent notamment être impactées par des exonérations de charges décidées par les Pouvoirs Publics.

Les recettes fiscales indirectes constituent toujours une part prépondérante des recettes de fonctionnement de la Région Réunion (58,3 % en 2005 contre 54,8 % en 2004) et diminuent de - 2,1 % à 208,6 millions d'€ en 2005 (213 millions d'€ en 2004). Avec 119,5 millions d'€ la taxe spéciale sur les carburants est la principale source de financement de la Région Réunion (33,4 % du total des recettes de fonctionnement en 2005 après 30,1 % 2004 et 33,3 % en 2003).

Les dépenses totales se sont accrues de + 32,3 % en 2005 à 537,5 millions d'€ contre 406,3 millions d'€ en 2004. Ce sont principalement les dépenses d'investissement, passant de 217 à 340 millions d'€ (+ 56,9 %), qui expliquent cette évolution, tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de + 4,2 % à 198 millions d'€. La croissance importante des dépenses d'investissement résulte notamment de la montée en puissance des grands travaux

routiers (route des tamarins), comme l'illustre le doublement du poste « routes et transport public » à 179 millions d'€ soit plus de 53 % du total. Le second poste de dépenses en 2005 est lié aux infrastructures scolaires, dont le montant progresse de 16,2 % à 41,3 millions d'€. Par ailleurs, le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 3,6 millions d'€ en 2005.

Détail des dépenses d'investissement (hors remboursements emprunts et frais communs)

	Montants en millions d'€					Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Dépenses d'investissement	153,9	180,4	171,2	201,5	334,8	66,1%	17,7%
(dt) Routes et transport public	72,6	72,4	70,9	88,9	179,0	101,3%	25,3%
(dt) Enseignement secondaire	26,9	44,3	38,9	35,5	41,3	16,2%	-8,8%

Les dépenses totales de fonctionnement (198 millions d'€ en hausse de 4,2 % par rapport à 2005) recouvrent les dépenses d'intervention (154 millions d'€) dont le niveau s'est stabilisé en 2005 et les frais communs (37,6 millions d'€) en augmentation de + 26,1 % en 2005 (29,8 millions d'€ en 2004). Les frais communs comprennent notamment les charges de personnel pour 23,4 millions d'€ dont la hausse (+ 5,2 %) ne peut être tenue pour responsable de l'évolution générale du poste. S'agissant des dépenses d'intervention, plus de la moitié d'entre elles sont consacrées à la formation professionnelle (84 millions d'€ en 2005 en hausse de + 4 %). Les interventions au titre de l'économie générale (15 millions d'€ en hausse de + 57 %) de l'enseignement secondaire (13 millions d'€ en hausse de + 11 %) de la culture (11 millions d'€ en hausse de + 6 %) et de l'agriculture (10 millions d'€ en baisse de - 16 %) sont les plus significatives.

Détail des dépenses de fonctionnement (interventions)

	Montants en millions d'€					Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Dépenses de fonctionnement	122,7	105,4	127,6	153,1	154,0	0,6%	19,9%
(dt) Formation professionnelle	66,0	48,9	60,9	80,9	84,1	4,0%	32,8%
(dt) Enseignement secondaire	12,0	9,5	10,3	11,7	13,0	10,9%	13,3%
(dt) Culture	8,7	9,3	10,0	10,2	10,8	6,2%	1,7%
(dt) Agriculture	11,3	11,7	11,3	11,8	9,9	-15,9%	4,4%
(dt) Economie générale	4,2	5,4	6,2	9,6	15,1	56,8%	54,9%

L'endettement de la Région Réunion s'élève à 102 millions d'€ à fin décembre 2005, compte tenu de la mobilisation d'un nouvel emprunt pour 50 millions d'€ correspondant à une première quote-part du contrat de réservation de 700 millions d'€ effectué auprès d'un pool bancaire (AFD, BEI, CRCAMR, BR et CE) pour financer les grands travaux structurants des prochaines années et dont le déblocage pourra intervenir jusqu'en 2008. Toutefois, le montant réel de l'endettement, si l'on tient compte d'une provision cumulée de 27 millions d'€ pour couvrir le remboursement in fine d'une émission obligataire de 30 millions d'€ à échéance en 2006, ressort à 75 millions d'€ soit largement moins d'un an d'épargne brute¹, ce qui constitue un excellent ratio en regard des limites théoriques communément admises (dix à quinze ans).

¹ L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de même nature, avant remboursement des annuités (en capital) des crédits empruntés.

Endettement de la Région

	2001	2002	2003	2004	2005
Encours de la dette	122,9	92,3	68,6	55,5	101,8
Emprunts nouveaux	7,6	4,4	0,0	0,0	50,0
Remboursements d'emprunts	19,5	35,0	23,7	13,1	3,6
Epargne brute	109,7	182,0	183,3	198,8	160,0
En année d'épargne brute	1,1	0,5	0,4	0,3	0,6
Niveau d'endettement (Dettes / RRF)	46,4%	28,6%	19,8%	14,3%	28,5%
Annuités d'emprunts / RRF	7,4%	10,8%	6,8%	3,4%	1,0%
Excédent cumulé de recettes sur les dépenses	15,3	75,6	182,4	260,9	227,5
Autofinancement des dépenses d'investissement	58,3%	81,2%	91,9%	91,3%	46,5%

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Autofinancement des dépenses d'investissement : Epargne nette / Dépenses réelles d'investissement

Par ailleurs, il convient de relever le niveau confortable du fonds de roulement (excédent cumulé des recettes sur les dépenses) qui s'élève à 228 millions d'€ à fin 2005, en liaison avec les décalages entre le financement des programmes et leurs réalisations effectives. La Région Réunion présente donc une structure financière équilibrée assortie d'un endettement très faible, ce qui lui donne les moyens de sa politique de grands travaux programmés pour la décennie à venir.

Éléments du compte administratif de la Région

	2001	2002	2003	2004	2005	Variations	
						05/04	04/03
Recettes réelles de fonctionnement	264,6	322,6	345,8	388,7	357,8	-7,9%	12,4%
Transferts, dotations et subventions reçus	51,1	98,3	118,4	135,7	125,5	-7,6%	14,6%
Produits de la fiscalité	207,0	221,8	224,3	236,9	232,3	-1,9%	5,6%
Autres recettes	6,5	2,5	3,0	16,0	0,0	n.s	n.s
Dépenses réelles de fonctionnement	154,9	140,7	162,5	189,8	197,8	4,2%	16,8%
Frais communs	21,9	25,7	27,0	29,8	37,6	26,1%	10,4%
Intérêts de la dette	10,3	9,6	7,8	6,9	6,2	-10,5%	-11,5%
Interventions	122,7	105,4	127,6	153,1	154,0	0,6%	19,9%
Epargne brute	109,7	182,0	183,3	198,8	160,0	-19,5%	8,5%
Remboursement de la dette en capital	19,5	35,0	23,7	13,1	3,6	-72,3%	-44,5%
Epargne nette	90,2	147,0	159,6	185,7	156,4	-15,8%	16,3%
Recettes réelles d'investissement	69,1	94,3	120,9	96,1	146,3	52,2%	-20,5%
Emprunts nouveaux	7,6	4,4	0,0	0,0	50,0	n.s	n.s
Transferts, dotations et subventions reçus	51,6	89,3	116,8	81,5	84,6	3,7%	-30,2%
Divers	9,9	0,6	4,1	14,6	11,7	-19,5%	256,3%
Dépenses réelles d'investissement	154,7	181,0	173,6	203,3	336,0	65,3%	17,1%
Investissements directs	153,9	180,4	171,2	201,5	334,8	66,1%	17,7%
Frais communs	0,8	0,6	2,4	1,8	1,3	-30,0%	-22,7%

2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

La lecture du compte administratif 2005 du Département de la Réunion révèle une situation financière satisfaisante, même si les marges de manœuvre se réduisent en valeur relative compte tenu de la croissance des volumes de dépenses et de recettes consécutive aux transferts de compétences issus des lois de décentralisation. Les éléments présentés ci-dessous correspondent aux recettes et dépenses effectivement encaissées et décaissées. A ces éléments, doivent être ajoutées les recettes et dépenses dites « d'ordre », c'est-à-dire engagées mais non constatées. Enfin, s'agissant de la section d'investissement, les « restes à réaliser » (montants budgétés mais non engagés) doivent être pris en compte pour appréhender au mieux la situation financière du département.

Eléments du compte administratif du Département

						Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Recettes totales	661,9	708,8	758,1	1 118,7	1 234,6	10,4%	47,6%
(dt) Recettes de fonctionnement	535,1	568,5	624,8	982,6	1 038,7	5,7%	57,3%
(dt) Recettes d'investissement	126,8	140,3	133,4	136,2	195,9	43,9%	2,1%
Dépenses totales	669,8	718,5	731,1	1 151,8	1 187,0	3,1%	57,6%
(dt) Dépenses de fonctionnement	431,5	490,7	499,6	883,0	901,9	2,1%	76,7%
(dt) Dépenses d'investissement	238,3	227,8	231,4	268,8	285,2	6,1%	16,1%
Solde (hors restes à réaliser)	-7,9	-9,6	27,1	-33,1	47,6	-n.s.-	-n.s.-

Ainsi, le résultat de la section de fonctionnement en 2005 atteint + 80 millions d'€ en raison d'un excédent de 137 millions d'€ pour les flux réels et d'un déficit 56 millions d'€ pour les flux « d'ordre ». En ajoutant l'excédent reporté des exercices antérieurs (28 millions d'€), le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement atteint 109 millions d'€ fin 2005, contre 97 millions un an auparavant.

La section d'investissement présente un excédent de 36 millions d'€ en 2005, du fait d'un déficit de 20 millions d'€ pour les flux réels et d'un excédent de 56 millions d'€ pour les flux « d'ordre ». En retirant le déficit reporté des exercices antérieurs (61 millions d'€), le déficit « d'exécution » cumulé s'établit à 25 millions d'€ fin 2005. Enfin, compte tenu de « restes à réaliser » de 99 millions d'€ en recettes et de 109 millions d'€ en dépenses, le besoin total de financement de la section d'investissement est augmenté de 9 millions d'€ et atteint 34 millions d'€ contre 68 millions d'€ l'année précédente.

L'ensemble des recettes progresse de + 10,4 % en 2005 (+ 116 millions d'€) à 1 234,6 millions d'euros. Depuis le versement par l'état d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue sur le territoire national, pour financer le transfert de compétence à la collectivité du RMI-RMA, la fiscalité représente plus de la moitié des recettes du Département, soit 635 millions d'€ au total dont 363 millions d'€ au titre de la TIPP.

La section de fonctionnement concentre la grande majorité des recettes (84 %) qui progressent de + 2,2 % en 2005 hors régularisation de la TIPP de 2004 (34 millions d'€) destinée à compenser la différence entre le coût réel du RMI et la recette transférée. Au total, l'augmentation des recettes de fonctionnement atteint + 5,7 % à 1,04 milliards d'€

Elles sont principalement composées des recettes fiscales évoquées plus haut (635 millions d'€) qui se répartissent entre fiscalité directe et indirecte. Les sommes issues de la fiscalité directe, que maîtrise la collectivité, sont minoritaires (70 millions d'€) et progressent de 7,2 % en 2005 en raison l'accroissement physique des bases d'imposition et en l'absence de changement des taux. En 2005, les recettes issues de la fiscalité indirecte sont en hausse de + 4,4 % à champ constant (hors régularisation de la TIPP de 2004) à 565 millions d'€ Elles sont largement dominées par la TIPP, devant la taxe sur les tabacs (115 millions d'€, en hausse de + 13,1 % en 2005), la taxe spéciale sur les carburants (36,4 millions d'€ et + 2,5 % en 2005) et la taxe de publicité foncière et les droits d'enregistrement dont le produit s'est accru de + 17,3 % en 2005 à 32,5 millions d'€ En outre, il convient de noter l'apparition d'une nouvelle ressource fiscale liée à la fois à l'application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales et la compensation d'une réfaction opérée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est une fraction de la « taxe spéciale sur les conventions d'assurance » (TSCA) afférentes aux véhicules terrestre à moteur pour 7,5 millions d'€ en 2005.

Les concours financiers de l'Etat au Département, notamment la DGF et la DGD (dotation de décentralisation) représentent 35 % des recettes de fonctionnement en 2005, soit 356,6 millions d'€ (+ 1,2 %).

Les autres recettes regroupent les participations de l'état au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie¹ (APA) et des emplois aidés pour un total de 23,1 millions d'€ les produits divers pour 20,6 millions d'€ et les produits des services, du domaine et ventes diverses pour 3,1 millions d'€ en 2005.

Détail des recettes de fonctionnement

						Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Transferts, dotations & subventions reçues	308,6	322,0	337,6	352,3	356,6	1,2%	4,3%
Recettes fiscales directes	60,9	65,3	69,3	65,4	70,1	7,2%	-5,6%
Recettes fiscales indirectes	132,6	150,3	150,3	502,8	565,1	12,4%	-n.s-
(dt) fraction de la TIPP	-	-	-	328,1	363,3	10,7%	-n.s-
(dt) Taxe sur les tabacs	70,8	83,6	83,1	102,0	115,4	13,1%	22,8%
(dt) taxe spéciale sur les carburants	33,9	34,5	35,1	35,5	36,4	2,5%	1,3%
(dt) Droits de mutation	18,1	20,0	23,5	27,7	32,5	17,3%	17,9%
(dt) Vignette automobile	3,1	5,7	1,5	1,5	1,6	9,4%	-2,9%
Autres recettes de fonctionnement	33,0	30,9	67,5	62,1	46,9	-24,5%	-8,1%

¹ L'APA s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2002 à la prestation spécifique dépendance (PSD). Le coût de cette nouvelle prestation s'est avéré plus élevé que l'ex PSD en raison de critères d'éligibilité plus larges. Le nombre de bénéficiaires de l'APA s'élevait ainsi à 10 681 à fin décembre 2004 contre 9 593 à fin 2003 et 5 955 personnes fin 2001. Il convient de noter que la problématique du financement de l'APA est nationale ; le nombre de bénéficiaires de l'APA étant en France six fois plus élevé que celui de l'ancienne PSD.

Les recettes d'investissement augmentent de + 43,9 % en 2005, principalement en raison d'un recours plus important à l'emprunt (108 millions d'€ en 2005 contre 63,4 millions d'€ en 2004) et atteignent 196 millions d'€ contre 136 millions d'€ en 2005.

Hors emprunt, les ressources propres sont principalement composées de « subventions et participations » dont le montant représente 85,4 millions d'€ en 2005 et s'accroît de +21,9 % sur un an (70 millions d'€ en 2005), en raison d'un meilleur recouvrement des subventions européennes. Ces dernières s'élèvent à 45,5 millions d'€ contre 33,4 millions d'€ en 2004, principalement du fait du rattrapage de la participation du FEOGA au financement du chantier ILO (16,4 millions d'€) et au titre de la convention cadre agricole (8,2 millions d'€), soit un total de 25 millions d'€ en 2005 contre 9 millions d'€ en 2004. Ainsi, les paiements en attente en provenance de l'Europe sont de 33 millions d'€ en 2005 contre 37 millions d'€ en 2004.

Les dépenses totales progressent de + 3 % en 2005 à 1 187 millions d'€. Elles concernent pour 76 % (902 millions d'€) la section de fonctionnement, proportion stable en comparaison de l'année 2004.

Hors remboursement de la dette en capital (60 millions d'€ en 2005 contre 54 en 2004), les dépenses d'investissement s'inscrivent en hausse de + 5 % en 2004 pour atteindre 225 millions d'€ soit le niveau le plus élevé de ces 5 dernières années (de 2000 à 2004, le montant moyen des dépenses réelles d'investissement a été de 176 millions d'€). Elles sont essentiellement composées de dépenses d'équipement brut (65 % et 146 millions d'€) et de subventions d'équipement (32 % et 73 millions d'€).

Les investissements directs (travaux et acquisitions) augmentent de + 11,8 %, en liaison avec les travaux routiers multipliés par 2,6 à 32,3 millions d'€ pour rattraper des retards sur objectifs des exercices précédents (on note la réalisation en 2005 de l'itinéraire d'accès du Pont du Bras de la Plaine pour 6,8 millions d'€). Le financement des travaux d'irrigation du littoral ouest ont représenté 84,4 millions d'€ en 2005 (+ 2,3 %). Enfin, les investissements sur les collèges ont atteint 16,8 millions d'€ en 2005 contre 14,7 millions d'€ un an auparavant (+ 14 %) et comprennent notamment la réhabilitation du collège Bourbon pour 1,1 million d'€.

Les subventions d'équipement versées représentent 72,6 millions d'€ en 2005, en baisse de - 9 % sur un an (79,4 millions d'€ en 2004). Les communes sont les principales bénéficiaires de l'aide départementale à l'investissement (32,4 millions d'€), le solde (40,2 millions d'€) étant essentiellement consacré aux secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de l'habitat.

Détail des dépenses d'investissement

						Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Investissements directs	121,9	102,3	92,7	130,9	146,4	11,8%	41,2%
(dt) Chantier de basculement	39,6	40,6	42,6	82,5	84,4	2,3%	93,7%
(dt) Constructions de collèges	14,0	15,0	16,0	14,7	16,7	13,6%	-8,2%
(dt) Voiries	10,5	11,5	12,5	12,2	32,3	n.s.	-2,7%
Subventions d'équipement	53,0	69,2	74,4	79,9	72,6	-9,2%	7,4%
Remboursement de la dette en capital	61,0	54,6	61,2	54,1	59,7	10,4%	-11,7%

Comme l'année précédente, les charges de fonctionnement représentent 76 % des dépenses totales, soit 902 millions d'€ en 2005 contre 883 millions d'€ en 2004. Elles progressent de + 2,1 %, chiffre porté à + 6,4 % en corrigeant les données de la contribution de la collectivité au fonctionnement de l'ADI (Agence Départementale d'Insertion) qui a fortement diminué (18 millions d'€ en 2005 contre 49 millions d'€ en 2004) pour tenir compte des excédents cumulés par cette dernière.

Les dépenses de fonctionnement sont marquées par le poids de plus en plus prépondérant des dépenses d'action sociale qui représentent 67,9 % des charges de la section de fonctionnement en 2005 contre 67,1 % l'exercice précédent. Ces dernières incluent le versement du RMI-RMA et du RSO et se sont élevées à 612 millions d'€, soit plus de 80 % des 760 millions dépensés en 2005 au titre de interventions en faveur des différentes politiques publiques.

Détail des dépenses de fonctionnement (interventions)

						Variations	
	2001	2002	2003	2004	2005	05/04	04/03
Dépenses de fonctionnement	299,4	332,9	343,1	746,6	759,9	1,8%	n.s.
(dt) Actions sanitaires et sociales	190,3	202,5	221,7	597,3	612,2	2,5%	n.s.
(dt) Interventions économiques	26,5	28,7	29,5	31,9	27,8	-12,7%	8,2%
(dt) Enseignement, mobilité et culture	27,1	29,6	32,6	33,6	39,7	18,1%	3,1%
(dt) Sécurité et police	24,8	26,9	30,9	34,1	38,8	14,0%	10,2%

La dépense relative au RMI, RMA et RSO a atteint 385 millions d'€ en 2005, en hausse de + 5,8 %. Les allocations versées aux personnes âgées ou dépendantes (APA) progressent de 13,6 % en 2005 à 79 millions d'€. La contribution départementale au fonctionnement du SDIS continue d'augmenter sensiblement (+ 14 %) à 39 millions d'€. Enfin, les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ont conduit la collectivité à assumer la charge du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), des centres locaux d'information et de coordination à destination des personnes âgées (CLIC) et du fonds social pour le logement (FSL), soit une dépense totale de 1,1 million d'€.

S'agissant des interventions économiques, la diminution de - 12,7 % (27,8 millions d'€ en 2005 contre 31,9 millions d'€ en 2004) est justifiée par l'harmonisation des compétences entre Région (industrie, pêche et tourisme) et Département (agriculture et forêt). Ce dernier a bénéficié de 12 millions d'€ d'interventions en 2005 contre 10,9 millions d'€ en 2004. Le premier secteur d'intervention reste l'emploi au travers des actions de mobilité, notamment la subvention attribuée au CNARM (7,4 millions d'€) et du financement des emplois jeunes transférés dans les associations (1,6 millions d'€). En outre, les sommes versées au titre de l'allocation de congé solidarité (interventions économiques) atteignent 3,7 millions d'€ en 2005, pour un nombre d'adhésions s'élevant à 1 752 personnes contre 1 199 personnes à fin 2004 (2,5 millions d'€).

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent à 110 millions d'€ (+ 5 %), en raison des revalorisations salariales et d'une augmentation des effectifs. A fin 2005, la collectivité employait 2 307 titulaires et 205 non titulaires contre respectivement 2 220 et 388 un an auparavant.

L'épargne nette dégagée sur l'exercice s'établit à 77 millions d'€ en 2005 contre 45 millions d'€ en 2004, exercice sous évalué du fait du décalage entre la charge effective du RMI et la recette encaissée au titre de la TIPP.

Endettement du Département

	2001	2002	2003	2004	2005
Encours de la dette	375,1	371,6	373,9	383,3	431,5
Epargne brute	103,6	77,8	125,1	99,5	136,8
En année d'épargne brute	3,6	4,8	3,0	3,9	3,2
Niveau d'endettement (Dette / RRF)	70,1%	65,4%	59,8%	39,0%	41,5%
Annuités d'emprunts / RRF	11,4%	9,6%	9,8%	5,5%	5,7%
Excédent cumulé de recettes sur les dépenses	51,4	41,8	68,8	35,7	83,4
Autofinancement des dépenses d'investissement	24,0%	13,4%	37,6%	21,2%	34,2%

RRF : Recettes réelles de fonctionnement

Autofinancement des dépenses d'investissement : Epargne nette / Dépenses réelles d'investissement

L'épargne nette capitalisée (qui correspond à la part des ressources de fonctionnement affectées en section d'investissement) s'élève à 31 millions d'€ à fin 2005.

L'endettement du Département de la Réunion augmente à 432 millions d'€ à fin 2005 contre 383,3 millions d'€ un an auparavant, compte tenu de la mobilisation d'emprunts nouveaux pour 108 millions d'€ et du remboursement de la dette ancienne pour 60 millions d'€. En raison de la hausse de l'épargne brute dégagée par la collectivité entre 2004 et 2005, l'endettement représente 3,2 années d'épargne brute contre 3,9 en 2004.

Le taux d'endettement, mesuré par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (RRF), ressort à 42 % en décembre 2005 contre 39 % à fin 2004, en raison d'un accroissement de la dette plus rapide que celui des RRF. A titre de comparaison, le taux d'endettement moyen des autres « Départements » s'établissait à 45 % en métropole et 49 % dans la DOM (comptes administratifs 2003).

Financement de la section d'investissement

	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes propres d'investissement	42,8%	51,4%	41,1%	33,9%	39,0%
Epargne nette	24,0%	13,4%	37,6%	21,2%	34,2%
Emprunts	28,8%	29,6%	37,2%	29,5%	47,9%
Fonds de roulement	4,5%	5,6%	-15,9%	15,4%	-21,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Nota : Le fonds de roulement correspond à l'excédent cumulé des recettes totales sur les dépenses totales

La hausse des recettes propres d'investissement et de l'épargne nette permet à ces deux postes de couvrir 73,2 % des dépenses réelles d'investissement en 2005 contre 55,1 % en 2004. Compte tenu du recours à de nouveaux emprunts qui représentent 47,9 % des dépenses réelles

d'investissement de l'exercice 2005, il n'est pas nécessaire d'utiliser le fonds de roulement dégagé en 2005.

La structure financière du Département est équilibrée et le taux d'endettement satisfaisant. Toutefois, dans ses différentes ressources de fonctionnement, seule la fiscalité directe est complètement maîtrisée par la collectivité et offre une marge de manœuvre, mais elle ne représente qu'une très faible proportion des recettes totales (5,7 %). Le Département doit donc rester vigilant quant à l'évolutivité des nouvelles charges transférées dans le cadre de l'acte II de la décentralisation par rapport aux recettes attribuées. Cette vigilance concerne principalement le transfert du RMI pour lequel la dépense est fortement évolutive et la recette peu dynamique.

Eléments du compte administratif du Département

	Montants en millions d'€					Variat 05/04
	2001	2002	2003	2004	2005	
Recettes réelles de fonctionnement	535,1	568,5	624,8	982,6	1 038,7	5,7%
Transferts, dotations et subventions reçus	308,6	322,0	337,6	352,3	356,6	1,2%
Produits de la fiscalité	193,4	215,6	219,6	568,2	635,2	11,8%
Autres recettes	33,0	30,9	67,5	62,1	46,9	-24,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	431,5	490,7	499,6	883,0	901,9	2,1%
Frais communs	109,3	138,7	138,7	121,7	127,8	4,9%
Intérêts de la dette	22,8	19,1	17,8	14,7	14,2	-3,6%
Interventions	299,4	332,9	343,1	746,6	759,9	1,8%
Epargne brute	103,6	77,8	125,1	99,5	136,8	37,5%
Remboursement de la dette en capital	61,0	54,6	61,2	54,1	59,7	10,4%
Epargne nette	42,6	23,3	63,9	45,4	77,1	69,8%
Recettes réelles d'investissement	126,8	140,3	133,4	136,2	195,9	43,9%
Emprunts nouveaux	51,0	51,3	63,4	63,4	107,9	70,2%
Transferts, dotations et subventions reçus	71,1	80,9	66,0	70,1	85,4	21,9%
Divers	4,7	8,2	4,0	2,7	2,6	-3,5%
Dépenses réelles d'investissement	174,9	172,6	169,2	213,9	223,0	4,3%
Equipement brut	121,9	102,3	92,7	130,9	146,4	11,8%
Subventions d'équipement	53,0	69,2	74,4	79,9	72,6	-9,2%
Divers	0,1	1,1	2,1	3,1	4,1	32,6%

3. LES COMPTES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

Les opérations retracées dans le tableau ci-après présentent l'évolution du recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses de l'Etat dans le département de 2003 à 2005.

Comptes de l'Etat dans le département				en millions d'€			
Recettes locales de l'Etat	2003	2004	2005	Dépenses locales de l'Etat	2003	2004	2005
I. BUDGET GENERAL	1 185	1 224	1 488	I. BUDGET GENERAL	2 774	2 554	2 730
. Recettes fiscales	864	940	1 017	. Dépenses de fonctionnement	2 445	2 237	2 314
dont :				dont :			
- Impôts directs	468	493	538	- Frais de personnel	1 485	1 537	1 623
- Impôts indirects	396	448	479	- Interventions publiques et transferts	573	331	335
				- Autres dépenses	243	246	233
. Recettes non fiscales	118	129	139				
. Fonds de concours	202	155	333	. Dépenses d'investissement	329	317	416
				dont :			
II. REVERSEMENT DE FONDS	0	5	5	- Investissements directs	52	44	73
				- Subventions d'équipement	277	273	343
III. COMPTES SPECIAUX	350	372	402	II. COMPTES SPECIAUX	394	415	456
dont :				dont :			
Comptes prêts et avances	342	364	396	Comptes prêts et avances	385	408	449
Comptes de commerce	6	7	6	Comptes de commerce	3	4	4
Comptes d'affectation spéciale	2	1	1	Comptes d'affectation spéciale	5	3	4
Total des recettes	1 534	1 600	1 895	Total des dépenses	3 167	2 969	3 186
Excédent des dépenses sur les recettes	1 633	1 369	1 291				
Total du budget général	3 167	2 969	3 186	Total du budget général	3 167	2 969	3 186

Source : Trésorerie générale

3.1 Les recettes

Les recettes du budget général en 2004 atteignent 1 488 millions d'euros, en hausse de 21,6 % par rapport à 2003 (1 224 millions d'€), principalement sous l'effet d'une croissance des fonds de concours qui passent de 155 à 333 millions d'euros. Les fonds de concours comprennent notamment le versement des subventions européennes dans le cadre du financement du DOCUP, dont l'accroissement explique en grande partie la hausse constatée. En effet ces dernières se sont élevées à 297 millions d'euros en 2005 (89 % des fonds de concours) contre 144 millions d'euros en 2004.

Les recettes du budget général en 2005 sont composées à 68 % des recettes fiscales (1 017 millions d'euros en 2005), à 22 % des fonds de concours, le solde (10 %) correspondant aux recettes non fiscales, principalement des taxes et redevances (46 % des recettes non fiscales) et des retenues de cotisations sociales (42 %).

Les recettes fiscales progressent de 8 % en 2005 et comprennent les impôts directs (53 % des recettes fiscales et 538 millions d'euros) et les impôts indirects (47 % et 479 millions d'euros). La prédominance de la fiscalité directe sur la fiscalité indirecte est une particularité qui s'explique par le fait que les recettes issues de l'octroi de mer (224 millions d'euros ; + 4 %) et de la taxe sur les carburants (200 millions d'euros, + 1 %) ne sont pas considérées comme des recettes fiscales du budget général de l'Etat dans la mesure où elles sont reversées aux collectivités locales.

Les impôts directs se sont accrus de 9,2 % en 2005, notamment sous l'impulsion de l'impôt sur les sociétés (+ 12 %), dont l'assiette porte sur l'exercice 2004 et qui représente 35 % des impôts directs. Les impôts recouvrés par voie de rôle¹ (56 % des impôts directs et 300 millions d'euros) ont connu une croissance plus modeste en 2005 (+ 3 %), à l'inverse de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) qui a rapporté 8,6 millions d'euros à l'état, soit 24 % de plus qu'un an auparavant.

Les impôts indirects ont augmenté de 7 % en 2005, principalement tiré par la TVA dont les recettes se sont élevées à 400 millions d'euros (84 % des impôts indirects), en hausse de 8 % en 2005.

3.2 Les dépenses

Les dépenses de l'Etat à la Réunion, au titre du budget général, s'élèvent en 2005 à 2 730 millions d'€ en hausse 6,9 % par rapport à 2004. L'accroissement des dépenses trouve son origine dans les dépenses d'investissement (+ 31 %), qui passent de 317 à 416 millions d'euros et, dans une moindre mesure, les frais de fonctionnement qui augmentent de 3,5 % à 2 314 millions d'euros (85 % des dépenses totales). Cette dernière évolution provient notamment des charges de personnel qui se sont accrues de 5,6 % à 1 623 millions d'euros et sont majoritairement composées du corps enseignant.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 416 millions d'euros en 2005, en nette augmentation de 31 % sur un an. Cette évolution est imputable aux investissements directs (réseau routier, enseignement et protection civile), dont le niveau s'accroît de 63 % en 2005 et s'établit à 73 millions d'€, comme aux subventions d'équipement qui passent, de 273 à 343 million d'euros (+ 26 %). Ces dernières recouvrent notamment l'exécution des dépenses sur fonds communautaires (FEDER, FEOGA et IFOP), qui atteignent 186 millions d'€ en 2005 contre 171 millions d'euros en 2004 (+ 9 %). Des investissements directs à hauteur de 35 millions d'euros au titre du ministère de la Défense expliquent en partie l'évolution à la hausse de ce poste.

3.3 Les comptes spéciaux

Les comptes spéciaux sont principalement constitués, en dépenses (456 millions d'€ en 2005), des avances faites aux collectivités locales au titre des impôts locaux (versement par douzième sur la base des rôles émis) et, en recettes (402 millions d'€), des remboursements de ces avances. Globalement, les comptes de l'Etat dans le département de la Réunion font ressortir une hausse de 18,4 % des recettes (1 895 millions d'€) et de + 7,3 % des dépenses (3 186 millions d'euros). En conséquence, le taux de couverture des dépenses par les recettes s'est amélioré de 5,5 points à 59,4 %.

¹ Revenus fonciers, bénéfiques industriels et commerciaux, rémunérations de certains dirigeants de sociétés, bénéfiques agricoles, traitements, salaires et rentes viagères, bénéfiques non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers, plus-values réalisées par les particuliers.

4. LES DOTATIONS OU RECETTES ATTRIBUEES AUX COLLECTIVITES LOCALES

4.1 Prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales

Le principe du prélèvement sur les recettes de l'Etat a été institué en 1969, afin de maintenir pour les collectivités locales le bénéfice de recettes correspondant à des impôts, taxes ou dotations supprimés. Ces prélèvements ne figurent pas dans le budget général de l'Etat au titre des départements d'outre-mer.

En 2005, les versements de l'état aux collectivités locales ont fortement augmenté en raison, d'une part, de la hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes et au Département qui compense une diminution parallèle des subventions d'équipement et, d'autre part, du reversement d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le RMI dont la compétence a été transférée au Département début 2004. Ainsi la DGF atteint 569 millions d'euros en 2005 contre 553,5 millions d'€ en 2004 et la quote-part de TIPP reversée au Département s'élève à 363 millions d'euros.

Un montant de 75,6 millions d'euros en 2005 a également été rétrocédé au titre de trois fonds de compensation de taxes (fonds de compensation pour la TVA, compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale - taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et non bâti – et dotations de compensation de la taxe professionnelle).

Au total, le montant des dotations versées aux collectivités locales en 2005 progresse de 6,9 % à 1,04 milliard d'€ contre 972 millions d'€ en 2004.

4.2 Reversement de taxes perçues au profit des collectivités locales

En 2005, la Trésorerie générale a également reversé aux collectivités locales le produit de la taxe perçue sur les carburants (201 millions d'€ soit + 0,8 %), ainsi que les recettes d'octroi de mer (224 millions d'€ soit + 4,1 %). En outre, 30 millions d'euros ont été reversés à la Région et aux communes au titre du fonds régional pour le développement de l'emploi.

5. LES CONCOURS FINANCIERS EXTERIEURS DE CARACTERE PUBLIC

Le solde net des transferts publics à la Réunion peut être estimé à 4,5 milliards d'€ en 2005, quasiment stable par rapport à l'année précédente, soit en hausse modérée de 2,4 %, soit 5 731 € par habitant, selon l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2006, contre 5 800 € par habitant l'année précédente (population au 1^{er} janvier 2005). L'impact de la décentralisation sur les finances publiques rend la lecture des évolutions difficile. En effet, la charge du RMI, qui pesait sur les dépenses des organismes sociaux, est maintenant imputée en dépense hors budget sur les comptes de l'Etat. Quoiqu'il en soit, il convient de noter, après avoir neutralisé l'impact du financement du RMI sur les recettes, que le déficit des organismes sociaux à la Réunion ne s'est creusé que de 1,1 %. Cette situation résulte à la fois de la décélération de la croissance des prestations versées (+ 3,2 % en 2005 contre + 5,8 % en 2004) et d'une bonne tenue des cotisations encaissées se sont accrues de + 5,2 % en 2005.

Solde net des transferts en provenance de la métropole					en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	2005
Budget de l'Etat					
Recettes	1 298	1 286	1 534	1 600	1 895
Dépenses	2 781	2 983	3 162	2 966	3 182
Hors budget					
Recettes *	399	420	441	443	455
Dépenses **	742	798	834	1 415	1 495
Solde net dépenses / recettes de l'Etat (a)	1 827	2 074	2 020	2 338	2 327
Organismes sociaux					
Recettes	1 173	1 231	1 316	1 408	1 481
Financement du RMI par la TIPP				328	363
Dépenses budgétaires	172	203	223	226	240
Dépenses (prestations techniques)	2 979	3 252	3 457	3 660	3 779
<i>dont RMI</i>	263	313	322	358	373
<i>assurance maladie</i>	1 272	1 382	1 481	1 589	1 638
<i>assurance vieillesse - veuvage</i>	356	376	389	409	430
<i>assurance chômage</i>	271	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>
Solde net des transferts sociaux (b)	1 978	2 223	2 364	2 150	2 175
Solde net des transferts (a + b)	3 805	4 297	4 384	4 488	4 501

Trésorerie générale - Caisse d'allocations familiales - Caisse générale de Sécurité sociale de la Réunion

Association pour l'emploi dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les services de la Réunion

Caisse d'assurance maladie et maternité des professions indépendantes

* Taxe sur les carburants, octroi de mer et fonds régional pour le développement de l'emploi.

** Taxes reversées aux collectivités locales et prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales.

6. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES CONCOURS PUBLICS

Afin d'accélérer son développement économique et de rattraper son retard (53 % du PIB par habitant de la métropole, la Réunion bénéficie sur la période 2000-2006 d'importants concours financiers provenant de l'Union européenne, à travers la mobilisation des fonds structurels au titre de l'objectif 1 de la Commission européenne mais aussi de l'Etat et des collectivités locales.

Le Contrat de plan Etat - Région (CPER), signé le 18 février 2000, et le Document unique de programmation (DOCUP), adopté par la commission européenne le 27 octobre 2000, fixent les axes d'intervention et les moyens financiers qui seront mobilisés d'une part, pour garantir la cohésion sociale, et d'autre part, pour promouvoir un développement durable autour des objectifs suivants :

- Favoriser un développement fortement créateur d'emplois
- Mettre en œuvre un aménagement équilibré et durable du territoire
- Favoriser l'égalité des chances et valoriser l'identité réunionnaise
- Ouvrir les horizons de la Réunion.

Pour des questions de gestion des fonds communautaires, ces quatre orientations stratégiques ont été déclinées dans le DOCUP en 10 axes de gestion et font intervenir chacun (à l'exception de l'axe A, voir tableau ci-après) un seul des quatre fonds structurels européens

mis en œuvre : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), enfin l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP).

Au niveau du CPER, les quatre régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) bénéficient d'une dotation de 859 millions d'euros, soit une progression de 46 % par rapport à la période précédente (1994-1999). Les crédits se répartissent ainsi :

- Guadeloupe : 195 millions d'euros (22,7 % de la dotation)
- Guyane : 186 millions d'euros (21,7 %)
- Martinique : 170 millions d'euros (19,8 %)
- Réunion : 307 millions d'euros (35,8 %)

Les deux tableaux ci-dessous présentent les plans de financement du CPER et du DOCUP 2000-2006.

Plan de financement du CPER

en millions d'€

	Etat	Région	Départem ent	Communes Aut. Public	Coût total
VOLET REGIONAL					
A - Développement et emploi	47,1	69,7	56,3	0,9	174,0
B - Aménagement durable du territoire	120,4	73,0	64,0	16,8	274,2
C - Egalité des chances et identité réunionnaise	93,1	64,2	37,2	4,5	199,1
D - Ouverture sur l'extérieur	12,6	11,6	1,7		25,9
VOLET TERRITORIAL					
E - Politiques territoriales	34,0	10,9	14,3	16,0	75,2
EVALUATION					
Crédits d'évaluation	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2
Total	307,3	229,5	173,6	38,2	748,6

Source : Conseil régional

Plan de financement du DOCUP 2000-2006

en millions d'€

	UE	Public national		Privé	Total Public	Coût total
		Etat	local Aut. Public			
Axe A : Développement créateur d'emplois durables	206,7	43,6	92,2	6,5	179,3	528,3
Axe B : Aménagement équilibré du territoire	180,1	19,4	120,3	2,7	0,5	322,5
Axe C : Gestion préventive et durable des ressources	191,4	47,8	68,8	11,0	7,8	319,1
Axe D : Infrastructures de formation et d'éducation	124,1	7,2	75,5	0,0	0,0	206,8
Axe E : Ouverture sur l'extérieur	56,4	14,8	13,8	31,1	25,7	116,2
Axe G : Insertion et lutte contre l'exclusion	97,1	3,3	30,7	7,6	0,0	138,7
Axe H : Formation et apprentissage	322,4	41,7	94,6	2,4	6,6	461,1
Axe I : Accompagnement et ingénierie	37,6	7,9	6,7	1,5	0,0	53,7
Axe J : Aménagement et développement rural	155,0	19,4	84,3	0,0	22,5	258,7
Axe K : Structures d'expl. et productions agricoles	145,2	24,2	70,3	0,1	170,7	239,8
Total	1 516,0	229,3	657,2	63,0	413,2	2 465,6

Source : Agile

La répartition entre les quatre fonds structurels européens est la suivante :

- FEDER : 743,1 millions d'euros (soit 49 % du total)
- FSE : 457,1 millions d'euros (soit 30,2 % du total)
- FEOGA : 300,2 millions d'euros (soit 19,8 % du total)
- IFOP : 15,6 millions d'euros (soit 1 % du total)

Il convient enfin de souligner que le CPER et le DOCUP ont été élaborés simultanément par les différents acteurs publics. Les financements mis en place dans le cadre du CPER sont constitués, pour l'essentiel, des contreparties financières nationales nécessaires à la mobilisation des fonds structurels européens.

En août 2004, une demande de révision du DOCUP a été approuvée par la commission européenne et s'est traduite par une augmentation des dotations de l'union pour les années 2004 à 2006 d'un montant total de 72 millions d'€ Désormais, la contribution de l'Europe au programme atteint 1 588 millions d'€ contre 1 516 millions d'€ prévus à l'origine.

Dans le tableau ci-dessous, est retracée la situation des engagements des fonds structurels du DOCUP. Les dotations prévues en année n, doivent être justifiées en année n+2. Ainsi, au 31/12/2006, les réalisations cumulées s'élevaient à 1 138 millions d'euros, soit légèrement supérieures à la somme des dotations 2000 à 2004 (1 117 millions d'euros) qui doivent faire l'objet d'une justification à cette date.

Tranches	Date limite d'exécution	Par année		Cumul	
		Dotation	Programmé	Dotation	Réalisé au 31/12/n+2
2000	31/12/02	220 485 033	87 227 276	220 485 033	262 536 210
2001	31/12/03	222 281 246	158 786 930	442 766 279	479 456 479
2002	31/12/04	223 628 404	168 941 862	666 394 683	684 582 592
2003	31/12/05	224 077 459	339 904 215	890 472 142	907 337 514
2004	31/12/06	226 963 932	280 491 559	1 117 436 074	1 137 558 108
2005	31/12/07	232 842 849	418 837 471	1 350 278 923	
2006	31/12/08	237 824 382	172 549 306		
Total		1 588 103 305	1 626 738 619		

Source : Agile

	FEDER	FSE	FEOGA	IFOP	TOTAL
Dotation à justifier au 31/12/06	502 157 492	392 734 660	213 018 287	9 525 635	1 117 436 074
Programmé au 31/12/06	769 715 109	553 767 861	288 853 727	14 401 922	1 626 738 619
Justifié au 31/12/06	510 144 489	395 868 912	221 371 372	10 173 335	1 137 558 108
Taux de réalisation	66,3%	71,5%	76,6%	70,6%	69,9%

Source : Agile

Au 31 décembre 2006, le taux de programmation (dépenses engagées) atteint 102,4 % des fonds structurels ouverts dans le cadre du DOCUP. Les dépenses réalisées, c'est à dire avec factures acquittées (permettant d'appeler les fonds communautaires) plus l'acompte versé par la Commission en début de programme, s'établissaient à 1 138 millions d'euros pour un montant programmé de 1,6 milliard d'euros, soit un taux de réalisation de 69,9 %.

CHAPITRE II

Les secteurs d'activité

Section 1

Le secteur primaire

§ 1. L'AGRICULTURE

1. STRUCTURES DE PRODUCTION

◆ La surface agricole utilisée (SAU)

D'après les statistiques agricoles annuelles provisoires réalisées par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), la surface agricole utilisée (SAU) a légèrement diminué en 2006 (- 0,8 %) contrairement à 2005 (+ 0,8 %) pour atteindre un niveau quasi-identique à celui observé en 2004 (46 922 hectares). Ainsi, la SAU (46 926 hectares) couvre 18,6 % de la superficie totale de l'île. Parallèlement, le territoire agricole non cultivé occupe 21,4 % de la surface du département. La faible proportion de terres agricoles (40,0 %) comparativement à la France métropolitaine (environ la moitié du territoire) s'explique par le relief montagneux de l'île de la Réunion, formée de deux massifs volcaniques jeunes culminant respectivement à 3 070,5 mètres pour le Piton des Neiges et à 2 631 mètres pour le Piton de la Fournaise.

Répartition du territoire départemental	hectares				
	2003	2004	2005(sd)	2006(p)	% 2006
Terres arables	36 764	35 254	35 810	34 494	73,5%
<i>dont jardins familiaux des non exploitants</i>	<i>4 000</i>	<i>3 000</i>	<i>3 000</i>	<i>3 000</i>	<i>6,4%</i>
Cultures fruitières permanentes	2 241	2 201	2 006	2 006	4,3%
Surfaces toujours couvertes d'herbe	8 838	9 300	9 300	10 250	21,8%
Vigne	30	30	30	30	0,1%
Cultures florales	83	84	85	86	0,2%
Divers	51	53	56	60	0,1%
Surface agricole utilisée	48 006	46 922	47 287	46 926	18,6%
Territoire agricole non cultivé	54 544	54 236	54 000	54 000	21,4%
Superficie boisée	86 236	85 581	85 000	85 000	33,7%
Territoire non agricole	63 214	65 261	65 713	66 074	26,2%
Terres non agricoles	203 994	205 078	204 713	205 074	81,4%
Surface totale	252 000	252 000	252 000	252 000	100,0%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

A l'inverse, le territoire non agricole (26,2 % de la superficie du département), a continué de s'agrandir en 2006 (+ 0,5 %) à un rythme proche de celui constaté l'année précédente (+ 0,7 %). Cette augmentation continue du territoire non agricole résulte notamment de la pression de l'urbanisation liée à la forte croissance démographique de l'île.

Contrairement à l'exercice précédent (+ 556 hectares) qui avait marqué une rupture avec cinq années consécutives de baisse, les terres arables, sols retournés chaque année, se sont sensiblement contractées en 2006 (- 1 316 hectares) pour s'élever à 34 494 hectares. En revanche, les surfaces toujours couvertes d'herbe ont une nouvelle fois augmenté (+ 10,2 %) à 10 250 hectares. En dépit de ce recul, les terres arables demeurent majoritaires au sein de la SAU (73,5 %) devant les surfaces toujours couvertes d'herbe (21,8 %) et les cultures fruitières permanentes (4,3 %). Les surfaces utilisées pour les cultures florales (86 hectares) et la vigne (30 hectares) restent minimes.

Les cultures aromatiques et industrielles (25 549 hectares), composées essentiellement de cannes à sucre (97,1 %), ont été orientées à la baisse en 2006 (- 4,4 %) pour la troisième année consécutive. Elles s'étendent sur près des trois quarts (74,1 %) des terres arables. Après avoir reculé lors des deux exercices précédents, la surface consacrée aux cultures maraîchères (5,2 % des terres arables), constituée majoritairement de légumes frais (73,1 %), a augmenté de + 0,9 % en 2006 à 1 799 hectares. Les cultures fruitières semi-permanentes (2,7 % des terres arables), dont plus de la moitié (54,0 %) correspondent à des plantations de bananes, se caractérisent par une hausse (+ 6,1 %) de leur superficie comme lors des trois exercices antérieurs. Il convient de souligner que les surfaces occupées par les autres productions fruitières ont plus que doublé entre 2002 (200 hectares) et 2006 (425 hectares). A titre de comparaison, les jardins et vergers familiaux (3 095 hectares) représentent 9,0 % des terres arables. A l'image de l'année précédente, les cultures fourragères (4,6 % des terres arables) se sont accrues en 2006 (+ 6,3 %) à hauteur de 1 600 hectares. Enfin, 2,4 % des terres arables sont en jachère (826 hectares).

Répartition des terres arables					hectares
	2003	2004	2005(sd)	2006(p)	% 2006
Terres arables	36 764	35 254	35 810	34 494	100,0%
Céréales	647	757	850	550	1,6%
Cultures industrielles et aromatiques	27 237	27 102	26 729	25 549	74,1%
<i>canne à sucre</i>	26 452	26 403	25 989	24 818	71,9%
<i>plantes à huiles essentielles</i>	288	287	278	273	0,8%
<i>plantes aromatiques, condiments...</i>	497	412	462	458	1,3%
Cultures légumières	1 887	1 794	1 783	1 799	5,2%
<i>Tubercules, racines et bulbes</i>	254	339	340	350	1,0%
<i>Légumes frais</i>	1 503	1 322	1 310	1 316	3,8%
<i>Légumes secs</i>	130	133	133	133	0,4%
Cultures fruitières semi permanentes	591	596	872	925	2,7%
<i>Banane</i>	369	350	550	500	1,4%
<i>Autres</i>	222	246	322	425	1,2%
Cultures fourragères	1 340	1 000	1 505	1 600	4,6%
Autres	170	160	150	150	0,4%
Jardins et vergers familiaux	4 100	3 095	3 095	3 095	9,0%
Jachères	792	750	826	826	2,4%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

En dépit d'une forte mobilisation autour de la sauvegarde de la filière « sucre », les surfaces plantées en canne à sucre (24 818 hectares) se sont réduites en 2006 (- 1 171 hectares) pour la troisième année consécutive, en grande partie pour satisfaire les besoins fonciers induits par la pression urbaine. Ainsi, les plantations de canne à sucre se sont réduites de plus d'un

tiers entre 1987 (37 860 hectares) et 2006. La volonté d'endiguer cette tendance baissière est formalisée dans le schéma d'aménagement régional (SAR) 2005-2020, qui prévoit de réserver « avec une protection renforcée » 30 000 hectares à vocation cannière dans les années à venir.

◆ La production agricole

Les statistiques provisoires de la DAF révèlent une production en valeur du secteur agricole en progression de + 3,1 % en 2006 à 350,9 millions d'€ contre 340,5 millions d'€ un an auparavant. Elle approche ainsi les niveaux observés en 1997 (351,5 millions d'€) et en 1999 (352,7 millions d'€). Cette performance est la conséquence de la croissance de la production des cultures fruitières (+13,5 %), de la filière élevage (+2,4 %), des cultures industrielles (+2,2 %) et des autres cultures (+17,3 %). Seule la filière légumes frais et secs enregistre un fléchissement de sa production (- 9,7 %), en raison notamment des dégâts occasionnés par le passage de la tempête tropicale Diwa en février. Au sein de la branche élevage, l'activité des filières porcine (+1,7 %), avicole (+4,3 %) et laitière (+6,7 %) a augmenté, tandis que la production totale de la filière bovine (-1,4 %) s'est inscrite en baisse. Il convient de souligner que ce mauvais résultat de la filière bovine s'explique par une réduction de l'aide directe à la production (-15,7 %) supérieure à la hausse de la richesse créée (+7,4 %). Au final, les cultures fruitières et maraîchères (36,4 %) demeurent la principale source de revenus du secteur agricole devant les cultures industrielles (32,8 %) et la branche élevage (27,6 %).

Répartition des productions en valeur (1)					millions d'€
	2005 (sd)	% 2005	2006 (p)	% 2006	Var 06/05
Cultures industrielles	112,6	33,1%	115,0	32,8%	2,2%
Légumes frais et secs	54,4	16,0%	49,1	14,0%	-9,7%
Cultures fruitières	69,3	20,4%	78,7	22,4%	13,5%
Autres cultures	9,5	2,8%	11,2	3,2%	17,3%
Produits d'élevage	94,7	27,8%	97,0	27,6%	2,4%
Total	340,5	100,0%	350,9	100,0%	3,1%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

(1) Y compris les aides directes aux produits.

◆ L'emploi agricole

La dernière enquête de structure menée par la DAF a eu lieu en 2005. Les résultats de cette enquête mettent en avant une sensible diminution du nombre d'exploitations agricoles à la Réunion. En effet, le nombre d'exploitations agricoles s'est réduit de - 21,7 % entre 2000 (9 271 structures) et 2005 (7 259 entreprises) et de moitié (- 49,9 %) sur la période 1989-2005. Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles a fléchi de -4,8 % par an en moyenne entre 2000 et 2005, soit 335 disparitions chaque année.

Cette évolution est le reflet d'un phénomène de concentration des terres, les petites exploitations disparaissant progressivement au profit de structures de plus grande envergure. Entre 2000 et 2005, les exploitations de moins de 5 hectares et d'une surface comprise entre 5 et 10 hectares ont vu leur nombre se contracter respectivement de -30,4 % et de -14,1 %, tandis que les entreprises dont la superficie varie de 10 à 20 hectares ou dépasse 20 hectares ont vu leur population s'accroître respectivement de + 66,7 % de + 12,3 % sur la même période.

La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'une baisse de la population active occupée agricole (- 6,7 %) entre 2000 (21 545 actifs) et 2005 (20 103 travailleurs). Les chefs d'exploitation et leur famille (64,7 % des actifs agricoles) ont diminué de -13,9 % sur la période, passant de 15 109 à 13 009 travailleurs entre 2000 et 2005. Ce recul touche les chefs d'exploitation et les coexploitants (- 21,5 %), soit 2 007 professionnels de moins et, dans une moindre mesure, les autres actifs familiaux (- 359 travailleurs). A l'inverse, les conjoints non coexploitants (3 297 individus) ont augmenté (+ 8,8 %). Parmi les salariés, le nombre de salariés permanents s'est contracté de moitié (- 54,3 %), tandis que celui des salariés saisonniers s'est inscrit en hausse (+ 55,0 %) pour atteindre 5 888 individus en 2005. Ainsi, les travailleurs à temps partiel (41,5 %) constituent la majorité des actifs agricoles devant les employés saisonniers (29,3 %) et les professionnels à temps complet (29,2 %).

Par ailleurs, les résultats de l'enquête structure 2005 révèlent un vieillissement de la population des chefs d'exploitation et des coexploitants. En effet, la part des chefs d'exploitation de moins de 40 ans (28,6 %) a chuté (- 9,5 points) au profit principalement de celle de la tranche d'âge des 40 à 49 ans (36,2 %) qui a augmenté de 7,3 points. De même, la part des exploitants âgés entre 50 et 59 ans (24,8 %) et celle des plus de 60 ans (10,5 %) se sont accrues respectivement de 0,3 point et 1,9 point.

Parallèlement, la canne à sucre (43,9 % des exploitations) demeure le pivot de l'agriculture réunionnaise en termes de répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique devant la polyculture (19,8 %), les légumes et les fleurs (11,2 %), les fruits (11,1 %).

Répartition des exploitations selon leur taille

Surface agricole utilisée	Recensement 1988		Recensement 2000		Enquête 2003		Var. 2003/2000
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Moins de 1 ha	4 705	32,5%	2 246	24,2%	1 257	16,5%	-44,0%
De 1 à 5 ha	7 280	50,2%	4 333	46,7%	3 680	48,3%	-15,1%
De 5 à 20 ha	2 310	15,9%	2 473	26,7%	2 448	32,1%	-1,0%
Plus de 20 ha	195	1,3%	220	2,4%	237	3,1%	7,7%
Total	14 490	100,0%	9 272	100,0%	7 622	100,0%	-17,8%

Source : Recensement général de l'agriculture, enquête structure (DAF)

◆ Les enjeux de l'irrigation

Pour compenser la réduction des surfaces gagnées par l'urbanisation, l'irrigation de nouvelles terres à l'ouest de l'île est un enjeu important, notamment pour la survie de la filière sucrière. On estime, en effet, qu'une baisse significative de la production de cannes à sucre en dessous d'un certain seuil (environ 1,5 million de tonnes de cannes) entraînerait inéluctablement la fermeture d'une des deux usines de sucre de l'île. Compte tenu des distances qu'il y aurait à parcourir vers la dernière usine, une partie de la production de cannes deviendrait à son tour non rentable, entraînant un déclin brutal de cette culture.

L'essentiel du réseau d'irrigation de l'île dépend des infrastructures du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos, gérées par la Société d'aménagement des périmètres hydroagricoles de l'île de la Réunion (SAPHIR) :

- Le périmètre d'irrigation du Bras de la Plaine s'étendait sur 6 046 hectares en 2005 (Saint-Pierre, Entre-Deux, Petite-Ile), dont 5 643 hectares irrigables et 4 778 hectares irrigués.
- Le périmètre d'irrigation du Bras de Cilaos couvrait 3 557 hectares en 2005 (Les Avirons, Etang-Salé, Saint-Leu, Saint-Louis), dont 3 432 hectares irrigables et 2 707 hectares irrigués.

Parallèlement, l'ambitieux projet d'irrigation de la partie Ouest de l'île à partir du basculement des eaux du Nord-Est se poursuit. Ce projet, financé par l'Etat (15 %), les collectivités territoriales (35 %) et les fonds européens (50 %), a déjà permis d'irriguer environ 1 200 hectares dans la région de Saint-Paul (périmètre d'irrigation de l'antenne 4) depuis le mois d'août 1999 et 645 hectares dans la région de Saint-Leu (périmètre d'irrigation de l'antenne 8) depuis décembre 2006. A l'horizon 2012 (date prévue de fin des travaux de la galerie Salazie amont, d'une longueur de 8 Km, reliant la Rivière du Mât dans le cirque de Salazie à la plate-forme de la Rivière des Pluies), ce sont 7 150 hectares¹, quasiment 15 % de la SAU de l'île, qui devraient bénéficier de ce projet du transfert des eaux. Le coût global de ces travaux a été réévalué à 850 millions d'euros en raison de surcoûts occasionnés notamment par des arrêts de chantier ainsi que par des aménagements non prévus à l'origine. Un point précis de l'avancement du projet est traité dans la « section 2, paragraphe 1 » du présent rapport.

2. LA FILIERE CANNE

Suite à l'adoption par le Conseil de l'Union européenne, le 20 février 2006, du règlement réformant l'Organisation commune de marché (OCM) sucre (cf. encadré), l'année 2006 a été marquée par la signature de la convention « Etat-planteurs-usiniers » qui scelle les modalités de compensation de la filière jusqu'en 2015 (cf. encadré).

◆ La campagne 2006 – 2007

Après avoir enregistré des résultats moyens lors de l'exercice précédent, la filière canne observe une encourageante augmentation de + 3,5 % des volumes de cannes broyées en 2006-2007, passant de 1 801 milliers de tonnes à 1 864 milliers de tonnes. Légèrement au dessus de la moyenne décennale (1 846 milliers de tonnes), la campagne 2006-2007 constitue la troisième meilleure récolte depuis le début du millénaire, loin toutefois des campagnes 2004-2005 (1 969 milliers de tonnes) et 2003-2004 (1 916 milliers de tonnes).

Cannes manipulées de 1997 à 2006

milliers de tonnes

Campagnes	Cannes manipulées	Campagnes	Cannes manipulées
1997-1998	1 910	2002-2003	1 811
1998-1999	1 676	2003-2004	1 916
1999-2000	1 938	2004-2005	1 969
2000-2001	1 821	2005-2006	1 801
2001-2002	1 812	2006-2007	1 864

Source : Syndicat des Fabricants de Sucre de la Réunion

¹ Dont 1 000 hectares de zones d'irrigation autonomes existantes à raccorder au réseau de basculement.

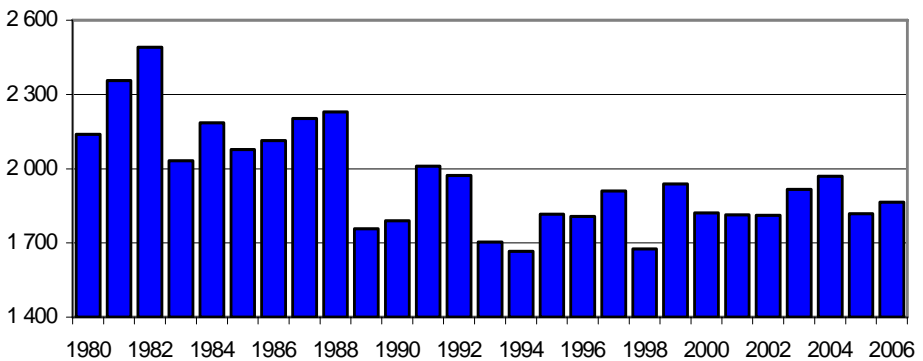
Cette légère hausse masque des évolutions contrastées des différentes régions de l'île liées à des conditions climatiques disparates.

Contrairement à la campagne précédente, la région dite « au vent » affiche une sensible progression (+ 12,8 %) de ses quantités de cannes récoltées en 2006 (906 418 tonnes) par rapport à 2005 (803 898 tonnes). En effet, la zone dite « au vent », et plus particulièrement la micro-région Est, a bénéficié de conditions météorologiques favorables (fort ensoleillement, températures élevées et pluies régulières en soirée) lors de la période de pousse des cannes (fin août à novembre). Cette expansion est essentiellement le fruit de la croissance de la production du bassin cannier de Beaufonds (+ 22,4 %), dont l'ensemble des centres de réception (Beaufonds : + 26,3 %, Ravine Glissante : + 20,4 %, Pente Sassy : + 17,6 %) ont enregistré d'excellents résultats. Parallèlement, le bassin cannier de Bois Rouge, avec une élévation modérée de ses volumes livrés (+ 1,4 %), n'a que faiblement contribué à l'essor de la région dite « au vent ».

Dans la région dite « sous le vent », les quantités de cannes récoltées (957 914 tonnes) se sont inscrites en baisse (- 4,0 %) pour la troisième campagne consécutive. Les cultures de la zone dite « sous le vent », principalement les parcelles non irriguées de la micro-région Ouest, ont souffert de la sécheresse de janvier et février 2006, du balayage des vents de la tempête tropicale Diwa ainsi que de la rareté des précipitations par la suite. Toutefois, il convient de souligner que la micro-région Sud, notamment les périmètres de Saint-Philippe et de Saint-Joseph, a tiré profit des pluies survenues dans la seconde partie de la campagne. Cette contre-performance s'explique principalement par la nette diminution de la production du bassin cannier de Savanna (- 14,5 %) et dans une moindre mesure par le recul des volumes coupés dans le bassin cannier du Gol (- 2,9 %). En revanche, le bassin cannier de Grand Bois, grâce au centre de réception de Langevin (+ 6,5 %), a vu ses quantités de cannes manipulées s'accroître légèrement (+ 1,4 %).

Production de cannes (en milliers de tonnes)

(Source : DAF)



La richesse saccharimétrique cumulée de l'ensemble des centres de réception de l'île est restée stable, passant de 14,01 % lors de la récolte précédente à 14,03 % pour la campagne 2006-2007, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne décennale (13,99 %). L'indicateur des périmètres de production de Beaufonds (14,13 %), de Bois Rouge (13,16 %)

et de Grand Bois a augmenté respectivement de 0,07 point, de 0,11 point et de 0,33 point, tandis que celui des zones de Savanna (- 0,49 point à 14,07 %) et du Gol (- 0,04 point à 14,47 %) a fléchi.

Production de cannes par bassin cannier				tonnes	
Bassins	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Variations	
				<u>2006-2007</u>	<u>2005-2006</u>
Beaufonds	515 002	434 309	531 752	22,4%	
Bois-Rouge	410 811	369 589	374 666	1,4%	
Total zone "au vent"	925 813	803 898	906 418	12,8%	
Savanna	213 260	213 933	182 907	-14,5%	
Le Gol	476 690	448 766	435 754	-2,9%	
Grand-Bois	353 128	334 710	339 253	1,4%	
Total zone "sous le vent"	1 043 078	997 408	957 914	-4,0%	
Total général	1 968 892	1 801 306	1 864 332	3,5%	

Source : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre

Depuis 1996, année de la fermeture de l'unité industrielle de Beaufonds, les tonnages de cannes livrées se répartissent entre deux usines, celle de la sucrerie de Bois-Rouge, contrôlée majoritairement par le groupe Union des Sucrieries et Distilleries Agricoles (Union SDA), et celle du Gol appartenant au groupe Quartier Français.

L'usine de Bois-Rouge (+ 10,3 %) brasse l'ensemble de la récolte de la région dite « au vent » ainsi que les cannes issues du centre de réception du Grand Pourpier, tandis que l'usine du Gol (- 2,7 %) traite la production des bassins du Gol, de Grand-Bois et des plates-formes des Tamarins et de Stella Matutina (appartenant au bassin de Savanna).

Pour la première fois depuis la campagne 2001-2002, l'unité industrielle de Bois Rouge (943 430 tonnes, soit 50,6 % du tonnage total) a broyé un volume de cannes supérieur à celui de la sucrerie du Gol (920 901 tonnes, soit 49,4 % de la production totale). Ainsi, l'usine de Bois Rouge se caractérise par un gain de parts de marché (+ 3,1 points) au détriment de la sucrerie du Gol.

Tonnages de cannes manipulées par usine					milliers de tonnes	
Usines	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Variations	
					<u>2006-2007</u>	<u>2005-2006</u>
Sucrerie de Bois-Rouge	903	980	855	943	10,3%	
Sucrerie du Gol	1 013	989	946	921	-2,7%	

Source : Centre d'Essai, de Recherche et de Formation

◆ Le prix de la canne et les aides à la filière

1) Le prix industriel de la tonne de cannes de référence et les aides directes

Les conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels sucriers de la Réunion, les modalités d'octroi des aides de l'Etat et de l'Union européenne aux producteurs de canne à sucre et aux sociétés sucrières ainsi que le cadre technique, financier et interprofessionnel

permettant la bonne mise en œuvre des relations contractuelles entre planteurs et industriels sont définis par la convention canne signée le 4 juillet 2006 pour une durée de neuf campagnes de récolte et de commercialisation (Cf encadré ci-après).

Ainsi, le prix industriel de base de la tonne de cannes de référence à 13,8 % de richesse est maintenu à 39,09 euros pour la période 2006-2015. En complément, les producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide à la production de l'Etat destinée à compenser les handicaps structurels de la production à la Réunion applicable aux agriculteurs à titre principal¹ (cf. encadré pour le barème). Pour les agriculteurs pluriactifs, le montant de l'aide à la production est fixé à 6 € par tonne de canne, quelque soit le tonnage de cannes livrées. En 2006, le montant de l'aide à la production a augmenté (+ 11,6 %) contrairement à l'exercice précédent (- 8,1 %), passant de 31,1 millions d'€ en 2005 à 34,7 millions d'€ en 2006.

Il est rappelé qu'un coefficient de bonification-réfaction² s'applique au prix de base payé au planteur lorsque la richesse livrée, mesurée par le Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS), s'écarte de la richesse standard de 13,8 %.

Une prime bagasse forfaitaire par tonne de cannes, tenant compte d'une estimation forfaitaire de la valorisation des coproduits au-delà de la valeur déjà prise en compte dans le prix industriel de base de la tonne de canne de référence, est par ailleurs versée aux planteurs sous réserve que la production de la Réunion dépasse 1,5 million de tonnes de cannes.

De plus, une prime de soutien d'un million d'€ est octroyée par les industriels uniquement aux planteurs cultivant la canne dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente de l'exploitation.

2) La recette brute des planteurs

Le prix industriel d'achat de la canne aux planteurs, calculé à partir des données de richesse du CTICS et tenant compte du coefficient de bonification-réfaction, a varié entre 35,95 euros la tonne pour les planteurs du bassin de Bois Rouge et 42,38 euros la tonne pour ceux du Gol. Le prix industriel d'achat moyen de l'ensemble des centres de réception de l'île a stagné (+ 0,3 %) en 2006 (40,24 €/ tonne) par rapport à 2005 (40,13 €/ tonne), en raison de la stabilisation de la richesse saccharimétrique globale des cannes broyées.

¹ Est considéré comme agriculteur à titre principal tout agriculteur bénéficiaire des prestations de l'Assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) et justifiant en outre:

- de plus de 50 % du revenu du travail du chef d'exploitation issu de l'activité agricole telle que définie par l'article L 311-1 du code rural ;
- de plus de 50 % du temps d'activité du chef d'exploitation consacré à l'exercice de cette activité;
- du respect de la réglementation relative au contrôle des structures agricoles et, lorsqu'elle est requise, de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L 331-2 et suivants du code rural pour les agriculteurs s'étant installés ou ayant agrandi leur exploitation depuis moins de trois ans à la date du dépôt de la demande d'aide ;
- de la propriété du foncier de l'exploitation et/ou de la possession d'un bail à ferme ou colonat conforme à la réglementation.

² Le coefficient de bonification-réfaction K est égal à $(R - 5,8)/8$ où R correspond à la richesse de l'échantillon livré. Pour une richesse R donnée, le prix payé au producteur est $P = P_0 * K$ où P_0 est le prix de base de la tonne de cannes.

La convention canne 2006-2015

- la canne de référence demeure la canne à sucre saine, loyale et marchande à 13,8 % de richesse saccharimétrique mesurée selon le protocole du CTICS.
- le prix d'achat de la canne de référence par les industriels est maintenu à 39,09 €/ tonne.
- la prime forfaitaire par tonne de canne livrée (prime bagasse), sous réserve d'une production globale livrée supérieure à 1,5 million de tonnes, s'élève respectivement à 1,30 €/ tonne pour une production comprise entre 1,5 et 1,75 million de tonnes, à 1,80 €/ tonne pour des volumes réceptionnés compris entre 1,75 et 1,9 million de tonnes et à 2 €/ tonne pour des quantités manipulées supérieures à 1,9 million de tonnes.
- l'instauration d'une prime de soutien versée par les industriels aux planteurs dont les cultures se situent dans des zones éloignées des centres de réception et / ou difficiles en raison de la pente d'une prime de soutien d'un montant global annuel d'un million d'€
- le montant éligible de l'aide à la production attribuée par l'Etat aux agriculteurs producteurs de canne à sucre est égal, pour les agriculteurs à titre principal, au produit des quantités de canne livrées par l'aide unitaire fixée en fonction de la tranche de tonnage selon le barème suivant : 21,40 €/ t pour les 700 premières tonnes, 16 €/ t pour la tranche de 701 à 1 200 tonnes, 12,50 €/ t pour la tranche de 1 201 tonnes à 3 000 tonnes, 9,50 €/ t pour la tranche de 3 001 à 5 000 tonnes, 7,40 €/ t pour la production supérieure à 5 000 tonnes. Pour tous les agriculteurs pluriactifs, le montant éligible est égal au produit des quantités de canne livrées par une aide unitaire fixée à 6 €/ tonne.
- l'octroi à tout planteur par les industriels lors des 3 premières campagnes couvertes par la présente convention d'une aide complémentaire exceptionnelle à la replantation d'un montant de 1 000 €par hectare pour les replantations simples canne sur canne et de 2 000 €par hectare pour les replantations nécessitant des travaux fonciers sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro (80 % de l'aide) et d'une subvention (20 % de l'aide).
- les taux unitaires de l'aide au transport tranche par tranche ont été relevés de 10 % par rapport au barème fixé en 2001. (Cf tableau ci-dessus).
- l'octroi par l'Etat aux sociétés industrielles à compter de l'exercice budgétaire 2010 d'une aide forfaitaire d'adaptation à la réforme de l'OCM sucre d'un montant annuel de 7,46 millions d'€en contrepartie du paiement intégral de la taxe à la production.
- l'attribution par l'Etat aux sociétés sucrières des Départements d'Outre-Mer exportant des sucres vers les ports des pays membres de l'Union européenne d'une aide de soutien logistique d'un montant annuel maximum de 24 millions d'€ à compter de l'année budgétaire 2010.
- le versement par la Commission européenne aux sociétés sucrières d'une aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre d'un montant de 31,496 millions d'€pour 2007, de 36,648 millions d'€pour 2008, de 41,422 millions d'€pour 2009 et de 44,163 millions d'€par an pour la période 2010-2015.
- la constitution d'une organisation interprofessionnelle regroupant les acteurs professionnels et économiques de la filière canne-sucre dans les trois mois suivants la signature de la présente convention.
- la création d'un pôle canne par bassin de production afin d'améliorer l'accompagnement de proximité des planteurs et de faciliter leurs démarches administratives.

3) Les aides structurelles

La filière canne bénéficie par ailleurs d'un certain nombre d'aides structurelles destinées à améliorer le cadre de production, les structures d'exploitation ainsi que la logistique de collecte et le transport. Ces aides s'inscrivent dans le cadre du Programme de Consolidation de l'Economie Sucrière (PCES Canne) dont l'origine remonte à 1983 et se prolonge à partir de la campagne 2000-2001, dans le cadre du Document unique de programmation (DOCUP) 2000-2006 et du Programme de Développement Régional dont le principal bailleur de fonds est le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

Les principaux axes d'intervention concernent, d'une part, des actions en faveur de l'amélioration foncière (épierrage essentiellement) ainsi que l'ouverture ou la remise en état de voiries d'accès aux exploitations et, d'autre part, la replantation de surfaces en cannes pour compenser les pertes récurrentes de surfaces dues essentiellement au développement de l'habitat urbain ainsi qu'aux infrastructures routières. L'ensemble des interventions sur l'amélioration foncière et les voiries est subventionné à hauteur de 75 % (le solde étant à la charge de l'exploitant). La subvention est financée dans le cadre du DOCUP, à hauteur de 70 % par le FEOGA et 30 % par le Conseil Général.

L'appui à la replantation intervient par l'attribution d'une prime de 1 142,37 euros par hectare en plantation manuelle et de 990,92 euros par hectare en plantation mécanisée, dont 70 % sont financés par le FEOGA et 30 % par l'Etat. S'ajoute une prime complémentaire égale à 50 % du coût des intrants de fonds (engrais), plafonnée à 381,12 euros (dont la contrepartie nationale est financée par le Conseil Régional) pour les agriculteurs qui s'engagent à faire analyser leur sol et à procéder aux amendements nécessaires. En complément de ces subventions, une aide exceptionnelle, dont la mise en œuvre est assurée par les pôles canne, est versée sous forme d'avance remboursable par les industriels à tout planteur s'engageant dans une action de replantation durant les campagnes 2006-2007 à 2008-2009.

Enfin, des aides indirectes financées à hauteur de 60 % par le FEOGA et 40 % par le Conseil général sont versées au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), au CERF (Centre d'essai, de recherche et de formation), au CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre) et aux différents organismes de travaux. Le Département a, par ailleurs, contribué financièrement pour 30 % à la politique de lutte contre le ver blanc, le solde étant financé par le FEOGA. Cette aide correspond à une ristourne de 50 % sur le prix des produits chimiques.

4) Les autres aides

En plus de ces aides, certains planteurs de cannes éligibles à l'aide à la production peuvent également percevoir une indemnité de compensation des handicaps naturels (ICHN), dont le bénéfice est plus large que celui de la prime d'indemnité spéciale montagne (ISM canne). Le montant de cette prime, plafonné aux 50 premières tonnes, est fonction de la localisation de l'exploitation agricole (trois zones ont ainsi été définies) et du tonnage de cannes livrées. En 2006, cette aide a atteint 4,49 millions d'€ contre 4,53 millions d'€ un an auparavant, ce qui correspond à une légère diminution (- 0,9 %).

Enfin, une aide au transport versée par la Commission européenne et gérée par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, a été instaurée en faveur des producteurs après la signature en 2001 d'une annexe à la convention tripartite précisant la définition de la canne saine, loyale et marchande. Cette aide, fonction de la localisation de l'exploitation, de l'état des chemins d'accès au lieu de livraison et de la quantité livrée par l'agriculteur, a pour objet la prise en charge partielle des coûts de transport de la canne du champ au centre de réception le plus proche. En 2005, le montant de l'aide au transport s'est élevé à 7,0 millions d'€ contre 5,5 millions d'€ lors de l'exercice précédent.

Aide au transport (euro / tonne)	Zone 1 zone verte	Zone 2 zone jaune	Zone 3 zone rouge
Niveau 1 (< 700 tonnes)	3,03	5,35	7,00
Niveau 2 (> 700 tonnes et < 3000 tonnes)	2,33	4,46	7,00
Niveau 3 (> 3000 tonnes)	1,63	3,57	7,00

L'Organisation Communautaire du Marché (OCM) européen du sucre

Sur la base des propositions faites par la Commission européenne et suite aux avis du Parlement européen et du Comité économique et social européen, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 20 février 2006 le règlement (CE) n°318/2006 entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2006, réformant l'Organisation commune de marché (OCM) Sucre. L'Union européenne a réservé un traitement spécial à la Réunion ainsi qu'aux autres Régions Ultra-Périphériques (RUP) afin de prendre en compte les contraintes spécifiques de leur agriculture et de leur industrie sucrière et leur situation géographique par rapport au marché européen.

Les principales dispositions de la réforme de l'OCM sucre sont les suivantes :

- une baisse du prix d'achat garanti de 36 % pour le sucre blanc (631,9 euros par tonne en 2006 à 404,4 euros en 2009) et le sucre brut (496,8 euros par tonne en 2006 à 335,2 euros par tonne), échelonnée sur quatre campagnes ;
- un remplacement du prix d'intervention par un prix de référence au bout de quatre ans ;
- une mise en place d'un système d'information sur les prix pratiqués sur le marché du sucre, comprenant un dispositif de publication des niveaux de prix pour ce marché ;
- une fusion des quotas de production « A » et « B » en un quota unique de production, soit 480 225 tonnes par campagne pour les Départements d'Outre-Mer français dont 324 112,8 tonnes pour la Réunion contre 294 582 tonnes dans le précédent règlement ;
- un abandon du système d'intervention publique au profit d'un régime de stockage privé comme filet de sécurité dans le cas d'un prix du marché inférieur au prix de référence ;
- une validité du nouveau règlement jusqu'en 2014-2015, sans clause de révision ;
- un fonds de restructuration temporaire s'élevant à 6,4 millions d'euros alimenté par les pays producteurs pour financer la reconversion des sucreries souhaitant cesser leur activité, cotisation à laquelle la Réunion n'est pas soumise en sa qualité de Région Ultra-Périphérique (RUP) ;
- une baisse de l'aide à l'écoulement du sucre de 18 millions d'euros par an à 15,2 millions d'euros ;
- une indemnisation, s'élevant à 44 millions d'euros par campagne, des pertes de revenus agricoles des Régions Ultra-Périphériques liées à la baisse du prix d'achat du sucre par l'Union européenne.

3. LA FILIERE FRUITS ET LEGUMES

La filière fruits et légumes a connu au cours des dernières années un développement important lié à la croissance régulière du marché local. Les productions fruitières et légumières, qui constituaient à l'origine, pour l'essentiel, des cultures de diversification de la canne à sucre, couvrent respectivement environ 75 % et 70 % des besoins du département.

Les grossistes, plus communément appelés localement "bazardiers", jouent un rôle essentiel dans la commercialisation des fruits et légumes et ce, malgré les tentatives d'organisation de la filière, sous l'impulsion du Conseil général, en structures coopératives. La plupart des groupements de producteurs créés au cours des dernières années n'ont pu, en effet, conserver un niveau d'activité satisfaisant et ont rencontré d'importantes difficultés financières. L'ouverture en 1992 du marché de gros de Saint-Pierre¹ a toutefois marqué une étape importante dans l'organisation des circuits de distribution sur le marché local, les exportations demeurant par ailleurs marginales. Parallèlement, la Chambre d'Agriculture a organisé des marchés de vente directe aux consommateurs afin de permettre aux petits producteurs d'écouler les surplus de production, non absorbés par les circuits de distribution classiques.

◆ La filière légumes

Les principales zones de production de légumes sont localisées dans le nord (La Bretagne à Saint-Denis et Dos d'âne à la Possession), le cirque de Salazie et surtout dans une zone comprise entre les Hauts de l'ouest et Saint-Joseph via le Tampon où les conditions naturelles sont les plus favorables (zones de basse altitude irriguées par les rivières de la Plaine et de Cilaos).

Production de légumes	tonnes				
	2003	2004	2005(sd)	2006(p)	Var 06/05
Légumes frais	37 582	36 182	36 931	34 224	-7,3%
<i>dont christophine</i>	5 050	3 450	3 362	3 192	-5,0%
<i>dont choux pommé</i>	6 048	5 346	5 275	4 990	-5,4%
<i>dont brèdes</i>	1 770	1 617	1 579	1 476	-6,5%
<i>dont haricots verts</i>	808	243	285	257	-10,0%
<i>dont salades</i>	2 205	4 828	4 743	4 185	-11,8%
<i>dont tomates</i>	5 829	8 943	8 755	7 797	-10,9%
Légumes secs	410	528	519	480	-7,4%
Tubercules, racines, bulbes	5 832	5 867	6 943	7 273	4,8%
<i>dont pommes de terre</i>	4 037	5 444	6 420	6 750	5,1%
Total production de légumes	43 824	42 576	44 392	41 977	-5,4%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Contrairement à l'année précédente (+ 4,3 %), la production de légumes (légumes frais, légumes secs et tubercules, racines, bulbes) a été orientée à la baisse en 2006 (- 5,4 %), passant

¹ Le marché de gros de Saint-Pierre, dont le statut a été transformé en société mixte depuis janvier 1995, est fréquenté par environ 400 acheteurs inscrits au registre du commerce ou des métiers et 800 producteurs inscrits à l'AMEXA. Selon les estimations, le tiers des tonnages de légumes produits à la Réunion serait commercialisé sur ce marché.

de 44 392 tonnes en 2005 à 41 977 tonnes en 2006. La filière légumes a souffert du passage en février de la tempête tropicale Diwa dont les précipitations abondantes ont fortement endommagé les cultures. Une nouvelle fois, la production de légumes se situe à des niveaux nettement inférieurs à ceux observés à la fin des années 1990 et au début des années 2000 (61 304 tonnes en moyenne entre 1997 et 2001).

Ce manque de dynamisme de la filière légumes s'explique essentiellement par la diminution (- 7,3 %) des quantités récoltées de légumes frais en comparaison de l'exercice précédent. Les tomates (- 10,9 %) et les salades (- 11,8 %), qui représentent respectivement 22,8 % et 12,2 % des volumes produits de légumes frais, constituent les productions les plus touchées. De même, la production de légumes secs a reculé en 2006 (- 7,4 %). A contrario, les volumes récoltés de tubercules, racines et bulbes, sous l'impulsion de la croissance de la production de pommes de terre (+ 5,1 %), ont augmenté en 2006 (+ 4,8 %) pour la quatrième année consécutive.

A l'image de l'exercice précédent (- 0,5 %), les importations de légumes ont stagné en 2006. Ainsi, la production locale de légumes a permis de couvrir 68,6 % des besoins locaux contre 70,0 % en 2005, ce qui représente une perte de part de marché de - 1,4 point. Les importations réunionnaises de légumes se composent principalement d'oignons, d'aulx, d'échalotes, de poireaux et autres légumes alliacés (47,4 %), de légumes à cosse (29,4 %) et de carottes, navets, betteraves, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles (11,8 %). Madagascar, avec près d'un tiers (31,5 %) des quantités importées, constitue le principal fournisseur de légumes à la Réunion devant l'Inde (22,7 %), l'Australie (12,0 %), la France métropolitaine (11,2 %) et la Chine (7,7 %).

Contrairement à l'année précédente (- 51,7 %), les quantités exportées de légumes (12,7 tonnes) ont augmenté en 2006 (+ 15,8 %), mais demeurent faibles (0,03 % des volumes produits localement). Les exportations réunionnaises ont eu pour destination Mayotte (57,0 %) et la France métropolitaine (43,0 %).

◆ La filière fruits

Production de fruits	tonnes					
	2002	2003	2004	2005(sd)	2006(p)	Var. 06/05
Agrumes	5 883	7 912	7 465	7 842	7 664	-2,3%
Ananas	5 778	8 020	8 902	11 950	16 000	33,9%
Letchis	6 298	8 455	8 193	7 370	7 291	-1,1%
Bananes	1 703	9 247	8 750	12 375	10 000	-19,2%
Mangues	3 219	4 954	5 275	4 469	4 165	-6,8%
Goyavier	580	616	556	508	508	0,0%
Autres	5 388	7 436	6 775	7 302	7 100	-2,8%
Total production fruits	28 849	46 639	45 916	51 816	52 728	1,8%

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Après s'être sensiblement accrue en 2005 (+ 12,8 %), la production de fruits s'est inscrite en légère hausse en 2006 (+ 1,8 %) pour atteindre 52 728 tonnes. Cette évolution masque toutefois des performances contrastées des différentes filières. En effet, la filière ananas enregistre une nette progression de sa production (+ 33,9 %) pour la quatrième année

consécutive, passant de 11 950 tonnes en 2005 à 16 000 tonnes en 2006. A l'inverse, la production de letchi a diminué en 2006 (- 1,1 %) à l'image des deux années précédentes. Contrairement à l'exercice antérieur, les branches agrumes (- 2,3 %) et bananes (- 19,2 %) se caractérisent par des résultats en baisse. Comme un an auparavant (- 15,3 %), la production de mangues a fléchi (- 6,8 %). Les professionnels réunionnais ont été confrontés dans l'ensemble à des difficultés de commercialisation de leur production.

Contrairement à l'année précédente (- 1,1 %), les importations de fruits à la Réunion ont sensiblement augmenté (+ 15,7 %), passant de 13 886 tonnes en 2005 à 16 067 tonnes en 2006. Les volumes importés de fruits se composent essentiellement de pommes, de poires et coings frais (44,3 %) et d'agrumes frais ou secs (35,0 %). Les entrées de fruits à la Réunion proviennent majoritairement d'Afrique du Sud (55,1 %), de France métropolitaine (17,8 %), d'Israël (8,7 %) et d'Egypte (7,2 %).

Par conséquent, la production locale de fruits a permis de satisfaire la demande des ménages réunionnais à hauteur de 76,6 % contre 78,9 % un an auparavant, soit une perte de parts de marché de - 2,3 points.

Parallèlement, les exportations réunionnaises de fruits (2,6 % de la production locale) se sont contractées d'un quart (-25,8 %) par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 366 tonnes en 2006. L'ananas (86,4 %) a constitué le principal produit exporté devant le letchi (7,8 %), les fruits de la passion (3,7 %) et les mangues et les goyaves (1,9 %). L'Hexagone a absorbé la quasi-totalité des volumes exportés de fruits.

4. LES PRODUCTIONS TRADITIONNELLES

◆ Géranium et vétiver

La Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB) comptait 196 planteurs de géranium en 2005, soit 18 cultivateurs de moins qu'en 2004 et 51 exploitants de moins qu'en 2003. Cette diminution est le reflet d'une baisse de l'intérêt porté à la culture du géranium qui contraste avec l'engouement observé dans la deuxième moitié des années 1990. La filière est constituée principalement de petits producteurs. En effet, 73,5 % des planteurs ont livré moins de 10 Kg de géranium pour un volume de 617 Kg, soit 31,9 % de la production totale. Le reste du marché est détenu par les exploitants ayant apporté entre 10 et 40 Kg (38,2 %) et ceux dont la production annuelle dépasse 40 kg (29,9 %).

Les prix payés aux planteurs se décomposent en un prix de base et une subvention prévue dans le cadre du Programme d'Orientations Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer (POSEIDOM), dont le montant est fixé à 44,68 €/Kg. En 2005, les prix ont augmenté de 13,1 € par kilogramme à 134 €/Kg pour le géranium et de 7,55 euros par kilogramme pour s'établir à 160 €/Kg pour le vétiver.

Les quantités de géranium distillées par la CAHEB diminuent depuis l'année 2000. En 2005 la production a atteint 1 935 kg (- 22,8 % par rapport à 2004). La baisse de la production ayant principalement touché les moyennes et grandes exploitations, le rendement à l'hectare se

contracte, passant de 10,03 Kg en 2004 à 7,74 Kg en 2005. Il en résulte une nette réduction des exportations de géranium (- 18 % en 2005 à 1 914 Kg) pour la troisième année consécutive.

Après avoir été interrompue en 2004 dans l'attente de l'installation d'une nouvelle chaudière, l'activité de la filière vétyver n'a que faiblement redémarré en 2005 avec une production de 44 Kg contre 179 Kg en 2003 et 434 Kg en 2002. Quelques 34 Kg de vétyver ont été exportés en 2005, soit 26 Kg de moins qu'en 2004.

Production d'huiles essentielles					en kg
	2001	2002	2003	2004	2005
Géranium	7 153	3 155	3 112	2 508	1 935
<i>Variations annuelles</i>	<i>-18,7%</i>	<i>-55,9%</i>	<i>-1,4%</i>	<i>-19,4%</i>	<i>-22,8%</i>
Vétyver	430	434	179	0	44
<i>Variations annuelles</i>	<i>48,8%</i>	<i>0,9%</i>	<i>-58,8%</i>	<i>-100,0%</i>	<i>n.s</i>

Source : Coopérative agricole des huiles essentielles de Bourbon (CAHEB)

◆ La vanille

La filière vanille est organisée autour de deux structures, Provanille, d'une part, qui collecte la vanille verte, apporte une assistance technique aux producteurs et contribue à des travaux de recherche agronomique et l'Union réunionnaise des coopératives agricoles, d'autre part, qui assure la transformation et la commercialisation des produits. Parallèlement, des exploitants indépendants¹ réalisent une part croissante de la production totale du département.

Selon les statistiques provisoires de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF), les cultures de vanille s'étendaient en 2006 à la Réunion sur une superficie totale d'environ 300 hectares contre 305 hectares un an auparavant, localisées principalement sur la côte Est du département entre les communes de Sainte-Suzanne et de Saint-Joseph. Une troisième catégorie de producteurs est apparue depuis quelques années, qui cultivent et transforment eux-mêmes la vanille. Leur production est estimée à environ 5 à 10 % de la production totale de la Réunion, sans qu'il soit possible de le vérifier de manière certaine.

Dans l'attente des statistiques de « Provanille » pour l'année 2006, les premières estimations de la DAF révèlent un légère reprise de la production (+ 2 % environ) en 2006 après la sensible diminution observée en 2005. Ainsi, les rendements de production à l'hectare se sont améliorés, passant de 70,2 Kg / hectare en 2005 à 72,7 Kg / hectare en 2006, mais demeurent nettement inférieurs à ceux observés en 2004 (85 Kg / hectare).

Production et commercialisation de la vanille						en tonnes
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production de vanille verte						
Coopérative des producteurs	15,0	19,1	13,8	8,0	12,5	8,3
Producteurs indépendants	13,0	15,2	13,2	10,0	12,5	15,0
Total	28,0	34,3	27,0	18,0	25,0	23,3

Source : Société coopérative agricole Provanille et DAF

¹ Il existe trois producteurs indépendants à la Réunion : les exploitations Appavoupoullé et Lechnig, ainsi que la Compagnie réunionnaise d'exportation.

§ 2. L'ELEVAGE

◆ Le contrôle de la nutrition animale

L'approvisionnement en aliments destinés aux différentes filières animales, composante essentielle des coûts de production des éleveurs, est quasi-exclusivement assuré par deux entreprises : l'Union réunionnaise des coopératives agricoles (URCOOPA), qui détient des parts de marché de 64,9 % pour les aliments et de 73,5 % pour les matières premières, et PROVAL SANDERS pour le solde. Le secteur coopératif est le principal client des deux sociétés avec près des deux tiers (64,9 %) des achats d'aliments et quasiment trois quarts (74,1 %) des achats de matières premières.

Le marché de la nutrition animale à la Réunion						tonnes
	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Aliments pour porcins	58 630	60 800	65 536	59 889	58 512	-2,3%
Aliments pour bovins	32 010	33 943	37 238	36 389	37 917	4,2%
Aliments pour volailles	77 707	81 321	78 457	77 086	76 077	-1,3%
Total Aliments pour bétail	177 832	185 648	188 796	184 555	184 284	-0,1%
Matières premières	44 146	44 593	46 055	45 560	40 648	-10,8%

Sources: URCOOPA, PROVAL SANDERS

Après avoir fléchi en 2005 (- 2,2 %), les ventes d'aliments pour bétail ont stagné en 2006 (- 0,1 %) pour s'établir à 184 284 tonnes contre 184 555 tonnes un an auparavant. Cette stabilisation des ventes totales masque toutefois des évolutions contrastées des différentes filières. A l'image de l'année précédente, les ventes d'aliments pour porcins (- 2,3 %) et pour volailles (- 1,3 %) se sont inscrites en baisse en 2006. A l'inverse les ventes d'aliments pour bovins se sont accrues de + 4,2 % en 2006 après avoir diminué de - 2,3 % en 2005. Par ailleurs, les ventes de matières premières ont sensiblement diminué (- 10,8 %) en 2006 à 40 648 tonnes.

◆ La filière avicole

En amont de la filière, la livraison de poussins aux éleveurs de poulets de chair relevant tant du secteur coopératif que du secteur privé est principalement assurée par la société Couvée d'or, dont les ventes de poussins, toutes espèces confondues, se sont élevées à quasiment 8 millions d'unités en 2006 contre 7,7 millions lors de l'exercice précédent. L'espèce « poulet » représente environ 90 % des ventes.

En 2006, la consommation apparente de volailles a sensiblement progressé (+ 6,9 %) pour atteindre 23 817 tonnes équivalent carcasse (TEC) contre 22 277 TEC un an auparavant. La production locale, après avoir stagné lors des trois exercices précédents (2003 : - 0,1 %, 2004 : + 0,8 %, 2005 : + 0,5 %), a nettement augmenté en 2006 (+ 7,9 %), passant de 8 361 TEC en 2005 à 9 020 TEC en 2006. Parallèlement, la production hors filière est évaluée à 5 000 tonnes contre 5 500 en 2005. Par ailleurs, l'opération de déstockage de volailles congelées amorcée début 2005 s'est poursuivie en 2006. Ainsi, le stock de produits congelés est passé de 1 100 TEC début 2005 à 250 TEC fin 2006. En dépit d'un contexte international

fortement perturbé par la grippe aviaire, les importations de volailles (14 797 TEC) ont été orientées à la hausse en 2006 (+ 6,3 %), alors qu'elles s'étaient stabilisées l'année précédente. L'expansion de la consommation de volailles a davantage profité à la production locale qu'aux importations. Par conséquent, la filière avicole réunionnaise se caractérise par un léger gain de sa part de marché (+ 0,4 point) à 37,9 %.

Les volailles importées à la Réunion en 2006 proviennent majoritairement de France métropolitaine (58,6 %) et, dans des proportions moindres, de Belgique (19,5 %) et des Pays-Bas (19,1 %).

Il convient de souligner que les opérateurs locaux ont conduit une importante campagne de communication et d'explication sur la qualité sanitaire de leurs produits afin d'éviter tout risque de propagation des répercussions négatives de l'épidémie de grippe aviaire sur la consommation de volailles.

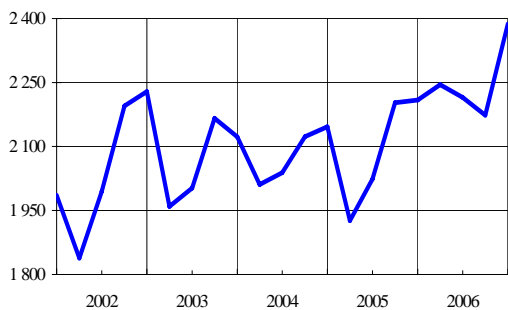
Production avicole	tonnes équivalent carcasses					Variations 2006/2005
	2002	2003	2004	2005	2006	
Volailles consommées (tonnes)	21 785	21 070	22 234	22 277	23 817	6,9%
Production avicole (1)	8 257	8 250	8 319	8 361	9 020	7,9%
Importations	13 528	12 820	13 916	13 916	14 797	6,3%

Source : Avipole, Douanes

(1) Abattages contrôlés en équivalent carcasse des abattoirs agréés "Crête d'or" et SEGMA

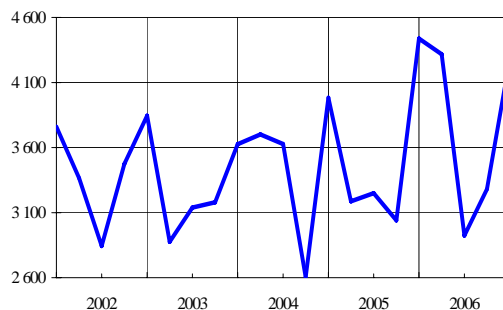
D'après les statistiques annuelles agricoles provisoires de la DAF, la production d'œufs à la Réunion s'est inscrite en légère hausse en 2006 (+ 1,2 %) à l'image de l'année précédente (+ 1,7 %), passant de 116,6 millions d'unités en 2005 à 118,0 millions d'unité en 2006. Les élevages de type intensif, qui assurent l'essentiel de la production d'œufs (97,0 %), enregistrent une augmentation de leur production (+ 1,4 %) par rapport à l'exercice antérieur, tandis que les élevages de type familial se caractérisent par un recul de leur production (- 5,9 %). La quasi-totalité de la production des élevages industriels est réalisée par le syndicat des producteurs d'œufs de la Réunion¹.

Abattages de volailles
(en tonnes)



Source : ARIBEV (données trimestrielles)

Importations de volailles
(en tonnes)



Source : Douanes (données trimestrielles)

¹ Le Syndicat des producteurs d'œufs de la Réunion, créé en 1994, regroupe 10 adhérents.

A l'image de l'année précédente (- 39,1 %), les investissements engagés par la filière avicole ont diminué en 2006 (- 30,2 %) pour s'établir à 0,977 million d'€ contre 1,4 million d'€ en 2005. Ces investissements ont été consacrés à l'acquisition de nouveaux matériels au sein des unités de transformation et d'abattage, ainsi qu'au couvoir et ce, afin de maintenir les outils de production à un niveau élevé de performance.

Pour l'année 2006, la filière avicole comptabilise 498 emplois directs, ce qui représente 3 emplois supplémentaires en comparaison de l'année 2005. En 2006, sept jeunes éleveurs ont été installés en production, dont six dans le cadre de reprises d'exploitation suite à des départs à la retraite ou à des arrêts d'activité. La dernière installation correspond à la création d'une nouvelle surface de production.

Enfin, les hauts de l'île, qui concentrent 80 % des élevages, demeurent la principale zone d'implantation des aviculteurs. Confrontés à une pression urbaine croissante dans les Hauts, notamment à mi-hauteur, les éleveurs doivent respecter des contraintes environnementales plus importantes.

◆ La filière porcine

Les éleveurs du secteur coopératif sont principalement localisés dans la zone des Hauts qui a fourni les deux tiers de la production totale de la Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion (CPPR). Il s'agit d'élevages à caractère familial de dimension restreinte : 30 truies en moyenne, soit un sixième de la taille d'une exploitation métropolitaine moyenne. Contrairement au secteur non coopératif, les élevages de la CPPR sont soumis à un quota limitant leur envergure (45 truies au maximum).

Le marché de la viande de porc à la Réunion					tonnes
	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Abattages contrôlés de porcs locaux	11 765	12 394	12 675	12 368	-2,4%
CPPR	8 576	8 855	9 437	9 186	-2,7%
Autres éleveurs	3 189	3 539	3 238	3 182	-1,7%
Importations de viande porcine	10 424	10 715	9 317	10 462	12,3%
Total	22 189	23 109	21 992	22 830	3,8%

Sources : Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, Douanes

(1) Toutes catégories confondues (viande réfrigérée, congelée ou salée et produits dérivés)

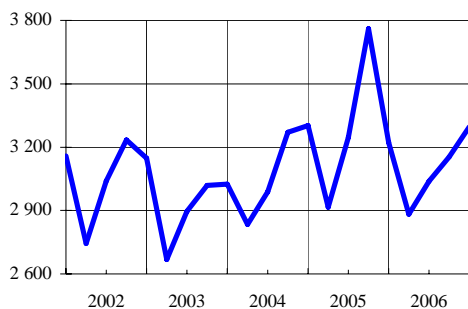
Après avoir augmenté lors des deux années précédentes, la production locale de viande porcine s'est inscrite en légère baisse en 2006 (- 2,4 %), passant de 12 675 tonnes en 2005 à 12 368 tonnes en 2006. Cette contraction s'explique principalement par les résultats du secteur coopératif dont les abattages contrôlés ont fléchi (- 2,7 %) après deux années de hausse et, dans une moindre mesure, par le repli pour la deuxième année consécutive de la production des éleveurs indépendants (- 1,7 %). Ainsi, la part de marché des adhérents de la CPPR a atteint 74,3 % contre 74,5 % un an auparavant.

Contrairement à l'exercice précédent (- 13,0 %) qui avait marqué une rupture avec la tendance haussière amorcée en 2000, les importations de viande porcine ont sensiblement augmenté en 2006 (+ 12,3 %) pour atteindre 10 462 tonnes, soit un niveau équivalent à celui

observé en 2003. La France métropolitaine (73,9 %) demeure le principal fournisseur de viande porcine de la Réunion devant l'Espagne (12,7 %) et le Danemark (9,6 %).

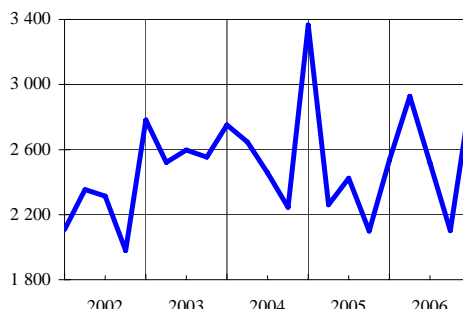
La consommation apparente totale de viande porcine est repartie à la hausse en 2006 (+ 3,8 %) pour atteindre 22 830 tonnes après 21 992 tonnes un an auparavant. Par conséquent, la part de la production locale de viande porcine dans la consommation apparente totale s'est réduite de 3,4 points à 54,2 %, au profit des importations.

Abattages de viande porcine
(en tonnes)



Source : DAF (données trimestrielles)

Importations de viande porcine
(en tonnes)



Source : Douanes (données trimestrielles)

◆ La filière bovine

Comme en 2005 (- 3,1 %), la consommation apparente de viande bovine s'est inscrite en baisse en 2006 (- 1,0 %), en raison notamment d'un contexte de marché difficile. Pour la deuxième année consécutive, cette diminution de la consommation n'a touché que les importations de viande bovine dont les volumes ont fléchi de - 2,8 % à 3 116 tonnes équivalent carcasse (TEC) contre 3 204 TEC un an auparavant. A l'inverse, la production locale de viande bovine a de nouveau progressé (+ 3,4 %), passant de 1 798 TEC en 2005 à 1 859 TEC en 2006, soit la meilleure performance historique de la filière réunionnaise. L'explication réside en partie dans l'augmentation de la taille du cheptel bovin liée à l'installation de nouveaux éleveurs. En dépit d'un léger gain de part de marché de la filière locale (+ 1,3 point) à 29,5 %, les importations (70,5 %) occupent une position dominante sur le marché de la viande bovine.

Le marché de la viande bovine à la Réunion

	tonnes					Variations
	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Total des abattages contrôlés	1 706	1 729	1 733	1 798	1 859	3,4%
. Boeufs	1 622	1 635	1 622	1 693	1 730	2,2%
. Veaux	85	94	112	105	130	23,8%
Consommation totale	3 819	4 118	4 608	4 463	4 417	- 1,0%
. dont production locale (1)	1 194	1 210	1 213	1 259	1 302	3,4%
. dont importations (2)	2 625	2 907	3 394	3 204	3 116	-2,8%

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt - Douanes

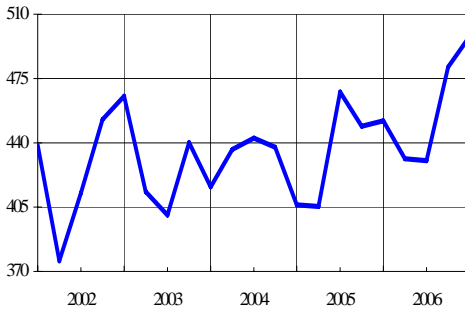
(1) Hors carcasses (abattages contrôlés multipliés par le facteur 0,70)

(2) Viande réfrigérée et congelée

Les entrées de viande bovine proviennent essentiellement de l'Hexagone (60,5 %) et dans des proportions moindres du Botswana (18,9 %) et de Namibie (13,1 %).

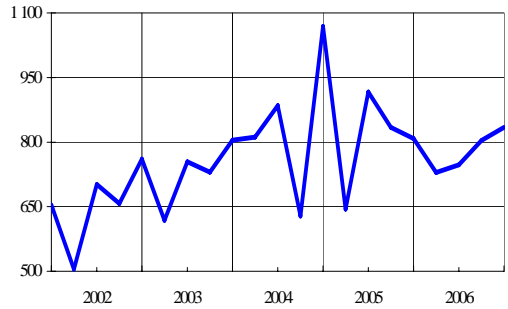
Les abattages contrôlés des adhérents de la Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole Réunion Viande (SICA-REVIA) ont augmenté en 2006 (+ 7,1 %) à 1 573 TEC contre 1 468 TEC en 2005, alors que la production des éleveurs indépendants s'est repliée (- 13,3 %). Cette évolution est le reflet de l'accroissement du nombre d'adhérents à la SICA-REVIA ainsi que du nombre de vaches en production dans les élevages. Par conséquent, la SICA-REVIA enregistre une hausse de sa part de marché (+ 3,0 points) qui s'établit à 84,6 %.

Abattages de viande bovine (en tonnes)



Source : DAF (données trimestrielles)

Importations de viande bovine (en tonnes)



Source : Douanes (données trimestrielles)

◆ La production de lait

En dépit d'une baisse du nombre d'exploitations comme de vaches laitières, la production de lait s'est inscrite en hausse en 2006 (+ 4,1 %) pour atteindre 24,6 millions de litres, après avoir stagné lors de l'exercice précédent (- 0,8 %). Ayant bénéficié de conditions météorologiques favorables, la filière lait enregistre ainsi sa meilleure performance de la décennie. Ces résultats témoignent des progrès de productivité réalisés par la filière laitière réunionnaise.

En effet, le nombre d'élevages ayant livré du lait au moins un mois dans l'année s'est une nouvelle fois réduit, passant de 128 exploitations en 2005 à 123 unités de production en 2006. Parallèlement, la taille du cheptel a légèrement diminué en 2006 (- 1,7 %) pour s'établir à 4 140 vaches laitières contre 4 211 têtes un an auparavant. Par conséquent, les productions moyennes par élevage (200 110 litres) et par vache laitière (5 945 litres) ont progressé respectivement de 8,3 % et de 5,9 % en 2006 par rapport à 2005.

A l'instar de l'année précédente, la taille moyenne des élevages a augmenté en 2006 (+ 0,9 vache laitière par exploitation) pour se porter à 33,7 vaches laitières par unité de production, renforçant ainsi le phénomène de concentration caractérisant la filière. Les Hauts de l'île représentent la principale zone de production de lait du département.

Production de lait

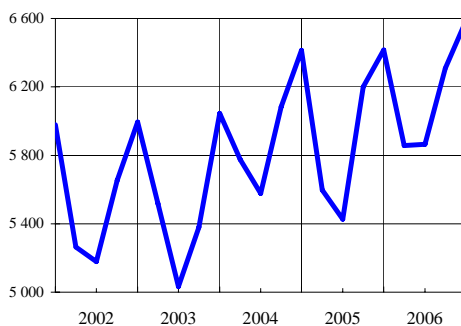
	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
Collecte SICA-Lait (milliers de litres)	22 091	21 975	23 847	23 647	24 614	4,1%
Importations de lait et de produits laitiers (tonnes) (1)	14 980	16 211	16 216	16 070	17 080	6,3%

Sources : SICA Lait - Douanes

(1) Lait (concentré, non concentré et en poudre), yaourts, beurre, fromages, etc.

Après la baisse enregistrée l'année précédente (- 0,9 %), les importations de lait et de produits laitiers se sont accrues de + 6,3 % en 2006, passant de 16 070 tonnes à 17 080 tonnes. Une nouvelle fois, les entrées de lait et de produits laitiers proviennent quasi-exclusivement de France métropolitaine (94,0 % des quantités importées). Les Pays-Bas (3,5 %), la Belgique (1,4 %) et l'Allemagne (1,0 %) ont fourni le reste.

Lait collecté par la SICA-lait
(en milliers de litres)



Source : SICA-lait (données trimestrielles)

LA STRUCTURATION DES FILIERES ANIMALES

L'interprofession

- **ARIBEV**

L'Association réunionnaise du bétail, de la viande et du lait (ARIBEV), structure interprofessionnelle créée en 1979, regroupe les différents intervenants des filières porcine, bovine et laitière (CPPR, SICA-REVIA, SICA-LAIT), ainsi que les importateurs, les transformateurs et les distributeurs. L'ARIBEV gère également plusieurs fonds d'intervention - la Caisse pour l'orientation et la régulation du marché du porc (CORMAP), le Fonds de développement de l'élevage bovin (FODEBO) et le Fonds de développement de l'élevage laitier (FODELAIT), lesquels financent diverses actions en faveur des éleveurs réunionnais.

- **SICA Viande pays**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée du désossage, de la découpe et du conditionnement dans les filières porcines et bovines.

Le traitement des déchets

- **SICA-AUCRE**

La Sica-Aucré, créée en 1995, est une usine de traitement de déchets animaux située à l'Etang-Salé.

La filière porcine

- **CPPR**

La Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion, créée en 1974, assure le développement de la production (250 éleveurs étaient adhérents de la coopérative en décembre 2006).

- **CRIAP**

Centre régional d'insémination artificielle porcine, qui contrôle la reproduction dans la filière porcine.

- **SICABAT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole d'abattage, qui assure l'abattage des porcs.

La filière bovine

- **SICA-REVIA**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole

Réunion-Viande, qui rassemble 286 éleveurs de bovins.

Elle fournit des animaux reproducteurs aux éleveurs-naisseurs et assure l'abattage des animaux issus d'élevages non adhérents.

- **SICABO**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole chargée de la gestion de l'abattoir ouvert à Saint-Pierre en juin 1998. L'atelier de découpe associé à l'abattoir est géré par la Société bourbonnaise de viande (SOBOVI).

La filière laitière

- **SICA-LAIT**

Société coopérative d'intérêt collectif agricole du lait (206 adhérents en 2006), créée en 1962, qui assure la collecte du lait et contribue, avec les interventions du FODELAIT, au développement de la production réunionnaise.

La filière avicole

- **ARIV**

L'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille, créée en 1994, rassemble l'ensemble des acteurs de la filière avicole et gère le Fonds de développement avicole (FODAVI). La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par deux groupements d'éleveurs : Avi-pôle Réunion, créé en novembre 2006 suite à la fusion de la SCAAR et du SREV en juillet 2005, et le GEVE succédant au GEVGM suite à la création d'Avicom en 2002. Ces deux organismes sont réunis au sein de la Fédération des éleveurs de volailles de la Réunion (FEVOR), dont le rôle consiste à défendre les intérêts des éleveurs, développer la production et gérer les aides financières attribuées.

- **Avi-pôle Réunion**

(98 adhérents)

- **GEVE**

Groupement des éleveurs de volailles de l'Est (16 adhérents).

§ 3. LA PECHE

◆ L'organisation de la pêche

L'activité de la pêche à la Réunion se répartit en trois catégories : la petite pêche, la pêche palangrière (regroupant la pêche côtière et la pêche au large) et la grande pêche industrielle.

Inscriptions au rôle et nombre d'unités armées

	2002	2003	2004	2005	2006
Petite pêche					
. Nombre d'inscrits au rôle	356	357	363	349	331
. Nombre d'unités armées	257	250	250	245	248
Pêche palangrière					
. Nombre d'inscrits au rôle	208	234	224	228	224
. Nombre d'unités armées	30	26	23	25	34
Grande pêche					
. Nombre d'inscrits au rôle	184	197	218	184	167
. Nombre d'unités armées	7	9	11	10	11

Source : Direction départementale des affaires maritimes

1) La pêche artisanale et la pêche au large

a) La pêche artisanale

La petite pêche est exercée pour des durées inférieures à 24 heures à proximité des côtes de l'île. En 2006, le nombre de marins inscrits au rôle pour la pratique de la petite pêche à diminué (- 5,1 %) pour la deuxième année consécutive, passant de 349 pêcheurs fin 2005 à 331 marins au 31 décembre 2006. Sur la même période, le nombre d'unités armées est resté quasi-stable. La petite pêche demeure l'activité la plus importante en termes de flottille et d'emplois.

Les prises de ce type de pêche sont destinées en quasi totalité à l'approvisionnement du marché local. Malgré les efforts du Conseil général et de la Direction départementale des affaires maritimes, qui s'emploient à structurer la filière afin de maîtriser et d'accroître la production et la commercialisation, l'absence de cohésion de la profession se traduit par la persistance de pratiques commerciales traditionnelles et artisanales inadaptées aux besoins croissants de la grande distribution alimentaire¹. Par conséquent, la Réunion continue d'importer des quantités importantes de poissons (9 916 tonnes en 2006 contre 10 100 tonnes en 2005) pour satisfaire la demande.

¹ Aucune gestion des variations saisonnières de production, absence de garantie de qualité, contrôle des circuits de distribution par les « accapareurs » favorisés par l'absence de centralisation des débarquements.

b) La pêche palangrière

Au 31 décembre 2006, 112 professionnels répartis sur 16 navires pratiquaient la pêche côtière contre 147 marins employés sur 18 embarcations un an auparavant. Le pêche côtière se caractérise par des sorties en mer d'une durée comprise entre 24 et 96 heures.

Parallèlement, la pêche au large, plus professionnelle, est exercée par une flotte de 18 navires sur lesquels officient 112 marins. Ces navires, de type « palangriers longue ligne » automatisés et d'une taille comprise entre 12 et 25 mètres, effectuent des sorties en mer d'une durée de 96 heures à 21 jours. Ils ne peuvent pêcher à moins de 12 miles des côtes, zone réservée à la pratique de la petite pêche et de la pêche côtière. La technique de pêche à la « longue ligne » consiste à capturer des poissons à partir de lignes pouvant mesurer plusieurs kilomètres et dotées de centaines d'hameçons (4 000 au maximum) accrochées à des bouées munies d'émetteurs.

Les navires pratiquant la pêche palangrière (pêche côtière et pêche au large) exercent leur activité principalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Réunion (35 %), dans une zone distante de moins de 20 miles de la Réunion (30 %) et dans la ZEE de Madagascar (20 %).

c) Un secteur soutenu par d'importantes aides publiques

La pêche artisanale et la pêche au large bénéficient d'aides conséquentes du Conseil général en matière d'investissement (plan de modernisation de la flottille, aides à l'équipement de l'île en dispositifs de concentration de poissons, infrastructures) et de fonctionnement de la profession (Caisse intempéries - chômage, Comité régional des pêches maritimes et élevages marins). La dynamisation de la filière pêche et le développement de l'aquaculture font, par ailleurs, l'objet d'un sous-programme pêche inclus dans le Plan de développement régional III et bénéficient d'un fonds structurel spécifique, l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). En 2006, les crédits mandatés se sont élevés à 2,6 millions d'€ contre 386 437 € l'année précédente. Les actions de renouvellement et de développement de la flottille (57,1 %) ont constitué la principale orientation de ces crédits devant les actions innovatrices et d'assistance technique mises en œuvre par les professionnels (25,4 %), l'aquaculture (9,2 %) et les actions de transformation et de commercialisation (8,3 %). Il convient de souligner qu'au 31 décembre 2006 les sommes programmées dans le cadre de l'IFOP représentaient moins de 1 % des programmations de fonds structurels du DOCUP.

2) La grande pêche industrielle

a) Six armements pratiquent la pêche industrielle

La pêche industrielle dans les TAAF est réglementée par l'attribution de quotas.

La grande pêche industrielle, qui s'exerce principalement dans les zones économiques exclusives (ZEE) des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)¹, a été pratiquée en

¹ La ZEE française est délimitée par une ligne tracée à 200 miles nautiques autour des côtes des trois îles des TAAF (Crozet, Kerguelen et Amsterdam). Elle représente une superficie totale de 1,7 million de km²,

2006 par six armements (5 réunionnais et un métropolitain) qui disposent de navires congélateurs (chalutiers ou palangriers) dont la longueur oscille entre 30 et 90 mètres. La croissance du nombre de marins inscrits au rôle (167 en 2006 contre 135 en 2000 et 81 en 1995) et du nombre de navires (11 en 2006 contre 6 en 2000 et 3 en 1995) témoigne du développement qu'a connu la filière sur dix ans, qui semble marquer une pause depuis deux ans. Entre 2005 et 2006, le nombre de marins a diminué (- 9,2 %), tandis que la flotte s'est agrandie d'un navire. Les captures de la grande pêche industrielle sont majoritairement écoulées à l'exportation.

Afin de protéger les ressources halieutiques d'une possible surexploitation pouvant mettre en cause leur existence, des quotas sont fixés chaque année par l'Administration des TAAF après avis du Muséum national d'histoire naturelle.

Par l'Arrêté n° 2006-39 du 30 août 2006, l'administrateur supérieur des TAAF a fixé le total admissible de capture (TAC) de légine à 6 100 tonnes pour la campagne 2006-2007, ce qui correspond à une diminution de 50 tonnes par rapport à l'exercice précédent. Ce quota se répartit entre 5 000 tonnes pour les îles Kerguelen contre 4 882 tonnes pour la campagne antérieure et 1 100 tonnes pour la zone économique de Crozet contre 1 268 tonnes un an auparavant. L'intégralité des 6 100 tonnes autorisées doit être pêchée à la palangre, technique plus respectueuse de l'environnement que la pêche au chalut désormais interdite.

Le TAC attribué à la SAPMER (1 680 tonnes) est identique à celui de la campagne précédente. Les armements Cap Bourbon (- 50 tonnes), COMATA (- 50 tonnes) et Armements réunionnais (- 10 tonnes) se caractérisent par des réductions de leur TAC à 990 tonnes, 950 tonnes et 860 tonnes, tandis que les sociétés de pêche Armement des Mascareignes (820 tonnes) et Pêche Avenir (800 tonnes) enregistrent des augmentations respectives de leur TAC de 20 tonnes et de 40 tonnes.

De plus, le navire « l'Austral », copropriété des sociétés SAPMER et Armement des Mascareignes, a été autorisé par l'arrêté n° 2006-47 du 31 août 2006 à mener dans les îles Kerguelen une campagne de pêche scientifique, dénommée Poker 2006, visant à évaluer la biomasse halieutique. Par conséquent, un quota de 300 tonnes de légines a été octroyé à titre exceptionnel pour cette mission. Ce quota se partage de la manière suivante entre les différents armements : SAPMER (83 tonnes), Cap Bourbon (49 tonnes), COMATA (47 tonnes), Armements réunionnais (42 tonnes), Armement des Mascareignes (40 tonnes) et Pêche Avenir (39 tonnes).

b) Le problème de la pêche illégale dans les TAAF

En dépit de la mise en place de quotas, l'avenir de la pêche industrielle reste en permanence menacé par l'exploitation massive et illégale des ressources halieutiques des TAAF, comme cela s'est déjà produit pour la zone maritime située au sud du continent latino-américain. La légine, qui connaît un succès important sur les marchés asiatique et nord-américain, est à l'origine de cette recrudescence de la pêche illégale.

soit plus de trois fois celle de l'hexagone. L'administration des TAAF est localisée à la Réunion depuis fin 1999 (Saint-Pierre).

En 2006, aucun navire en situation de pêche illégale dans la Zone économique exclusive française des Terres australes antarctiques françaises n'a été observé par les autorités nationales. Cette situation est en partie le fruit du renforcement et de l'efficacité des dispositifs de lutte contre la pêche illicite mis en place depuis quelques années.

Par ailleurs, le gouvernement a créé, le 3 octobre 2006, la réserve naturelle des Terres australes françaises par le Décret n° 2006-1211 afin de protéger les écosystèmes terrestres et marins des archipels de Crozet, de Saint-Paul, d'Amsterdam et de Kerguelen. La superficie totale de la partie terrestre de la réserve naturelle s'élève à environ 700 000 hectares. La gestion de la réserve naturelle a été confiée à l'administrateur supérieur des TAAF qui a pour mission d'élaborer dans les 3 ans suivant sa création un plan de gestion de la réserve naturelle définissant les objectifs de protection des espaces naturels de la réserve. Ce plan de gestion, dont la définition s'appuie sur l'évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution, est en vigueur pour une durée de 5 ans. Le conseil consultatif des TAAF et le comité de l'environnement polaire ont été désignés pour constituer respectivement le comité consultatif et le conseil scientifique de la réserve naturelle.

◆ Les résultats de la filière

A l'image des deux exercices antérieurs, la filière pêche, hors pêche industrielle, se caractérise par des résultats en hausse en 2006 aussi bien en volume (+ 6,3 %) qu'en valeur (+ 15,4 %), en raison principalement du dynamisme de la pêche palangrière.

Après avoir progressé lors des deux années précédentes (+ 9,1 % en 2004 et + 5,5 % en 2005), les prises de poissons de la petite pêche ont diminué en 2006 (- 28,2 %) pour atteindre 716 tonnes contre 997 tonnes un an auparavant. Elles se répartissaient entre des grands pélagiques (67,6 % dont environ deux tiers de thon), des petits pélagiques (18,7 % dont près de la moitié de pêche cavale : 46,9 %), des poissons de fonds (12,2 % dont 47,3 % de vivaneaux) et des mollusques et crustacés (1,4 % dont une majorité de crabes : 53,8 %).

En revanche, les captures de poissons de la pêche palangrière (2 781 tonnes) ont sensiblement augmenté en 2006 (+ 21,3 %) pour la quatrième année consécutive. Le thon (thon albacore : 21,3 %, thon obèse : 20,2 %, thon germon : 17,2 %) et l'espadon (32,6 %) ont constitué les principaux types de poissons pêchés.

La production en valeur de la petite pêche (3,3 millions d'€) s'est contractée (-27,9 %) contrairement aux deux années précédentes (2004 : + 10,5 %, 2005 : + 5,5 %). En revanche, la production de la pêche palangrière a atteint 12,3 millions d'€ en 2006 et s'inscrit à nouveau en hausse (+ 37,5 %).

En raison de l'absence de statistiques concernant la pêche industrielle, il est difficile de se forger une opinion sur les performances de la filière pêche en 2006. Il convient de rappeler qu'en 2005 la pêche industrielle représentait la majorité des captures (59,4 %) et de la production en valeur (79,5 %).

Produits de la pêche : quantités pêchées

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
. Petite pêche	963	866	945	997	716	-28,2%
. Pêche palangrière	1 569	1 711	2 028	2 292	2 781	21,3%
. Pêche industrielle	2 683	4 403	5 221	4 815	n.d	n.s
Quantité pêchée (tonnes)	5 214	6 980	8 194	8 104	n.s	n.s
. Petite pêche	4,1	3,9	4,3	4,6	3,3	-27,9%
. Pêche palangrière	5,0	5,1	8,1	9,0	12,3	37,5%
. Pêche industrielle	23,4	n.d	44,1	52,5	n.d	n.s
Valeur (millions d'euros)	32,5	n.s	56,6	66,0	n.s	n.s
	9	9	12	14	16	

Produits de la pêche : exportations et importations

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Exportations (tonnes) (1)	5 225	3 942	4 109	3 939	3 628	-7,9%
Exportations (millions d'euros)	48,2	32,9	35,8	43,5	36,7	-15,7%
Importations (tonnes) (1)	7 243	8 134	9 728	10 100	9 916	-1,8%
Importations (millions d'euros)	35,6	38,2	41,6	48,0	46,0	-4,2%

Source : Direction départementale des affaires maritimes - Douanes

(1) Exportations et importations de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques

Parallèlement, les volumes exportés de produits de la mer (3 628 tonnes contre 3 939 tonnes un an auparavant) ont été orientés à la baisse en 2006 (- 7,9 %) pour la deuxième année consécutive, en raison essentiellement de la diminution des quantités exportées de légines. Contrairement aux deux exercices précédents (2004 : + 8,9 %, 2005 : + 21,5 %), les exportations en valeur ont nettement fléchi en 2006 (- 15,7 %) par rapport à 2005, passant de 43,5 millions d'€ à 36,7 millions d'€.

Les quantités importées de produits de la pêche (9 916 tonnes) se sont légèrement contractées en 2006 (- 1,8 %) après trois années successives d'augmentation. De même, les importations en valeur ont diminué (- 4,2 %) à 46,0 millions d'€ rompant ainsi la tendance haussière amorcée en 2000. En conséquence, le déficit de la balance commerciale de la filière pêche s'est creusé, passant de - 4,5 millions d'€ en 2005 à - 9,3 millions d'€ en 2006.

Les quantités exportées de produits de la pêche ont été écoulées essentiellement auprès du Japon (32,2 %), de la France métropolitaine (18,9 %), de la Chine (14,4 %) et des Etats-Unis (11,4 %). Le continent asiatique (59,8 %) a absorbé plus de la moitié des ventes réunionnaises de poissons à l'export. Les exportations se composaient principalement de poissons congelés hors filets et chairs (67,7 % dont 91,7 % de légines), de filets de poissons et autres chairs de poissons (22,4 % dont 71,6 % de filets de poissons frais ou réfrigérés) et de crustacés (8,8 % dont 97,7 % de langoustes et de queues de langoustes).

Les Iles vierges britanniques (30,9 %) ont constitué le principal fournisseur de produits de la mer devant Madagascar (13,7 %), la France métropolitaine (12,7 %), l'Inde (10,7 %) et l'Indonésie (7,2 %). Les importations de poissons se partageaient entre des crustacés (28,0 % dont 87,9 % de crevettes), des filets et chairs de poissons (23,0 % dont 51,3 % de chairs de poissons), de poissons congelés (18,2 %), de poissons séchés, salés ou en saumure (18,0 % dont 57,1 % de morues), de mollusques (6,5 %), de poissons frais ou réfrigérés (6,0 %) et de poissons vivants (0,3 %).

Section 2

Le secteur secondaire

§ 1. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

Face aux besoins grandissant d'une population en forte croissance et de mieux en mieux équipée, l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité est tendu, ce qui nécessite une constante adaptation des moyens de production et impose, plus qu'ailleurs, la mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser la consommation. A la Réunion, la fourniture et le transport d'électricité sont effectués par la société nationale EDF qui assure une mission de service public dans un cadre réglementaire spécifique. En effet, la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000, qui instaure la libéralisation du marché de l'électricité, impose la séparation des fonctions de « production », de « transport » et de « commercialisation ». Dans les DOM, compte tenu du déficit structurel de ces activités, en liaison notamment avec le système de péréquation tarifaire en vigueur au niveau national, la loi du 10 février 2000 a été complétée par la loi du 9 août 2004 qui prévoit le maintien du monopole attribué à EDF pour le « transport » et la « commercialisation ». Ainsi, à la Réunion, EDF assure seul ces deux dernières fonctions et se positionne comme unique acheteur des producteurs qui évoluent dans un marché ouvert à la concurrence.

1.1 La tarification

En matière d'électricité et dans le cadre de la mission de service public assignée à EDF, tous les clients bénéficient du système national de péréquation qui permet de ne pas lier directement le prix de vente aux coûts de production subis localement. L'ouverture du marché de l'électricité en France ne concerne que les entreprises dont la demande de puissance est supérieure à 7 MW. A partir de ce seuil, les entreprises concernées peuvent choisir de conserver le tarif péréqué d'EDF ou sortir du service public et s'ouvrir à la concurrence. A la Réunion, le marché ne peut être ainsi ouvert dans la mesure où le coût de production de l'énergie électrique est supérieur au tarif péréqué.

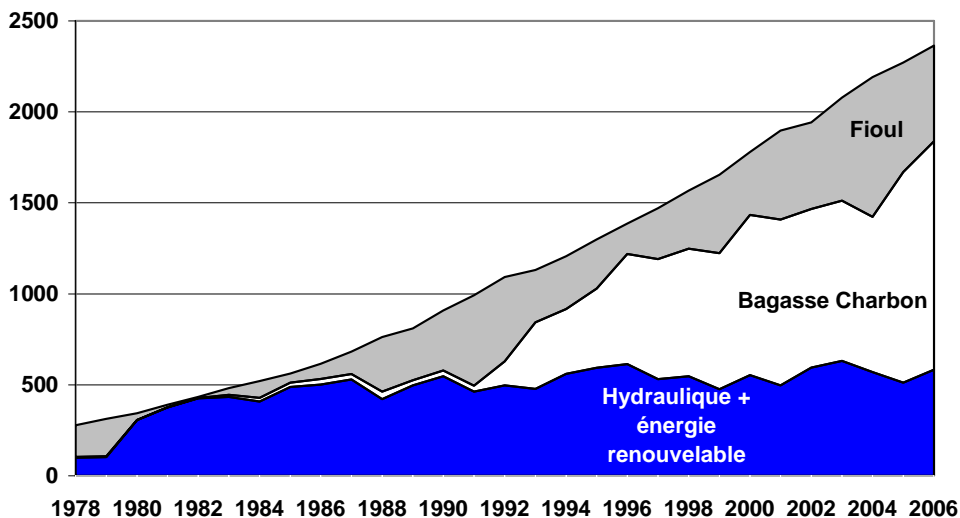
1.2 L'évolution de l'offre et de la demande

De fin 2005 à mi 2006, le rythme de croissance de la puissance demandée et de l'énergie consommée s'était ralenti avec des habitudes probablement perturbées par les conséquences de l'épidémie de Chikungunya et la fermeture prolongée de la route du littoral. Fin 2006, les tendances passées ont été retrouvées et le record de puissance de pointe appelée a de nouveau été battu avec 398 MW, en hausse de + 5,9 % par rapport au précédent record (376

MW) de début 2005. De même, l'énergie délivrée au réseau¹ a augmenté de + 4,1 % en 2006 (après + 3,7 % en 2005), soit 2 365 millions de KWh contre 2 271 millions de KWh en 2005.

Le nombre de clients enregistrés par les services d'EDF atteint 301 093 fin 2006, dont 269 166 ménages (89 %), 24 477 professionnels (8 %), 6 050 collectivités (2 %) et 1 400 grandes entreprises (0,5 %). En termes de consommation, les particuliers représentent « seulement » 45 % des achats devant les grandes entreprises (37 %), les professionnels (15 %) et les collectivités (3 %).

Energie livrée au réseau



Source : EDF

La production d'énergie électrique est réalisée à partir de quatre sources principales de nature renouvelable (l'eau et la bagasse) ou non (le fioul et le charbon). Sur une année entière, les centrales mixtes (bagasse + charbon) du GOL et de BOIS ROUGE fournissent 53,2 % de l'électricité livrée au réseau, contre 24,4 % pour l'hydraulique (principalement « rivière de l'est » et Takamaka) et 22,3 % pour le fioul. La hausse sensible de l'énergie produite par les centrales mixtes résulte de la production en année pleine de l'unité charbon-bagasse à de Bois Rouge (42 MW) mise en service fin 2005. Cette tendance devrait se poursuivre avec la mise en exploitation fin 2006 d'une nouvelle unité de production bagasse – charbon de 51 MW sur le site du GOL. De même, la production d'origine hydraulique a bénéficié d'une pluviométrie abondante et s'est accrue de 12,7 % en 2006. Ainsi, un moindre recours aux moyens fonctionnant au fioul a été observé en 2006 avec 22,3 % de l'énergie livrée contre 26,4 % un an auparavant. Il convient de noter le développement rapide de la production d'énergie renouvelable avec des installations connectées au réseau fin 2006 (ce qui explique la faible production d'énergie sur l'année) d'une puissance de 13 MW (10 MW d'éolien et 3 MW de

¹ L'énergie délivrée au réseau constitue la production nette, c'est-à-dire l'énergie produite aux bornes des alternateurs, déduction faite de la consommation des services auxiliaires et des pertes en ligne.

photovoltaïque), soit 2,3 % de la puissance totale. La valorisation du potentiel géothermique reste pour l'instant à l'état de projet.

Répartition des sources d'énergie électrique livrée au réseau							en %
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hydraulique	32,0	26,8	31,0	31,0	26,0	22,4	24,4
Bagasse (1)	15,0	13,5	13,0	11,0	13,0	11,5	11,6
Charbon (2)	35,0	34,9	32,0	31,0	26,0	39,5	41,6
Fioul (3)	18,0	24,8	24,0	27,0	35,0	26,4	22,3
Renouvelable							0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Electricité de France - Ile de la Réunion

(1) Unités de Bois-Rouge (depuis 1992) et du Gol (depuis 1995)

(2) Unités de Bois-Rouge et du Gol hors campagne sucrière

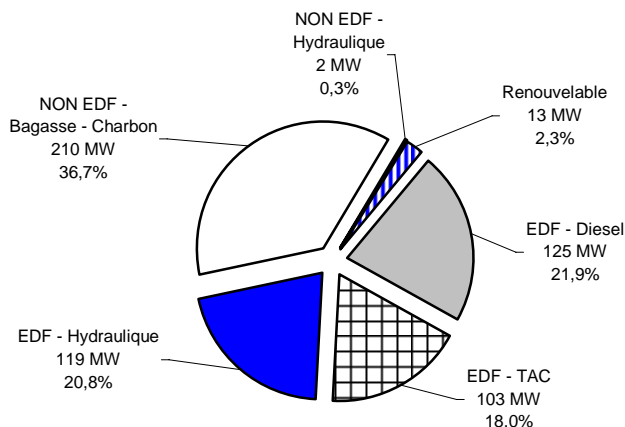
(3) Unités du Port et de la baie de la Possession (2002)

En termes de puissance installée, la capacité totale passe de 508 à 572 MW entre 2005 et 2006, en liaison avec la mise en service de l'unité bagasse charbon du GOL (51 MW supplémentaires) et du raccordement au réseau des équipements éoliens et photovoltaïques (respectivement + 10 MW et + 3 MW). La puissance installée reste théorique et doit être lue à la lumière de plusieurs paramètres :

- l'indisponibilité affectée à tout moyen de production (entretien, pannes ...),
- les contraintes structurelles des moyens mis en œuvre : par exemple, l'impossibilité de fonctionner à pleine puissance au-delà de quelques heures pour l'énergie hydraulique s'accommode mal du profil particulier de la consommation à la Réunion caractérisée par des « plateaux » de consommation (plusieurs heures en continu) plutôt que des « pics ».

Au final, la capacité de puissance garantie ou disponible est estimée à environ 460 MW en fin d'année 2006.

Puissance électrique totale installée à fin 2006



1.3 Des investissements importants

La programmation des investissements relatifs aux moyens de production électrique donne lieu à l'établissement, au niveau national, d'un document de référence appelé « planification pluriannuelle des investissements (PPI) ». La PPI émane du ministère de l'industrie et le volet Réunion est élaboré sur la base d'un bilan prévisionnel pluriannuel des investissements (BPI) réalisé localement par EDF, comme son statut de gestionnaire du système le prévoit et en liaison avec la DRIRE. La précédente PPI s'est terminée en 2006 avec la livraison en fin d'année d'une troisième unité de production bagasse / charbon à l'usine thermique du GOL (51 MW)

L'actuelle PPI a été validée en milieu d'année 2006 (arrêté du 7 juillet 2006) et décline les objectifs de construction de moyens de production supplémentaires à horizon 2010 et 2015. A la Réunion, les objectifs prévoient d'augmenter la capacité de production de 260 MW d'ici à 2010 et de 340 MW d'ici à 2015. A titre de comparaison, l'unité de production, d'une puissance de 42 MW, récemment mise en service à Bois rouge a nécessité un investissement d'environ 100 millions d'€

Par ailleurs, l'augmentation continue des moyens de production induit également de lourds investissements dans le cadre du développement des réseaux de transports, que ce soit pour des lignes à haute tension (HT), les postes fixes (transformateur) ou les lignes de distribution de basse tension.

1.4 Les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie

Parallèlement au développement des capacités de production, EDF-Ile de la Réunion développe depuis 1991, en partenariat avec la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une politique active de maîtrise de l'énergie. Les actions ont été orientées essentiellement vers l'optimisation des systèmes énergétiques (asservissement des chauffe-eaux aux heures creuses, utilisation accrue de lampes basse consommation, promotion du chauffe-eau solaire) et la maîtrise thermique de l'habitat (optimisation du confort thermique dans les logements sociaux, isolation, climatisation). Ainsi, la Réunion compte environ 70 000 chauffe-eau solaires, ce qui en fait de loin le département le plus équipés. Ce marché est toujours très actif avec l'installation de plus de 10 000 appareils par an, ce qui représente une puissance évitée de l'ordre de 5 à 10 MW / an.

Plus récemment, se développe à un rythme rapide le PVCR (photovoltaïque connecté au réseau) et l'éolien. Entre 2005 et 2006, la contribution de ces techniques a permis de passer d'une puissance évitée de moins de 1 MW à 13 MW. La Réunion héberge la plus grande ferme photovoltaïque de France, d'une puissance de 1 MW. Ce marché, à l'inverse de l'éolien, devrait continuer à se développer rapidement avec la généralisation d'installations de grande puissance (1 MW). La défiscalisation, les subventions départementales et le relèvement du prix d'achat par EDF de l'électricité ainsi produite (400 €/le MWh, vendu 90 € au particulier) en sont autant d'incitations. Enfin, dans le cadre du programme de rationalisation des énergies renouvelables (PREPURE), placé sous la compétence de la Région par la LOOM, des études sont menées pour évaluer le potentiel géothermique et en énergie de la mer de l'île.

2.1 La problématique de l'eau à la Réunion

La Réunion, qui détient des records mondiaux en matière de pluviométrie, bénéficie en première analyse d'un volume de pluie suffisant pour couvrir les besoins de la population, de l'agriculture et de l'industrie. Toutefois, la disponibilité de ces ressources souffre d'une mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps. En effet, l'Ouest enregistre en moyenne 6 mois de sécheresse chronique et dispose de ressources 10 fois inférieures à l'Est. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont maigres dans les hauts (sols perméables et infiltrations profondes), tandis que des nappes littorales pérennes existent dans les Bas mais sont parfois confrontées à un phénomène naturel de salinisation des aquifères par l'eau de mer.

Face à ces difficultés naturelles et à l'évolution prévisible des besoins en eau liée à l'accroissement rapide de la population, un risque de surexploitation et de pollution des nappes et des rivières a été identifié, ce qui a conduit à la mise en place d'une politique de gestion globale de l'eau initiée par le Département en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Ce programme de gestion durable définit un ensemble d'actions destinées à sécuriser l'avenir de l'eau à la Réunion et a donné lieu à :

- l'élaboration d'un cadre juridique et administratif approprié : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- la recherche de nouvelles ressources,
- des investissements techniques en faveur d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau (lutte contre le gaspillage, amélioration des équipements...),
- le suivi des ressources (Observatoire Réunionnais de l'Eau),
- la sensibilisation de tous les publics.

Enfin, la LOOM (décembre 2000), puis la loi de modernisation pour l'outre-mer (juillet 2003) ont créé dans chaque DOM un « Office de l'Eau », établissement public local rattaché au Département, destiné à faciliter les actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques locaux.

Outre la reprise des missions anciennement dévolues à l'observatoire réunionnais de l'eau, l'office de l'eau exerce de par la loi des missions :

- de conseil et d'assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages,
- de formation et d'information de tout public,
- de partenariat financier lié à la possibilité de percevoir des redevances et à les redistribuer selon un principe mutualiste défini par le « Comité de Bassin ».

Au cœur de la politique de gestion de l'eau, se trouve l'ambitieux projet de basculement des eaux d'Est en Ouest, baptisé « Irrigation du littoral ouest » (ILO). Ce projet (voir encadré) a pour but de répondre à un double objectif en matière de développement économique : satisfaire les besoins en eau des agriculteurs de la côte Ouest (estimés à 40 millions de m³ par an) et renforcer la desserte en eau potable et industrielle de cette zone (14 millions de m³ d'eau par an).

Basculement des eaux d'est en ouest : le projet ILO

Sur le plan agricole, l'irrigation de la côte Ouest doit permettre l'amélioration des rendements en canne à sucre (environ 350 000 tonnes supplémentaires par an) et par conséquent l'augmentation de la production annuelle de sucre (50 000 tonnes supplémentaires), la valorisation de parcelles incultes et la diversification des cultures notamment au profit de l'horticulture, l'arboriculture, le fourrage et le maraîchage.

Au niveau industriel, le projet ILO doit permettre de renforcer l'alimentation des activités portuaires et des industries agro-alimentaires, fortement consommatrices en eau et en électricité, et favoriser l'implantation de nouvelles industries dans l'Ouest.

Le « basculement des eaux d'Est en Ouest », repose sur le captage de ressources aqueuses à partir de quatre prises d'eau, se répartissant entre le cirque de Mafate et le cirque de Salazie, et le transfert de ces ressources par des galeries souterraines jusqu'au réservoir de tête de Mon Repos dans les Hauts de Saint Paul. Ces galeries souterraines dont la longueur totale **dépasse 28 km**, (**Salazie amont** entre Salazie et la plateforme de la Rivière des Pluies : 8,5 km, **Salazie aval** entre la plateforme de la Rivière des Pluies et le Bras Sainte Suzanne : 9,4 km et **Mafate** entre le Bras Sainte Suzanne et le réservoir de Mon repos : 10,8 km), permettent de relier les quatre prises d'eau, situées dans la Rivière des Galets et le Bras Sainte Suzanne pour le cirque de Mafate, et dans la Rivière du Mât et la Rivière Fleurs Jaunes pour le cirque de Salazie.

L'irrigation de la côte Ouest, découpée en 9 antennes dont 8 périmètres d'irrigation, est assurée à partir de l'eau stockée dans le réservoir de Mon repos. La distribution de l'eau s'effectue par des conduites secondaires propres à chaque antenne, raccordées à la conduite principale allant de Saint Paul à Saint Leu, séparée elle-même en deux tronçons à hauteur de La Saline.

Les travaux du projet ILO ont commencé en 1989 par la partie transfert de Mafate, achevée en 1998 avec 2 années de retard. Parallèlement, a débuté en 1995 la mise en chantier du réseau de distribution de l'eau avec le lancement des travaux sur la première tranche de la conduite principale entre Saint Paul et La Saline et des antennes 0 et 4. L'antenne 4 a été mise en service en août 1999 et permet depuis l'irrigation de 1 800 hectares. Les travaux relatifs à la conduite maîtresse 1^{ère} tranche (CM1T) reliant Saint-Paul à La Saline ont été achevés en 1998.

La deuxième phase des travaux du basculement des eaux, c'est-à-dire la partie Salazie, a démarré en 1998 par la galerie Salazie aval et se poursuit à l'heure actuelle avec le creusement de la galerie Salazie amont, amorcée en 1999.

La galerie Salazie aval est terminée depuis décembre 2003 (malgré des aléas géologiques ayant retardé la progression du tunnelier) et les travaux de finition (bétonnage, étanchéité) engagés en 2004 se sont achevés en juillet 2006. Les dispositifs de captage des venues d'eau rencontrées dans la galerie ont été mis en place et sont opérationnels. La réception de l'ouvrage a eu lieu en décembre 2006.

En revanche, les travaux de la galerie Salazie amont piétinent depuis octobre 2001 en raison du blocage du tunnelier à 7,3 Km de Salazie, noyé par une voie d'eau pérenne, ce qui a conduit à poursuivre le creusement de la galerie à la dynamite à partir de septembre 2004. En conséquence, la fin des travaux a dû être repoussée à 2011 alors qu'elle était prévue en 2003 dans un premier temps puis 2006 dans un second temps.

La rencontre de cet aléa s'est traduite par la réalisation de nouvelles études afin de redéfinir techniquement et financièrement le projet. Ainsi, les travaux devraient se poursuivre selon la ligne directrice suivante : recours à l'explosif jusqu'au point métrique 3 300, utilisation du tunnelier existant entre le point métrique 3 300 et la prise d'eau située dans la Rivière Fleurs Jaunes et creusement à l'explosif entre les deux prises d'eau installées dans Salazie. Après avoir avancé de 580 mètres en 2005, le creusement de l'ouvrage a progressé de 792 mètres en 2006 jusqu'au point métrique 2 692.

Par ailleurs, les travaux de génie civil de la prise d'eau de la Rivière du Mât sont terminés depuis fin 2003. L'année 2005 a été marquée par l'achèvement des travaux d'ajustement des équipements hydromécaniques, électriques et auxiliaires identifiés lors des essais en marche industrielle.

Débutés en juin 2004, les travaux relatifs aux ouvrages de la prise d'eau des Fleurs Jaunes ont été réceptionnés en janvier 2007 suite à l'achèvement de la phase de mise en marche industrielle terminée à la même date. Les travaux de génie civil ont été achevés courant 2006.

La réalisation du réseau de distribution est également entrée dans sa deuxième phase en janvier 2004 avec le début de l'aménagement de la conduite maîtresse 2^{ème} tranche (CM2T) reliant La Saline à Saint-Leu, comme ouvrage indispensable au raccordement des antennes d'irrigation 5 à 8. Les travaux et la mise en marche industrielle des ouvrages ont été achevés respectivement en février et avril 2006. La conduite maîtresse 2^{ème} tranche a été réceptionnée mi avril 2006.

Les travaux d'installation de l'antenne 8, amorcés à la fin du premier trimestre 2004, ont été livrés en décembre 2006, ce qui a permis la mise en irrigation de 645 hectares sur un total de 882 hectares. Les travaux relatifs à l'antenne 6 ont débuté en mai 2005 pour le lot n°1 et en juillet 2005 en ce qui concerne les lots n°2 et 3. Leur réception, prévue pour août et novembre 2006 avant une mise en marche industrielle envisagée pour les mois de septembre et octobre 2006 pour les lots n°2 et 3 et pour le mois de décembre 2006 pour le lot n°1, a été différée au premier semestre 2007. Les travaux liés à la réalisation de l'antenne 3 ont été engagés en juillet 2006 pour une mise en service envisagée début 2008.

La mise en œuvre complète du réseau de distribution de l'Ouest devrait s'achever en 2012 avec la mise en fonctionnement des antennes 1, 2, 5 et 7, soit 7 ans après l'échéancier du calendrier prévisionnel.

Ayant fait l'objet de plusieurs réévaluations depuis son démarrage, dont la dernière date de 2006, le coût du projet devrait atteindre les 850 millions d'€ avec fin des travaux à l'horizon 2012.

2.2 Le système de distribution de l'eau potable

L'alimentation en eau potable (AEP) de l'île de La Réunion met en œuvre environ 170 captages de sources ou prises en ravine, 66 forages ou puits et 3 galeries.

Les forages et puits sont situés principalement sur les bordures littorales Nord et Ouest, alors que l'Est et les hauts de l'île sont desservis essentiellement par des prises d'eau de surface.

Selon l'office de l'eau, 140 millions de m³ d'eau ont été captés pour l'eau potable (chiffres 2003), dont 22 millions de m³ d'eau brute issue des réseaux d'irrigation (Bras de la Plaine, Bras de Cilaos et transfert Est - Ouest) et qui viennent renforcer les communes dont la production propre est insuffisante. La moitié de la production (70 millions de m³) est d'origine souterraine et concerne principalement les communes de St-Pierre (7.9 Mm³), St-Denis (9.7 Mm³), Le Port (9.8 Mm³) et surtout St-Paul (13.3 Mm³).

L'approvisionnement et la distribution de l'eau relèvent de la compétence des communes (ou de syndicats intercommunaux) qui l'exercent directement en régie ou la concèdent à des sociétés exploitantes par contrat d'affermage ou de gérance.

A la Réunion, sur les 24 communes que compte l'île, deux collectivités assurent la distribution de l'eau en régie directe (Sainte-Rose et la Plaine-des-Palmistes) tandis que les autres ont concédé ce service à la Compagnie générale des eaux (CGE, du groupe Véolia environnement), à la Compagnie internationale de service et d'environnement (CISE, du groupe SAUR France - filiale du groupe Bouygues) ou plus récemment à la Société d'aménagement des périmètres hydrauliques de la Réunion (SAPHIR) qui était jusqu'à présent spécialisée dans l'irrigation agricole¹.

Par ailleurs, en raison de l'importante superficie et de la configuration topographique difficile de certaines communes, l'alimentation en eau a rendu nécessaire la création de deux syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal d'adduction d'eau des Hironnelles (couverture partielle du Tampon, des Hauts de Saint-Pierre, de Petite-Ile et de Saint-Joseph) et le syndicat intercommunal de Saint-Joseph et de Saint - Philippe. Pour ce dernier, une scission a été décidée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2004.

¹ L'exploitation des réseaux d'eau potable des communes de Saint-Denis, du Port, de La Possession, de Saint-Paul, de Saint-Pierre, de Saint-Louis, de Saint-Joseph, de Saint-Philippe, de l'Entre Deux, de l'Etang-Salé et de Bras-Panon est assurée par la société CGE. La CISE intervient dans les communes du Tampon, de Petite-Ile, de Sainte-Marie, de Sainte-Suzanne, de Saint-André, de Salazie, de l'Etang-Salé, de Saint-Benoît, de Saint-Leu, de Trois-Bassins et des Avirons. Enfin, la SAPHIR assure depuis le 1^{er} janvier 1998 la distribution d'eau potable de la commune de Cilaos ainsi que celle du Syndicat mixte de Pierrefonds, gérant les installations du nouvel aéroport régional du sud de l'île.

§ 2. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. L'INDUSTRIE

1.1 Panorama général

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises industrielles (hors énergie) comptant au minimum dix salariés ou atteignant 800 K€ de chiffre d'affaires, porte sur l'exercice 2003.

Les 292 entreprises recensées dans cette enquête ont réalisé un chiffre d'affaires (CA) total de 1,6 milliard d'euros pour une valeur ajoutée (VA) de 440,7 millions d'euros, soit en moyenne 5,4 millions d'euros de CA par entreprise et 1,5 million d'euros de VA. Elles emploient 8 591 salariés au total dans des structures de type PMI, puisque seules trois entreprises emploient plus de 250 salariés et trente deux plus de 50 salariés. La taille moyenne des entreprises du secteur ressort à 29,4 salariés. En terme de rentabilité, le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée / chiffre d'affaires) atteint en moyenne 28 % pour l'ensemble des entreprises du secteur, mais est plus élevé pour l'industrie manufacturière (31,9 %) que dans l'industrie agroalimentaire (23,5 %).

L'industrie agroalimentaire occupe une place prépondérante dans le tissu industriel réunionnais en termes de chiffre d'affaires (46,8 % du total), de valeur ajoutée produite (39,4 % du total) et de main d'œuvre employée (37,1 % de l'ensemble). L'agroalimentaire regroupe seulement 23,3 % des entreprises du secteur industriel et ainsi, se caractérise par des structures de taille moyenne plus importante avec près de 47 salariés, 11 millions d'euros de CA et 2,5 millions d'euros de VA par établissement.

Le poids de la branche agroalimentaire résulte historiquement de la conjugaison d'un potentiel agricole important, basé notamment sur la filière canne-sucre-rhum, et de la faiblesse relative de l'industrie manufacturière. L'évolution relativement récente de la distribution moderne a fortement contribué à l'essor de cette filière agro-industrielle locale en rendant ses produits accessibles à un plus grand nombre de consommateurs. Il convient aussi de noter que de nombreuses entreprises ont conclu des accords de franchise et de licence leur permettant de fabriquer localement des produits de marques nationales ou internationales, avec les contrôles de qualité que cette démarche impose, afin de mieux répondre aux exigences de la clientèle.

L'industrie agroalimentaire réunionnaise regroupe aujourd'hui deux importantes sociétés sucrières (Sucrerie de Bois-Rouge – groupe Union SDA¹ – et Sucrière de la Réunion – groupe Quartier Français), ainsi que des unités de produits laitiers, de boissons, de boulangeries industrielles, de conserves, de salaisons, de plats cuisinés, de tabac ou encore d'aliments pour le bétail. L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires au cours des

¹ La majorité du capital de la sucrerie de Bois-Rouge a été cédée en mars 2001 par Groupe Bourbon à Union SDA.

dernières années révèle cependant une sensible diminution de la contribution de l'activité sucrière au sein des industries agroalimentaires (24,3 % en 2003 contre 34,6 % en 1990) au profit de l'industrie de la viande et du lait (29,9 %) et des autres industries agroalimentaires (boissons, nutrition animale) qui couvrent 45,8 % du CA de la branche. Toutefois, il convient de souligner que l'industrie sucrière affiche le CA moyen (45 millions d'euros) et la VA moyenne (4,2 millions d'euros) les plus élevés.

Répartition des entreprises industrielles en 2003 selon l'activité principale

Activité principale	Nb	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires (1)	Valeur ajoutée (1)
. Industrie agroalimentaire	68	3 191	738,0	173,7
<i>dont : Industrie de la viande et du lait</i>	21	1 068	220,3	50,2
<i>Industrie sucrière</i>	4	494	179,5	16,6
<i>Autres industries agro-alimentaires</i>	43	1 629	338,2	106,9
. Industrie manufacturière	224	5 400	838,0	267,0
- Biens intermédiaires	118	2 816	494,2	147,5
<i>dont : Matériaux de construction</i>	35	1 037	264,7	74,1
<i>Travail des métaux</i>	63	1 318	176,0	55,6
<i>Papier, carton, plastique, caoutchouc</i>	15	373	46,3	16,6
- Biens d'équipement	41	780	114,5	34,6
- Biens de consommation courante	65	1 804	229,3	84,9
<i>dont : Industrie pharmaceutique</i>	10	299	56,6	21,3
<i>Textile, Bois, ameublement</i>	31	525	62,9	20,4
<i>Imprimerie, presse, édition</i>	24	980	109,8	43,2
Total	292	8 591	1 576,0	440,7

Source : INSEE Réunion

(1) En millions d'€

Parallèlement, l'industrie manufacturière, qui concentre 76,7 % des entreprises industrielles et 62,9 % des salariés du tissu industriel réunionnais, a généré 53,2 % du CA total et 60,6 % de la VA. L'industrie manufacturière se compose de sociétés de plus petite taille (24,1 salariés par établissement) dont le CA moyen et la VA moyenne s'élèvent respectivement à 3,7 millions d'euros et à 1,2 million d'euros.

Les entreprises de biens intermédiaires ont généré 59 % du CA et 55 % de la VA de l'industrie manufacturière. Leur activité est essentiellement liée au secteur du bâtiment, puisque les matériaux de construction et le travail des métaux représentent 89 % du CA de la branche et 88 % de la VA.

Les fabricants de biens de consommation courante produisent 27 % du CA et 32 % de la VA de l'industrie manufacturière, dont presque la moitié (48 % du CA et 51 % de la VA) relève de l'ensemble « imprimerie, presse, papier » devant l'industrie pharmaceutique et le secteur du textile, du bois et de l'ameublement.

Enfin, le poids des entreprises de fabrication de biens d'équipement dans le secteur industriel s'établit à 14 % en terme de CA et 13 % pour la VA.

Les marchés d'import substitution, dont la progression a été forte ces dix dernières années, notamment grâce aux stimuli fiscaux favorisant l'investissement et la production

locale, sont maintenant arrivés à maturité et n'offrent plus de perspectives de développement aussi importantes que par le passé. Le secteur industriel doit donc se tourner vers les marchés régionaux, pour rechercher des débouchés, appuyé par les autorités locales (Région et Département) dont les compétences en ce domaine ont été élargies par les dispositions de la loi d'orientation pour l'outre mer (LOOM) et des transferts de compétences plus récents liés à la Loi sur la décentralisation entrée en vigueur en 2004.

1.2 La filière sucre – rhum

La légère augmentation des quantités de cannes broyées (+ 3,5 %) et la stagnation de la richesse saccharimétrique globale de l'île (+ 0,02 point) se sont traduites par une croissance modérée (+ 2,1 %) de la production de sucre en 2006 par rapport à la campagne précédente. Passant de 202 342 tonnes en 2005 à 206 580 tonnes en 2006, la production de sucre repasse au dessus de la moyenne décennale (203 639 tonnes).

Résultats des campagnes sucrières

en milliers de tonnes

Campagnes	Canes manipulées (1)	Sucre produit (2)	Richesse %	Rendement usine (2)/(1) %	Ecart technique %	Mélasse produite
1990-1991	1 790	192	13,74	10,72	3,02	66
1991-1992	2 010	215	13,89	10,67	3,22	71
1992-1993	1 973	227	14,44	11,49	2,95	68
1993-1994	1 704	184	13,65	10,77	2,88	60
1994-1995	1 656	177	13,85	10,71	3,14	59
1995-1996	1 817	196	13,83	10,77	3,06	60
1996-1997	1 807	205	14,55	11,32	3,23	62
1997-1998	1 910	207	13,77	10,85	2,92	69
1998-1999	1 676	179	13,64	10,74	2,91	56
1999-2000	1 938	215	14,10	11,10	3,00	66
2000-2001	1 821	204	14,22	11,19	3,03	66
2001-2002	1 812	201	14,08	11,08	3,00	66
2002-2003	1 811	193	13,57	10,67	2,90	65
2003-2004	1 916	209	13,77	10,92	2,85	70
2004-2005	1 969	220	14,14	11,20	2,94	71
2005-2006	1 801	202	14,01	11,23	2,78	64
Moyenne décennale	1 846	204	13,99	11,03	2,95	65
2006-2007	1 864	207	14,03	11,08	2,95	65

Sources : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre - Centre d'essai, de recherche et de formation

Après trois campagnes consécutives de hausse, le rendement moyen des deux usines du Département (quantité de sucre produite rapportée à la quantité de cannes manipulées) s'inscrit en baisse (- 0,15 point) à 11,08 % en 2006, mais reste supérieur à la moyenne décennale (11,03 %).

De même, l'écart technique, qui mesure la différence entre la quantité de sucre estimée à partir des échantillons et la quantité de sucre effectivement cristallisée à partir de ces mêmes cannes, s'est détérioré en 2006 (- 0,17 point) contrairement à la campagne précédente. Il s'établit ainsi au même niveau que la moyenne décennale (2,95 %).

A l'inverse de l'exercice 2005, la production de mélasse, principal sous-produit du sucre, utilisée en distillerie pour la fabrication des rhums industriels et légers, s'est accrue en 2006 (+ 2,4 %), s'élevant à 65 077 tonnes contre 63 535 tonnes un an auparavant. La production de mélasse reste toutefois inférieure à la moyenne décennale (65 440 tonnes).

En 2006, l'usine de Bois Rouge se caractérise par une progression (+ 11,2 %) de sa production de sucre à 104 361 tonnes, tandis que l'usine du Gol (102 219 tonnes) a enregistré un fléchissement de ses volumes produits (- 5,8 %) pour la deuxième année consécutive. Par conséquent, l'unité industrielle de Bois Rouge a produit davantage de sucre que la sucrerie du Gol pour la première fois depuis la campagne 2001-2002. La part de marché de l'usine de Bois Rouge (50,5 %) s'est améliorée de 4,1 points au détriment de celle du Gol.

Sucre produit par usine

Usines	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Bois-Rouge	91 412	98 978	106 754	93 830	104 361
Le Gol	101 872	110 260	113 716	108 512	102 219
Total	193 284	209 238	220 470	202 343	206 580

Source : Centre d'essai, de recherche et de formation.

D'après les statistiques du Service des ports et des bases aériennes de la Direction départementale de l'équipement, les exportations réunionnaises de sucre (168 903 tonnes) se sont nettement contractées en 2006 (- 25,8 %) après avoir sensiblement augmenté en 2005 (+ 8,7 % et 227 660 tonnes). Ce paradoxe résulte du fait que les exportations de l'année 2006 recouvrent à la fois du sucre produit en 2005 et en 2006, dans la mesure où la campagne sucrière se termine courant décembre.

En quantité, la France métropolitaine (86,5 %) constitue le principal client des exportations réunionnaises de sucre devant l'Italie (5,8 %), le Royaume-Uni (3,7 %), l'Allemagne (1,6 %) et l'Espagne (1,6 %).

Selon les données de la Direction régionale des douanes, la Réunion a exporté du sucre pour un montant de 97,6 millions d'€ en 2006 contre 131,8 millions d'€ en 2005, ce qui correspond à une diminution de - 25,9 %. La France métropolitaine, avec près de 86 % des exportations totales de sucre en valeur absorbées, demeure le premier débouché de la Réunion devant l'Italie (6,2 %), le Royaume Uni (3,9 %), l'Allemagne (1,7 %) et l'Espagne (1,7 %).

S'agissant du rhum, la production réunionnaise comprend le rhum traditionnel agricole réalisé à partir du jus de canne et les rhums traditionnels de sucrerie et léger issus de la distillation de la mélasse. La différence entre rhum léger et rhum traditionnel de sucrerie réside dans la quantité de non-alcool contenu (substances différentes de l'éthanol), comprise entre 60 et 80 grammes par HAP pour le premier et supérieure à 225 grammes par HAP pour le second.

En dépit d'une faible hausse de la production de mélasse (+ 2,4 %), la fabrication réunionnaise de rhum (92 263 HAP) s'est sensiblement accrue en 2006 (+ 16,9 %), rompant ainsi la tendance baissière des deux années précédentes. Toutefois, cette évolution s'est avérée

insuffisante pour atteindre les niveaux de fabrication observés en 2002 (103 434 HAP) et 2003 (112 568 HAP). Cette reprise de la production de rhum est le fruit de l'essor de la fabrication de rhum léger (+ 48,2 %) à 49 108 HAP, après deux exercices consécutifs de recul. Parallèlement, les quantités produites de rhum traditionnel de sucrerie (42 610 HAP) se sont repliées (- 6,2 %) comme lors des deux campagnes antérieures, tandis que les volumes transformés de rhum traditionnel agricole ont augmenté (+ 56,6 %) à 545 HAP.

Par conséquent, le rhum léger (53,2 % des quantités totales produites de rhum) devient la production principale devant le rhum traditionnel de sucrerie (46,2 %) et le rhum traditionnel agricole (0,6 %).

Contrairement aux trois années précédentes, les exportations de rhum réunionnais (70 761 HAP) ont fortement augmenté en 2006 (+ 19,4 %), sans pour autant parvenir à approcher la performance enregistrée en 2002 (82 063 HAP). Cette relance s'explique par la hausse des volumes exportés de rhum léger (+ 37,6 %), succédant ainsi à deux campagnes de baisse. Par ailleurs, les exportations de rhum traditionnel de sucrerie (28 902 HAP) sont restées stables (+ 0,3 %). Ainsi, les quantités exportées de rhum se répartissent entre 59,2 % de rhum léger et 40,8 % de rhum traditionnel de sucrerie.

Le rhum réunionnais doit faire face, sur les marchés européens, à de fortes pressions concurrentielles exercées par les marques « majeures » de rhum et les pays producteurs ACP des Caraïbes. Les volumes exportés de rhum réunionnais ont été principalement écoulés sur les marchés de France métropolitaine (62,2 %) et allemand (27,8 %).

Parallèlement, la consommation locale de rhum, constituée quasi-exclusivement de rhum traditionnel de sucrerie (98,7 %), est passée de 17 021 HAP en 2005 à 17 515 HAP en 2006, ce qui correspond à une hausse de 2,9 %.

D'après la Direction régionale des douanes, les stocks de rhum s'élevaient à 46 224 HAP au 31 décembre 2006 contre 49 320 HAP à la même date un an auparavant, soit un fléchissement de - 6,3 %. Les stocks de rhum se composaient essentiellement de rhum traditionnel de sucrerie (66,9 %) et de rhum léger (30,3 %).

Marché réunionnais du rhum	en hectolitres d'alcool pur					
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Production	103 434	112 568	86 130	78 929	92 263	16,9%
Rhum traditionnel agricole	526	709	337	348	545	56,6%
Rhum traditionnel de sucrerie	48 735	53 429	50 710	45 450	42 610	-6,2%
Rhum léger	54 173	58 430	35 083	33 131	49 108	48,2%
Exportations	82 063	80 434	64 132	59 250	70 761	19,4%
Rhum traditionnel agricole	0	0	0	0	0	
Rhum traditionnel de sucrerie	32 293	29 916	27 947	28 824	28 902	0,3%
Rhum léger	49 770	50 518	36 185	30 426	41 859	37,6%
Consommation locale	15 950	16 700	16 952	17 021	17 515	2,9%
Rhum traditionnel agricole	388	601	379	242	228	-5,8%
Rhum traditionnel de sucrerie	15 562	16 099	16 573	16 779	17 282	3,0%
Rhum léger	0	0	0	0	5	n.s
Total	98 013	97 134	81 084	76 271	88 276	15,7%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

La réglementation du marché du rhum

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2005, le contingent annuel d'exportation de rhum des départements d'outre-mer, composé de rhum traditionnel agricole et de rhum traditionnel de sucrerie, est fixé à 90 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) depuis le 1^{er} janvier 1996 (art. 362 du Code général des impôts), comprenant 17 000 HAP de rhum traditionnel de sucrerie pour la Réunion et ce jusqu'au 31 décembre 2008. La consommation annuelle moyenne de rhum de la métropole est passée de 75 000 HAP durant les années 90 à environ 88 000 HAP depuis l'an 2000. A la différence des trois départements français d'Amérique, la Réunion ne dispose d'aucun contingent de rhum agricole.

Ce contingent de rhum traditionnel de sucrerie est lui-même réparti entre les trois producteurs de l'île à raison de 1 258 HAP pour la distillerie Isautier à Saint-Pierre, 4 656 HAP pour celle de Savanna à Saint-André et enfin 11 086 HAP pour celle de la Rivière du Mât à Saint-Benoît (groupe Quartier Français).

Les rhums traditionnels contingentés des DOM, écoulés sur le marché métropolitain, bénéficient d'un droit d'accise minoré : la taxe à la consommation des spiritueux s'élève à 835 euros par HAP pour le rhum traditionnel de sucrerie ou agricole au lieu de 1 450 euros par HAP pour les autres spiritueux, y compris le rhum léger. Ce régime fiscal favorable, qui a été prorogé par le Conseil des ministres de l'Union Européenne le 18 février 2002 jusqu'au 31 décembre 2009, constitue ainsi un atout majeur pour cet alcool fortement menacé par la concurrence des pays ACP. En effet, la déclaration XXV de l'accord de Cotonou (relations Union européenne / pays ACP) a supprimé le contingent tarifaire sur le marché communautaire pour le rhum léger et les rhums dits traditionnels originaires des pays ACP à compter du 1^{er} janvier 2000.

Il existe enfin une taxation locale pour le rhum produit et consommé à la Réunion de 145 euros par HAP, ce qui représente 71 centimes d'euros pour un litre de rhum traditionnel de sucrerie.

2. L'ARTISANAT

La chambre des métiers a recensé 13 150 artisans en 2006, soit 7,3 % de plus qu'en 2005. La répartition par branche professionnelle traduit la nette prépondérance du secteur du bâtiment (40,3 % du nombre total d'entreprises artisanales inscrites), devant l'hygiène et les autres services (26,5 %), la production (22,5 % qui comprend les métaux, la mécanique, l'électricité, le bois, le textile, l'imprimerie et la bijouterie) et l'alimentation (10,7 %). A l'exception des professionnels liés à la production qui enregistrent un repli du nombre d'inscrits en 2006 (- 15,7 %), l'ensemble des branches se développe.

Répartition des artisans par secteurs professionnels

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Alimentation	1 168	1 187	1 249	1 308	1 405	7,4%
Bâtiment	3 711	3 880	4 118	4 454	5 293	18,8%
Production	3 093	3 226	3 329	3 511	2 961	-15,7%
Hygiène et divers	2 568	2 546	2 738	2 977	3 491	17,3%
Total	10 540	10 839	11 434	12 250	13 150	7,3%

En terme d'emploi, l'artisanat occupe plus de 34 217 personnes en 2006, soit environ 11 % de la population active ayant un emploi à la Réunion, dont 23 331 salariés. L'année 2006 se caractérise par une reprise du rythme de progression des créations d'emploi, soit + 5 % après + 4,6 % en 2005 et + 2,6 % en 2004.

Les inscriptions nettes des radiations pour l'exercice 2006 confirment le dynamisme du secteur avec une hausse de + 28 % par rapport à 2005, variation toutefois moins forte qu'en 2004 (+ 93 %). L'évolution de ce solde résulte à la fois de la hausse des inscriptions (+ 10,6 % en 2006) et de la baisse des radiations (- 1,8 % en 2006).

Inscriptions et radiations au registre des métiers

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 06/05
Inscriptions	1 360	1 318	1 485	1 744	1 843	2 038	10,6%
Radiations	1 013	1 348	1 155	1 108	1 083	1 063	-1,8%
<i>dont radiations d'office</i>	143	-	-	-	-	-	-
Solde	347	-30	330	636	760	975	-
<i>Variations</i>	1%	ns	ns	93%	19%	28%	-

Source : Chambre des métiers de la Réunion

Toutes les branches d'activité enregistrent une croissance de leur population d'entreprises en 2006. Le bâtiment est toujours le premier contributeur d'immatriculations nouvelles (45,4 % du total) comme de radiations (42,6 % du total).

Immatriculations et radiations par secteur en 2006

	Immatriculations		Radiations		Solde
Alimentation	231	11,3%	162	15,2%	69
Bâtiment	925	45,4%	453	42,6%	472
Production	388	19,0%	206	19,4%	182
Services	494	24,2%	242	22,8%	252
Total	2 038	100,0%	1 063	100,0%	975

Source : Chambre des métiers de la Réunion

Le chiffre d'affaires total des 13 branches analysées atteint 1 271 millions d'€ en 2006, contre 1 197 en 2005, soit une augmentation de + 6,2 % après une croissance de + 15,7 % en 2005, la plus forte des 6 dernières années.

Toutes les branches enregistrent une croissance de leur chiffre d'affaires. Celui du bâtiment, qui représente 46,2 % de celui de l'ensemble des artisans, affiche des performances plus élevées que les autres branches + 8,8 % (+ 9,9 % en 2005). Les progressions atteignent + 4,3 % pour le secteur des services (23 % du total), + 4,7 % pour le secteur alimentation, + 3,5 % pour la production. Le chiffre d'affaires moyen par entreprise décroît en 2006 et s'élève à 116 730 contre 118 211 € en 2005, 115 304 € en 2004 et 118 430 € en 2003.

Les chiffres clés de l'artisanat à la Réunion

en millions d'€

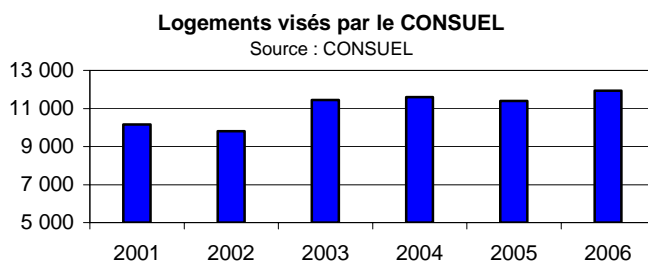
Activité principale	Nombre d'entreprises		Nombre d'actifs ⁽¹⁾		Chiffre d'affaires	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
. Alimentation	1 123	1 209	3 930	4 076	133	139
<i>dont : filière farine</i>	623	664	2 366	2 429	80	83
<i>filière viande et poissons</i>	500	545	1 564	1 647	53	56
. Production	1 899	2 016	6 724	6 890	243	251
<i>dont : métaux</i>	549	579	2 686	2 720	103	106
<i>textile, habillement et cuir</i>	129	129	247	247	8	8
<i>bois et ameublement</i>	439	471	1 071	1 113	38	40
<i>autres fabrications</i>	782	837	2 720	2 810	94	98
. Bâtiment	4 174	4 581	13 820	14 886	540	587
<i>dont : gros œuvre</i>	1 818	1 969	6 726	7 146	269	289
<i>second œuvre</i>	1 532	1 718	4 270	4 709	162	180
<i>bois</i>	215	216	614	617	22	22
<i>travaux publics</i>	609	678	2 210	2 414	87	96
. Services	2 930	3 080	8 101	8 365	281	293
<i>dont : mécanique automobile</i>	568	614	2 012	2 097	70	74
<i>transport</i>	592	590	1 239	1 235	42	42
<i>autres services</i>	1 770	1 876	4 850	5 033	169	177
Total	10 126	10 886	32 575	34 217	1 197	1 271

Source : Observatoire économique de l'artisanat

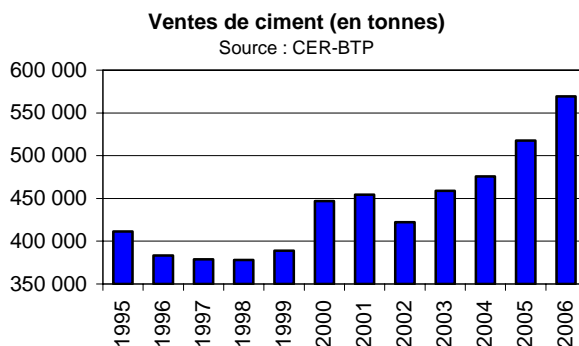
(1) Y compris les apprentis

§ 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Dans la continuité de l'année 2005, l'activité du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics affiche une belle santé en 2006 avec un chiffre d'affaires estimé de l'ordre de 1,7 milliard d'€ en hausse de presque + 12 %. Malgré des signes de ralentissement en fin d'année, la demande privée est restée soutenue, comme en atteste la progression des encours des crédits accordés par le système bancaire local pour l'habitat des ménages d'un côté (+ 15,0 % en 2006 après + 16,8 % en 2005) et pour l'investissement des entreprises de l'autre (+ 7,6 % en 2006 après + 15,3 % en 2005). En revanche, les opérations financées par les pouvoirs publics sont en nette augmentation pour l'ensemble des marchés (travaux routiers comme constructions publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé) et ont fortement contribué à la croissance du secteur du BTP.



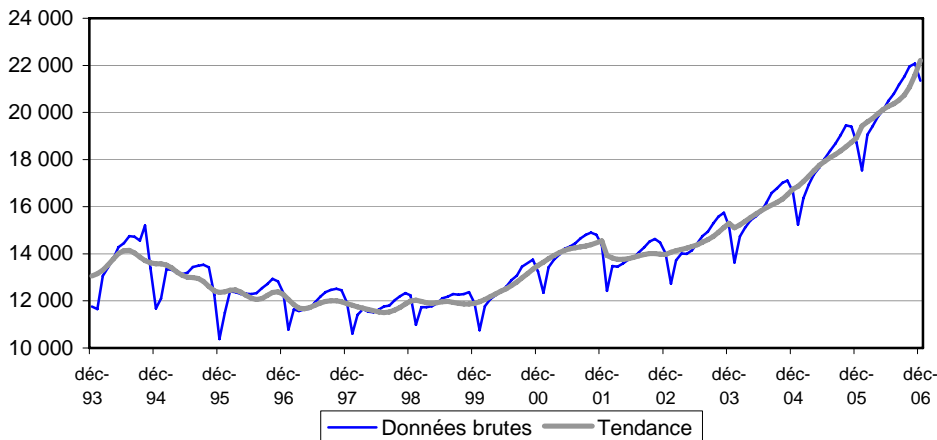
Le nombre total d'attestations délivrées par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) en 2006 progresse pour les logements neufs à 11 928 unités (+ 4,8 %). Toutefois ce sont les opérations groupées de plus de 9 logements, incluant les logements sociaux et les programmes en défiscalisation (partiellement commercialisés en métropole), qui expliquent cette hausse (4 212 logements, en hausse de + 16,2 %). A l'inverse, 7 716 logements se sont vus délivrer une attestation en 2006 (- 0,6 %) dans des opérations de moins de 9 unités, plus représentatives de l'investissement en logement des ménages.



S'agissant des ventes de ciment, qui progressent pour la quatrième année consécutive, la hausse atteint + 10 % en 2006 après + 8,8 % en 2005, soit un total de 569 471 tonnes, ce qui représente un record.

Dans ce contexte porteur, l'emploi a évolué favorablement, comme en témoignent les effectifs recensés par la caisse des congés payés du BTP qui se sont inscrits en hausse de + 14 % au 31 décembre 2006 (21 344 salariés) après + 12,6 % un an auparavant.

Effectifs du secteur du BTP
(Source : Caisse des congés payés du BTP)



1. PANORAMA DES ENTREPRISES

Dans un département où les données démographiques imposent des besoins en logements et en infrastructures considérables, le secteur du BTP est bien entendu stratégique par son importance mais également par les débouchés qu'il offre aux autres secteurs, l'industrie, l'artisanat ou les transports.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises du BTP comptant au minimum dix salariés ou faisant 800 K€ de chiffre d'affaires, porte sur l'exercice 2003. Les 240 entreprises recensées dans cette enquête ont réalisé un chiffre d'affaires (CA) total de 762,8 millions d'euros pour une valeur ajoutée (VA) de 214 millions d'euros, soit un CA moyen de 3,2 millions d'euros par entreprise et une VA moyenne de 0,9 million d'euros. Elles emploient 6 516 salariés au total, soit en moyenne 27,2 salariés par entreprise enquêtée. Le secteur du BTP est quasi-exclusivement constitué de PME : seules deux entreprises emploient plus de 250 salariés et dix neuf plus de 50 salariés.

La branche du gros œuvre, dominée par la filière de la construction de maisons a généré 63,1 % du CA total du BTP et 60,5 % de la VA avec seulement 44,2 % des entreprises du secteur. Parallèlement, la branche du second œuvre a créé 16,2 % du CA et 20,2 % de la valeur ajoutée et la branche des travaux publics a produit 20,6 % du CA et 19,3 % de la VA. Le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée / chiffre d'affaires) oscille entre 26,3 % dans les travaux publics et 34,9 % dans le second œuvre pour un ratio moyen s'établissant à 28,0 %.

Répartition des entreprises du BTP en 2003 selon l'activité principale

Activité principale	Nombre	Effectifs salariés	Chiffre d'affaires (1)	Valeur ajoutée (1)
Gros œuvre	106	3 823	481,7	129,4
<i>dont construction de maisons</i>	<i>89</i>	<i>3 496</i>	<i>450,4</i>	<i>118,9</i>
Second œuvre	76	1 337	123,8	43,2
Travaux publics	58	1 356	157,3	41,3
Total	240	6 516	762,8	213,9

Source : INSEE Réunion - (1) En millions d'€

2. LE LOGEMENT

Selon les premiers résultats du recensement de la population effectué en février 2005, le parc de logements est estimé à 274 400 logements au 1^{er} juillet 2004, dont 251 900 résidences principales. La croissance annuelle moyenne du nombre de logements à la Réunion sur la période 1999-2004 s'élève à 2,6 %, ce qui correspond à 36 200 logements de plus qu'en 1999. Elle est plus rapide que la croissance de la population (+ 1,6 %), principalement en raison de la réduction de la taille des ménages (3 personnes par ménage en 2004 contre 5 personnes 35 ans plus tôt), phénomène lié à la fois à la diminution de la natalité et à la poursuite du mouvement de décohabitation. Enfin, un autre facteur explicatif provient du vieillissement de la population qui se traduit par une croissance des personnes en âge d'être chef de ménage plus rapide que celle de la population.

Une autre mesure du parc total de logements consiste à le rapprocher du nombre de client « particulier » d'EDF, soit 269 000 ménages à fin 2006 auquel il faut ajouter une partie des 24 500 installations de « professionnels » qui habitent parfois sur leur lieu de travail.

55 % des ménages sont propriétaires de leur logement pour 41 % de locataires et 4 % logés à titre gratuit. Les résidences secondaires ne représentent que 1,6 % du parc de logements (10 % en métropole) tandis que le nombre de logements vacants se caractérise par une légère baisse pour atteindre 18 000 en 2004 contre 19 332 cinq ans plus tôt. Ainsi, le taux de vacance du parc réunionnais diminue de 1,5 point à 6,6 % en 2004 par rapport à 1999 et réduit son différentiel avec celui constaté en métropole (6,1 %) à 0,5 point contre 1,2 point en 1999.

Le phénomène de « durcification » des logements observé durant la décennie 90, avec un passage de la proportion des constructions en dur de 55 % en 1999 à 73 % en 2004, se poursuit avec une hausse de 29,9 % des habitations en dur à 224 900 logements. En 2004, 82 % des logements correspondent à des constructions en dur. Par conséquent, la part de l'habitat traditionnel (49 500 logements) continue de fléchir pour s'établir à 18 % après 27 % en 1999 et 45 % en 1990. Entre 1999 et 2004, le nombre d'habitations traditionnelles s'est contracté de près d'un quart (- 23,8 %). Par ailleurs, l'habitat de fortune représente encore 6 000 logements, dont 1 000 inoccupés, soit 1,98 % des résidences principales.

Quasiment 75 % des résidences principales sont des maisons individuelles (80 % en 1990) contre 56 % en métropole. Les logements collectifs correspondent en 2004 à 22 % des résidences occupées à titre principal. Bien qu'en augmentation (14,5 % en 1990), la part du collectif se situe très en deçà de l'objectif de 40 % fixé par le Schéma d'aménagement régional (SAR) adopté en 1995. A la Réunion, la surface des logements est inférieure à celle des

habitations en métropole : 15 % des logements réunionnais contre 11 % des métropolitains affichent une surface de moins de 40 m², 67 % des habitations ont une taille comprise entre 40 et 100 m² pour 61 % dans l'Hexagone, 18 % des constructions (28 % en France métropolitaine) mesurent plus de 100 m².

Ce point constitue un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire de l'île dans les années à venir. En effet, les villes présentent à la Réunion des densités faibles (11 logements à l'hectare dans l'Est par exemple) et leur croissance s'est faite plutôt par extension que par densification. Compte tenu de la croissance démographique et de la baisse continue de la taille des ménages, 7 430 logements seront construits ou reconstruits par an d'ici à 2020 selon l'Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat (AGORAH)¹, soit un total de 156 000 logements ou 56,8 % du parc existant. Les besoins en foncier correspondant à ces logements dépendront alors de leur densité : à 30 logements par hectare (objectif du SAR), 5 200 hectares seront nécessaires; à 15 logements par hectare, le double de surface serait nécessaire, soit plus de 10 000 hectares.

Pour éviter que ces logements² ne soient réalisés de façon anarchique, et donc dans le but de préserver les espaces naturels et les surfaces agricoles, notamment la sole cannière, un établissement public foncier a été constitué le 26 novembre 2002. Cet établissement, qui regroupe la Région, le Département et les différentes communes, soit directement, soit par l'intermédiaire des communautés de communes, a pour vocation la constitution et le portage d'un patrimoine foncier suffisant pour favoriser, dans ce contexte de forte pression foncière, la construction de logements et d'équipements publics. Les besoins estimés portent ainsi sur 4 500 ha pour la décennie à venir, devant permettre de construire environ 90 000 logements. Seuls 1 400 ha ont pu être identifiés à ce jour, ce qui situe l'ampleur de l'enjeu pour cette nouvelle structure.

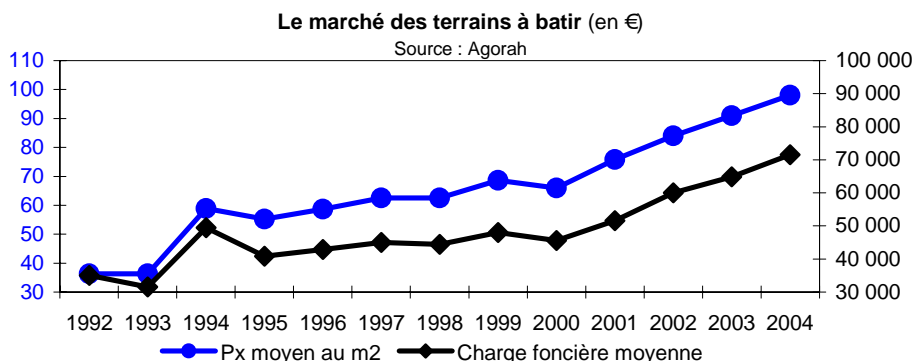
L'établissement public foncier de la Réunion (EPFR) se substitue ainsi à la Société foncière du département (SOFOND), qui réalise déjà du portage foncier. L'EPFR, en raison de son statut, peut être délégataire du droit de préemption et d'expropriation, ce qui n'était pas le cas de la SOFOND. Il permet par ailleurs un portage du foncier sur des durées plus longues (7 à 10 ans) que celles pratiquées aujourd'hui. Enfin, il pourra bénéficier d'une ressource fiscale propre, la Taxe spéciale d'équipement (TSE), assise sur les quatre "vieilles" taxes directes (foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle et taxe d'habitation) et a perçu une dotation de départ de 11,5 millions d'€ provenant à parité de l'Etat, de la Région et du Département.

De 2003 à 2006, l'EPFR a procédé à 63 acquisitions sur une surface totale de 104 hectares (répartis sur 17 communes) et pour un montant d'environ 10,8 millions d'€. Ses ressources totales ont été portées à près de 33 millions d'€ ce qui laisse à l'établissement une capacité d'engagement résiduelle de 14 millions d'€ à fin 2006 pour réaliser le programme d'acquisitions définit jusqu'en 2008.

¹ L'INSEE table sur 8 000 à 9 600 logements par an, la différence avec le chiffre de l'AGORAH provenant de l'estimation des destructions (500 / an selon l'AGORAH, 2 000 / an selon l'INSEE).

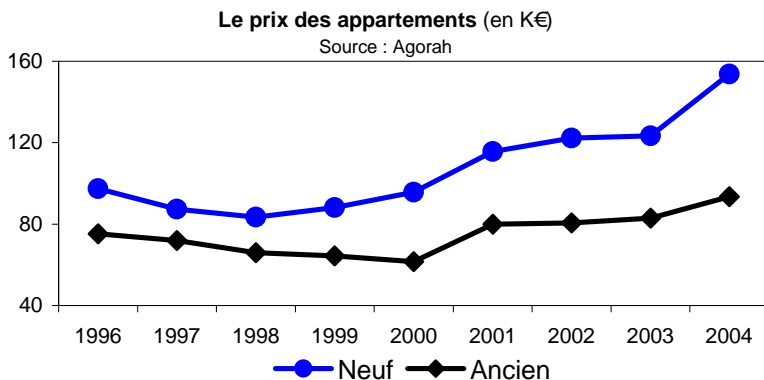
² Selon l'INSEE, sur les 9 000 logements supplémentaires qui seront nécessaires par an jusqu'en 2010, 6 000 environ devraient être des logements sociaux.

Dans ce contexte de forte demande et de rareté de l'offre, les prix sont inévitablement tirés à la hausse comme le montrent les études réalisées par l'AGORAH au travers de son observatoire :



De 1994 à 2004, les prix au m² des terrains à bâtir se sont accrus de plus de 65 %, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 5,2 % par an. Deux périodes distinctes peuvent être relevées : de 1994 à 2000 les prix se sont accrus de seulement + 1,9 % par an en moyenne avant d'accélérer nettement entre 2000 et 2004 (+ 10,4 % par an).

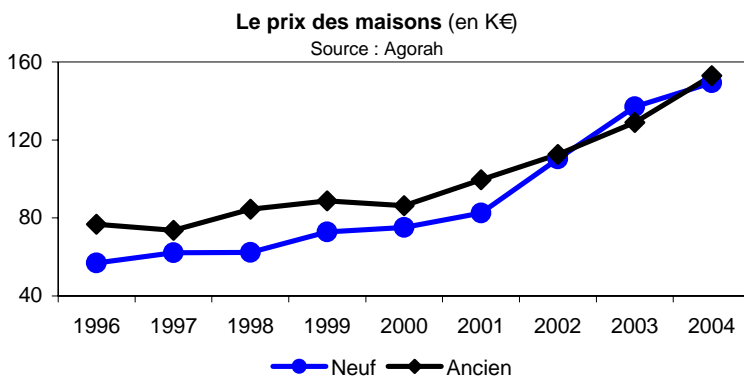
La progression de la charge foncière (prix moyens des terrains achetés) est plus contenue (+ 3,8 % par an entre 1994 et 2004), les ménages compensant la hausse des prix par une réduction des surfaces achetées.



L'évolution du prix des appartements apparaît plus marquée pour le neuf, qui bénéficie des incitations liées aux lois de défiscalisations, que pour l'ancien. L'évolution comparée des deux courbes fait ressortir un net décrochage en 2004, les prix du neuf augmentant de manière bien plus significative que ceux de l'ancien. Cette situation pourrait correspondre à un phénomène de « surchauffe » lié notamment à la pérennisation par la loi programme des mécanismes de défiscalisation.

S'agissant des maisons individuelles, il est intéressant de constater qu'à l'exception de l'année 2003, le marché de l'ancien est plus élevé que celui du neuf. Cette situation est le reflet

du décalage entre les programmes neufs du type « lotissement », qui offrent des surfaces foncières réduites en rapport avec l'évolution des prix du terrain, et les transactions opérées sur des biens « historiques » qui disposent de surfaces foncières plus importantes mais dont le prix est limité par la capacité financière des acheteurs.



2.1 Les logements sociaux et primés

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le financement du logement social relève des dispositions budgétaires et comptables de la loi organique du 1^{er} août 2001 (LOLF) relative aux lois de finance. Ceci se traduit par la mise en place d'un Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré et rattaché à l'action « logement » du programme « améliorations des conditions de vie outre-mer ». Les crédits sont mis à disposition du Préfet selon trois sous-actions : dont la fongibilité entre elles est une des caractéristiques du BOP pour disposer de marges de manœuvres dans la ventilation des crédits alloués.

- 1- logement (aides à la Pierre)
- 2- accompagnement des politiques d'aménagement (FRAFU – PAQ)
- 3- résorption de l'habitat insalubre (RHI)

La fongibilité entre sous-actions est une des caractéristiques du BOP qui donne des marges de manœuvres dans la ventilation des crédits alloués. Par ailleurs, les dispositions de la LOLF ne permettent plus de récupérer localement les autorisations d'engagement (AE) rendues disponibles par des annulations d'opérations engagées sur les exercices antérieurs, ni de reportés les crédits d'une année sur l'autre.

En 2006, les autorisations d'engagement ont représenté 106,95 millions d'€ hors prêt à taux zéro (PTZ), dont 79 millions d'€ pour le logement (sous-action 1), ce qui correspond à 3 355 logements (neufs et réhabilitation) contre 4 702 en 2005, soit une diminution de 28,6 %, liée aux appels d'offres infructueux. En revanche, 100 % des AE ont été utilisées.

Pour les seuls logements neufs, 2 795 unités ont bénéficié d'une décision positive de financement en 2006, en baisse de – 14,5 % par rapport à 2005 (3269 logements). L'année 2006 se caractérise par l'absence de décision de financement d'opérations de réhabilitation du par locatif (420 logements en 2005) comme de logements individuels (560 unités en 2006

contre 1013 en 2005). En outre, 203 logements ont été financés avec un prêt à taux zéro en 2006.

La résorption de l'habitat insalubre (sous-action 3) a fait l'objet d'une dotation de 21,45 millions d'€ dont 20,4 millions d'€ ont effectivement été distribués sous forme de subventions ayant aidé au financement d'opérations qui permettront de reloger 700 familles et de créer ou d'améliorer 924 logements. Par ailleurs, 4 études et 4 prolongations de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ont été concernées par des subventions RHI.

Dotations et utilisations du Budget Opérationnel de Programme (hors PTZ)				en millions d'€
	2003	2004	2005	2006
Moyens financiers affectés au logement social (hors PTZ)	124,51	122,22	130,80	106,95
<i>Sous action 1 - Logement</i>				79,14
<i>Sous action 2 - Frafu - Paq</i>				6,36
<i>Sous action 3 - RHI</i>				21,45
Décomposition des engagements au titre du logement				
- Constructions de logements neufs :				
Logements en accession très sociale (LES)	1 236	871	903	857
<i>Montant</i>	27,2	19,7	22,2	23,2
Logements locatifs sociaux (LLS) et très sociaux (LLTS)	1 711	1 240	2 366	1 938
<i>Montant</i>	38,8	29,2	49,2	43,8
Nombre total de nouveaux logements	2 947	2 111	3 269	2 795
Montant utilisé total	66,0	48,9	71,4	67,0
- Autres engagements				
Opérations d'amélioration et de réhabilitation logement individuel	715	578	1 013	560
<i>Montant</i>	15,1	12,7	24,1	11,4
Opérations d'amélioration et de réhabilitation parc locatif	439	393	420	0
<i>Montant</i>	3,4	3,0	3,8	0,0
Aides aux promoteurs et autres interventions	2,5	2,0	1,2	0,7
Total des engagements	87,0	66,6	100,6	79,1

Les opérateurs œuvrant dans le secteur du logement social se heurtent toujours à des difficultés récurrentes, notamment le manque de disponibilité de terrains, le problème de l'équilibre financier des opérations (compte tenu des prix plafonds, l'absence de maîtrise des coûts du foncier entraîne des estimations de travaux qui ne correspondent plus au prix du marché), ou encore la réticence de certains élus à autoriser la création de logements sociaux trop nombreux sur leurs communes. Enfin, les entreprises se désintéressent parfois de ce marché où les marges sont tirées et les appels d'offres irrégulièrement distribués dans l'année.

2.2 Les logements terminés en 2006

Le nombre total d'attestations délivrées par le comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité (CONSUEL) en 2006 progresse pour les logements neufs à 11 928 unités (+ 4,8 %). Toutefois ce sont les opérations groupées de plus de 9 logements, incluant les logements sociaux et les programmes en défiscalisation (partiellement commercialisés en métropole), qui expliquent cette hausse (4 212 logements, en hausse de + 16,2 %). A l'inverse, 7 716 logements se sont vus délivrer une attestation en 2006 (- 0,6 %) dans des opérations de moins de 9 unités, plus représentatives de l'investissement en logement des ménages. La

diminution atteint - 3,8 % pour les seules opérations individuelles, soit 6 317 logements en 2006, contre 6566 en 2005.

Il en résulte une réduction de 4 point à 53 % de la proportion des logements individuels dans le total des logements visés. Cette tendance reflète la verticalisation progressive du logement en milieu urbain.

Evolution du nombre de logements neufs visés par le CONSUEL

Logements visés	2003		2004		2005		2006	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- en opérations groupées	4 295	38%	4 899	42%	4 820	42%	5 611	47%
- en opérations individuelles	7 142	62%	6 700	58%	6 566	58%	6 317	53%
Total	11 437	100%	11 599	100%	11 386	100%	11 928	100%

Source : CONSUEL

3. LES PRINCIPAUX AUTRES MARCHES DU BTP

3.1 Les constructions publiques

En 2006, le marché des constructions publiques (hors hôpitaux et armée) a progressé de + 59,2 % par rapport à 2005, passant de 80 à 127 millions d'euros. La Région a réalisé plus de la moitié des investissements totaux (56,7 %) et le Département en a effectué 38,6 %. L'Etat a multiplié par presque six ses investissements à 5,6 millions d'€, soit 4,4 % des montants engagés.

Constructions publiques (crédits de paiement)

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 05/04
Maîtrise d'ouvrage Région	39,1	32,1	27,8	44,7	72,1	61,3%
dont enseignement et formation	32,7	25,6	20,9	32,5	63,0	93,8%
Maîtrise d'ouvrage Département	45,9	36,8	40,3	32,7	49,1	50,2%
dont enseignement	24,7	16,3	22,3	21,8	23,9	9,6%
Maîtrise d'ouvrage Etat	2,2	2,1	1,7	1,0	5,6	460,0%
dont enseignement	0,2	0,1	0,4	0,0	0,0	n.s.
Aéroport	6,9	3,8	1,1	1,5	0,4	-73,3%
dont Aéroport passagers (CCIR)	1,0	0,0	0,0	1,5	0,4	-73,3%
dont Aéroport fret (CCIR)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s.
Total	94,1	74,8	70,9	79,9	127,2	59,2%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

3.2 Les travaux publics et le génie civil

Sous l'impulsion du chantier de la route des Tamarins, le marché des travaux routiers s'est encore fortement développé en 2006 (+ 79,5 %) après une progression déjà remarquable en 2005 (+ 154,5 %), passant de 199 à 358 millions d'euros. Cette progression provient exclusivement des travaux relatifs aux routes nationales (+ 108,1 % à 322 millions d'euros), tandis que ceux concernant les routes départementales (- 3,0 % à 35,1 millions d'euros) et les

voiries d'exploitation et routes forestières (- 91,7 % à 0,7 millions d'euros) se sont contractés. Les opérations concernant les routes nationales (90 %) ont concentré la majorité des investissements devant les routes départementales (9,8 %) et les voiries d'exploitation et les routes forestières (0,2 %).

Montant des travaux routiers (investissements et entretien) (1)						en millions d'€
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Routes nationales	66,7	73,7	55,0	154,7	322,0	108,1%
Investissements	59,1	66,5	53,7	154,1	317,1	105,8%
Entretien	7,6	7,2	1,3	0,6	4,9	n.s.
Routes départementales	25,1	17,5	17,1	36,2	35,1	-3,0%
Investissements	19,0	12,8	11,9	31,2	28,9	-7,4%
Entretien	6,1	4,7	5,2	5,0	6,2	24,0%
Voiries d'exploitation et routes forestières	2,3	3,9	6,2	8,4	0,7	-91,7%
Total	94,1	95,1	78,3	199,3	357,8	79,5%

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion
(1) Maîtrise d'ouvrage Etat, Région et Département

Pour la troisième année consécutive, les travaux de génie civil se sont inscrits en hausse en 2006 (+ 22,9 %) pour atteindre 117,5 millions d'euros. Il convient de souligner la croissance des dépenses effectuées au profit des infrastructures portuaires et aéroportuaires, multipliées par plus de trois en 2006, en raison d'importants travaux d'agrandissement au Port Est.

Les investissements au titre de la gestion de l'eau se sont contractés en 2006 (- 9,0 %), mais représentent, avec 76 millions d'euros, 65 % des travaux de génie civil effectués dans l'année. La quasi-totalité de ces investissements correspondent à la réalisation de périmètres irrigués dans le cadre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest.

Les travaux portuaires et aéroportuaires totalisent 40,4 millions d'€ en 2006, soit 34 % des opérations de génie civil de l'exercice.

Investissements pour les opérations de génie civil (montants réalisés)						en millions d'€
Opérations	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	
Travaux portuaires et aéroportuaires	2,0	2,2	12,1	40,4	233,9%	
Endiguement de ravines	0,4	0,1	0,0	1,1	n.s.	
Gestion de l'eau	43,0	82,9	83,5	76,0	-9,0%	
dont réalisation de périmètres irrigués	42,6	82,1	83,2	75,8	-8,9%	
dont recherche en eau	0,4	0,8	0,3	0,2	-33,3%	
Centrales électriques et réseau EDF						
Total investissements (hors EDF)	45,4	85,2	95,6	117,5	22,9%	

Source : Cellule économique du BTP de la Réunion

Section 3

Le secteur tertiaire

§ 1. LE COMMERCE

Le commerce reste un secteur clé de l'économie réunionnaise, notamment en terme d'emploi puisqu'il occupe 29 000 des 124 000 salariés du secteur marchand recensés par les ASSEDIC en fin 2005, soit près du quart. Son poids dans le PIB est plus mesuré avec 9,5 % de la valeur ajoutée brute totale selon les derniers comptes économiques régionaux (année 2003), proportion comparable à celle observée en métropole mais inférieure de 3 à 4 points à celle des départements Antillais. Par ailleurs, la dynamique de croissance de la valeur ajoutée générée par les activités commerciales sur 5 ans (1998-2003) est moins rapide (+ 4,1 % en moyenne) que celle du PIB (+ 6,6 % en moyenne), ce qui traduit une diminution relative de la contribution de ce secteur à la création de richesse de l'île.

En 2005 et 2006, le secteur a bénéficié d'une consommation intérieure à la croissance solide et d'un appareil commercial en développement sensible avec la concrétisation de projets d'envergures dans le sud et l'est du département.

Le secteur du commerce se décline en trois sous ensemble principaux, le commerce de détail, le commerce de gros et intermédiaires, puis la distribution et réparation automobile. Le niveau d'activité du commerce de détail et de la distribution automobile est directement lié à la consommation des ménages, tandis que le commerce de gros, plus en amont, est aussi sensible au niveau de la consommation des entreprises et des collectivités.

En matière d'emploi, les dernières données sur les salariés du secteur marchand révèlent une croissance sur un an de seulement + 1,5 % pour le commerce, tandis que tous secteurs confondus, la hausse atteint + 4,2 %

1. PANORAMA DES ENTREPRISES DU SECTEUR

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises du secteur du commerce qui comptent au minimum dix salariés ou réalisent au moins 800 K€ de chiffre d'affaires, porte sur l'exercice 2003.

Les 1 056 entreprises recensées dans cette enquête ont généré un chiffre d'affaires (CA) de près de 7 milliards d'euros en 2003 pour une marge commerciale de 1,4 milliard d'euros et une valeur ajoutée (VA) d'un milliard d'euros. Le chiffre d'affaires net par entreprise s'élève en moyenne à 6,6 millions d'€ tandis que les entreprises recensées emploient près de 21 000 personnes.

Le secteur commercial réunionnais est dominé par le commerce de détail qui recouvre près de la moitié des entreprises et des salariés du secteur. Il génère 38 % du volume d'affaires total et 45 % de la valeur ajoutée créée. La distribution alimentaire produit 44 % de la VA des détaillants, dont 85 % est imputable à la grande distribution.

En terme de VA produite, viennent en seconde position (30,6 % de la VA d'ensemble) les entreprises de commerce de gros et les intermédiaires (centrales d'achat). Leur importance relative en terme de nombre d'entreprises et d'emplois apparaît moins élevée, respectivement 26 % et 22 %.

Enfin, le poids de la distribution automobile (vente et réparation) dans le commerce est sensiblement équivalent qu'il s'agisse de VA (20 %), du nombre d'entreprises concernées (22 %) ou des effectifs employés (22 %).

Malgré la présence de groupes de taille importante, l'essentiel des entreprises enquêtées sont des PME, puisque seules 7 entreprises sur 1 056 ont plus de 250 salariés. Ce chiffre passe à 59 en abaissant le seuil à 50 salariés.

Pour autant, les ratios de gestion sont très disparates selon les sous-secteurs, le CA par entreprise allant de 1,2 million d'euros pour l'artisanat à caractère commercial à 30 millions d'euros pour les intermédiaires du commerce. Rapportés aux effectifs, les écarts sont également très importants, avec, pour les deux mêmes catégories, une VA par employé qui oscille entre 71 milliers et un million d'euros.

Les entreprises du commerce en 2003 (1)					en millions d'€
	Nbre d'entr.	Nbre de sal.	CA	VA	Marge com.
Commerce de gros	254	4 087	2 128	314,7	455,6
. alimentaire	68	1 276	706	92,4	164,2
. non alimentaire	65	1 089	459	72,7	105,0
. interindustriel	121	1 722	963	149,6	186,4
Commerce de détail	514	11 065	2 634	443,4	659,6
. alimentation générale de grande surface	65	4 519	1 292	172,0	242,8
. alimentation générale de proximité	36	257	73	8,1	12,1
. alimentaire spécialisé	11	110	19	3,4	5,1
. habillement, textile, cuir	48	1 288	166	46,1	73,1
. équipement du foyer	107	2 258	546	86,9	159,1
. pharmacies, articles médicaux	155	1 173	256	69,7	82,4
. hygiène, culture, loisirs et sports	33	770	122	29,7	43,6
. spécialisés divers	55	623	152	24,5	36,0
. vente détail hors magasins, réparations,,,,,	4	67	9	3,0	5,4
Intermédiaires du commerce	18	536	548	42,9	57,3
. groupement centrales d'achats	11	436	525	37,5	48,5
. autres intermédiaires	7	100	24	5,4	8,8
Commerce et réparation automobile	231	4 569	1 609	208,5	267,4
Artisanat commercial	39	685	49	17,7	8,0
Total	1 056	20 942	6 969	1 027	1 447,9

Source : Enquête annuelle d'entreprises INSEE

(1) Entreprises d'au moins 10 salariés ou d'au moins 800 000 € de chiffre d'affaires

2. PANORAMA DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL REUNIONNAIS

La répartition de la surface de vente par branche d'activité montre la prédominance du commerce non alimentaire avec 599 863 m², soit 68,17 % de la superficie totale dont 62,2 % représentent une surface de plus de 300 m². Les commerces spécialisés de plus de 300 m² sont principalement des magasins d'équipement de la maison (45,8 % de la surface), y compris les magasins de bricolage (22,3 %), des concessionnaires automobiles et activités liées (28,3 %), des commerces dédiés à l'équipement de la personne (14,9 %) et à la culture et les loisirs (3,7 %) et des jardinerie (7,3 %). La superficie occupée par les entreprises de commerce à dominante alimentaire¹ s'élève à 280 925 m², soit 31,9 % de la surface de vente départementale, dont 57,1 % est occupée par des unités d'une surface supérieure à 300 m². Les hypermarchés et très grandes surfaces sont au nombre de 16 pour une surface totale de 74 231 m², soit près de 45,4 % des surfaces de plus de 300 m² à dominante alimentaire et un peu plus de 26 % de l'ensemble des surfaces alimentaires.

Surfaces commerciales (02/2007)

	Nombre	%	Surface	%
<i>Commerces à dominante alimentaire > 300 m²</i>	126	6,9%	163 655	58,3%
. Hypermarchés et très grandes surfaces > 2 500 m ²	16	12,7%	74 231	45,4%
. Supermarchés	110	87,3%	89 424	54,6%
<i>Commerces à dominante alimentaire < 300 m² (1)</i>	1 704	93,1%	117 270	41,7%
Total commerces à dominante alimentaire	1 830	35,8%	280 925	31,9%
<i>Commerces spécialisés > 300 m²</i>	315	9,6%	373 413	62,2%
. Equipement de la personne	74	23,5%	55 740	14,9%
. Equipement de la maison	155	49,2%	170 900	45,8%
<i>dont Bricolage</i>	61	19,4%	83 418	22,3%
<i>dont Meubles - électroménager</i>	58	18,4%	64 785	17,3%
. Jardinerie	19	6,0%	27 429	7,3%
. Culture et loisirs	18	5,7%	13 834	3,7%
. Voitures et activités liées	49	15,6%	105 510	28,3%
<i>Commerces spécialisés < 300 m² (1)</i>	2 961	90,4%	226 450	37,8%
Total commerces spécialisés	3 276	64,2%	599 863	68,1%
Total	5 106	100,0%	880 788	100,0%

Source : DDCCRF et Etude SDUC

(1) Données 1997

L'équipement commercial alimentaire à la Réunion poursuit son développement. En effet, les surfaces autorisées et non encore construites (11 301 m²) représentent 7,3 % de l'appareil commercial actuel (surfaces exploitées ou fermées depuis moins de deux ans) contre 9,6 % en 2005. Les principaux projets autorisés concernent une création d'hypermarché (3 500 m²) et une transformation ou extension d'un supermarché existant en très grandes surfaces (TGS).

¹ Les données concernant les commerces de moins de 300 m² n'ont qu'une valeur indicative en raison de leur ancienneté (1997).

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m²) s'élève à 168 363 m² en début d'année 2007, dont 4 708 m² sont fermés depuis moins de deux ans et peuvent donc bénéficier d'une réouverture sans passage devant la Commission départementale à l'équipement commercial (CDEC). Ce niveau d'équipement commercial représente une densité¹ moyenne de 211 m²/1 000 habitants, inférieure à celle de métropole (267 m²/1000 habitants en 2000). Néanmoins, en tenant compte des surfaces autorisées par la CDEC, la densité réunionnaise atteindrait 228 m² pour 1 000 habitants.

La densité au titre des seize hypermarchés s'établit à 97 m²/1 000 habitants et reste inférieure aux données métropolitaines pour ce type d'implantations (120 m²/1 000 habitants), de même que leur surface moyenne (4 639 m² à la Réunion contre 5 748 m² dans l'hexagone en 2000).

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m² (02/2007)

	Exploités		Fermés		Extension		Création		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	16	74 231	0	0	0	0	1	3 500	16	77 731
Supermarchés	109	89 424	10	4 708	3	2 748	6	5 053	125	99 185
Total	125	163 655	10	4 708	3	2 748	7	8 553	142	176 916

Source : DDCCRF

En terme de densité, la répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² à vocation alimentaire s'est sensiblement modifiée en 2006 avec un rattrapage des zones Est et Sud qui ont dépassé le Nord. Suite au développement de la zone commerciale de Sainte Suzanne, l'Est propose le niveau d'équipement le plus élevé avec 249 m²/1 000 habitants contre 201 m²/1 000 l'année dernière. De même, les créations de 2006 dans le Sud ont permis de faire passer la densité de 205 m²/1 000 habitants à 225 m²/1 000 habitant. Dans le Nord, la densité passe de 230 m²/1 000 habitants à 194 m²/1 000 habitants sous l'effet conjugué d'une légère diminution des surfaces et d'une augmentation de la population.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² (02/2007)

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.
Grandes surfaces à dominante alimentaire							
. Zone Nord	24	35 747	22%	194	0	0	194
. Zone Est	18	28 348	17%	249	3	4 887	292
. Zone Sud	52	61 868	38%	225	2	5 820	241
. Zone Ouest	31	37 692	23%	192	1	594	195
Total	125	163 655	100%	213	6	11 301	228

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants.

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

¹ Les densités ont été calculées sur la base des dernières estimations de population par zone géographique de l'INSEE disponibles (2004)

Les nouveaux projets devraient confirmer ces évolutions : d'ici trois ans, l'Est prédominerait toujours avec 292 m²/1 000 habitants et le Sud atteindrait 241m²/1 000 habitants. Le retard actuel de la zone Ouest s'est creusé puisqu'en 2006 aucune surface supplémentaire n'a été enregistrée. Un projet de faible envergure (594 m²) n'améliorera dans les années à venir que très légèrement la densité actuelle (192 m²/1 000 habitants).

Dans la moitié Ouest du département, quatre hypermarchés sont situés dans la région de Saint-Denis, trois dans celle de Saint-Pierre et trois dans les communes de Saint-Paul, Saint-Louis et du Port. A l'Est de l'île, six hypermarchés sont répartis dans les communes de Saint-Benoît, Sainte Suzanne, le Tampon et Saint-André.

En tenant compte du parc actuel de 16 hypermarchés ou grandes surfaces assimilées (surface supérieure à 2 500 m²) et des autorisations délivrées par la CDEC (créations ou extensions), le nombre d'hypermarchés à la Réunion pourrait être porté à 18 à brève échéance pour une surface totale de 80 721 m².

Etat des hypermarchés et perspective du nombre de supermarchés (02/2007)

Nom	Surfaces actuelles (m2)			Commune	Date (1)	Nature
	Hyper	Super	Sup.			
Jumbo Score Chaudron	4 908			Saint-Denis		
Jumbo Score Duparc	5 980			Sainte-Marie		
Jumbo Score Savanah	5 850			Saint-Paul		
Jumbo Score St Pierre	5 000			Saint-Pierre		
Jumbo Score Beaulieu	4 200			Saint-Benoît		
Jumbo Score Port	5 700			Le Port	08/02/1995	
Jumbo Score Cocoteraie	2 997			Saint André	19/07/2006	
Carrefour	7 450			Saint-Denis		
Carrefour Q. Français	5 525			Sainte-Suzanne	14/10/1999	
Hyper Champion Butor	2 811			Saint-Denis		
Hyper Champion Pichan	3 125			Saint-Benoît		
Hyper Crack Canabady	4 500			Saint-Pierre		
Hyper Champion Chatoire	3 500			Le Tampon		
Géant Casino Caserne	5 685			Saint-Pierre	12/12/2005	
Hyper U Bel Air	4 500			Saint-Louis		
Super U Sessa	2 500			Saint-André	15/03/2004	
Hyper U			3 500	Saint-André	15/03/2004	Création
Asia Store			390	Saint-André	02/03/2007	Création
CBO Territoria			594	Saint-Paul	15/05/2006	Création
Champion Soresum		1 700	1 290	Le Tampon	01/07/2005	Extension
HOAREAU			422	Tampon	07/10/2003	Création
Leader Price St Benoît			997	Saint-Benoît	02/04/2004	Création
Leader Price			1 050	Saint Pierre	24/11/2006	Création
Champion Cilaos		400	555	Cilaos	24/11/2006	Extension
Super U		1 500	903	Etang-Salé	18/02/2005	Extension
Super U			1 600	Saint Joseph	09/11/2005	Création
Total	74 231	3 600	11 301			

Source : DDCCRF

(1) Date d'autorisation du projet par la CDEC

Les groupes « Vindémia » (Groupe Casino) et « Caillé Grande distribution » (groupes Caillé et Hayot) sont les principaux acteurs de la grande distribution à la Réunion, le second ayant augmenté ses surfaces de vente en intégrant en franchise plusieurs magasins « Crack ».

Répartition des surfaces commerciales alimentaires par groupe (02/2007)

en m²

Groupes	Surface existante	Surface autorisée	Surface Totale	% Surf. totale	Surf. totale 2005	Var, 06/05
Vindémia (1)	54 240	0	54 240	30,2%	53 743	0,9%
<i>dont Oké</i>	4 725	0	4 725	2,6%	5 025	-6,0%
Caillé-Hayot (2)	51 648	1 845	53 493	29,8%	46 991	13,8%
<i>Cadre</i>	11 845	903	12 748	7,1%	12 569	1,4%
Crack	1 900	0	1 900	1,1%	7 276	-73,9%
Casino	11 966	0	11 966	6,7%	11 966	0,0%
Distridom (3)	10 796	2 047	12 843	7,1%	12 120	6,0%
Skal	0	0	0	0,0%	0	
Indépendants	21 260	6 506	27 766	15,5%	24 465	13,5%
Inexploités	4 708	0	4 708	2,6%	9 164	-48,6%
Total	168 363	11 301	179 664		178 294	-0,8%

Source : DDCCRF

(1) Jumbo Score, Score

(2) Carrefour, Champion, Dia, Shopi

(3) Leader Price

Le relatif sous dimensionnement de l'équipement commercial à vocation alimentaire à la Réunion, en comparaison de la métropole, n'est pas transposable au commerce spécialisé. En effet, la densité moyenne constatée sur l'île pour le commerce spécialisé (actuellement 491 m²/1 000 habitants) devrait être portée à 568 m²/1 000 hab en tenant compte des projets approuvés par la CDEC, soit un niveau supérieur à celui observé en métropole (494 m²/1 000 hab. en 2000).

La répartition des densités des grandes surfaces spécialisées traduit la prédominance du Nord (598 m²/1000 habitants) et du Sud (577 m²/1 000 hab), devant l'Ouest (367 m²/1 000 hab) et l'Est (314 m²/1000 hab). Les projets autorisés par la CDEC sont essentiellement situés dans le Sud, l'Est et le Nord du département.

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m² au 8 février 2007

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.
Grandes surfaces spécialisées							
. Zone Nord	87	110 123	29,3%	598	8	21 370	715
. Zone Est	38	35 760	9,5%	314	10	13 695	434
. Zone Sud	134	158 584	42,1%	577	13	21 959	657
. Zone Ouest	62	71 909	19,1%	367	4	3 277	384
Total	321	376 376	100,0%	489	35	60 301	568

Source : DDCCRF et CCIR

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Les niveaux d'équipement de l'appareil commercial réunionnais varient fortement selon le type de produits. S'agissant de la distribution automobile, la Réunion connaît un niveau d'équipement très supérieur à la métropole (140 m²/1 000 hab à la Réunion contre 61 m²/1 000

hab. en métropole). En revanche, le secteur de la culture et des loisirs est très nettement sous représenté dans le département (18 m²/1 000 hab contre 43 en métropole). De même, la Réunion accuse un retard d'équipement commercial dans le secteur de l'équipement de la maison (224 m²/1 000 hab. à la Réunion contre 260 en métropole), qui sera toutefois totalement comblé avec les importants projets approuvés par la CDEC pour 29 440 m² supplémentaires.

Répartition par activité des surfaces de plus de 300 m² au 8 février 2007

	Surfaces existantes				Surfaces sup. (1)		
	Nb	S	%	Dens.	Nb	S	Dens.
Grandes surfaces spécialisées							
. Equipement de la personne	74	55 744	14,8%	71	7	7 110	80
. Equipement de la maison	156	171 661	45,6%	219	21	29 440	256
<i>dont bricolage</i>	62	84 179	22,4%	107	5	13 978	125
. Jardinerie	19	27 429	7,3%	35	1	5 240	42
. Culture et loisirs	19	14 134	3,8%	18	3	2 880	22
. Voitures et activités liées	53	107 408	28,5%	137	3	15 631	157
Total	321	376 376		479	35	60 301	556

Source : DDCCRF et CCIR

La densité s'entend en nombre de m² pour 1 000 habitants, calculée à partir de l'estimation de l'INSEE au 1er janvier 2006.

(1) "Nb" représente le nombre de créations alors que "S" représente la surface de ces créations ajoutée aux surfaces des extensions de magasins déjà existants.

Le tableau ci-après retrace les surfaces commerciales supplémentaires autorisées par la CDEC depuis 2002. Le nombre de projets de création ou d'extension de surfaces commerciales de plus de 300 m² présenté à la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) s'est élevé à 33 en 2006 (27 en 2005, 30 en 2004, 35 en 2003, 14 en 2002, 18 en 2001 et 24 en 2000). Les autorisations de l'année 2006 sont en progression pour tous les types d'activité à l'exception du secteur alimentaire et de celui des concessionnaires automobiles.

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC

Secteur d'activité	en m ²				
	2002	2003	2004	2005	2006
Alimentaire	1 099	4 065	8 341	5 737	4 028
Equipement de la maison	15 097	15 769	4 499	7 484	9 717
Equipement de la personne	0	4 816	3 000	2 158	4 497
Culture et loisirs	980	1 327	1 000	0	5 374
Voiture et équipement auto	0	1 487	5 736	4 408	2 896
Autres	505	1 800	6 601	3 025	7 237
Total	17 681	29 264	29 177	22 812	33 749

Source : DDCCRF

Sur les 33 projets étudiés en 2006, 28 ont été autorisés. Il convient de relever l'autorisation donnée à l'extension (+ 8 886 m²) du centre commercial de Duparc qui atteindra les 14 876 m² au total, à l'implantation d'un Virgin Mégastore à Saint-Denis (1 700 m²), d'un espace commercial à Saint-Gilles qui contiendra 22 boutiques (2 089 m²) et d'un « Leroy Merlin » (bricolage) à Sainte-Marie (5 850 m²). Depuis le début de l'année 2007, la CDEC a autorisé le projet Pôle Océan sur une surface de 15 800 m² ainsi que l'extension de 3 500 m² du « Mr. Bricolage » de Saint-Pierre. Deux multiplexes sont par ailleurs à l'étude.

§ 2. LE TOURISME

1. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Les statistiques des services de la Direction départementale de la Police aux frontières (PAF), établies à partir d'un décompte journalier des arrivées par nationalité à l'aéroport Réunion Roland-Garros, ne permettent pas de faire la distinction d'une part, entre les Français résidents et non-résidents et, d'autre part, entre les citoyens de l'Union européenne et les Français, seuls les étrangers hors Union européenne étant tenus de fournir certains renseignements sur leur identité. En revanche, l'enquête annuelle sur la fréquentation touristique menée depuis 1989 par l'INSEE et le CTR permet d'évaluer approximativement le nombre de touristes parmi les passagers des lignes aériennes.

L'évolution du nombre de voyageurs enregistrés à leur arrivée à l'aéroport de Réunion-Roland-Garros entre 2002 et 2006, y compris les résidents réunionnais, est retracée dans le tableau ci-dessous.

Entrées de voyageurs

						Variations
	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Français et originaires de l'UE	716 593	745 636	815 440	831 020	731 522	-12,0%
Etrangers, dont	43 535	38 817	36 897	33 935	30 604	-9,8%
<i>Malgaches</i>	6 211	4 924	4 262	3 545	3 317	-6,4%
<i>Mauriciens</i>	23 675	20 208	18 702	16 805	14 378	-14,4%
<i>Divers</i>	13 649	13 685	13 933	13 585	12 909	-5,0%
Total	760 128	784 453	852 337	864 955	762 126	-11,9%

Source : Direction départementale de la police aux frontières

En 2006, le nombre de voyageurs entrant sur le territoire réunionnais s'est inscrit en forte baisse (- 11,9 %) par rapport à l'année précédente, passant de 864 955 à 762 126 et ce, quelle qu'en soit la provenance. Les entrées de voyageurs en provenance de l'Union européenne, qui représentent 96 % des entrées totales, se caractérisent par un fléchissement de - 12 %. Pour les personnes non originaires de l'espace européen, le repli est de - 9,8 %. Les arrivées de ressortissants malgaches et mauriciens se sont réduites respectivement de - 6,4 % et - 14,4 %.

Les résultats de l'enquête sur la fréquentation touristique menée par l'INSEE révèlent une forte diminution du nombre de touristes à la Réunion (- 31,8 %), en liaison avec la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Chikungunya. Le nombre de touristes s'établit à 278 800 (contre 409 000 en 2005), soit 36,6 % des entrées de voyageurs à la Réunion.

Les touristes se répartissent entre originaires de la Réunion ou non dans un rapport de près de 20 % pour les réunionnais d'origine et un peu moins de 80 % pour les autres. Pour les deux catégories, la fréquentation a reculé en 2006, les réunionnais d'origine ont été les plus fidèles, la baisse s'étant limitée à - 18,8 % contre - 34,1 % pour les non-originaires.

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Type de touristes						
Touristes d'agrément	205 500	208 500	183 035	161 900	80 100	-50,5%
Touristes affinitaires	159 600	164 900	180 316	184 400	134 900	-26,8%
Touristes d'affaires	45 500	44 200	51 563	46 900	47 100	0,4%
Autres catégories	15 400	14 400	15 086	15 800	16 700	5,7%
Pays de résidence						
France métropolitaine	334 300	347 200	343 172	330 000	209 500	-36,5%
Autres pays d'Europe	17 200	16 400	20 740	14 100	10 500	-25,5%
Maurice	30 600	27 400	26 222	24 800	20 100	-19,0%
Autres pays	43 900	41 000	39 866	40 100	38 700	-3,5%
Mode d'hébergement principal						
Hôtel et résidences de tourisme	139 800	147 900	147 576	135 200	82 200	-39,2%
Village-vacances, gîtes	58 600	61 400	45 860	45 100	16 000	-64,5%
Location	26 400	26 900	29 404	30 700	18 600	-39,4%
Parents, amis	191 500	185 800	199 670	190 400	154 100	-19,1%
Autre hébergement	9 700	10 000	7 490	7 600	7 900	3,9%
Total	426 000	432 000	430 000	409 000	278 800	-31,8%

Sources : enquête annuelle INSEE et Comité du tourisme de la Réunion

La répartition par pays de résidence des personnes en visite dans l'île montre que la diminution a concerné la quasi totalité des marchés géographiques. Toutefois, elle a particulièrement été marquée avec la métropole (-36,5 %), le reste de l'Europe, l'île Maurice et les « autres pays » diminuant respectivement de - 25,5 %, - 19 % et - 3,5 %.

La métropole reste le premier pourvoyeur de vacanciers avec 75 % des arrivants devant l'île Maurice (7,2 %) et les autres pays d'Europe (3,7 %). Les visiteurs du reste du monde représentent 13,9 % des personnes en visite.

Le tourisme à la Réunion se décompose en trois principaux marchés : le tourisme d'agrément, le tourisme affinitaire (visite aux amis ou à la famille) et le tourisme d'affaires.

Le tourisme d'agrément, déjà en nette perte de vitesse depuis deux ans (- 11,5 % en 2005 et - 12,2 % en 2004), a été le plus touché la crise sanitaire avec une diminution de plus de moitié en 2006 (- 50,5 %), soit 80 100 personnes.

Dans la catégorie « tourisme affinitaire », le recul a été moins marqué avec une baisse de fréquentation de - 26,8 %, soit 134 900 individus au total contre 184 400 un an auparavant.

Seul le « tourisme d'affaires » a résisté avec une stabilisation du nombre de ses voyageurs (+ 0,4 % et 47 100 personnes) et ce, grâce à une reprise marquée au quatrième trimestre (+ 25,9 % par rapport à 2005). S'agissant des touristes n'entrant pas dans l'une des catégories précédentes, leur nombre s'est accru de + 3,9 % en 2006 (+ 4,8 % en 2004) pour atteindre 16 700 personnes.

Ces variations importantes n'ont toutefois pas fondamentalement modifié le poids relatif des différentes catégories de tourisme d'une année sur l'autre et ont même accentué certaines tendances lourdes déjà observées. Ainsi, le développement de la part du tourisme affinitaire, visible depuis 1999, se renforce encore avec 48,4 % des visiteurs totaux (contre 45,1 % en

2005, 41,9 % en 2004 et 30,4 % en 1998) aux dépens du tourisme d'agrément dont le déclin est préoccupant (28,1 % contre 39,6 % en 2005, 42,6 % en 2004 et 56,5 % en 1998). Le tourisme d'affaires, seul à avoir résisté à la crise en 2006, voit logiquement sa part de marché croître sensiblement à 16,9 % contre 11,5 %, soit 5,4 points de plus. Les autres catégories de tourisme représentent 6 % du marché.

La diminution du nombre de touristes s'est évidemment répercutée sur la fréquentation de tous les différents modes d'hébergement. Le nombre de personnes ayant logé chez les parents / amis a diminué de - 19,1 % et représente plus que jamais le type d'hébergement le plus utilisé (55,3 % du total en 2006 contre 46,6 % en 2005). En liaison avec la forte baisse du tourisme d'agrément, les hôtels et les résidences de tourisme ont été les plus touchés avec une baisse de - 39,2 % du nombre de visiteurs accueillis en 2006 à 82 200 personnes, soit 29,5 % du total contre 33,1 % un an auparavant. De même, les villages-vacances et gîtes ont capté 64,5 % de touristes en moins et représentent 5,7 % du marché, tandis que les locations ont perdu 39,4 % de touristes sur un an et représentent 6,7 % de l'ensemble. Seuls les « autres hébergements » ont drainé un nombre plus important de visiteurs (+ 3,9 %).

Toujours d'après l'enquête « flux touristiques », les dépenses des touristes au cours de leur séjour à la Réunion se sont élevées à 224,8 millions d'euros en 2006 contre 308,3 millions d'euros en 2005, soit une diminution de - 27,2 %, moins marquée que celle du nombre de touristes (- 31,8 %). Par conséquent, les dépenses touristiques totales moyennes par personne (806 euros) ressortent en hausse de + 6,8 %, grâce notamment à l'augmentation de la durée moyenne du séjour qui passe de 17 à 18,2 jours. Par ailleurs, la durée moyenne des séjours à l'hôtel pour la clientèle ayant choisi ce mode d'hébergement s'est très légèrement améliorée : 7,0 jours après 6,9 jours l'année précédente. Il convient de souligner que l'économie de l'île récupère en outre une quote-part des dépenses encaissées avant le départ par les voyageurs.

Les dépenses payées sur place se sont inscrites en baisse pour l'hébergement (- 10,4 %), les souvenirs - cadeaux (- 7,8 %) et la location de voiture (- 1,1 %), tandis qu'elles ont progressé pour les activités diverses (+ 8,7 %), la restauration (+ 4,2 %) et les loisirs (+ 3,2 %).

En matière de budget sur place, les débours des touristes se répartissent entre la restauration (21,8 % de la dépense totale par ménage), l'hébergement (21,3 %), les souvenirs et les cadeaux (14,9 %), la location de voiture (14,8 %), les loisirs (12,7 %) et les dépenses diverses (12,9 %).

Enfin, 5 850 « croisiéristes » ont emprunté les voies maritimes pour débarquer à la Réunion en 2006 contre 8 632 en 2005.

2. BILAN DE L'ACTIVITE HOTELIERE

La Réunion dispose schématiquement de trois bassins d'implantation d'hôtels : la région de Saint-Denis, qui accueille principalement la clientèle de tourisme d'affaires, la région de l'Ouest, tournée vers le tourisme balnéaire et enfin les autres zones (régions des Hauts et du Sud principalement) caractérisées par une infrastructure hôtelière de faible densité et des hôtels de petite taille vers lesquels se tournent à la fois les touristes et les résidents.

L'enquête sur la fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE et la Délégation régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme (DRCAT) révèle une diminution tant au niveau des capacités d'accueil des structures hôtelières réunionnaises que de la fréquentation de ces hôtels, reflet du repli du nombre de touristes à la Réunion. Malgré une baisse des chambres disponibles de - 17 %, le taux d'occupation des chambres s'est inscrit en retrait de -7,8 points à 52,2 %, impliquant de fait un fléchissement de - 27,6 % du nombre de chambres louées. Parallèlement, l'évolution du nombre de nuitées¹ en 2006 (- 31 %) corrobore le repli d'activité du secteur de l'hôtellerie en 2006 par rapport à l'année précédente.

Fréquentation hôtelière

						Variations
	2002	2003	2004	2005	2006	2006/2005
Nombre de chambres disponibles (1)	1 016 000	nd	1 044 882	1 066 864	887 505	-16,8%
Nombre de chambres louées (2)	651 000	nd	609 000	640 118	463 278	-27,6%
Taux d'occupation des chambres	64,0%	nd	58,3%	60,0%	52,2%	
Nombre de nuitées	1 087 000	nd	1 153 614	1 112 116	767 488	-31,0%
Nombre de clients	464 000	nd	420 469	n.d	n.d	n.s

Sources : enquête annuelle INSEE et Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme

(1) Nombre de chambres du parc hôtelier x nombre de jours

(2) Nombre de chambres disponibles x taux d'occupation

3. L'EQUIPEMENT HOTELIER ET TOURISTIQUE

3.1 L'offre hôtelière classée

Début 2006, la Réunion comptait 57 établissements classés, dont 56 hôtels, contre 63 un an auparavant, dont une résidence de tourisme. Au total, ces deux types d'hébergement offrent 2 259 chambres (soit 5 860 lits), en baisse de - 22,9 % sur un an. Seules deux chaînes hôtelières non locales sont présentes à la Réunion : Accor (382 chambres réparties dans quatre structures distinctes, dont deux Mercure et un Novotel) et Protea (50 chambres). Les structures hôtelières classées se répartissent géographiquement de la manière suivante :

Répartition géographique des établissements classés début 2005

	Nombre		Type		Chambres		Catégories des hôtels				
	Total	Hôtels	Résid.	Hôtels	Résid.	0*	1*	2*	3*	4*	
Région Nord	12	11	1	677	181	1	1	3	5	1	
Région Ouest	25	25	0	1 470	0	0	0	10	12	3	
Région Sud	10	10	0	271	0	1	2	3	4	0	
Région Est	1	1	0	5	0	1	0	0	0	0	
Les plaines	7	7	0	127	0	1	1	5	0	0	
Les cirques	8	8	0	199	0	0	1	5	2	0	
Total	63	62	1	2 749	181	4	5	26	23	4	

Source : Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme

¹ Les nuitées correspondent au total des nuits passées par les clients dans les établissements hôteliers. Elles prennent en compte le nombre de personnes hébergées et leur durée de séjour.

L'épidémie de Chikungunya a particulièrement affectée les établissements hôteliers. Durant les 6 premiers mois de l'année, le paysage hôtelier s'est beaucoup transformé. En effet, dès le mois de février 2006, l'hôtel Maharani de St Gilles a pris la décision de fermer ses portes et de transférer ses clients sur l'hôtel des Mascareignes. En mars, ce sont deux hôtels de luxe du groupe Bourbon qui emboîtent le pas, les Créoles et les Villas du Récif fermant momentanément leurs portes. L'hôtel les Aigrettes et le Lancastel du groupe Apavou font de même. Au mois de juin, le Grand Hôtel des Mascareignes ferme et le Maharani réouvre. En fin d'année 2006, le groupe Apavou change de stratégie et transforme le Grand Hôtel des Mascareignes, les Aigrettes, le Lancastel et l'hôtel Armony en meublés de tourisme. Seuls le Maharani et le Saint-Denis maintiennent leur activité hôtelière. L'hôtel les Créoles devrait également se transformer en résidence de tourisme comme le Blue Beach.

3.2 Une offre diversifiée d'hébergement alternatif

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le Sud de l'île. Début 2006, étaient recensés 210 meublées classées et de tourisme (297 chambres, soit - 13,7 % par rapport à 2005), 975 chambres meublées non classées (+ 8,7 %), 48 chambres en ferme auberge (0 %), 246 chambres d'hôte (- 12,5 %), 159 chambres de Villages Vacances Familles (+ 23,3 %), 474 lits en gîtes ruraux (- 10,2 %) et 125 lits en gîtes de montagne (+ 0,8 %). Ces différents types d'hébergement représentaient au total une capacité d'accueil complémentaire d'environ 4 716 lits, soit 8 % de plus qu'en 2005. Toutes catégories confondues, la capacité d'hébergement à la Réunion est estimée à environ 11 314 lits, en baisse de - 3,3 % sur un an.

4. LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Bien que l'épidémie de Chikungunya soit officiellement terminée depuis avril 2007, le tourisme réunionnais a de nouveau subi un coup dur en février 2007 avec le passage du cyclone Gamède. L'hôtel Maharani, particulièrement endommagé par la houle, a été placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce. Depuis, le redémarrage de l'activité touristique s'est amorcé. Cette tendance est confirmée par une augmentation du trafic aérien sur les quatre premiers mois de l'année 2007. Plusieurs hôtels ont par ailleurs ouvert leur portes en 2007, le Dimitile à l'Entre Deux (18 chambres classées 3 étoiles), le Palm à Grand Anse (65 chambres classées 4 étoiles).

Suite aux difficultés économiques engendrées par la crise du Chikungunya, notamment dans le secteur touristique, une enveloppe de 60 millions d'euros a été accordée par l'Etat pour soutenir plus particulièrement les entreprises de petites tailles (les plus exposées) dont l'activité a été impactée par l'épidémie. Ce dispositif a été prolongé jusqu'à la fin du premier semestre 2007. Au mois d'avril 2007, environ 20 millions d'euros ont été dépensés à ce titre.

Un fonds de garantie spécifique à vocation temporaire et adossé au Fonds DOM a été créé par Oséo et l'Agence Française de Développement, à la demande du Ministère de l'Outre-Mer et de la Région. Ce fonds doté de 2 millions d'€ permet de garantir à 70 % un volume de 2,8 millions d'€ de crédits court terme et 7,7 millions d'€ de crédit moyen terme. Ainsi, dans le cadre du Fonds Chikungunya, opérationnel depuis avril 2006, six prêts ont été sollicités pour un montant total de 280 milliers d'€ et une garantie à hauteur de 70 %. De plus, deux dossiers

de rééchelonnement de dette ont été validés pour un montant total de 186 milliers d'€ avalisés à 70 %. Par ailleurs, OSEO est intervenu dans le cadre du Chikungunya à travers le Fonds DOM en instruisant 22 dossiers de rééchelonnement de dettes pour un montant total d'encours garanti s'élevant à 1,463 M€ et à travers le FGR en traitant 3 dossiers de rééchelonnement de prêts pour une valeur totale d'encours garantis de 323 milliers d'€

Le Comité du tourisme de la Réunion (CTR), association créée en 1989 et financée par la Région et le Département, est passé sous tutelle de la Région le 1^{er} janvier 2005 conformément aux compétences attribuées à cette dernière par les lois de décentralisation. Dans le cadre d'une réorganisation, le CTR va être remplacé en juin 2007 par une nouvelle association qui aura des missions autres que la promotion de la destination Réunion avec notamment la mise en œuvre du schéma de développement touristique de la Réunion et de l'observatoire économique du secteur.

Un plan de relance de la destination Réunion a été annoncé par le ministre délégué au tourisme, Léon Bertrand en mai 2006. Ce plan comprend une campagne de communication en direction des professionnels au salon Top Résa, une campagne de communication grand public sur le marché Français et également sur les marchés européens et étrangers comme la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie et l'Afrique du Sud. Outre une information sur la fin de l'épidémie, le plan prévoit également de dynamiser et de diversifier l'offre touristique. Dans ce cadre, le CTR a obtenu 2,5 millions d'euros de l'Etat pour conduire des campagnes de communication et de promotion pour le tourisme.

Les 12 et 13 septembre 2006, une opération séduction a été menée sur le parvis de l'hôtel de ville de Paris sur l'initiative du maire. 150 acteurs Réunionnais ont occupés 1 200 m² de stand et ont cherché à valoriser la Réunion avec le slogan « L'île de la Réunion vous attend ». Une campagne de relance sur 20 chaînes télévisées avec 2 000 spots publicitaires pendant un mois a suivi cette action.

De même, le CTR suite à la mise en place en 2005 de la charte d'accueil gay-friendly Réunion a obtenu l'adhésion de 45 professionnels du tourisme réunionnais qui se sont engagés au respect d'un accueil et d'un service particuliers à la clientèle LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-les, Transsexuel-les). Dans cette optique, le CTR, en 2006, a pris des contacts avec des agences de voyage en Afrique du Sud.

L'avenir du tourisme à la Réunion est devenu un sujet d'actualité car plusieurs études (un projet d'avis sur le tourisme dans les Dom/Com élaboré par le Comité Economique et Social National; une étude d'Odit France commandée par le gouvernement) ont montré que le secteur s'essouffait déjà avant que l'épidémie de Chikungunya n'aggrave la situation.

Par ailleurs, le CTR et la CCI ont révisé la charte de qualité élaborée en 1995. De nouvelles obligations en termes d'environnement avec notamment une meilleure gestion des déchets et une économie d'énergie ont été intégrées. De plus, cette charte s'adresse désormais aux bars et aux boutiques artisanales.

Enfin, en marge du salon Top Résa, a été créée la « fédération aérienne des compagnies d'outre mer (FADECOM) qui regroupe les compagnies Air Austral, Air Calin, Air Caraïbes et Air Tahiti Nui et ce afin de défendre en commun leurs intérêts.

§ 3. LES TRANSPORTS

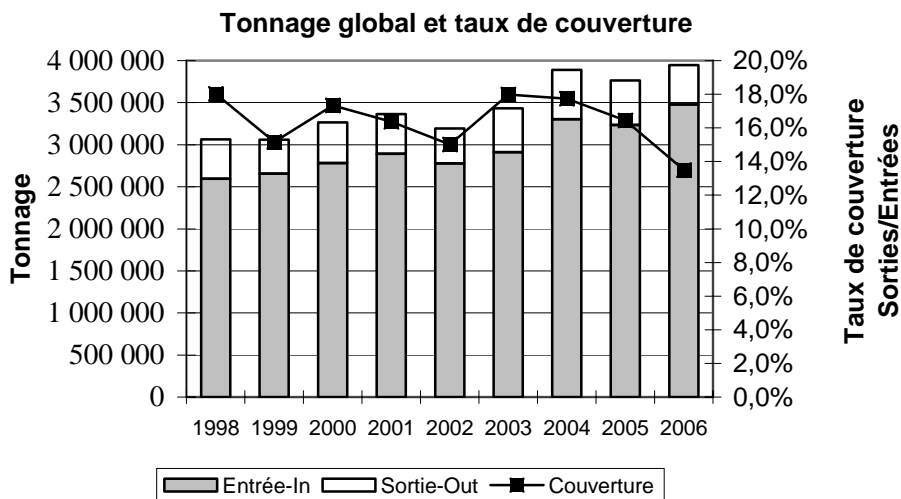
1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

Port Réunion est un port d'intérêt national, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR). Il est constitué de deux grands ensembles à proximité l'un de l'autre : le port Ouest, situé sur la commune du Port, dont l'origine remonte au XIX^e siècle, et le port Est, inauguré en 1986 et situé sur les communes de la Possession et du Port, qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

1.1 Le trafic de marchandises

A l'instar des autres îles de l'océan Indien, la Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.

En 2006, les bateaux entrés à Port Réunion totalisent 714 touchés contre 712 en 2005 (724 en 2004, 748 en 2003 et 762 en 2002). Plus précisément, 105 navires ont accosté au Port Ouest et 609 au Port Est, ce dernier représentant 85 % du trafic total contre 86 % un an auparavant.



Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, a augmenté de 4,8 % à 3 947 463 tonnes en 2006, contre une baisse de 3,2 % en 2005. Cette situation résulte d'un recul des volumes en sortie (- 3,2 %) compensé par une progression des quantités en entrée (+ 7,6 %). La valeur des marchandises manipulées progresse de manière

sensible avec 3 643 millions d'€ soit + 9,7 % en 2006 après + 10,1 % en 2005. Elle se répartie en 3 388 millions d'€ d'importations (+ 11,1 %) et 255 millions d'€ d'exportations (- 5,9 %).

En volume, la part du transport maritime réalisée en vrac, constituée en grande partie de produits pétroliers et de charbon, reste prédominante (54,1 % du total) et augmente de + 4,2 % sur un an (2 136 287 tonnes). Cette évolution recouvre une hausse des tonnages pour les matières solides (1 396 565 tonnes, soit + 8,2 %) qui compense la baisse enregistrée pour le vrac liquide (739 722 tonnes, soit - 2,6 %). L'augmentation, à un niveau record, des importations de charbon Sud Africain (+ 13,9 %) et des entrées de « clinker » Thaïlandais (+ 24,8 %) explique les variations observées pour les matières solides. La baisse du trafic en vrac liquide est liée aux diminutions des entrées de fioul lourd (- 40,2 %) qui ne proviennent plus que de l'île de Malte, alors qu'en 2005, l'Afrique du Sud, les Emirats Arabes, la Finlande et Singapour étaient également des pays fournisseurs. Cette baisse a toutefois été compensée par l'augmentation des entrées de gazole (+ 7,6 %) provenant de Singapour (+ 8 %) et de Malte (quantités multipliées par 3).

Le trafic de conteneurs EVP «Equivalent vingt pieds », mesuré en poids, s'inscrit également en hausse en 2006 avec 1 629 956 tonnes transportées, soit + 5,8 % par rapport à 2005. En nombre de conteneurs, la hausse est plus importante, soit + 6,2 % et 200 837 unités en 2006.

Enfin, l'activité liée au transbordement (transfert de cargaison d'un navire sur un autre après entreposage sur les terre-pleins de Port-Réunion) s'est stabilisée en 2006 avec 3 276 conteneurs EVP de marchandises embarquées et débarquées (+ 1,3 %) contre 3 233 en 2005. En masse, l'évolution est différente avec une baisse de - 18,3 % en 2006, soit 48 093 tonnes transportées contre 58 872 tonnes en 2005.

En volume, les échanges avec l'Europe (+ 6,2 %), l'Asie (+ 9,3 %) et la région Océan Indien (9,8 %) se sont accrus, tandis que ceux avec les autres relations commerciales se sont contractés, qu'il s'agisse de l'Afrique de l'Ouest (- 15,7 %), des Amériques (- 15,2 %) et du Moyen-Orient (- 27,6 %).

Les échanges entre l'Europe et la Réunion concentrent 38,4 % du trafic total et sont en hausse de + 6,2 % par rapport à 2005. Sur cet axe Nord-Sud, la France métropolitaine confirme son rôle de principal partenaire avec 67,9 % du trafic européen, en dépit d'une diminution des volumes transportés de - 4,8 % en 2006. Pour les autres destinations européennes, le trafic a progressé de + 30,5 % en 2006 et ce, grâce à l'intensification des échanges avec l'île de Malte (21 % du trafic européen hors France) qui résulte du commerce de produits pétroliers. Le trafic avec la Belgique progresse de + 7,2 % en 2006, malgré la disparition des exportations de sucre vers ce pays qui s'étaient déjà réduites de près de moitié en 2005. La Belgique concentre 37 % des échanges européens hors France contre 49 % en 2005.

En volume, les échanges régionaux sont en hausse de + 9,8 % contre - 6,8 % en 2005. Ils représentent près de 24 % du trafic total. L'Afrique du Sud reste le principal partenaire avec 69,5 % du total régional, les volumes échangés étant en hausse de + 8,1 % sur un an. Les autres pays de la zone, hormis Madagascar et Djibouti, ont également développé leurs relations commerciales avec la Réunion en 2006, notamment l'île Maurice (+ 27,8 % et 10,7 % du total régional), se rapprochant des volumes échangés avec le Kenya (+ 3,7 % et 11,6 % du total

régional). Les relations avec le Kenya ne reposent plus que sur des importations de ciment (en hausse de + 2,4 % en 2006). Il convient par ailleurs de noter qu'en 2006 le ciment provient également de Mayotte, de Maurice et de Malaisie.

Trafic de marchandises de Port-Réunion					tonnes
	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre d'escales de navires marchands	748	724	712	714	0,3%
Marchandises débarquées					
Produits agricoles et animaux vivants	274 038	303 857	304 820	321 490	5,5%
Produits alimentaires et fourrages	379 993	385 772	383 484	395 474	3,1%
Produits énergétiques	1 048 500	1 197 649	1 245 008	1 291 700	3,8%
<i>dont charbon et tourbe</i>	331 526	386 582	473 216	539 230	14,0%
<i>dont produits pétroliers</i>	716 974	811 067	771 792	752 470	-2,5%
Minerais et déchets pour la métallurgie	261	0	0	457	ns
Produits métallurgiques	93 584	129 487	89 965	126 327	40,4%
Minéraux et matériaux de construction	466 778	546 138	538 946	667 490	23,9%
Engrais	29 706	42 800	36 704	29 304	-20,2%
Produits chimiques	57 280	58 210	79 550	86 762	9,1%
Produits manufacturés divers	561 231	640 854	555 150	559 109	0,7%
<i>dont voitures particulières</i>	37 620	37 538	40 611	35 633	-12,3%
Total	2 911 371	3 304 767	3 233 627	3 478 113	7,6%
Marchandises embarquées					
Produits agricoles et animaux vivants	3 264	2 600	5 224	5 560	6,4%
Produits alimentaires et fourrages	232 274	243 170	261 175	197 205	-24,5%
<i>dont sucre</i>	209 348	208 675	231 841	166 341	-28,3%
<i>dont poissons et crustacés</i>	5 841	6 031	4 826	3 813	-21,0%
<i>dont rhum</i>	8 462	6 804	6 633	4 831	-27,2%
Produits énergétiques	7 210	2 066	977	1 494	52,9%
Minerais et déchets pour la métallurgie	22 331	17 409	14 570	20 966	43,9%
Produits métallurgiques	1 934	1 547	1 081	838	-22,5%
Minéraux et matériaux de construction	245	340	6 583	6 448	-2,1%
Engrais	48	23	188	84	-55,3%
Produits chimiques	22 631	27 158	29 173	26 361	-9,6%
Produits manufacturés divers	233 376	291 882	212 479	210 394	-1,0%
<i>dont véhicules et matériels de transport</i>	9 800	10 066	8 788	10 208	16,2%
<i>dont conteneurs vides</i>	139 492	151 170	157 244	151 735	-3,5%
<i>dont mobilier de déménagement</i>	9 197	10 190	10 600	9 227	-13,0%
Total	523 313	586 195	531 450	469 350	-11,7%
Trafic total de marchandises	3 434 684	3 890 962	3 765 077	3 947 463	4,8%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Service des Ports et des Bases Aériennes

Les tonnages importés d'aliments pour bétail depuis l'Argentine continuent de diminuer en 2006 (- 24,2 %) et les relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient s'inscrivent également en baisse (- 27,6 %). A l'inverse, les échanges avec l'Inde ont augmenté de près de 60 % et concernent aussi bien les entrées que les sorties, tandis que ceux avec l'Asie (33,5 % du total) ont progressé de + 9,3 % en liaison avec la hausse des entrées en provenance de Singapour (+ 4 %) et de Thaïlande (+ 16,3 %).

Les importations, qui représentent plus de 88 % du trafic, ont progressé de 7,6 % à 3,5 millions de tonnes. La hausse du trafic à l'import résulte d'une augmentation généralisée des

volumes, exceptions faites des entrées de produits pétroliers, d'engrais et de voitures particulières. La hausse des entrées de produits énergétiques (+ 3,8 %), qui représentent 37 % du total des importations en volume, traduit exclusivement celle du charbon (+ 14 %), tandis que les produits pétroliers sont en retrait (- 2,5 %), notamment les fiouls lourds (- 40,2 %).

Hors produits énergétiques, les importations maritimes s'établissent à 2 186 413 tonnes, en hausse de + 9,9 % par rapport à 2005. Les produits métallurgiques (barres laminées profilées, tôles, accessoires de tuyauterie,...), en hausse de + 40,4 %, et les matériaux destinés au bâtiment (+ 23,9 %) notamment le clinker (+ 24,8 %) et le ciment (+ 31,1 %) enregistrent les plus fortes progressions.

Par ailleurs, les entrées de produits destinés à l'agriculture et à l'élevage, ainsi que les produits alimentaires, sont en hausse de respectivement + 5,5 % et + 3,1 %. De même, les volumes importés de produits chimiques (produits pharmaceutiques, d'hygiène, de parfumerie et médicinaux) progressent de + 9,1 %. En revanche, les importations de produits manufacturés sont stables (+ 0,7 %), tandis qu'elles reculent pour les engrais (- 20,2 %) et les voitures particulières (- 12,3 %).

Les sorties de marchandises par voie maritime se sont élevées à 469 350 tonnes en 2006 contre 531 450 tonnes en 2005, soit une baisse de - 11,7 %. Hors conteneurs vides réexpédiés, dont le tonnage diminue de - 3,5 %, le trafic export se contracte de - 15,1 %. Toutes les exportations, à l'exception de celles de produits agricoles, de produits énergétiques, métallurgiques et de véhicules et matériels de transport, sont en baisse. Les diminutions les plus significatives en tonnage concernent le sucre (- 28,3 %), les produits chimiques (- 9,6 %) et les matériaux de construction (- 2,1 %). Viennent ensuite les sorties de rhum (- 27,2 %) et de poissons (- 21 %).

1.2 Le trafic passagers

En 2006, ont été enregistrées 22 escales de paquebots de croisière, contre 32 en 2005. Cette régression (- 31,3 %) a entraîné une diminution de - 32,3 % du nombre de touristes ayant, par ce biais, effectué un bref séjour de découverte de l'île, soit 11 700 personnes de moins. De même, le trafic de passagers avec l'île sœur (25 977 passagers) a reculé de - 17,4 %. Le *Mauritius Pride* et le *Mauritius Trochetia*, exploités par la Mauritius shipping Corporation Ltd, ont effectué 147 escales à la Réunion en 2006, contre 139 en 2005.

Trafic de passagers

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre d'escales	203	165	161	179	161	-10,1%
<i>dont croisières</i>	15	17	19	32	22	-31,3%
<i>dont inter-îles</i>	188	148	142	147	139	-5,4%
Nombre de passagers	41 645	41 173	39 047	48 755	37 677	-22,7%
<i>dont croisières</i>	6 940	10 464	10 006	17 287	11 700	-32,3%
<i>dont inter-îles</i>	34 705	30 709	29 041	31 468	25 977	-17,4%

Sources : Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

1.3 Le développement des infrastructures portuaires

Le schéma directeur portuaire, élaboré en 1999, définit les grandes orientations du développement de Port Réunion à l'horizon 2015. C'est ainsi que les nouvelles infrastructures seront conçues pour l'accueil de navires de 80 000 tonnes, au lieu de 50 000 tonnes aujourd'hui et de porte-conteneurs de 3^{ème} génération transportant jusqu'à 3 000 EVP «Equivalent vingt pieds». Les travaux d'aménagement (deux nouveaux postes à quai, déplacement vers le Port Est du terminal céréalier, agrandissement et approfondissement du cercle d'évitage, creusement de la darse de «grande plaisance», acquisition de 3 grues mobiles, ...) nécessiteront des investissements de l'ordre de 150 millions d'€ et seront financés par la concession portuaire (49 %), les fonds européens (40 %), l'Etat (9%), et les collectivités locales (2 %).

Le tableau ci-après retrace les décaissements annuels des investissements réalisés (infrastructures, superstructures et outillages divers) au cours des sept dernières années. En 2006, ils ont atteint 39,7 millions d'€

Investissements décaissés							millions d'€	
1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
7,0	4,3	9,4	7,0	8,9	5,3	4,6	39,7	

L'extension du Port Est, qui avait pris du retard en 2005 à la suite d'un appel d'offres annulé, a mobilisé 28 millions d'euros en 2006, tandis que 12 millions d'€ sont prévus en 2007. Le nouveau quai a été livré début 2007 et permet d'accueillir 2 navires de 80 000 tonnes simultanément. Les travaux de terrassement du site et de dragage du bassin et du chenal d'entrée du port devraient s'achever en fin d'année 2007.

Un nouveau terminal céréalier est prévu pour fin 2008. D'une capacité de 62 000 tonnes au lieu de 30 000 tonnes actuellement, cet outil de stockage est mis à la disposition des importateurs de provende et de farine. Pour mener à bien ce projet, la CCI a décidé en mars 2007 de solliciter un partenariat public-privé pour construire le terminal (24 millions d'euros).

Enfin, au port Ouest, une nouvelle darse est en cours de creusement. Elle sera dédiée au secteur de la darse industrielle et à la réparation navale. Sa livraison est prévue en 2008, au terme d'un investissement de 40 millions d'euros, financé par l'Europe, l'Etat, le Conseil régional et la CCI.

Le budget d'investissement 2007 de la concession portuaire s'élève à 59,4 millions d'€

Par ailleurs, la conférence des ports des îles de l'Océan Indien, qui s'est déroulée le 11 mai 2006, a montré la nécessité de constituer une association des ports qui regrouperait la Réunion, Maurice, Madagascar et les Seychelles. Le développement de la pêche et celui du tourisme de croisière est principalement évoqué.

2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

Après avoir terminé l'année 2005 avec un déficit de - 4 millions d'euros, l'aéroport de Gillot finit l'année 2006 en enregistrant une perte de - 6,9 millions d'euros. Cette baisse d'activité liée à la crise sanitaire du Chikungunya intervient alors même que la concession aéroportuaire se trouvait dans une situation financière fragilisée par l'achèvement d'un programme d'investissements lourds. Le budget 2007 de la CCI, adopté le 22 mars 2007, a pour objectif son redressement financier et aboutit à la définition d'un programme de relance économique qui passe, en particulier, par une prolongation du contrat de concession aéroportuaire à la CCIR jusqu'en 2013. Pour 2007, le redressement s'appuie une prévision de croissance de 5 % des passagers et de 2 à 3 % du fret, puis sur la vente des parts détenues dans le capital de Réunion Air Assistance, sur une subvention de l'Etat de 2,5 millions d'euros, sur l'accord d'un moratoire de la dette fiscale ainsi que sur l'octroi d'un emprunt de 5 millions d'euros. De même, à partir du 1^{er} juillet 2007, les taxes aéroportuaires passeront de 11 euros à 14 ou 15 euros selon la destination. Dans son projet, la concession prévoit également des investissements à hauteur de 50 millions d'€ jusqu'en 2013.

L'année 2006 marque, pour les services de l'aérogare « passagers » de Roland – Garros, l'aboutissement d'une démarche de certification entreprise en 2003. En effet, l'audit conduit en septembre 2006 par l'AFAQ-AFNOR n'a constaté aucun écart au référentiel ISO 9001 version 2000. L'aéroport de Gillot est le 25^{ème} aéroport français à être officiellement certifié pour :

- les prestations de service aéroportuaires à destination du passager et de la clientèle publique.
- les prestations de service aéroportuaires à destination des compagnies aériennes et autres clients hébergés.
- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures et équipements de l'aéroport.

2.1 Le trafic passager

En 2006, le trafic aérien global s'est contracté de - 12,4 % avec 1 478 185 passagers ayant emprunté les lignes aériennes. Ce net recul est la conséquence directe de la crise sanitaire qui a frappé l'île au premier trimestre de 2006 (épidémie de Chikungunya) et de son impact immédiat sur l'activité touristique. Ainsi, le trafic passager a été ramené à un niveau équivalent à celui enregistré à la Réunion en 1999.

Quelque 7,7 % des passagers, soit 114 149 personnes, ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds (commune de Saint-Pierre), qui a mieux résisté en termes de fréquentation avec une stabilisation (+ 0,6 %) du nombre de passagers par rapport à 2005. La liaison Pierrefonds / Gillot en pré et post acheminement sur Paris a concerné 27 006 personnes, en hausse de + 13,3 % par rapport à 2005. Les évènements relatifs la fermeture de la route du littoral entre la Possession et Saint-Denis à la suite de l'éboulement du 26 mars 2006 ont influencé cette évolution, le taux de remplissage étant en moyenne de 75 % depuis cette date.

Le reste du trafic concerne l'aéroport Roland Garros et diminue de - 13,3 % y compris le transit et de - 15 % hors transit. Le nombre de passagers en transit a doublé en 2006 après avoir triplé en 2005, suite à la mise en place de la liaison Dzaoudzi/métropole via la Réunion par la compagnie Air Austral au mois de juin 2005 (41 381 passagers), de la ligne Paris-Tananarive-Réunion par la compagnie Corsair (11 383 passagers) et du trajet Tananarive-Réunion-Bangkok ouverte par Air Madagascar en partage de code avec Air Austral en novembre 2006 (3 036 passagers).

Le nombre de mouvements d'avions a baissé de - 10,4 % en 2006, l'aéroport de Gillot étant plus concerné (- 12 %) que celui Pierrefonds (- 3,6 %).

Evolution du trafic aérien

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Mouvements d'avions commerciaux (nombre)	13 805	14 232	15 742	15 400	13 806	-10,4%
Passagers (nombre)						
Arrivée	751 670	772 257	841 162	825 268	708 825	-14,1%
Départ	752 364	771 686	839 889	826 757	713 542	-13,7%
Transit	12 658	8 709	10 253	34 739	55 818	60,7%
Total	1 516 692	1 552 652	1 691 304	1 686 764	1 478 185	-12,4%
Fret (tonnes)				<i>hors transit : 1 652 025</i>	<i>1 422 367</i>	-13,9%
Arrivée	18 927	18 123	20 237	19 968	66 743	<i>n.s.</i>
Départ	8 103	7 423	8 100	7 910	7 909	<i>0,0%</i>
Total	27 030	25 546	28 337	27 878	74 653	<i>n.s.</i>
Poste (tonnes)						
Arrivée	3 315	3 476	2 925	3 277	3 600	9,9%
Départ	744	735	1 096	1 245	981	-21,2%
Total	4 060	4 211	4 021	4 522	4 581	1,3%

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Quatre opérateurs se sont répartis les 778 394 passagers de la ligne Réunion-Métropole, qui représente 54,7 % du trafic hors transit. Ce marché, qui s'est contracté de - 16,5 % en 2006, a été le plus touché par les conséquences de l'épidémie de Chikungunya. Face à cette désaffection, les compagnies ont mis en place des stratégies d'adaptation différenciées. La compagnie régionale Air Austral a maintenu son programme de vols et a enregistré une baisse limitée de - 3,5 % sur cette liaison, tandis qu'Air France et Corsair ont diminué leur offre et enregistrent un recul du nombre de passagers transportés de - 16,9 % et de - 26,1 % respectivement. Parallèlement, Corsair diversifie son offre sur la province, avec Nantes en haute saison et une desserte régulière de Lyon, Marseille et Toulouse.

Air France, Air Austral et Corsair s'octroient respectivement 40,3 %, 30,5 % et 29,2 % de parts de marché sur l'ensemble de l'année 2006. Une autre compagnie, Axis Airways, affrétée par Go Voyages en décembre 2005 a desservi jusqu'au mois de janvier la métropole (0,2 % de part de marché).

Air-France a inauguré sa première liaison Paris-Saint-Denis par Boeing 777-300ER le 24 janvier 2007.

En début d'année 2007, les compagnies aériennes commencent à ressentir le retour à des conditions sanitaires normales, avec une hausse du trafic entre la métropole et la Réunion de + 5,9 % sur les trois premiers mois de l'année.

Le trafic passager sur la zone Afrique-Océan Indien¹ a diminué de - 12,7 % en 2006 et s'effectue principalement sur les lignes Réunion-Maurice (64 % du trafic régional), Réunion-Mayotte (17 % du trafic régional) et Réunion - Madagascar (15 % du trafic régional). Les liaisons avec l'Afrique du Sud (2 % du trafic régional), les Comores (1 %), les Seychelles, l'île Rodrigues, la Thaïlande et le Kenya, restent encore marginales.

Evolution du trafic aérien dans la zone Océan-Indien

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations %	Variations 2006/2005
Ile Maurice	430 339	435 127	436 074	441 107	375 714	64%	-14,8%
Mayotte	103 811	110 100	122 810	111 965	101 838	17%	-9,0%
Madagascar	63 527	71 889	81 306	87 300	88 943	15%	1,9%
Afrique du Sud	11 038	13 684	18 168	13 255	11 010	2%	-16,9%
Comores	9 879	9 580	10 505	9 629	7 546	1%	-21,6%
Ile Rodrigues	-	-	5 517	4 190	856	0%	-79,6%
Seychelles	7 045	6 152	5 150	4 129	1 533	0%	-62,9%
Total	625 639	646 532	679 530	671 575	587 440		-12,5%
Variations	-0,1%	3,3%	5,1%	-1,2%	-12,5%		

Sources : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

Le nombre d'entrées et de sorties de voyageurs à destination et en provenance de l'île Maurice² diminue de - 14,8 % en 2006, soit 65 393 passagers en moins. Avec 375 714 passagers, cette ligne représente une proportion de 26,4 % du trafic total hors transit des deux aéroports, proche de celle observée un an auparavant (26,7 %). Parmi ces passagers, 82 490 d'entre eux ont choisi l'aéroport de Pierrefonds, soit 22 % du trafic Réunion / Maurice (+ 2,8 points par rapport à 2005). Avec 51 % de part de marché, la compagnie Air Mauritius est le premier transporteur sur cette destination devant Air Austral (48,8 % du marché en 2006). Il convient de souligner l'arrêt d'activité de la compagnie mauricienne Catovair, qui a transporté 359 passagers entre Pierrefonds et Maurice et 9 passagers entre Pierrefonds et Rodrigues sur le seul mois de janvier 2006, les autorisations de navigation n'ayant pas été renouvelées par l'aviation civile.

¹ La consultation de la Préfecture est obligatoire pour les ressortissants des pays de l'Océan Indien. Elle varie toutefois en fonction du pays et de la durée du séjour. Selon qu'ils viennent de Maurice, de Madagascar ou des Seychelles, l'avis de la Préfecture est respectivement nécessaire au-delà 15, 10 et 30 jours. En revanche, pour les visiteurs des Comores, la consultation préfectorale est systématique.

² Il convient de spécifier l'accord ministériel signé le 2 avril 2007 entre les autorités françaises et mauriciennes qui enlève l'obligation de visa d'entrée à la Réunion pour les séjours d'une durée inférieure ou égale à 15 jours, dans la limite de 120 jours par an, sans limitation du nombre de séjours. Un délai de 7 jours entre chaque séjour au lieu de 30 jours doit être respecté. Cet accord concerne les visites familiales et touristiques mais également les voyages d'affaires. La présentation d'un billet d'avion aller-retour, d'une réservation d'hôtel ou d'une attestation d'accueil, d'une assurance voyage ainsi que des ressources en devises suffisantes pour la durée du voyage continuent toutefois d'être exigés.

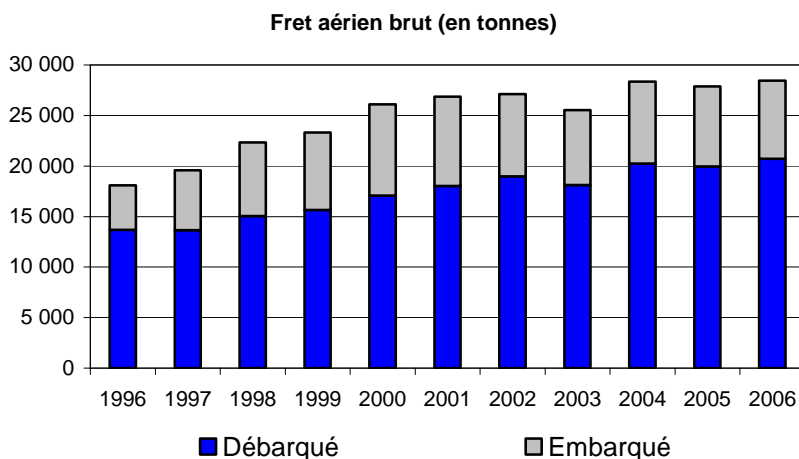
Le trafic passager entre la Réunion et Madagascar a progressé de + 1,9 % en 2006 pour 88 943 passagers. Ces liaisons sont réalisées dans le cadre d'un partenariat liant Air Austral et Air Madagascar (respectivement 35,9 % et 64,1 % du trafic sur cette liaison). Parmi ces passagers, 4 495 d'entre eux ont choisi l'aéroport de Pierrefonds (5 % du trafic Réunion / Madagascar, soit - 0,7 point par rapport à 2005).

Les autres liaisons régionales sont principalement exploitées par Air Austral. Plusieurs vols par semaine desservent notamment Mayotte, les Comores et la République Sud-Africaine (Johannesburg). Mayotte constitue depuis l'an 2000 la deuxième destination de la zone avec 101 838 passagers, en baisse (- 9 %) pour la deuxième année consécutive du fait, notamment, de la requalification « d'escale » à « transit » pour les passagers arrivant de métropole et de l'ouverture de la ligne Paris/Marseille/Mayotte avec un retour par Moroni. La compagnie Axis Airways a assuré cette ligne de fin juin 2006 à octobre, le dépôt de bilan l'ayant contrainte à arrêter ses opérations. Par ailleurs, du 29 juin au 31 août 2007, la compagnie Corsair a obtenu les droits de trafic entre Paris et Dzaoudzi.

Par ailleurs, Air Austral a conclu un accord de partage de codes avec Air Madagascar pour desservir deux fois par semaine Bangkok depuis le 24 novembre 2006. De même, elle dessert ponctuellement la Chine depuis le début de l'année 2006. De ce fait, 697 passagers ont pu être transportés entre la Réunion et la Thaïlande et 1 811 passagers entre la Réunion et la Chine en 2006. Les compagnie projette d'ouvrir la ligne Paris/Réunion/Sydney/Nouméa d'ici 2008, en partenariat avec Air Calédonie International.

2.2 Le fret aérien

Avec 28 463 tonnes transportées en entrée et en sortie, le fret aérien a progressé de + 2,1 % en 2006. L'activité de fret avait bénéficié en 2005 d'une augmentation des capacités offertes en soute sur les vols mixtes (passagers + fret), notamment sur la desserte de la métropole, avec la mise en service des nouvelles générations de gros-porteurs (Boeing 777 et Boeing 747-400).



En 2006, le trafic fret bénéficie en outre des capacités laissées vacantes par les passagers ainsi que des importations spécifiques de produits liées à la démoustication. Les compagnies Air France, Corsair, Air Austral, Air Mauritius et Air Madagascar se partagent le marché. Quelques 20 710 tonnes, dont 46 tonnes débarquées à l'aéroport de Saint - Pierre, ont été acheminées par avion en 2006 sur la Réunion, ce qui représente une hausse de + 3,7 % du volume importé par rapport à 2005. S'agissant des sorties, le fret aérien a enregistré un repli de - 2 % en 2006 à 7 753 tonnes. Il convient toutefois de préciser le recul de - 12 % enregistré au mois de décembre, conséquence d'une mauvaise campagne fruitière sur le letchi notamment.

La compagnie Air France conforte sa position dominante sur ce marché avec 51,2 % du volume total transporté (50,2 % en 2005), devant les transporteurs Air Austral (24,7 %), Air Mauritius (16,5 %), Corsair (6,9 %) et Air Madagascar (0,7 %).

Le fret aérien acheminé sur l'axe Nord-Sud représente 20 924 tonnes, soit 74 % du total transporté en 2006, en hausse de + 1,9 %. Le reste correspond au trafic régional (26 % du total), dont le niveau progresse de + 2,7 % en 2006, grâce à la hausse des échanges avec Maurice, Mayotte et Madagascar.

A partir du 25 mars 2006, l'appareil d'African International Airways, compagnie basée au Swaziland et inscrite sur la liste noire européenne publiée le 22 mars 2006, ne peut plus se poser à Gillot. Cet avion, affrété par Air Mauritius, effectuait des transports de fret entre Gillot et Maurice

2.3 Le développement des infrastructures

Pour l'aéroport Roland Garros, le déroulement du programme d'investissements, déjà perturbé en 2005, n'a pas pu être mené à bien en 2006 du fait d'une trésorerie obérée par des difficultés financières. Dans ce contexte, l'année 2006 a été consacrée à des travaux réalisés avec les pouvoirs publics, afin de créer pour la concession des conditions économiques permettant de garantir la continuité de l'exploitation et du développement de l'aéroport, en tant qu'outil stratégique au cœur de la vie économique et sociale de l'île. Au total, les investissements réalisés en 2006 se sont élevés à 2,2 millions d'€ La mise en ligne par la compagnie Air France du Boeing 777-300 début 2007, rendaient indispensables certains aménagements sur les raquettes et les taxiways. Les études préliminaires ont été faites en 2006 et ces aménagements seront réalisés courant 2007. Dans l'attente, des procédures provisoires ont été mises en place pour l'atterrissage et le décollage de ce gros porteur.

Le projet d'extension de la zone d'enregistrement du hall public de l'aérogare « passagers » (7 banques d'enregistrement supplémentaires) d'un montant de 2,25 millions d'euros n'a pu être réalisé, mais reste inscrit dans le plan 2004-2009 et bénéficie de subventions européennes dans le cadre du 3^{ème} Plan de Développement Régional. En 2007, huit millions d'euros seront consacrés à la sécurité et à l'accueil des avions gros porteurs.

En 2006, les seuls investissements de l'aéroport de Pierrefonds ont consistés en l'extension de la piste pour un coût de 8,9 millions d'€ En 2007, les derniers travaux concernant l'allongement de la piste et le bâtiment pour le service de sécurité incendie nécessiteront respectivement 3,5 millions d'€ et 1,5 million d'€

3. LE TRANSPORT ROUTIER

L'année 2006 a été marquée par l'éboulement, le 24 mars, d'un pan de falaise sur la voie express du littoral qui relie la Possession à Saint-Denis. La fermeture totale de la route pour effectuer le déblaiement a duré plus de trois semaines (24 mars au 15 avril). Un peu plus d'un mois auparavant, les fortes pluies liées au passage de la tempête tropicale Diwa avait également perturbé le fonctionnement des infrastructures routières.

Le début d'année 2007 a eu aussi son lot de déconvenues avec le cyclone Gamède (du 25 février au 27 février) qui a notamment détruit une partie du pont de la Rivière Saint-Etienne qui relie Saint-Louis et Pierrefonds dans le Sud de l'île.

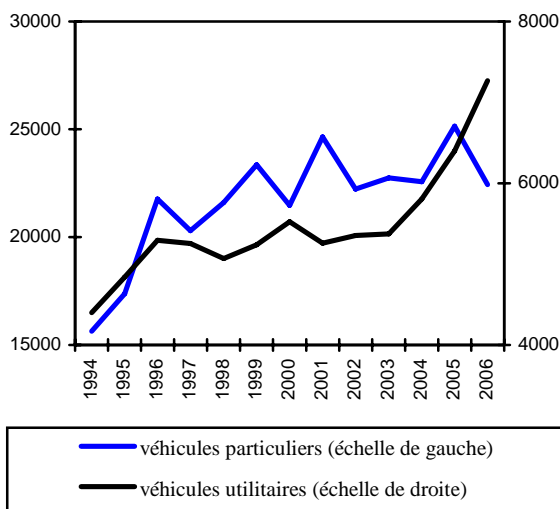
3.1 Les immatriculations de véhicules

338 500 voitures circulaient à la Réunion au 1^{er} janvier 2005 selon les estimations de l'Insee, soit une hausse du parc automobile de + 9,6 % en un an et de 36,6 % en cinq ans.

Par ailleurs, la préfecture a immatriculé 29 706 véhicules en 2006 (- 5,8 % par rapport à 2005), dont 25 437 véhicules particuliers et 7 269 véhicules utilitaires. En l'absence de salon automobile en 2006, les immatriculations enregistrées apparaissent en repli par rapport à 2005. Il convient toutefois de noter la hausse des immatriculations de véhicules utilitaires (+ 13,6 %), tandis que les voitures particulières sont en baisse de - 10,8 %.

Nombre d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires neufs

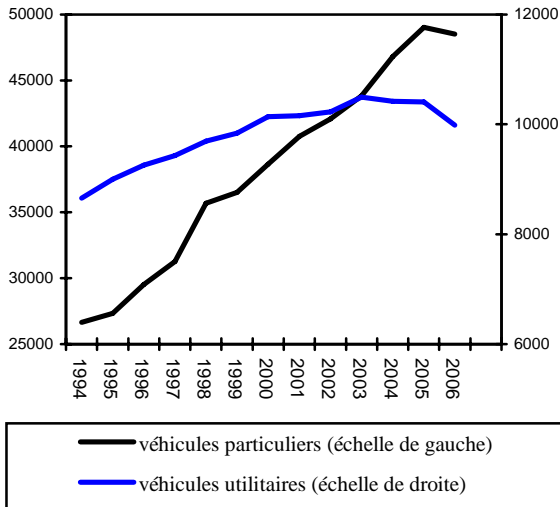
Source : Préfecture



Les grandes marques françaises (Peugeot, Renault et Citroën) détiennent 52 % de parts de marché en 2006 contre 54,5 % en 2005. Les constructeurs étrangers continuent ainsi de progresser. De même, les ventes de voitures neuves qui utilisent le gazole comme carburant augmentent et passent de 61,4 % du total en 2005 à 67,3 % en 2006.

Nombre de véhicules particuliers et utilitaires d'occasion

Source : Préfecture



En 2006, 60 517 voitures ont été revendues, soit 1,5 % de moins que l'année dernière. Les ré-immatriculations de voitures particulières et utilitaires d'occasion semblent observer un repli pour la première fois. La baisse est plus importante pour les véhicules utilitaires (- 4 %) alors que les véhicules particuliers ne diminuent que de - 1 %.

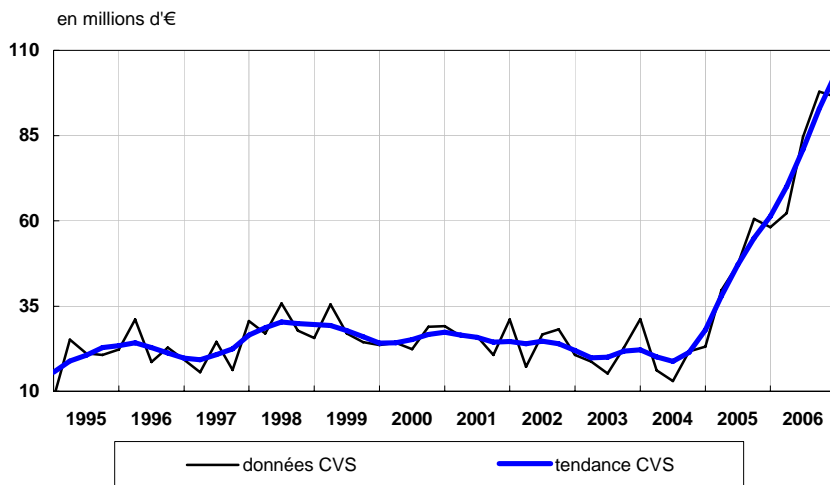
3.2 Les investissements routiers

Au cours des deux dernières années, le montant des investissements routiers a progressé de manière considérable avec la construction de la Route des Tamarins (route express entre Saint-Paul et l'Etang-Salé). Longue de 34 km, cette voie devait coûter environ 700 millions d'€ essentiellement financés par la Région (90 %) et l'Europe (10 %). Entre 40 000 et 69 000 véhicules y sont attendus par jour. En raison de surcoûts liés à la complexité de certains ouvrages d'art, le coût actualisé approche les 950 millions d'€.

Les travaux réalisés sur les routes départementales et nationales ont représentés 358 millions d'euros en 2006, soit 66,2 % de plus qu'il y a un an. Sur ces 358 millions, 245 millions ont concerné la route des Tamarins, soit 68,5 % du total. Hors route des Tamarins, les investissements routiers diminuent de - 1,5 % en 2006 et concernent en grande partie le réseau national avec la réalisation du Boulevard Sud de Saint-Denis (le raccordement Est, le lancement du pont sur la Rivière des Pluies et le démarrage de la tranchée couverte du « cœur de ville »). Les dépenses liées au réseau départemental ont régressé de - 7,4 %.

Le montant des travaux consacrés à la route des Tamarins devraient encore progresser en 2007 avec la poursuite des ouvrages d'art, la réalisation des chaussées de la section 2, les équipements, la signalisation, les écrans acoustiques, les centres d'entretien et d'intervention et les plantations.

Investissements routiers à la Réunion



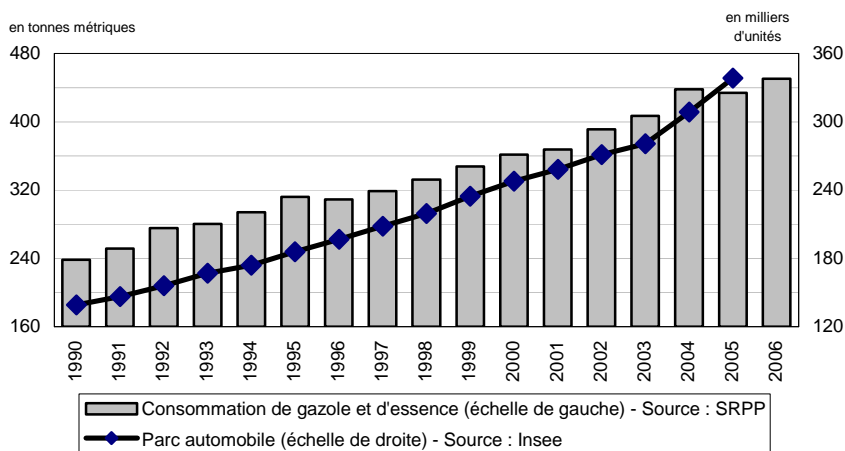
Source : Cer BTP (données trimestrielles - CVS)

3.3 La consommation de produits pétroliers

Parallèlement à l'accroissement du parc automobile, la consommation de gazole et d'essence relevée par la SRPP (Société réunionnaise de produits pétroliers) a progressé de + 3,9 % en un an et de 50 % en 10 ans.

Le gazole constitue le produit pétrolier le plus utilisé avec 73 % du total des volumes en 2006. Les tonnages consommés de gazole ont été multipliés par 3 entre 1990 et 2006 tandis que l'essence est moins utilisée aujourd'hui qu'en 1990 (- 3 %).

Evolution de la consommation de produits pétroliers



Après la forte hausse des prix du carburant (règlementés) à la pompe en 2005, l'année 2006 a connu deux baisses successives. La première de - 1 % (sans plomb et gazole) s'est effectuée en février 2006 et la seconde de - 1,4 % en mai n'a concerné que le sans plomb. Cette baisse se poursuit en début d'année 2007 avec - 11,8 % pour le sans plomb (1,27 €) et - 6,5 % pour le gazole (1 €). En février 2007, après une grève de 2 jours, les gérants des stations services ont obtenu une revalorisation de leurs marges qui passera de 0,09 € à 0,105 € étalée sur un an et à compter du 1^{er} mai.

3.4 Le développement des infrastructures

Le tracé de la future liaison entre le Nord et l'Ouest, ayant vocation à remplacer l'actuelle « route du littoral », a été arrêté, en accord avec la région, par le Ministre des Transports le 25 août 2006, à l'issue d'une large concertation. Une solution mixte « digue et tunnel » sur le littoral a été adoptée. Ainsi, un tunnel de 3,5 km reliera Saint – Denis à la « grande ravine » et une route « digue » de 7,5 km sera construite sur la mer entre la grande ravine et la Possession. Les travaux de cette nouvelle route, évalués à 930 millions d'€ devraient débuter en 2009 pour finir en 2016. Les coûts d'exploitation annuels du nouvel ouvrage sont estimés à 3,3 millions d'€

Parmi les grands projets, le tram-train, qui constituera une liaison ferroviaire entre Sainte-Marie et Saint-Paul et pourra transporter 15 millions de voyageurs par an, devrait voir le jour en 2012. La Région envisage de recourir à des opérateurs privés dans le cadre d'un partenariat public/privé pour le financement de ce projet évalué à 1,3 milliard d'€ L'extension du tram-train dans le Sud est envisagé et pourrait desservir jusqu'à Saint-Joseph.

A la suite de l'effondrement du pont de la rivière Saint-Etienne, 30 millions d'euros et au moins un an et demi de travaux seront nécessaires pour la construction d'un nouvel ouvrage, selon une première estimation.

§ 4. LES SERVICES MARCHANDS

Comme évoqué dans l'analyse sur la structure économique réunionnaise conduite en section 1 du présent rapport, les services marchands constituent aujourd'hui le socle de l'économie réunionnaise et offrent les meilleures perspectives de développement. En effet, compte tenu des contraintes propres à l'économie réunionnaise dans sa zone (coût des facteurs), seules les activités à forte valeur ajoutée ont des chances d'être concurrentielles dans une économie de marché.

Aussi, il est intéressant de constater en comparant les enquêtes annuelles entreprises réalisées par l'INSEE sur différents secteurs, que pour la même année (2003), le rapport valeur ajoutée sur chiffre d'affaires ressort à 14,8 % dans le secteur du commerce contre 51,6 % pour les services marchands. Outre son poids économique élevé, le secteur des services est également le plus dynamique en termes de création de richesse, tiré notamment par l'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC).

1. PANORAMA DES ENTREPRISES DU SECTEUR

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur les entreprises du secteur des services qui comptent au minimum dix salariés ou réalisent 800 K€ de chiffre d'affaires et dont le siège social est situé sur l'île, porte sur l'exercice 2003.

Les 454 entreprises recensées dans cette enquête ont généré un chiffre d'affaires (CA) total de 1,5 milliard d'euros pour une valeur ajoutée (VA) de 762,7 millions d'euros, soit un taux de valeur ajoutée (VA / CA) de 51,6 %. Elles emploient 12 780 salariés, soit une moyenne de 28,1 employés par entreprise. Parmi les entreprises interrogées en 2003, sept emploient plus de 250 salariés et 55 plus de 50 salariés. Le CA moyen et la VA moyenne s'élèvent respectivement à 3,2 millions d'euros et à 1,7 million d'euros par société.

Les services aux entreprises, qui concentrent 61 % des établissements enquêtés, dominent le secteur des services marchands avec 53,8 % du CA total et 54,5 % de la VA, devant les activités immobilières (27,7 % du CA et 29,0 % de la VA) et les services aux particuliers (18,4 % du CA et 16,5 % de la VA). Le taux de valeur ajoutée s'échelonne entre 46,1 % pour les services aux particuliers et 54 % pour les activités immobilières.

Parmi les activités immobilières, la branche « location immobilière » a réalisé 52,6 % du CA et 63,2 % de la VA, devant la « promotion immobilière » (35,9 % du CA et 21,8 % de la VA) et la « gestion immobilière » (11,4 % du CA et 14,9 % de la VA). Ces trois branches affichent des taux de valeur ajoutée très disparates, de 32,8 % pour la « promotion immobilière » à 70,4 % pour la « gestion immobilière ».

Au sein des services aux entreprises, le chiffre d'affaires de la branche se répartit de manière quasi-égale entre les filières Poste et télécommunications (35,8 %), services opérationnels (33,0 %) et conseils et assistance (31,2 %). En revanche, les services opérationnels occupent le premier rang en terme de richesse générée (40,3 % de la VA de la

branche), devant le conseil et l'assistance (34,9 %) et les Postes et télécommunications (24,8 %).

Les services opérationnels sont dominés par deux filières : la « sécurité et le nettoyage » concentrent 25,1 % du CA et 30,6 % de la VA de la filière, tandis que la « sélection et fourniture de personnel » génère 20,5 % du CA et 30,4 % de la VA.

Les services de « conseil et assistance » reposent notamment sur les activités juridiques et comptables (40,2 % du CA et 44,4 % de la VA)

Les branches « sécurité et nettoyage » et « sélection et fourniture de personnel » affichent les taux de valeur ajoutée les plus élevés, respectivement 77,8 % et 94,8 %.

Les hôtels et les restaurants produisent la majorité du CA (51,8 %) et de la VA (49,2 %) des services aux particuliers, précédant ainsi les activités audiovisuelles (27,4 % du CA et 37,9 % de la VA), les agences de voyage (16,5 % du CA et 8,0 % de la VA) et les services personnels (4,3 % du CA et 4,9 % de la VA). En ce qui concerne le taux de valeur ajoutée, les services aux particuliers se caractérisent par une structure hétérogène avec des ratios évoluant dans une fourchette étendue, comprise entre 22,4 % pour les agences de voyage et 63,8 % pour les activités audiovisuelles.

Répartition des entreprises du secteur des services marchands en 2003

	Nb d'entre- prises	Nbre de salariés	Personnel moyen occupé	CA HT (1)	VA (1)
ACTIVITES IMMOBILIERES	50	1 498	1 534	409,8	221,1
Location immobilière	15	946	948	215,6	139,8
Promotion immobilière	15	345	347	147,3	48,3
Gestion immobilière	20	207	239	46,9	33,0
SERVICES AUX ENTREPRISES	277	7 817	7 986	796,2	415,9
Postes et télécommunications	7	641	641	285,0	103,1
Conseils et assistance	149	2 359	2 471	248,2	145,1
<i>Activités informatiques</i>	20	385	401	34,4	15,1
<i>Activités juridiques et comptables</i>	57	1 055	1 113	99,8	64,4
<i>Administration d'entreprise</i>	24	272	273	44,2	29,7
<i>Publicité et études de marchés</i>	18	175	183	31,3	9,0
<i>Architecture, ingénierie et contrôles</i>	30	472	501	38,5	26,9
Services opérationnels	121	4 817	4 874	263,0	167,7
<i>Location sans opérateur</i>	10	70	74	17,1	6,9
<i>Sélection et fourniture de personnel</i>	12	1 242	1 245	53,8	51,0
<i>Sécurité, nettoyage et divers</i>	55	2 380	2 421	65,9	51,3
<i>Assainissement, voirie et déchets</i>	6	418	418	47,0	25,8
SERVICES AUX PARTICULIERS	127	3 465	3 519	272,6	125,7
Hôtels et restaurants	82	2 633	2 676	141,2	61,8
Agences de voyages	17	311	314	45,0	10,1
Activités audiovisuelles	15	265	268	74,6	47,6
Services personnels	13	256	261	11,8	6,2
TOTAL	454	12 780	13 039	1 478,6	762,7

Source : INSEE, Enquête annuelle entreprises 2003

(1) en millions d'€

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) à la Réunion

La filière des technologies de l'information et de la communication (TIC), peu développée au début des années 90, a connu un essor rapide. En 2005, selon une étude commandée par la Région et réalisée par Ipsos, la filière (hors France telecom) s'est consolidée après une période de forte croissance et compte désormais des entreprises de taille plus importante avec une structure financière plus solide. En effet l'étude révèle que 36 % des entreprises du secteur ont un capital inférieur à 30 000 € en 2005 contre 57 % en 1999. De même, entre 1999 et 2005, le nombre d'entreprises du secteur a diminué de 3 à 5 % alors que le chiffre d'affaires a triplé. La filière comprend par ailleurs une cinquantaine de grandes entreprises qui réalisent 75 % du chiffres d'affaires total et emploient 55 % de l'ensemble des salariés.

Au total, quelques 480 entreprises composent la filière TIC à la Réunion en 2005 pour un chiffre d'affaires de 1,065 milliard d'€, soit un niveau stable par rapport à 2004, signe de la « consolidation » de ce marché qui observe un effet de pallier. Les professionnels du secteur estiment qu'un développement à l'export est possible, voire nécessaire et serait largement facilité par une politique publique visant à réduire les coût de communication et augmenter les débits.

Le secteur des TIC couvre trois domaines d'activité :

- la vente et la distribution de produits TIC avec l'informatique (matériel de bureau, ordinateurs personnels), la filière électronique (composants, téléviseurs), et le matériel de communication (téléphonie mobile, télécopieurs),
- les services de l'informatique (édition de logiciels, services de maintenance, réparation) et des télécommunications (services de téléphonie),
- les activités de contenu et de services de la communication (écrit, son, image), regroupant la publicité, les agences de presse, les études de marché et l'édition.

La croissance de la filière s'est accompagnée d'une importante progression de l'équipement des ménages et des entreprises en TIC :

Equipement en TIC

Taux de pénétration	2003	2004	2005	2006
Abonnés GSM (privé + société)	64%	69%	73%	79%
Abonnés télévision payante	44%	45%	46%	50%
<i>dont bouquet satellite</i>	36%	38%	39%	44%
Micro-ordinateur	43%	50%	56%	59%
Abonné Internet domicile	30%	35%	41%	47%
<i>dont ADSL</i>	--	7%	13%	26%
Lecteur DVD	--	55%	67%	74%
Console jeux vidéo	26%	30%	32%	33%
Appareil photo numérique	--	19%	29%	39%

source : Région Réunion - IPSOS OI

En 2006, 59 % des réunionnais déclare disposer d'un micro-ordinateur, soit une progression de 16 points en 3 ans. De même, 26 % des réunionnais ont accès à une connexion Internet à haut débit (ADSL) en 2006, contre seulement 7 % en 2004. Par ailleurs, le taux d'équipement en téléphonie mobile approche les 80 %.

S'agissant de l'utilisation d'Internet et malgré la généralisation des outils, il convient de noter que près de 56 % des personnes interrogées ne se connectent jamais, ce chiffre étant toutefois en diminution constante depuis 2003 (69 %). Le domicile reste le principal lieu de connexion avec 87 % des personnes interrogées.

Utilisation d'Internet

Taux de pénétration	2003	2004	2005	2006
Fréquence de connexion				
<i>au moins une fois par mois</i>	28%	29%	33%	39%
<i>moins souvent</i>	2%	6%	5%	6%
<i>jamais</i>	69%	65%	62%	56%
Dont fréquence > une fois par mois				
<i>tous les jour ou presque</i>	57%	64%	65%	70%
<i>1 à 4 fois par semaine</i>	32%	29%	28%	24%
<i>1 à 3 fois par moi</i>	12%	7%	7%	6%
Lieu de connexion principal à Internet				
<i>au domicile</i>	83%	85%	88%	87%
<i>au travail</i>	6%	7%	6%	6%
<i>à l'école / université</i>	6%	3%	3%	2%
<i>au cyber café / cyber case</i>	1%	1%	1%	2%
<i>chez des amis / de la famille</i>	3%	3%	2%	2%
<i>autre lieu</i>	1%	1%	1%	1%

source : Région Réunion - IPSOS OI

Par son soutien, le secteur public a favorisé le développement du secteur, notamment par la mise en place d'aides financières pour accompagner les projets, mais aussi par la création de l'ARTIC (Association des professionnels des TIC) en 1997. L'ARTIC compte aujourd'hui 82 membres, contre 10 lors de sa mise en place en 1997. Les membres de l'ARTIC réalisent 90 % du chiffre d'affaires du secteur des TIC.

L'ARTIC et l'agence de développement de la Réunion ont proposé une stratégie de développement de la filière (« TIC 2014 ») pour la prochaine décennie, dont les principaux objectifs sont la création de 10 000 emplois directs (dont 4 000 hors Réunion) et de 4 000 emplois induits. Par ailleurs, le recrutement ou la formation de 1 500 chercheurs, ainsi que la formation aux TIC de 1 000 jeunes par an, font partie des objectifs de développement de la filière.

2. L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ

Selon les derniers comptes économiques réalisés par l'INSEE (année 2003), la valeur ajoutée de la branche « éducation, santé et action sociale » (2 454 millions d'€) a progressé à un rythme soutenu en 2003 (+ 5,5 %), mais légèrement moins rapide que lors de l'exercice précédent (+ 9,2 %). Elle représente 24,7 % de la valeur ajoutée totale de l'île et 29,2 % de la richesse créée par le secteur tertiaire.

D'après les estimations de l'emploi salarié effectuées par l'INSEE, le nombre de salariés de la branche « éducation, santé et action sociale » s'est inscrit en hausse (+ 2,2 %) en 2005 après deux années de baisse, passant de 39 610 personnes au 31 décembre 2004 à 40 478 individus au 31 décembre 2005. Les effectifs de la santé et de l'action sociale ont augmenté (+ 5,0 %), tandis que ceux de l'éducation ont stagné (+ 0,3 %). La branche « éducation, santé et action sociale » employait 21,4 % des salariés réunionnais et 27,8 % des travailleurs du secteur tertiaire fin 2005.

3.1 L'éducation

À la rentrée 2006/2007, la Réunion comptait 533 établissements scolaires du premier degré, dont 507 établissements d'enseignement public (95,1 %), et 121 établissements scolaires du second degré (92,6 % d'établissements publics).

Nombre d'établissements scolaires du 1er et 2nd degré

	1er degré			2nd degré	
	2006/2007	Structure		2006/2007	Structure
Enseignement public	507	95%	Enseignement public	112	93%
Ecoles maternelles	170	32%	Collèges	72	60%
Ecoles élémentaires	337	63%	LEGT*	14	12%
			Lycées polyvalents	13	11%
			Lycées professionnels	13	11%
Enseignement privé	26	5%	Enseignement privé	9	7%
Ecoles maternelles		0%	Collèges	5	4%
Ecoles élémentaires	26	5%	LEGT*	1	1%
			Lycées polyvalents	1	1%
			Lycées professionnels	2	2%
Ensemble 1er degré	533	100%	Ensemble 2nd degré	121	100%

* Lycées d'enseignement général et technologique

Source : Rectorat de la Réunion

Après avoir légèrement diminué lors de l'exercice précédent (- 1,2 %), le nombre de personnes employées dans l'enseignement public a augmenté en 2006 (+ 1,7 %), passant de 19 335 agents en janvier 2005 à 19 668 individus en janvier 2006. Les effectifs de l'enseignement public se décomposent entre 15 579 enseignants (79,2 % des employés de l'enseignement public) et 4 089 personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

Parmi le personnel enseignant, plus de la moitié des effectifs (54,6 %) exercent dans le second degré, 39,4 % dans le premier degré, 3,1 % dans les établissements de formation et 2,9 % dans l'enseignement supérieur.

Le nombre d'enseignants du second degré et du supérieur a progressé respectivement de 3,3 % et de 16,6 %, tandis que celui des établissements de formation a baissé (- 18,9 %). Le personnel enseignant du premier degré est resté stable (- 0,1 %).

Ainsi, le nombre d'enseignants pour 100 élèves atteignait 5,4 dans l'enseignement public du premier degré, 8,8 dans les établissements publics du second degré et 2,8 dans l'enseignement supérieur en 2006.

Personnel de l'enseignement public

	janv-05	janv-06	Var. 06/05
Enseignants du 1er degré	6 153	6 145	-0,1%
Professeurs des écoles	4 782	5 340	11,7%
Instituteurs	1 371	803	-41,4%
Non titulaires	0	2	#DIV/0!
Enseignants du 2nd degré	8 230	8 501	3,3%
Agrégés et chaires supérieures	662	696	5,1%
Certifiés et assimilés	4 858	5 200	7,0%
Professeurs de LP	1 591	1 588	-0,2%
PEGC* et autres titulaires	514	462	-10,1%
Professeurs des écoles et instituteurs	200	189	-5,5%
Non titulaires	405	366	-9,6%
Enseignants du supérieur	392	457	16,6%
Enseignants des établissements de formation	587	476	-18,9%
Personnel administratif, technique et d'encadrement	3 973	4 089	2,9%
Total académie	19 335	19 668	1,7%

* Professeurs d'enseignement général de collège

Source : Rectorat de la Réunion

A la rentrée 2006-2007, le nombre d'élèves scolarisés au titre de l'enseignement du premier degré (121 954 élèves) a stagné (+ 0,1 %) par rapport à la rentrée précédente (121 860 élèves). L'enseignement public concentrait 92,6 % des élèves inscrits dans le premier degré. Les élèves du premier degré se répartissaient entre 76 683 élèves en école élémentaire (62,9 %) et 45 271 élèves en école préélémentaire (37,1 %).

Il convient de souligner que les effectifs scolarisés dans les établissements privés ont reculé (- 1,0 %) aussi bien dans les écoles préélémentaires (- 1,0 %) que dans les écoles élémentaires (- 1,0 %). Au sein des établissements publics, le nombre d'élèves s'est réduit dans les écoles préélémentaires (- 1,3 %) contrairement aux écoles élémentaires (+ 1,0 %).

Les établissements du second degré ont accueilli 102 218 élèves à la rentrée 2006-2007 contre 102 613 élèves un an auparavant, soit 395 élèves de moins. L'enseignement public (96 171 élèves) regroupait 94,1 % des élèves inscrits dans le second degré. La majorité des élèves (58,7 %) étaient scolarisés dans un cursus de premier cycle contre 38,9 % dans une formation de second cycle (23,1 % dans les sections générale et technologique, 15,8 % dans les filières professionnelles) et 2,4 % dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

En dépit d'une hausse du nombre d'élèves suivant des formations de second cycle, les effectifs des établissements publics ont fléchi (- 437 élèves), sous l'effet d'une contraction des élèves du premier cycle (- 887 élèves). En revanche, le nombre d'élèves inscrits dans des établissements privés s'est légèrement accru (+ 42 élèves).

Effectifs de l'enseignement public et privé du 1er et 2nd degré

	2005-06	2006-07	Var.	Struct. 06-07		2005-06	2006-07	Var.	Struct. 06-07
Public	112 861	113 047	0,2%	92,7%	Public	96 608	96 171	-0,5%	94,1%
Préélémentaire	42 647	42 097	-1,3%	34,5%	1er cycle	56 937	56 050	-1,6%	54,8%
Elémentaire	70 214	70 950	1,0%	58,2%	2nd cycle général + techno.	21 910	22 175	1,2%	21,7%
					2nd cycle professionnel	15 226	15 500	1,8%	15,2%
					SEGPA*	2 535	2 446	-3,5%	2,4%
Privé	8 999	8 907	-1,0%	7,3%	Privé	6 005	6 047	0,7%	5,9%
Préélémentaire	3 206	3 174	-1,0%	2,6%	1er cycle	3 920	3 940	0,5%	3,9%
Elémentaire	5 793	5 733	-1,0%	4,7%	2nd cycle général + techno.	1 475	1 486	0,7%	1,5%
					2nd cycle professionnel	610	621	1,8%	0,6%
					SEGPA*	0	0	n.s	0,0%
Total 1er degré	121 860	121 954	0,1%	100,0%	Total 2nd degré	102 613	102 218	-0,4%	100,0%

Source : Rectorat de la Réunion

* Section d'enseignement général et professionnel adapté

Contrairement à la rentrée précédente (+ 200 étudiants), le nombre d'étudiants inscrits en formation supérieure a été orienté à la baisse (- 368 étudiants) à la rentrée 2006-2007, en raison du repli des effectifs scolarisés à l'Université (- 3,6 %), dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (- 3,2 %) et à l'IUFM (- 8,7 %). A l'inverse, le nombre d'étudiants admis en Institut Universitaire Technologique (IUT) a une nouvelle fois progressé (+ 19,5 %) de même que le nombre d'élèves inscrits en Sections de Technicien Supérieur et assimilés (+ 1,9 %). Les étudiants étaient principalement scolarisés à l'Université (62,2 %), en STS et assimilés (17,9 %) et à l'IUFM (7,2 %).

Effectifs de l'enseignement supérieur

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Var.	Structure 2006-2007
CPGE	450	505	489	-3,2%	3,0%
STS et assimilés (1)	2 799	2 884	2 939	1,9%	17,9%
IUT	248	329	393	19,5%	2,4%
IUFM	1 293	1 278	1 167	-8,7%	7,1%
Université	10 569	10 562	10 186	-3,6%	62,2%
Autres établissements (2)	1 186	1 187	1 203	1,3%	7,3%
Total enseignement supérieur	16 545	16 745	16 377	-2,2%	100,0%

Source : Rectorat de la Réunion - (1) STS, DTS, DECF, DPECF

(2) Ecoles sanitaires et sociales, de commerce, des Beaux-Arts, d'architecture

En 2005, le taux d'accès d'une classe d'âge au niveau V de formation à la Réunion (92,4 %) s'établissait quasiment au même niveau qu'en métropole (92,7 %) contrairement à l'année précédente (87,9 % à la Réunion et 92,7 % dans l'Hexagone). Ainsi, l'écart entre la Réunion et la France métropolitaine s'est réduit de 5,7 points en 2004 à 0,3 point en 2005. Ce rattrapage masque toutefois des disparités selon les filières. Les taux d'accès du département en seconde générale et technologique (52,7 %) et apprentissage et agriculture (6,4 %) demeurent

moindres de 3,5 points et de 5,8 points à ceux de la métropole, respectivement. En parallèle, le taux d'accès en BEP/CAP (33,3 %) est une nouvelle fois supérieur à celui constaté dans l'Hexagone (24,3 %).

Taux d'accès annuel au niveau V (enseignement public et privé)

%		2002	2003	2004	2005
Réunion	Seconde GT	48,3	50,6	50,3	52,7
	BEP/CAP	30,8	32,8	31,1	33,3
	Apprentissage+agriculture	5,4	5,6	6,5	6,4
	Total niveau V	84,5	89,0	87,9	92,4
Métropole	Seconde GT	55,5	56,2	56,0	56,2
	BEP/CAP	24,5	24,6	24,5	24,3
	Apprentissage+agriculture	13,1	13,2	13,1	12,2
	Total niveau V	93,1	94,0	93,6	92,7

Source : Rectorat de la Réunion

Parallèlement, le taux d'accès d'une classe d'âge au niveau baccalauréat à la Réunion (57,7 %) atteignait une valeur sensiblement inférieure à l'hexagone (70,4 %) en 2005, en raison notamment de taux d'accès moindres dans les filières générale et technologique (44,4 % pour 53,9 % en métropole) et apprentissage et agriculture (3,3 % contre 6,3 % en France métropolitaine). Les taux d'accès dans les filières professionnelles sont quasi-équivalents à la Réunion (10,0 %) et en métropole (10,2 %).

Taux d'accès annuel d'une classe d'âge au niveau baccalauréat (enseignement public et privé)

%		2003	2004	2005
Réunion	Terminale GT	45,4	44,5	44,4
	Terminale Pro	9,4	10,0	10,0
	Apprentissage+agriculture	3,4	3,2	3,3
	Total niveau V	58,2	57,7	57,7
Métropole	Terminale GT	53,4	53,8	53,9
	Terminale Pro	9,7	9,9	10,2
	Apprentissage+agriculture	6,4	6,4	6,3
	Total niveau V	69,5	70,1	70,4

Source : Rectorat de la Réunion

En 2006, la proportion de bacheliers dans une génération atteint 51,9 % à la Réunion contre 51,3 % un an auparavant, soit une légère progression (+ 0,6 point). Cet indicateur s'est amélioré dans les filières technologiques (+ 0,2 point) à 15,7 % et professionnelles (+ 1,1 point) à 10,1 %, tandis qu'il a fléchi de 0,7 point dans la filière générale (26,1 %).

Proportion de bacheliers dans une génération

%		1995	2004	2005	2006
Réunion	général	21,7	24,3	26,8	26,1
	technologique	14,2	15,1	15,5	15,7
	professionnel	6,4	9,1	9,0	10,1
	Total	42,3	48,5	51,3	51,9
Métropole	général	37,2	32,3	33,7	n.d
	technologique	17,6	17,8	17,3	n.d
	professionnel	7,9	11,7	11,5	n.d
	Total	62,7	61,8	62,5	n.d

Source : Rectorat de la Réunion

3.2 La santé

D'après les statistiques provisoires de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), le nombre de professionnels (salariés et libéraux) exerçant dans le secteur de la santé a progressé de + 3,6 % entre le 1^{er} janvier 2005 (8 483 personnes) et le 1^{er} janvier 2006 (8 786 individus), soit à un rythme légèrement supérieur à l'année précédente (+ 3,3 %). Parallèlement, les effectifs médicaux se sont accrus de 3,1 % en métropole et de 6,3 % aux Antilles-Guyane sur la même période.

Effectifs des professionnels de santé libéraux et salariés

	2004	2005(p)	2006(p)	Variation 2006/2005	Structure 2006
Médecins généralistes	1 068	1 026	1 044	1,8%	11,9%
Médecins spécialistes	909	824	858	4,1%	9,8%
Ensemble des médecins	1 977	1 850	1 902	2,8%	21,6%
Chirurgiens-dentistes	400	414	432	4,3%	4,9%
Sage femmes	269	287	304	5,9%	3,5%
Infirmiers diplômés d'Etat	3 551	3 694	3 813	3,2%	43,4%
Masseurs kinésithérapeutes	697	793	860	8,4%	9,8%
Pharmaciens	484	515	552	7,2%	6,3%

(p): provisoire

Source : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

Après avoir diminué en 2005 (- 6,4 %), le nombre de médecins s'est inscrit en hausse en 2006 (+ 2,8 %) pour s'élever à 1 902 praticiens, croissance qui s'avère toutefois insuffisante pour atteindre le niveau observé en 2004 (1 977 individus). Cette évolution s'explique principalement par la croissance du nombre de des médecins spécialistes (+ 4,1 %) et dans une moindre mesure par celle des médecins généralistes (+ 1,8 %).

A l'image de l'année précédente, les effectifs sont en augmentation chez les chirurgiens-dentistes (+ 4,3 %), les sages femmes (+ 5,9 %), les infirmiers diplômés d'Etat (+ 3,2 %), les pharmaciens (+ 7,2 %) et les masseurs kinésithérapeutes (+ 9,3 %).

Les professionnels de la santé réunionnais sont essentiellement composés d'infirmiers diplômés d'Etat (43,4 %), de médecins (21,6 %, dont 11,9 % de généralistes et 9,8 % de spécialistes) et de masseurs kinésithérapeutes (9,8 %).

La Réunion présentait au 1^{er} janvier 2006 une densité médicale de 1 119 professionnels de santé pour 100 000 habitants contre 1 555 pour la métropole et 1 010 pour les Antilles-Guyane.

L'analyse de la densité médicale par spécialité traduit un retard du département par rapport à la métropole, à l'exception des postes de sages femmes, de masseurs kinésithérapeutes et d'orthophonistes. A l'inverse, la densité médicale régionale demeure plus élevée qu'aux Antilles-Guyane dans les principales disciplines, hormis pour la branche des infirmiers diplômés d'Etat.

Ainsi, la Réunion bénéficie pour 100 000 habitants de 133 médecins généralistes contre 162 pour la métropole et 119 pour les Antilles-Guyane, de 109 médecins spécialistes (167 dans l'Hexagone et 97 aux Antilles-Guyane), de 55 chirurgiens-dentistes (68 en

métropole et 35 aux Antilles-Guyane), de 39 sages femmes (28 pour la métropole et 38 pour les Antilles-Guyane), de 70 pharmaciens (114 en métropole et 65 aux Antilles-Guyane), de 110 masseurs kinésithérapeutes (102 pour la métropole et 60 pour les Antilles-Guyane) et de 486 infirmiers diplômés d'Etat contre 696 en métropole et 490 aux Antilles-Guyane.

Toutefois, il convient de souligner que la Réunion s'inscrit dans un processus de rattrapage des niveaux métropolitains. En effet, le département affiche des taux de croissance annuels moyens de ses indicateurs de densité médicale supérieurs à ceux enregistrés en France métropolitaine sur la période 1997-2006 dans la majorité des spécialités, excepté pour les infirmiers diplômés d'Etat (+ 3,2 % contre + 3,6 %), médecin généraliste (+ 1,7 % contre + 0,9 %), médecin spécialiste (+ 6,0 % contre + 1,2 %), pharmacien (+ 4,1 % contre + 2,9 %), chirurgien-dentiste (+ 2,7 % contre - 0,2 %), sage femme (+ 5,0 % contre + 1,9 %) et masseur kinésithérapeute (+ 9,6 % contre + 1,8 %).

Au 1^{er} janvier 2006, la Réunion disposait de 2 916 lits en hospitalisation complète contre 2 848 lits un an auparavant, ce qui correspond à une progression de 2,4 %. Cette capacité d'accueil se répartit entre 2 011 lits pour le secteur public (69,0 %) et 905 lits pour le secteur privé (31,0 %). Ainsi, l'île affiche des taux d'équipement pour 1 000 habitants de 2,56 lits dans le secteur public et de 1,15 lit dans le secteur privé.

Après avoir baissé lors des quatre exercices précédents, la capacité d'accueil des établissements de court séjour en hospitalisation complète s'est inscrite en légère hausse en 2006 (+ 1,1 %), passant de 1 961 lits au 1^{er} janvier 2005 à 1 982 lits au 1^{er} janvier 2006. Ce retournement de tendance reflète principalement l'augmentation de la capacité d'accueil du secteur privé (+ 2,2 %) et dans une moindre mesure celle du secteur public (+ 0,6 %). Avec 1 374 lits, le secteur public concentre 69,3 % de la capacité d'accueil du département contre 30,7 % pour le secteur privé (608 lits).

En 2006, la médecine et la gynécologie obstétrique ont enregistré des croissances respectives de leur capacité d'accueil de + 3,0 % à 999 lits et de + 1,8 % à 338 lits, tandis que la chirurgie se caractérise par une diminution (- 2,1 %) de ses disponibilités à 645 lits. Ainsi, la médecine bénéficie de la moitié des lits disponibles (50,4 %) devant la chirurgie (32,5 %) et la gynécologie obstétrique (17,1 %).

Hormis pour la gynécologie obstétrique (0,43 lit contre 0,36 lit dans l'Hexagone en 2005), la Réunion présente des taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants en 2006 sensiblement inférieurs à ceux de la métropole : 1,27 lit contre 1,85 en médecine et 0,82 lit contre 1,49 lit en chirurgie.

Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants
(en hospitalisation complète de court séjour)

	Réunion				Métropole	Antilles-Guyane
	2003	2004	2005	2006	2005	2005
Médecine	1,31	1,29	1,25	1,27	1,85	2,07
Chirurgie	0,89	0,86	0,85	0,82	1,49	1,18
Gynécologie-obstétrique	0,45	0,44	0,43	0,43	0,36	0,54

En 2005, l'activité de l'hospitalisation complète des établissements de santé du département (148 355 entrées) s'est sensiblement renforcée (+ 11,6 %) par rapport à l'exercice 2004 (132 986 entrées), soit 15 369 entrées supplémentaires. Le secteur public (96 951 entrées) a assuré quasiment les deux tiers de l'activité (65,4 %). Cette progression s'explique par la nette augmentation des entrées en hospitalisation de moyen séjour qui ont plus que doublé pour atteindre 24 141 unités, en raison notamment de la hausse des soins de « suite » dans le secteur privé et des entrées relevant de la psychiatrie générale dans le secteur public.

Après s'être stabilisées en 2004 (+ 0,6 %), les entrées en hospitalisation de court séjour ont légèrement augmenté en 2005 (+ 1,1 %), passant de 122 841 à 124 195. Cette situation est le reflet d'évolutions contrastées des différentes disciplines : + 3,3 % pour la médecine, + 0,1 % pour la chirurgie et - 2,1 % pour la gynécologie obstétrique. Les actes de médecine (46,6 % des entrées) ont constitué le motif majoritaire d'hospitalisation devant les actes de chirurgie (32,6 %) et de gynécologie obstétrique (20,8 %). Le secteur public (88 446 entrées) a pris en charge 71,2 % des soins pratiqués en court séjour.

S'agissant de l'hospitalisation partielle (hospitalisation partielle de jour ou de nuit et anesthésie ou chirurgie ambulatoire), la capacité d'accueil des établissements de l'île s'est améliorée (+ 4,3 %) entre le 1^{er} janvier 2005 (540 places) et le 1^{er} janvier 2006 (563 places). Au 1^{er} janvier 2006, la Réunion disposait de 484 places en hospitalisation partielle de jour et de nuit (86,0 %) et de 79 places en anesthésie ou chirurgie ambulatoire (14,0 %) contre respectivement 467 places et 74 places un an auparavant. Le secteur public (388 places) concentre plus des deux tiers des places disponibles (68,9 %). La capacité d'accueil en hospitalisation partielle se partage entre 157 places en court séjour (médecine : 33,8 %, chirurgie : 50,3 %, gynécologie obstétrique : 15,9 %) et 406 places en moyen séjour (psychiatrie générale : 41,4 %, psychiatrie infanto-juvénile : 33,2 %, soins de suite : 25,4 %).

Au 1^{er} janvier 2006, le taux d'équipement en places en hospitalisation partielle pour 1 000 habitants s'élevait à 0,72 place contre 0,84 place en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2004.

Avec 119 984 venues en 2005, les hôpitaux du département ont reçu en hospitalisation partielle 8 960 visites de plus qu'en 2004 (111 024), ce qui correspond à une croissance de + 8,1 %. Cette évolution reflète le dynamisme de l'activité enregistré dans le secteur privé (+ 16,1 %) et, dans une moindre mesure, dans le secteur public (+ 2,1 %). Les arrivées se répartissent à hauteur de 53,9 % pour le secteur public et de 46,1 % pour le secteur privé. Plus des trois quarts des visites (78,3 %) ont été effectuées dans des services d'hospitalisation de jour et de nuit. L'intégralité des venues pour des soins en anesthésie ou chirurgie ambulatoire ont eu pour objet des actes de chirurgie réalisés dans le secteur privé.

Les venues en hospitalisation partielle de moyen séjour (63 % des visites totales) ont progressé de + 7,7 % en 2005 pour atteindre 75 531 visites, dont 62,6 % ont été prises en charge par le secteur public. Les visites se répartissent entre les services de soins de suite (40 % des venues), de psychiatrie générale (39,4 %) et de psychiatrie infanto-juvénile (20,6 %).

En 2005, l'hospitalisation partielle de court séjour s'est caractérisée par un développement sensible de son activité (+ 8,7 %) à 44 453 venues, soit 37 % des visites totales. Les venues pour des actes de gynécologie obstétrique (+ 12,2 %) et de chirurgie (+ 15,2 %) ont

augmenté, tandis que les visites pour des soins relevant de la médecine ont fléchi (- 3,8 %). Les actes de chirurgie (58,2 % des venues) ont constitué le principal motif de visite devant ceux de médecine (28,7 %) et de gynécologie obstétrique (13,1 %). Le secteur privé (+ 19,2 %) et le secteur public (- 4,5 %) ont accueilli respectivement 39,1 % et 60,9 % des venues.

Au 1^{er} janvier 2005, la Réunion affichait des taux de densité pour 100 000 habitants inférieurs à la France métropolitaine à la fois pour les officines pharmaceutiques (31,11 pharmacies contre 37,56 officines en métropole) et pour les laboratoires d'analyse médicale (6,45 laboratoires contre 6,69 structures dans l'Hexagone).

Au 1^{er} janvier 2005, le dispositif d'accueil pour les personnes âgées à la Réunion se composait de 1 023 lits dans 14 maisons de retraite, 3 lits en hébergement temporaire, 326 places en services de soins à domicile assurés par 7 établissements et 79 lits pour les soins de longue durée. Entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2005, la capacité d'accueil des personnes âgées s'est accrue de + 8,7 % dans les maisons de retraite et de + 27,8 % dans les services de soins à domicile. Les taux d'équipement pour 1 000 habitants âgés de plus de 65 ans s'élevaient dans les maisons de retraite à 18,02 lits contre 44,32 lits en métropole et dans les services de soins à domicile à 5,74 places contre 7,92 places en métropole.

La capacité d'hébergement des adultes handicapés réunionnais s'est sensiblement améliorée (+ 19,3 %) entre le 1^{er} janvier 2004 (471 lits) et le 1^{er} janvier 2005 (562 lits), rompant ainsi la tendance baissière amorcée en 2002. Au 1^{er} janvier 2005, l'île comptait 119 lits dans 5 foyers d'hébergement, 103 lits répartis dans 3 maisons d'accueil spécialisées, 100 lits dans 2 foyers de vie et 240 lits dans 5 foyers d'accueil médicalisés.

Au 1^{er} janvier 2005, le département disposait de 12 établissements et services de travail protégé proposant 630 places en Centre d'Aide par le Travail (CAT) contre 480 places un an auparavant, ce qui correspond à une hausse de + 31,3 %.

La Réunion affichait des taux d'équipement pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans inférieurs à ceux observés dans l'Hexagone pour les établissements d'hébergement (1,28 lit contre 2,94 lits) comme pour les structures de travail protégé (1,43 place contre 3,27 places).

Après s'être stabilisée lors de l'exercice précédent (+ 0,2 %), la capacité d'accueil de l'enfance et de la jeunesse handicapée s'est renforcée (+ 2,7 %) passant de 1 165 lits au 1^{er} janvier 2004 à 1 197 lits au 1^{er} janvier 2005, sous l'effet du développement des établissements accueillant des déficients mentaux (+ 2,2 %), des polyhandicapés (+ 7,1 %) et des handicapés moteurs (+ 9,3 %).

Ainsi, la Réunion début 2005 comptait 778 lits dans 13 structures pour déficients mentaux, 150 lits dans 3 établissements pour polyhandicapés, 59 lits répartis dans 2 centres pour handicapés moteurs et 210 lits dans un établissement pour déficients sensoriels. Sur la même période, le nombre de places en Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) s'est inscrit en hausse (+ 17,3 %) pour s'établir à 401 contre 342 un an auparavant.

Dans l'ensemble, le taux d'équipement des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse handicapée pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans atteignait 4,31 lits contre 6,90 lits en France métropolitaine.

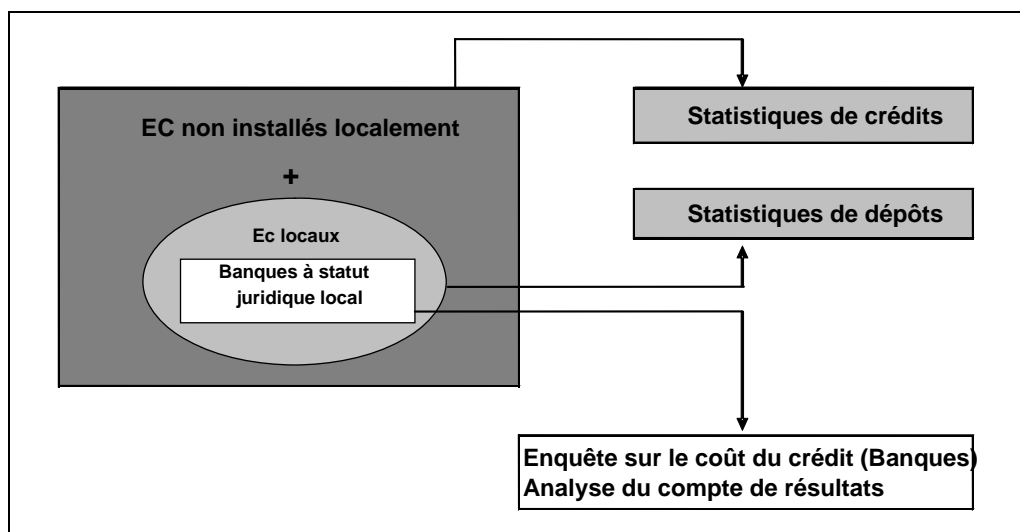
CHAPITRE III

L'évolution monétaire et financière

Section 0

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce troisième chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les statistiques présentées. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents périmètres qui sont retenus.



Pour ce qui est de l'organisation du secteur bancaire et financier et de son activité (distribution de crédits et collecte de dépôts), le champ des EC retenu (banques et sociétés financières installées localement ou non) pour la production des statistiques permet d'avoir une large vision des intervenants et de la bonne couverture de l'activité des EC dans le département.

La production de statistiques relatives à la situation financière des EC (section 3 du chapitre) et la situation agrégée est plus complexe. En effet, les EC peuvent être soumis à un découplage territorial. Certains établissements locaux voient leur activité de back-office s'exercer dans un département de la zone (ils sont alors dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Il peut être difficile pour ces cas de distinguer la part qui résulte de l'activité de l'établissement

dans le département ou la zone, sauf lorsque les activités de back-office sont refacturées distinctement, la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut alors s'en trouver affectée. Les résultats publiés dans la section 3 concernent uniquement les EC pour lesquels le découplage territorial ne fausse pas les données et ayant un agrément de banque de plein exercice.

S'agissant des extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France, elles permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle sur laquelle les établissements de crédit effectuent leurs déclarations. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les Dom directement auprès du SCR de la Banque de France. Le seuil déclaratif a été abaissé à 25.000 euros par guichet et par bénéficiaire en janvier 2006 (contre 45 000 euros dans les Dom et 75 000 euros en métropole précédemment).

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département, soit un échantillon proche des établissements retenus pour l'analyse de la situation financière des EC.

Enfin, par rapport au rapport annuel de l'année précédente, la nomenclature des agents économiques retenus dans le cadre de la section 2 (actifs financiers et concours consentis à la clientèle) est différente. Pour la partie concernant les actifs financiers collectés auprès de la clientèle, les ménages regroupent les particuliers, les entrepreneurs individuels et les administrations privées, les entreprises correspondent aux sociétés non financières et les autres agents rassemblent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales et les administrations de sécurité sociale.

Pour la partie concernant les concours consentis à la clientèle, les entrepreneurs individuels sont éclatés entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des particuliers) tandis que les autres catégories de crédit des entrepreneurs individuels ont été intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des sociétés non financières).

Ainsi, pour les entreprises (SNF et EI selon les cas), les crédits d'exploitation regroupent les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail. Pour les ménages (particuliers, administrations privées et entrepreneurs individuels selon les cas), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail. Enfin, les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations centrales et de sécurité sociale.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

§ 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux évènements locaux

La place financière réunionnaise n'a pas enregistré en 2006 d'évolutions significatives. La concurrence sur le marché bancaire réunionnais n'a pas été fortement modifiée du fait de l'implantation de Groupama Banque depuis 2005 ni de la création de la Banque Postale, qui regroupe depuis le 1^{er} janvier 2006 les anciennes activités financières de La Poste.

Il convient toutefois de noter la montée en puissance de la BFCOI, appuyée sur les produits et le réseau de la SOCIETE GENERALE, établissement de crédit français qui, pour mémoire, avait pris une participation importante dans le capital de cet établissement en 2003. Parallèlement, la COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE, filiale de la SOCIETE GENERALE, intervient dans le département depuis 2005 et vient compléter l'offre de la BFCOI en direction de sa clientèle "entreprises", en proposant une solution "affacturation", en concurrence des deux factors déjà installés dans le département.

Il faut également signaler les changements de dénomination des deux autres factors ; ETOILE OCEAN INDIEN se dénommant dorénavant FORTIS OCEAN INDIEN suite à l'acquisition de l'établissement ETOILE CREDIT par FORTIS COMMERCIAL FINANCE ; et FACTOREM étant dénommé NATIXIS FACTOR depuis le rapprochement entre NATEXIS et IXIS ayant permis la création de NATIXIS.

Les évènements nationaux ayant un impact local

Plusieurs évènements nationaux survenus en 2006 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Conformément à l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) en date du 30 novembre 2005, la Banque Postale est née le 1^{er} janvier 2006. Cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation. En revanche, la révision du Contrat de Plan 2003-

2007 constitue un préalable à la possibilité, pour cet établissement, de proposer des crédits à la consommation et des financements aux entreprises.

En novembre 2006, le CECEI a également donné son accord pour la création de Natixis, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Depuis le 1^{er} février 2006, la Centrale des risques¹ de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros² quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans le même temps, les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment, la création d'une rubrique d'affacturage. Cette réforme de la centralisation des concours bancaires vise à améliorer l'information des banques et à répondre à leur besoin d'une meilleure maîtrise du risque de crédit, en particulier sur les petites entités (très petites entreprises et entrepreneurs individuels) et les entités de création récente.

Le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'Iedom dans les départements d'outre-mer). Le nouveau dispositif prévoit également des contrôles, sur pièces et sur place, dévolus à la Banque centrale ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect des conditions d'exercice de cette activité.

L'année 2006 a aussi été marquée par le lancement d'un plan d'action pour l'accès de tous les français aux services bancaires. Répondant à une demande formulée en septembre 2005 par le Premier Ministre, ce plan a été présenté le 30 janvier 2006 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation, il repose sur quatre engagements :

- garantir un droit au compte effectif pour tous,
- permettre l'accès de tous à une carte bancaire,
- mettre en place un accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services bancaires,
- faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Conformément au premier engagement, une procédure simplifiée d'accès du droit au compte est entrée en vigueur le 28 avril 2006. Depuis cette date, toute personne physique -

¹ La Centrale des risques, gérée par la Banque de France, recense les concours accordés par les banques aux entreprises.

² Avant le 1^{er} février 2006, le seuil de déclaration s'élevait à 76 000 euros pour les établissements de France hexagonale et 45 000 euros pour ceux des départements d'outre-mer et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

particulier ou entrepreneur individuel - qui se voit refuser l'ouverture d'un compte peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (l'Iedom pour les DOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est désormais accélérée. La transmission peut se faire soit par télécopie soit par courrier électronique. La Banque de France (ou l'Iedom) doit procéder aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes. Les personnes morales, bénéficiant également du droit au compte, doivent continuer à se rendre à la Banque de France (ou l'Iedom).

Toujours dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les français aux services bancaires a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable¹.

Le chèque emploi service universel (CESU) a été lancé le 14 février 2006 par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Le CESU est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile. Il se présente sous deux formes : le CESU bancaire et le CESU préfinancé. Le premier remplace le chèque emploi service. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Le second remplace le titre emploi service (TES). Il est préidentifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie. Il est émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne et diffusé par les organismes cofinanceurs. Depuis le 26 juin 2006, ces CESU préfinancés sont encaissables dans les agences bancaires.

L'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés a introduit des dispositions régissant l'hypothèque rechargeable et le prêt viager hypothécaire. Destiné à stimuler la consommation, le rechargement de l'hypothèque permet à un emprunteur de réutiliser, sans autre formalité, une hypothèque inscrite à l'appui d'un premier prêt pour garantir des crédits successifs et ce, dans la limite du montant maximal prévu lors de l'hypothèque initiale. Le prêt viager hypothécaire a, quant à lui, vocation à faciliter l'accès des personnes âgées au crédit bancaire. Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'obtenir un prêt, sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti sur son immeuble et remboursable à son décès ou lors de la vente du bien.

Au premier semestre 2006, les banques ont établi un code des relations avec les TPE/PME afin de généraliser les bonnes pratiques. Ces dispositions portent notamment sur l'accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises, le développement d'une relation durable avec les TPE/PME grâce à une communication accrue et les modalités d'octroi de crédits. A ce code, entré en vigueur au troisième trimestre, est venu s'ajouter l'engagement des banques de publier des chiffres détaillés sur les encours de crédit qu'elles accordent aux PME dans un souci de plus grande transparence.

¹ Décret n° 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier

Même s'ils n'ont pas abouti au cours de l'exercice 2006, de nombreux chantiers ont également mobilisé les acteurs bancaires au cours de l'année. La convention AERAS¹, visant à apporter des avancées significatives en vue de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, est entrée en vigueur le 6 janvier 2007. Le Comité national SEPA² a adopté, le 27 octobre 2006, le plan de migration de la France vers les nouveaux moyens de paiement paneuropéens d'ici 2008. Dans le but d'établir les objectifs de sécurité destinés à couvrir les risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs du moyen de paiement que constitue le chèque, la Banque de France a amorcé, en janvier 2005, le chantier « Référentiel de Sécurité du Chèque ». Ce dernier vise préalablement à évaluer le fonctionnement et le niveau de sécurité de chaque établissement intervenant dans le système de traitement du chèque par le biais d'un questionnaire dont les réponses des acteurs étaient attendues pour le mois d'avril 2006.

Enfin, comme en 2005, la réforme du ratio de solvabilité (Réforme Bâle II) et le dispositif de lutte anti-blanchissement ont continué à mobiliser les ressources des établissements bancaires.

§ 2 - SON ORGANISATION

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière s'organise à la Réunion autour de différents réseaux d'établissements de crédit, implantés ou non sur la place locale. Au 31 décembre 2006, 19 établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de l'île (collecte des dépôts et financement de l'économie).

Un certain nombre d'autres établissements, dont l'activité est suivie par l'IEDOM, interviennent directement à partir de la métropole et sont classés comme établissements hors zone, sans toutefois que leur nombre soit précisément connu. Ces établissements assurent plus particulièrement le financement des entreprises spécialisées dans le secteur de la promotion immobilière et de l'habitat social, ainsi que des investissements des collectivités locales.

Nombre d'établissements de crédit

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Etablissements de crédit locaux	15	16	16	16	17	19
Banques commerciales	3	3	3	3	3	5
Banques mutualistes et coopératives	4	4	4	4	4	4
Sociétés financières	7	8	8	8	9	9
Institutions Financières Spécialisées	1	1	1	1	1	1

¹ S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

² 'Single Euro Payments Area'

2.2. LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

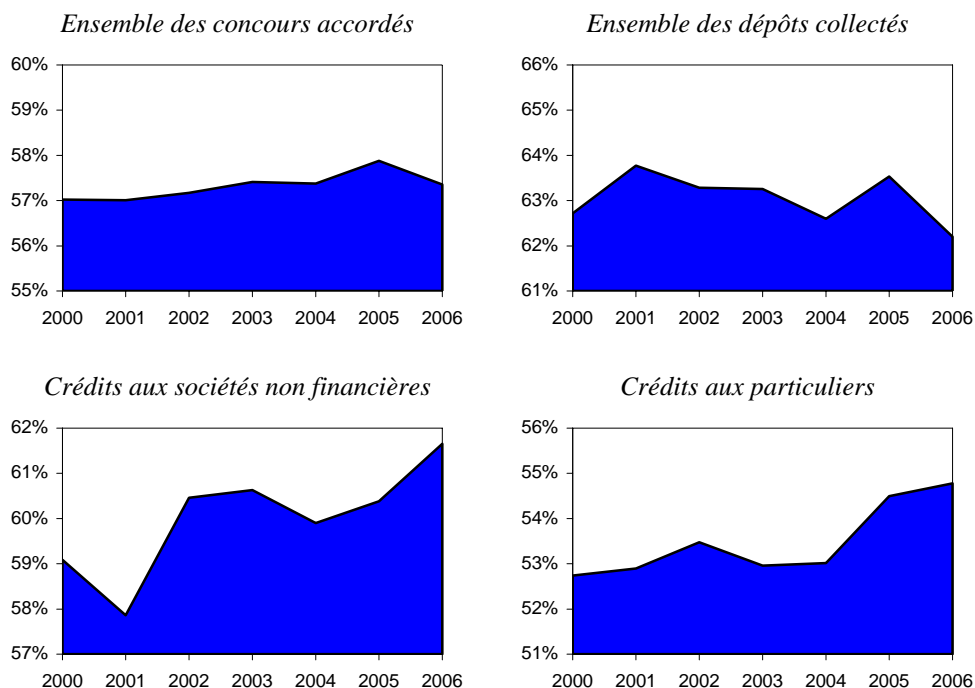
ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
LES BANQUES COMMERCIALES							
Banque française commerciale Océan indien (BFCOI)	16,7 M€	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis		Société générale / Mauritius Commercial Bank	13	274	918 M€
Banque nationale de Paris - Paribas - Réunion (BNP PARIBAS)	19,9 M€	67, rue Juliette Dodu Saint-Denis		Banque nationale de Paris-Paribas	15	276	1 074 M€
Banque de la Réunion (BR)	56,2 M€	27, rue Jean Chatel Saint-Denis		Financière Océor (groupe CNCE)	20	380	2 138 M€
Banque Postale	2342,5 M€	34, rue de la Fédération Paris 15	31, rue Maréchal Leclercq Saint-Denis	Etat	-	-	1 112 M€
Groupama Banques		70, rue de Lagny Montreuil				Mandat de représentation	8 M€
LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES							
Banque régionale d'escompte et de dépôts - Banque Populaire (BRED-BP)	220 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 ^e	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Chambre syndicale des banques populaires	20	169	1 321 M€
Caisse d'épargne et de prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)	214,4 M€	Place Estrangin Plastré Marseille	55, rue de Paris Saint-Denis	Caisse nationale des Caisses d'épargne	12	126	510 M€
Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion (CRCAMR)	48,1 M€	Parc Jean de Cambiaire Saint-Denis		Crédit Agricole SA	32	597	3 925 M€
Caisse régionale de crédit maritime mutuel de la Réunion (CRCMMR)	0,3 M€	7, rue Evariste de Parry Le Port		Groupe Banques Populaires	1	2	10 M€
LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES							
OSEO SOFARIS BDPME	347,4 M€	27-31, avenue du Général Leclerc Maisons-Alfort	1, rue Champ Fleuri Saint-Denis	Etat		Salariés et agences de l'AFD	17 M€
LES SOCIETES FINANCIERES							
Compagnie Financière de Bourbon - (CFB)	3,4 M€	32 bis, rue Claude Chappe - Le Port		Groupe BOURBON	1	6	27 M€
Crédit moderne Océan indien (CMOI)	4,6 M€	22, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde		CETELEM (groupe BNP-PARIBAS)	3	64	403 M€
Crédit SOFIDER Océan Indien	40,0 M€	3, rue Labourdonnais Saint-Denis		Groupe BRED-BP	2	Salariés groupe BRED	621 M€
FORTIS Océan Indien	2,3 M€	44, av. Georges Pompidou Levallois Perret	1, rue de la Martinique Sainte-Clotilde	Groupe FORTIS	1	14	32 M€
REUNIBAIL	5,2 M€	3, rue Pierre Aubert Sainte-Clotilde		General Electric Capital	1	Salariés de la SOREFI	169 M€
Océo Lease Réunion	3,5 M€	32, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde		Banque de la Réunion		Salariés et agences de la BR	215 M€
Société réunionnaise de financement (SOREFI)	7,3 M€	7, boulevard du Chaudron Sainte-Clotilde		General Electric Capital	3	118	481 M€
FACTOREM	10,0 M€	115, rue Montmartre Paris 2e	18, rue Jean Chatel Saint-Denis	Groupe BRED-BP	1	10	82 M€
Compagnie Générale d'Affacturage (CGA)	14,4 M€	70 rue de Villiers Levallois Perret	60, rue Alexis de Villeneuve Saint-Denis	Groupe Société Générale	1	6	20 M€

2.3. ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

La concentration du marché du crédit bancaire réunionnais comme celui de la collecte d'épargne demeure relativement élevée en 2006. En matière de crédits, la part de marché cumulée des trois principaux établissements prêteurs de la place s'établit à 57,4% en décembre 2006, en léger repli sur l'année (-0,5 point) après cinq années de hausse régulière. La part de marché cumulée des trois principaux réseaux de collecte d'épargne atteint pour sa part 62,2% en décembre 2006 (-1,3 point par rapport à 2005) soit son plus faible niveau depuis 2000. La concentration sur les marchés des crédits aux particuliers et aux sociétés non financières s'est cependant accrue au cours de l'année 2006 ; le financement des particuliers (y compris les crédits à l'habitat) paraissant toutefois plus concurrentiel (54,8% de parts de marché pour les trois plus gros intervenants en hausse de +0,3 point) que le financement des sociétés non financières (61,7% en hausse de +1,3 point).

Evolution du poids relatif des trois principaux intervenants par marché de 2000 à 2006 (établissements locaux uniquement)



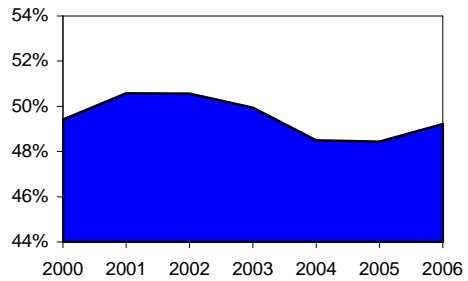
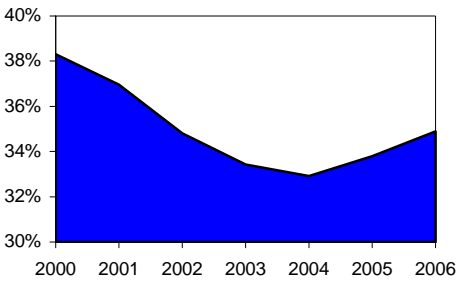
Ces parts de marché s'entendent « par établissement » et ne tiennent pas compte de l'appartenance à un même groupe bancaire national, comme les Caisses d'Epargne pour la CEPAC-R et la Banque de la Réunion, les Banques Populaires pour la BRED, FACTOREM, la CASDEN et la SOFIDER, ou encore GENERAL ELECTRIC pour la SOREFI et REUNIBAIL.

2.4. VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

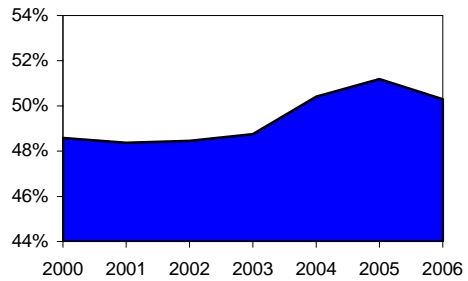
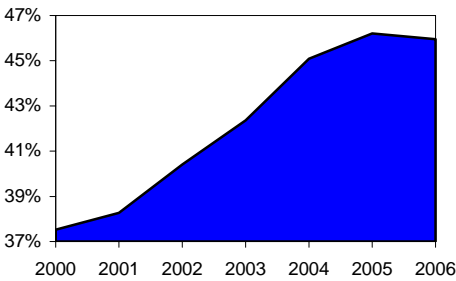
Au 31 décembre 2006, les quatre banques mutualistes dominent le marché de la distribution de crédits (46,0% de parts de marché) et de la collecte d'épargne (50,3%). Leur part de marché a fortement progressé entre 2000 et 2006 (+8,4 points pour les crédits et +1,7 points pour les dépôts) au détriment notamment des banques commerciales (-3,4 points de parts de marché en terme de crédits et -0,2 point en terme de dépôts sur la même période) même si ces dernières ont inversé la tendance lors des deux dernières années.

Evolution entre 2000 et 2006 des parts de marché *pour les concours accordés* *pour les dépôts collectés*

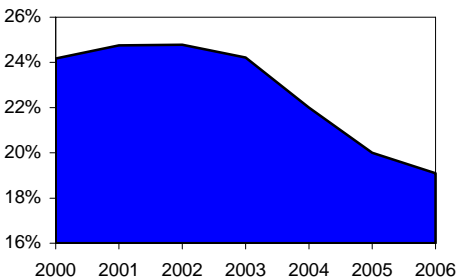
des banques commerciales (dont la Banque Postale)



des banques mutualistes



des sociétés financières



Les sociétés financières, pour leur part, perdent -5,1 points de parts de marché en matière de crédits entre 2000 et 2006.

L'encours des crédits distribués par les quatre banques mutualistes s'élève à 4,8 milliards d'€ en progression de +11,5% sur l'année 2006. Les banques mutualistes sont particulièrement actives sur le segment des crédits à l'habitat avec une part de marché de 55,8% (contre 49,0% en 2001) ainsi que pour le financement des investissements des entreprises (part de marché de 47,3% en 2006). Elles affichent un taux de risque (créances douteuses brutes / encours brut total) faible (2,9%) en baisse par rapport à 2005. Elles gèrent également 4,7 milliards d'€ de dépôts (en progression de +7,1% par rapport à 2005) et sont particulièrement performantes sur le segment des dépôts à terme, des plans d'épargne et des valeurs mobilières.

Ventilation des dépôts et crédits par catégories d'établissements fin 2006

<i>en millions d'euros</i>	Banques commerciales	Banques mutualistes	Sociétés financières	TOTAL
Encours de crédits	3 630,5	4 773,6	1 983,0	10 387,1
(dt) Crédits de trésorerie (entreprises)	531,1	362,7	191,6	1 085,3
(dt) Crédits de trésorerie (particuliers)	381,8	505,1	685,0	1 571,9
(dt) Crédits d'équipement	936,4	1 376,3	595,8	2 908,5
(dt) Crédits à l'habitat	1 458,8	2 284,4	351,5	4 094,6
(dt) Autres crédits	108,3	105,6	12,0	225,9
(dt) Créances douteuses (brutes)	214,2	139,5	147,1	500,8
Collecte de dépôts	4 600,0	4 699,4	45,6	9 345,0
(dt) Dépôts à vue	1 643,1	1 368,5	44,5	3 056,2
(dt) Dépôts à terme et bons	326,4	561,6	1,1	889,1
(dt) Livrets & plans d'épargne	1 318,7	1 409,0		2 727,7
(dt) Titres & assurance-vie	1 311,7	1 360,2		2 672,0

La part de marché des trois banques commerciales atteint 35,0% pour l'ensemble des crédits consentis à la clientèle, soit un encours de 3,6 milliards d'€ (en hausse de +16,0% par rapport à 2005). Les banques commerciales demeurent dominantes sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises avec une part de marché de 48,9% en 2006 (contre 54,7% en 2001). Leur taux de risque continue de s'améliorer pour atteindre 5,9% en 2006 (contre 7,2% en 2005 et 10,0% en 2003). Avec 4,6 milliards d'€ de collecte (Banque Postale incluse), leur part de marché sur l'ensemble des dépôts atteint 49,2% au 31 décembre 2006 et atteint 53,8% pour les dépôts à vue de la clientèle.

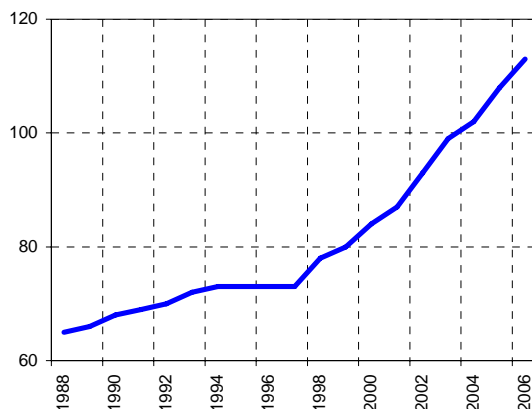
Les dix sociétés et institutions financières totalisent 2,0 milliard d'€ d'encours de crédits (en progression de +7,0% en 2006 après +3,3% en 2005), ce qui représente 19,1% du marché du crédit réunionnais en 2006 (contre 20,0% en 2005 et 24,8% en 2001). Ces établissements interviennent plus particulièrement sur le segment du financement de la consommation des particuliers (43,6% du marché en 2006 contre 49,6% en 2001) et de plus en plus sur le segment des crédits d'exploitation aux entreprises (17,7% du marché en 2006 après 17,3% en 2005 et 9,1% en 2001). Ils affichent un taux de risque de 7,4% en 2006 contre 8,0% en 2005 et 6,7% en 2003.

§ 3. SA DENSITE

3.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice des banques réunionnaises atteint 113 implantations permanentes au 31 décembre 2006, soit cinq unités nouvelles par rapport à 2005. Ces nouveaux guichets bancaires correspondent à la création d'agences spécialisées sur certains types de clientèle (entreprises, consommation des particuliers, habitat) et au renforcement de certains réseaux de banque. Il doit être noté que ce chiffre n'intègre pas les guichets de la Banque Postale, ni de 'Groupama Banque', qui ne dispose pas d'implantations dans le département, et dont les produits sont distribués au travers du réseau des assurances 'Groupama', dans le cadre d'un mandat d'intermédiaire en opérations de banque.

Nombre de guichets bancaires permanents

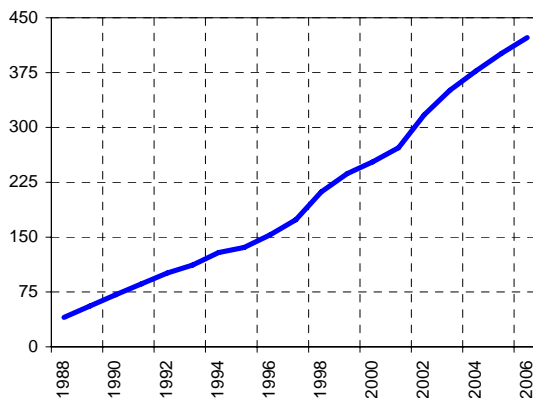


Nombre de guichets bancaires permanents

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Guichets bancaires	87	93	99	102	108	113	4,6%
(dt) Banques commerciales	35	38	40	43	45	48	6,7%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	52	55	59	59	63	65	3,2%

Le nombre d'automates bancaires installés dans le département augmente de +22 unités au cours de l'année 2006 (après +24 en 2005), ce qui représente un total de 423 distributeurs. Les banques commerciales, qui avaient réalisé un effort particulier d'investissement au cours des années 2003 à 2005 (+45 nouveaux automates installés), ont conservé un parc stable de distributeurs (+3 unités). La Société Générale, dans le cadre de son partenariat avec la Compagnie Financière de Bourbon, dispose également de distributeurs installés dans les grandes surfaces

Nombre de distributeurs automatiques



commerciales sous enseigne SCORE et JUMBO SCORE. Le principal effort d'investissement a été mené en 2006 par les différents réseaux des banques mutualistes, qui enregistrent une progression de leur parc de distributeurs de +18 unités (après +7 en 2005 et +8 en 2004).

Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Distributeurs automatiques	272	317	351	377	401	423	6,4%
(dt) Banques commerciales	125	145	165	182	198	202	8,8%
(dt) Banques non installées	3	18	18	19	20	20	5,3%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	144	154	168	176	183	201	4,0%

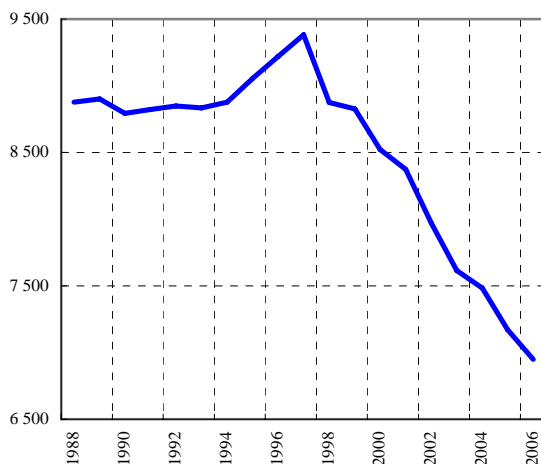
3.2. LE NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

Le nombre d'habitants par guichet bancaire atteint la valeur de 6.949 habitants pour un guichet en 2006 à la Réunion contre 7.170 en 2005.

Depuis 1998 et malgré l'accroissement démographique, ce ratio baisse régulièrement, en moyenne de -3,1% par an sur les neuf dernières années. La croissance du réseau répond à une logique de conquête de parts de marché par la proximité, la concurrence entre établissement de crédits s'étant accrue. Pour mémoire, après une première phase (1982 - 1985) d'amélioration du ratio de couverture de la population en guichets bancaires,

liée à l'implantation de nouveaux établissements bancaires (BFCOI et Bred), ce dernier a eu tendance à se dégrader jusqu'en 1997 compte tenu d'une stabilisation du nombre de guichets permanents.

Evolution du nombre d'habitants par guichets bancaires à la Réunion



Nombre d'habitants par guichet bancaire et par DAB-GAB à la Réunion

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'habitants par guichet bancaire	8 374	7 971	7 614	7 482	7 170	6 949
Nombre d'habitants par DAB-GAB	2 678	2 338	2 148	2 024	1 931	1 856

En dépit de la nette amélioration observée ces dernières années, le ratio d'un guichet pour 6.949 habitants demeure toujours très supérieur à celui observé pour la France entière (un

guichet pour 2.295 habitants en 2006¹), ainsi que pour les autres départements d'outre-mer (un guichet bancaire pour 4.254 habitants aux Antilles en 2005). Cette situation peut s'expliquer par la géographie du département, où la plus grande partie de la population se concentre sur les zones côtières, par le très faible nombre de communes (24) et la présence de grandes agglomérations qui concentrent les activités économiques et humaines.

Rapporté à la superficie totale, on observe toutefois des ratios comparables, d'un guichet pour 22,3 km² à la Réunion en 2006 contre un guichet pour 23,0 km² pour la France entière² (et un guichet pour 14,0 km² aux Antilles en 2005).

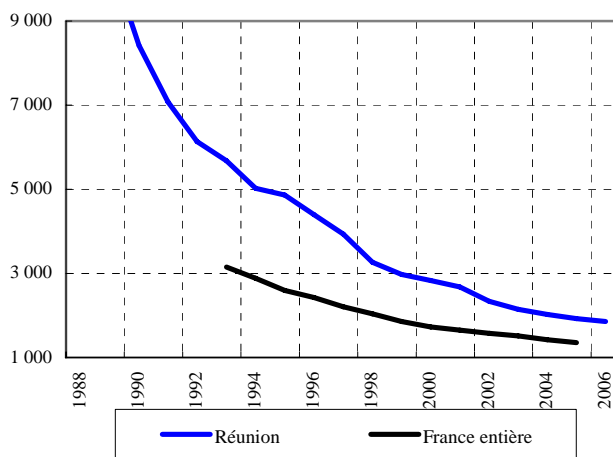
Le niveau d'équipement en guichets et distributeurs automatiques de billets à la Réunion (1.856 habitants par DAB-GAB en 2006) demeure également en dessous des niveaux observés pour la France entière (1.359 habitants par DAB-GAB en 2005) et à la Martinique (1.299 habitants par DAB-GAB - chiffres 2005). Il est en revanche proche de celui observé à la Guadeloupe (1.769 habitants – chiffres 2005).

Toutefois, sur la dernière décennie, une nette amélioration est constatée, cet indicateur ayant pratiquement été divisé par trois entre 1993 (un automate pour 5.679 habitants) et 2006, ce qui est remarquable compte tenu d'un accroissement démographique à la Réunion largement supérieur à la moyenne nationale. Pour la France entière, il a été divisé par un peu plus de deux sur la même période (passant d'un DAB pour 3.149 habitants en 1993 à un pour 1.359 habitants en 2005)

Le développement des distributeurs et guichets automatiques résulte de la politique menée par les établissements bancaires au cours des dernières années et notamment de la volonté de décourager, en les facturant, les opérations de retrait d'espèces aux guichets pour les orienter vers les distributeurs automatiques, même pour des montants relativement élevés.

Il faut toutefois noter que les taux d'équipement en automates diffèrent sensiblement selon les zones géographiques. La région Est du département apparaît notamment peu équipée

Evolution comparée du taux d'équipement en distributeurs (en habitants par Dab)



¹ Source : Fédération Bancaire Française. Par France entière, il faut entendre le territoire métropolitain, la principauté de Monaco et les Départements d'Outre-Mer.

² Soit 113 guichets pour une superficie de 2.520 km² pour la Réunion et 27.539 guichets pour 632.834 km² pour la France entière (source INSEE). Les Antilles (Martinique et Guadeloupe) totalisaient 200 guichets bancaires en 2005 pour une superficie de 2.805 km².

en regard des autres parties de l'île. La région Nord, qui regroupe les principales administrations, affiche à l'inverse un niveau d'équipement en automates bancaires proche de la moyenne nationale (1 automate pour 1.456 habitants en 2006).

Nombre d'habitants par DAB-GAB par zone géographique (*)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
- Région Nord du département	1 967	1 833	1 683	1 588	1 523	1 456
- Région Est	3 107	2 755	2 690	2 741	2 380	2 220
- Région Ouest	2 699	2 208	1 954	1 894	1 813	1 808
- Région Sud	3 169	2 724	2 512	2 258	2 194	2 078

(*) Extrapolation des populations par zone à partir des enquêtes INSEE de 1999 et 2004

Ces différences s'expliquent par la concentration des distributeurs automatiques de la majeure partie des établissements bancaires de la place sur les grandes agglomérations de Saint-Denis, Saint-Pierre et Saint-Paul. Seule la Poste, et, dans une moindre mesure, le Crédit Agricole, disposent de DAB-GAB implantés dans les zones rurales du département, ce qui leur permet d'assurer le désenclavement de ces régions. Ces deux établissements affichent ainsi une répartition de leurs distributeurs proche du poids des quatre régions en terme de population.

Répartition du nombre de DAB-GAB par zone géographique à fin 2005

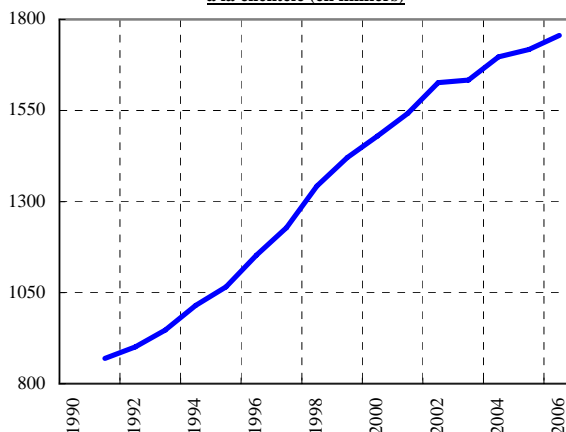
	Br	Bnpp	Bfcoi	Bred	Crca	Cepac	Poste	Autre	Popul.
- Région Nord	33%	29%	56%	27%	25%	16%	21%	16%	22%
- Région Est	13%	10%	6%	11%	14%	11%	19%	12%	17%
- Région Ouest	24%	32%	19%	31%	26%	21%	26%	28%	26%
- Région Sud	30%	19%	31%	22%	32%	24%	34%	36%	35%

3.3. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Les établissements de crédit installés localement et la Banque Postale gèrent pour le compte de leur clientèle 1,8 million de comptes de dépôts ou d'épargne au 31 décembre 2006 (auxquels il faut rajouter 50.000 comptes titres, plans d'épargne en actions et plans d'épargne retraite populaires). La progression du nombre de comptes sur l'année 2006 ressort ainsi à +2,3%, après +1,2% enregistrée l'année précédente.

La part de marché des banques commerciales, qui intègrent notamment les comptes détenus par

Nombre de comptes bancaires à la clientèle (en milliers)



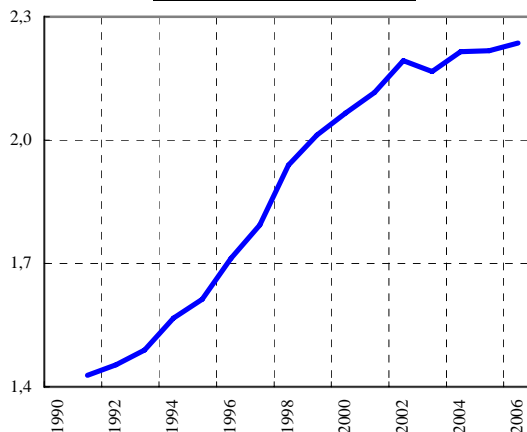
la Banque Postale, reste globalement stable entre 2005 et 2006 à 58,3%.

Nombre de comptes bancaires total à la clientèle (en milliers)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre total de comptes	1 541	1 626	1 633	1 697	1 717	1 756
Variation annuelle	4,2%	5,5%	0,5%	3,9%	1,2%	2,3%
Parts de marché par réseaux d'établissements bancaires						
Banques commerciales	59,4%	59,1%	58,8%	59,5%	58,3%	58,3%
Banques mutualistes	40,6%	40,9%	41,2%	40,5%	41,7%	41,7%

Le nombre de comptes bancaires, rapporté à la population, s'élève à 2,2 comptes par habitant à la Réunion en 2006, soit un niveau pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente, inférieur à celui observé à la Martinique (3,0 en 2005), mais relativement proche de celui de la Guadeloupe (2,5). Le nombre de comptes de dépôts à vue par habitant a évolué plus sensiblement au cours des dernières années, s'établissant à 0,75 compte par habitant en 2006 contre 0,73 compte l'année précédente. Ce rapport a tendance à diminuer plus sensiblement pour les comptes d'épargne pour lesquels il atteint un peu moins de 1,5 compte par habitant en 2006.

Evolution du nombre de comptes bancaires par habitant à la Réunion



Nombre de comptes bancaires par habitant à la Réunion

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Comptes de dépôts à vue	0,622	0,637	0,647	0,677	0,693	0,657	0,707	0,729	0,751
Comptes d'épargne	1,307	1,367	1,407	1,417	1,471	1,485	1,485	1,468	1,467
Nombre total de comptes	1,939	2,012	2,066	2,116	2,193	2,167	2,215	2,218	2,236

La progression modérée du nombre de comptes bancaires (+2,3% en 2006) masque toutefois quelques évolutions divergentes selon les types de comptes. Les progressions les plus dynamiques concernent une nouvelle fois en 2006 les comptes de portefeuille-titres (+21,5% entre 2006 et 2005), les livrets jeunes (+7,9%), les livrets d'épargne populaire (+7,6%), les comptes de dépôts à vue (+4,5%) et les comptes de développement durable (+4,0%), anciennement dénommés Codevi. Au vu des données fragmentaires obtenues sur les nouveaux plans d'épargne retraite populaires (Perp), il semble que ceux-ci ne se sont pas développés très rapidement au cours de l'année 2006, car l'encours collecté au 31 décembre reste peu significatif (5,6 millions d'€), même s'il a doublé en un an.

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises) s'élève à 5 109 € en 2006 à la Réunion (3 746 € en Martinique en 2005) contre

1 492 € pour les comptes sur livrets (1 382 € en Martinique) et 7 517 € pour l'épargne logement (8 111 € en Martinique).

Au sein des comptes sur livrets, il faut remarquer les différences d'encours entre types de produits, les livrets jeunes présentant notamment un encours moyen faible par rapport aux autres types de livrets (387 € en 2006 à la Réunion). Les livrets ordinaires et les livrets d'épargne populaire¹ affichent par contre les soldes moyens les plus élevés des livrets d'épargne.

L'encours moyen des portefeuilles de valeurs mobilières atteint 25 752 € en 2006, en forte baisse par rapport à 2005, traduisant une démocratisation de l'accès aux marchés de capitaux ou à l'accès aux OPCVM dans une période de progression des indices boursiers, ainsi qu'une réallocation des placements de certains épargnants vers des produits moins risqués.

Nombre et encours moyens des comptes bancaires total à la clientèle

	Nombre en milliers				Var. 06/05	Encours moyens en €		
	2004	2005	2006	2004		2005	2006	
Dépôts à vue	541,5	564,5	590,0	4,5%	4 387	4 661	5 109	
Dépôts à terme	11,9	10,7	9,5	-11,8%	32 614	41 477	54 916	
Comptes sur livrets	981,0	978,7	1 000,7	2,3%	1 363	1 448	1 492	
- Livrets A	519,1	495,8	499,6	0,8%	887	948	990	
- Livrets ordinaires	211,7	215,6	218,2	1,2%	2 722	2 917	3 020	
- Livrets Jeunes	75,8	81,0	87,4	7,9%	390	389	387	
- Livrets d'épargne populaire (LEP)	41,9	47,7	51,3	7,6%	2 753	2 621	2 585	
- Codevi	132,4	138,7	144,3	4,0%	1 169	1 166	1 197	
Epargne-logement	147,7	150,3	145,2	-3,4%	7 285	7 463	7 517	
- Comptes d'épargne-logement (CEL)	58,2	60,0	59,7	-0,4%	3 820	3 807	3 879	
- Plans d'épargne-logement (PEL)	89,4	90,3	85,5	-5,4%	9 541	9 890	10 059	
Plans d'épargne populaire (PEP)	9,4	7,8	6,3	-19,1%	12 889	14 233	15 560	
Bons de caisse et bons d'épargne	5,2	4,7	4,0	-14,1%	7 079	11 385	6 934	
Total	1 697,5	1 717,4	1 756,1	2,3%	3 282	3 535	3 755	
Comptes titres en portefeuille et PEA	36,9	40,5	49,2	21,5%	30 770	30 025	25 752	

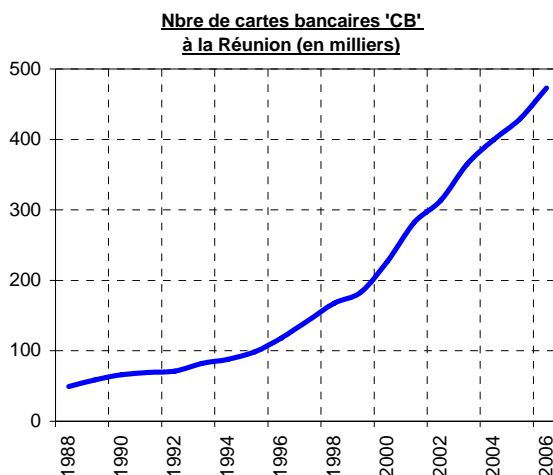
¹ Ce produit d'épargne, mieux rémunéré (1% supplémentaire) que le livret A des Caisses d'Epargne, est réservé aux contribuables faiblement imposés (impôt sur le revenu inférieur ou égal à 709 euros) avec un plafond de 7 700 € (cf. articles L.221-13 à L.221-17 du Code Monétaire et Financier). Le nombre de livrets d'épargne populaire ouverts à la Réunion (51 300 comptes) est toutefois relativement faible en regard du nombre de contribuables non imposables dans le département (près de 300 000).

§ 4. LES MOYENS DE PAIEMENT

4.1. LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION¹

Le nombre de cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) en circulation à la Réunion à fin décembre 2006 atteint 472.600 unités, contre 429.300 à fin décembre 2005, soit une progression de +10,1% sur un an (contre +7,5% l'année précédente).

A la même date, les établissements de crédit avaient aussi distribué 107.100 cartes de retrait 'maison', valables uniquement dans la banque émettrice (contre 108.800 fin 2005), ainsi que 32.100 cartes de crédit privatives (cartes 'Aurore', 'Bourbon Avantages' ou 'Open').



Nombre de cartes bancaires en circulation (en milliers)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Cartes de retrait interbancaire	61,2	59,3	60,6	58,8	49,4	55,5	12,4%
Cartes de paiement et de retrait	220,5	253,7	304,5	340,7	379,9	417,2	9,8%
- Cartes de paiement national	1,6	1,5	3,1	2,8	55,8	79,9	43,1%
- Cartes de paiement international	205,2	239,4	286,6	321,9	305,0	314,7	3,2%
- Cartes de prestige	13,7	12,9	14,8	16,1	19,1	22,5	18,2%
Nombre total de cartes C.B	281,7	313,0	365,1	399,5	429,3	472,6	10,1%
Autres Cartes							
- Cartes de retrait 'maison'	196,6	195,6	170,2	174,0	108,8	107,1	-1,6%
- Cartes de crédit privatives				31,3	32,1	32,1	0,0%

Les établissements de crédit du département continuent en effet de substituer des cartes de retrait ou de paiement interbancaires (CB) aux cartes de retrait 'maison' détenues par leur clientèle. Cette politique concerne plus particulièrement les banques mutualistes (pour lesquelles seulement 6% des cartes distribuées ne sont pas en interbancaire) et dans une moindre mesure les banques commerciales ainsi que le réseau de la Banque Postale (29% des cartes distribuées n'étant pas en interbancaire). Les banques mutualistes sont les principaux

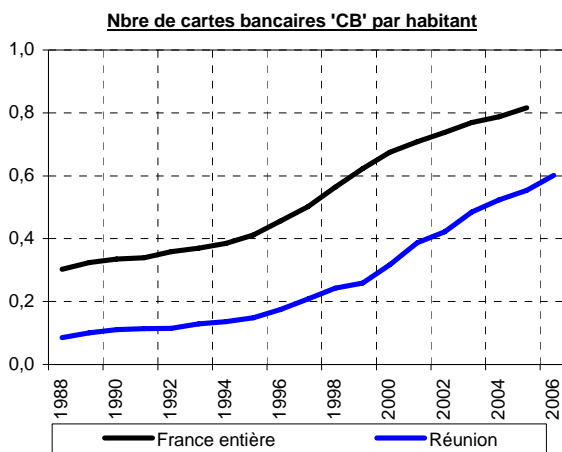
¹ Par analogie avec la définition proposée par le 'GIE Cartes Bancaires', on retient parmi les cartes bancaires 'CB' les seules cartes interbancaires de retrait ou de paiement, en excluant les cartes de retrait 'maison' valables uniquement dans les distributeurs des établissements émetteurs.

émetteurs des cartes interbancaires, avec une part de marché de près de 50,9% en 2006 (contre 56,4% en 2005).

Parts de marché des différents réseaux bancaires selon le type de cartes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cartes interbancaires CB (retrait ou paiement)	281,7	313,0	365,1	399,5	429,3	472,6
Banques commerciales	37,9%	38,9%	43,2%	45,4%	43,6%	48,8%
Banques mutualistes	62,1%	61,1%	56,8%	54,6%	56,4%	50,9%

Le nombre de cartes bancaires CB rapporté à la population réunionnaise atteint 0,60 unité par habitant en 2006 (contre 0,55 en 2005), soit un niveau toujours inférieur à celui de la métropole et des DOM confondus (0,82 carte 'CB' par habitant en 2005). En effet, il était dénombré 51,2 millions de cartes bancaires pour la France entière en 2005¹, en progression de 4,2 % par rapport à 2004. Il faut remarquer que les deux courbes Réunion et France évoluent parallèlement, sans que l'écart en terme de taux d'équipement ne se résorbe.



4.2. VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

Le nombre total d'opérations de retrait et de paiement par carte bancaire s'établit à 49,6 millions de transactions au cours de l'année 2006 (contre 46,2 millions de transactions en 2005), en progression de +7,5% par rapport à l'année précédente, pour un montant total de transactions de 3,6 milliards d'euros (contre 3,4 milliards d'euros en 2005) en hausse de +4,9% sur l'année.

Transactions de retrait dans les GAB en nombre et en montant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Rapport « transactions de retrait » sur l'« ensemble des transactions »						
en nombre de transactions	51,7%	48,9%	47,5%	46,5%	43,1%	41,2%
en montant de transactions	62,4%	61,3%	58,3%	58,9%	57,5%	56,8%

¹ Source : GIE Cartes Bancaires (hors cartes de retrait 'maison' délivrées par les établissements bancaires).

Le rapport entre les « transactions de retrait » et l'« ensemble des transactions » (retraits + paiements par carte) est plus important à la Réunion (41,2% en volume et 56,8% en montant en 2006) que pour l'ensemble de la France (respectivement 20,6 % en nombre et 27,3 % en montant en 2005). Ceci s'explique à la fois par le nombre proportionnellement plus élevé des cartes de retrait simple à la Réunion par rapport à la métropole et par le comportement de la population réunionnaise traditionnellement très orientée vers l'utilisation des espèces.

a) Transactions de retrait dans les distributeurs automatiques de billets

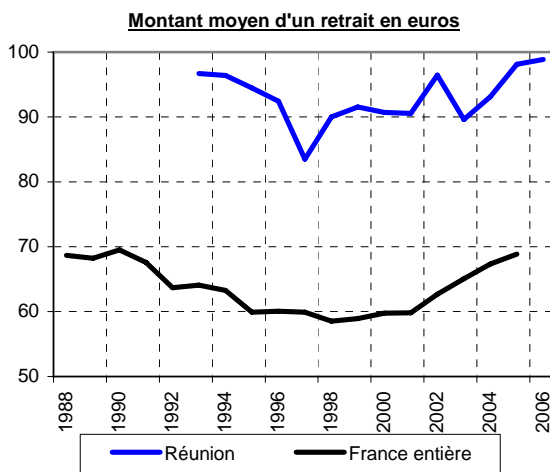
Les transactions de retrait par cartes bancaires dans les 423 distributeurs automatiques installés dans l'île progressent de +3,6% en valeur entre 2005 et 2006 (après +7,2% l'année précédente) et de +2,8% en nombre (+1,7% antérieurement). Au niveau national, le montant des retraits en 2005 a atteint 89 milliards d'€ (en hausse de +4,7% sur un an) pour 1,29 milliard d'opérations (+2,3% par rapport à 2004).

Transactions de retrait dans les GAB en nombre et en montant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Nombre de transactions (en millions)	16,75	18,16	18,56	19,55	19,88	20,44	2,8%
Montant des transactions (en millions d'€)	1 517	1 751	1 663	1 820	1 950	2 021	3,6%
Montant moyen d'un retrait (en €)	90,53	96,43	89,61	93,09	98,12	98,89	0,8%
Retrait annuel moyen par carte (en €)	3 171	3 443	3 108	3 173	3 624	3 486	-3,8%

Le montant des retraits en espèces effectués par an et par porteur de carte à la Réunion s'établit à 3 486 € en 2006 (soit 35 retraits par carte et par an) contre 1 739 € pour la France entière¹ en 2005 (25 retraits par an). Le montant moyen par retrait à la Réunion (98,69 € en 2006) apparaît également supérieur à celui enregistré sur le territoire national (69 € en 2005).

Une explication de ces différences peut être trouvée dans un usage plus important des espèces à la Réunion dans les échanges commerciaux, ainsi que par le faible développement des cartes interbancaires de paiement en



¹ Source : GIE Cartes Bancaires. En raison de l'importance des cartes de retrait 'maison' (non interbancaires) dans les cartes utilisées à la Réunion (18,5% en 2006 – chiffre indisponible pour la France métropolitaine), et parmi les utilisateurs des distributeurs automatiques, il est impossible de ne pas prendre en compte ces cartes 'maison' pour calculer cette moyenne par an et par porteur de carte. On estime que les cartes de retrait 'maison' sont beaucoup moins commercialisées en France métropolitaine.

comparaison avec la métropole (0,53 carte par habitant à la Réunion en 2006 contre 0,74 carte pour la France entière en 2005). Par ailleurs, il faut rappeler que les coupures de 50 € et 20 € sont le plus souvent privilégiées dans les distributeurs automatiques de la Réunion, tandis que celles de 10 € et 20 € sont majoritairement distribuées et demandées par la clientèle en Métropole.

Décomposition des retraits dans les distributeurs par réseaux bancaires

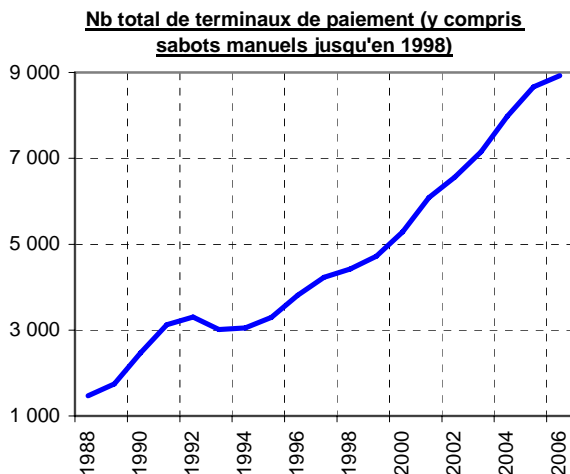
		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de transactions en % du total	Banques commerciales	55,5%	57,5%	55,7%	54,2%	55,7%	55,1%
	Banques mutualistes	44,5%	42,5%	44,3%	45,5%	43,9%	44,6%
Montant des transactions en % du total	Banques commerciales	52,7%	57,9%	52,8%	52,0%	52,6%	50,6%
	Banques mutualistes	47,3%	42,1%	47,2%	47,8%	47,1%	49,0%
Montant moyen d'un retrait (en €)	Banques commerciales	86 €	97 €	85 €	89 €	93 €	91 €
	Banques mutualistes	96 €	96 €	96 €	98 €	105 €	109 €

Logiquement, la part des différents réseaux bancaires dans l'ensemble des retraits reflète leur niveau d'équipement en distributeurs automatiques. Ainsi les banques mutualistes, qui possèdent environ 47% des distributeurs de l'île, drainent 45% des retraits en nombre et 49% en valeur. Les banques commerciales et le réseau de la Banque Postale (48% des distributeurs) ont exécuté 55% des opérations de retrait en nombre mais 51% en valeur. Le montant moyen d'un retrait atteint ainsi 91 € en 2006 dans les distributeurs des banques commerciales et de la Banque Postale et 109 € dans ceux des banques mutualistes, dépendant notamment des différences d'implantations géographiques de ces réseaux (zone urbaine ou rurale).

b) Transactions de paiement chez les commerçants

Au 31 décembre 2006, il était dénombré 8.925 terminaux de paiements électroniques installés chez des commerçants de la Réunion, soit une progression +3,0% par rapport à 2005 (contre +8,6% l'année précédente).

29,2 millions de transactions de paiement ont été enregistrées au cours de l'année 2006 (+11,1% par rapport à 2005) pour un chiffre d'affaires total de 1,5 milliard d'euros (+6,7%), ce qui représente un volume de facturations de 172.400 € par terminal en 2006.



A titre de comparaison, les 890.000 terminaux de paiement de proximité¹ dénombrés au niveau national en 2005 ont traité 5,0 milliards de transactions de paiements par cartes CB (en hausse de +7,0% par rapport à 2004) pour une valeur de 237 milliards d'euros (en hausse de +7,7% par rapport à 2004). Le volume de facturation par points d'acceptation ressort ainsi à 204.300 euros au niveau national en 2005, en y intégrant les automates de paiement (publip hones) et la vente à distance.

Transactions de paiement par CB chez des commerçants en nombre et en montant

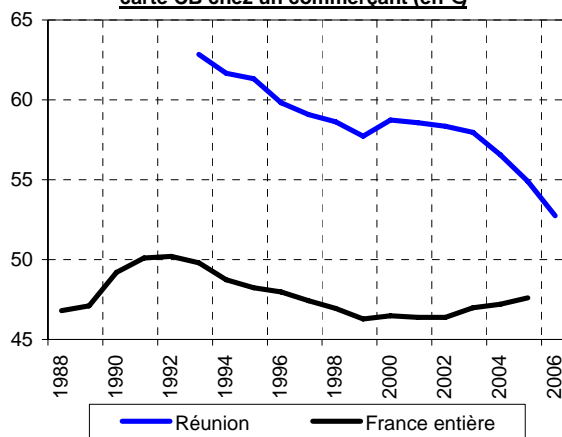
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Nombre de terminaux électroniques installés	6 086	6 561	7 154	7 980	8 664	8 925	3,0%
Nombre de transactions (en millions)	15,62	18,95	20,49	22,48	26,28	29,19	11,1%
Montant des transactions (en millions d'€)	915	1 105	1 188	1 272	1 443	1 539	6,7%
Montant moyen d'un paiement (en €)	59 €	58 €	58 €	57 €	55 €	53 €	-3,9%

Le montant moyen par paiement s'établit à 52,70 € à la Réunion en 2006, contre 47,60 € pour la France entière en 2005. Ce montant moyen diminue régulièrement depuis une dizaine d'années, même s'il demeure encore supérieur à celui observé pour l'ensemble de la France.

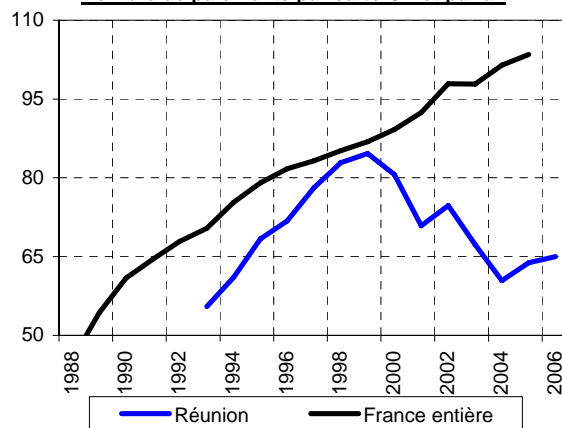
En revanche, la fréquence d'utilisation des cartes de paiement CB par la clientèle réunionnaise est moins élevée qu'au niveau national, selon les statistiques du GIE Cartes Bancaires (dans les chiffres locaux, l'utilisation des cartes de paiement CB à l'extérieur du département est toutefois exclue). En 1999, les fréquences d'utilisation étaient équivalentes sur les deux géographies (environ 85 utilisations par an et par carte). Depuis, une baisse du nombre annuel de paiements par carte (ainsi que du montant cumulé moyen d'achat) est constatée, ce qui va à

¹ Auxquels il faut rajouter environ 140.000 automates de paiement (publip hones, distributeurs de titres de transport, ...) pour lesquels aucune donnée correspondante n'est disponible pour la Réunion, ainsi que 65.000 points d'acceptation en paiement en vente à distance.

Montant moyen d'un paiement par carte CB chez un commerçant (en €)



Nombre de paiements par carte CB et par an



l'inverse de la tendance pour la France entière, ou les cartes de paiement sont de plus en plus utilisées. Aujourd'hui, 103 utilisations par an et par carte sont dénombrées au niveau national contre 62 à la Réunion.

Ce constat peut s'expliquer par le phénomène de rattrapage de la « bancarisation » de la population réunionnaise, comme l'illustre la forte progression du nombre de cartes interbancaires sur la période (multiplication par trois en six ans du nombre de cartes de paiement en circulation contre +36% sur la même période pour la France entière) et la démocratisation de ce moyen de paiement.

Décomposition des paiements par carte chez les commerçants par réseaux bancaires

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de transactions en % du total	Banques commerciales	50,6%	45,0%	48,7%	47,6%	45,0%	45,5%
	Banques mutualistes	49,4%	55,0%	51,3%	52,4%	54,9%	51,1%
Montant des transactions en % du total	Banques commerciales	49,5%	47,5%	50,4%	49,7%	48,4%	49,9%
	Banques mutualistes	50,5%	52,5%	49,6%	50,3%	51,6%	50,0%
Montant moyen d'un paiement (€)	Banques commerciales	57,21	61,51	60,02	59,02	59,03	57,78
	Banques mutualistes	59,96	55,72	56,01	54,34	51,51	51,60

4.3. LES CHEQUES COMPTABILISES PAR LE SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION AU TITRE DU DEPARTEMENT

Depuis le 8 mars 2002 et la mise en œuvre de l'image chèque¹, la chambre de compensation interbancaire de la place de Saint-Denis a fermé ses portes et la représentation informatique de tous les chèques échangeables à la Réunion transite par le système interbancaire de télécompensation (SIT) métropolitain². Quelques 26,3 millions de chèques ont ainsi été compensés en 2006 à la Réunion pour une valeur totale de 14,3 milliards d'€

Chèques compensés entre établissements de crédit à la Réunion

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Nombre de chèques (en millions)	21,7	26,8	26,1	26,6	26,5	26,3	-0,8%
Montant des chèques (en millions d'€)	9 998	12 763	12 827	13 237	13 889	14 272	2,8%

Le nombre de paiements par chèque à la Réunion recensé par le SIT, c'est-à-dire en paiements interbancaires (hors échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement), diminue légèrement en 2006 (-0,8% après -0,4% l'année précédente). Il devient pour la première année inférieur au nombre de paiements réalisés par le biais de cartes

¹ L'image d'un chèque est numérisée puis télécompensée sur un système informatique interbancaire national.

² En outre, certains chèques, en fonction de critères déterminés, sont dits « circulants » et sont physiquement échangés, au sein du CPEC de la Réunion (Centre d'échange physique des chèques).

interbancaires de paiement (29,6 millions de transactions), même si ce dernier chiffre comprend également les opérations intra banques.

Comme en métropole, l'usage du chèque devient moins fréquent mais reste privilégié pour les paiements de gros montants (moyenne de 542 € par chèque en 2006 contre 53 € pour la carte bancaire).

Contrairement à la Réunion, le nombre de paiements par carte bancaire pour la France entière (5,0 milliards de transactions en 2005) dépasse largement (depuis 2001) le nombre de paiements par chèque bancaire (3,4 milliards). En revanche, en considérant le cumul des opérations de retrait et de paiements (en nombre), l'usage de la carte bancaire a dépassé l'usage du chèque depuis 1998 à la Réunion, soit une année avant la métropole à périmètre comparable¹ et ce, en raison de l'importance du nombre de transactions de retrait dans le département.

Il faut cependant noter que le nombre de transactions par chèques diminue régulièrement depuis de nombreuses années pour la France entière. Ce nombre est malgré tout très supérieur à celui de nos voisins européens, où les transactions par chèques sont beaucoup moins nombreuses, notamment en Allemagne et en Belgique.

Rapport entre les retraits et paiements par carte bancaire et les chèques échangés en interbancaire (en nombre)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Réunion	98%	106%	119%	136%	149%	138%	149%	158%	174%	196%
Métropole	80%	89%	107%	116%	133%	148%	161%	172%	194%	-

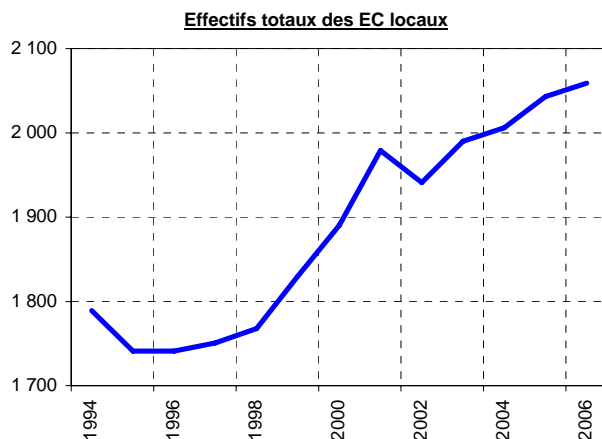
§ 5. LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs totaux employés par les établissements de crédits locaux atteignent 2.059 personnes au 31 décembre 2006, en progression de +0,8% par rapport à fin décembre 2005. Il s'agit de la quatrième année de hausse consécutive, après la diminution enregistrée à la fin de l'année 2002 qui faisait suite au passage à l'euro fiduciaire et la fin des grands chantiers de bascule informatique.

En une décennie (1996 - 2006), les effectifs employés ont ainsi augmenté de +18,3%, soit un taux moyen de progression de +1,7% par an. C'est essentiellement pendant les années 1999 à 2001 que l'emploi a le plus progressé dans les établissements de crédit réunionnais.

¹ Pour la Réunion comme pour la métropole, les opérations de retraits et de paiements par carte sont comptées globalement (inter et intra banque) alors que les opérations de paiements par chèque ne comprennent que les paiements interbancaires (seule donnée disponible à la Réunion). En métropole, si l'on considère les données globales pour les paiements par chèques, ce n'est qu'en 2001 que l'usage du chèque (4,5 milliards d'opérations) a été dépassé par la carte (4,8 milliards de transactions).

Les effectifs des cadres de banque continuent de croître plus rapidement que l'ensemble des effectifs (+3,0% en 2006 après +4,2% en 2005). Leur nombre a ainsi augmenté en moyenne de +4,8% par an sur la période 1996 et 2006 contre +1,1% par an seulement pour les techniciens et les employés de banque sur la même période. Leurs poids relatif dans les effectifs totaux employés s'établit désormais à 19,8% contre 19,4% en 2005 et 14,6% en 1996.



Effectifs des établissements de crédit locaux

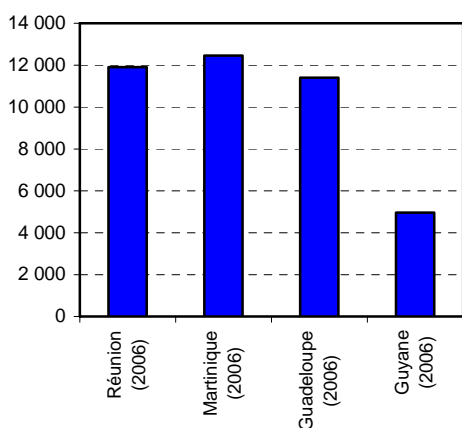
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Effectifs totaux	ensemble	1979	1941	1990	2006	2043	2059	0,8%
	cadres	333	339	372	380	396	408	3,0%
	techniciens	1646	1602	1618	1626	1647	1651	0,2%
(dt) Banques commerciales	ensemble	953	898	917	928	926	930	0,4%
	cadres	133	134	157	168	170	172	1,2%
	techniciens	820	764	760	760	756	758	0,3%
(dt) Banques mutualistes et coopératives	ensemble	766	782	802	879	908	911	0,3%
	cadres	145	150	161	178	186	188	1,1%
	techniciens	621	632	641	701	722	723	0,1%
(dt) Sociétés financières	ensemble	260	261	271	199	209	218	4,3%
	cadres	55	55	54	34	40	48	20,0%
	techniciens	205	206	217	165	169	170	0,6%

Section 2

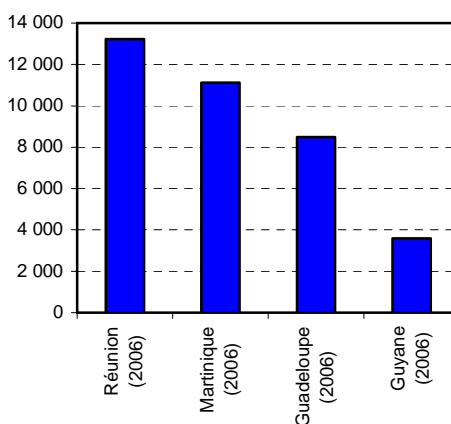
L'activité des établissements de crédit

Avec une épargne moyenne de 11.900 euros par habitant en 2006 et un encours moyen de crédits consentis (zone d'émission uniquement) de 13.200 euros par habitant, le système bancaire de la Réunion est emprunteur, à l'inverse de celui des Antilles françaises, où les établissements de crédit (Banque Postale comprise) collectent nettement plus de dépôts qu'ils ne consentent de crédits.

Actifs financiers détenus par habitants (en €)



Encours de crédit par habitant (en €)

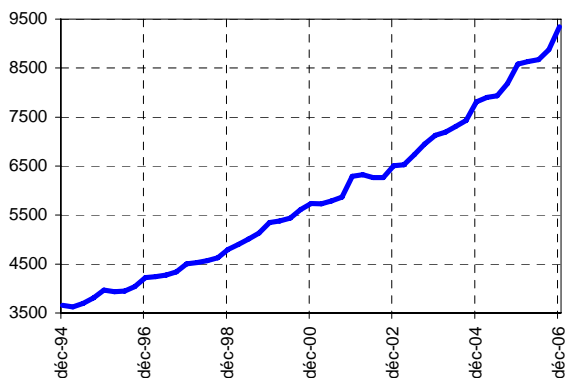


§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

L'exercice 2006 enregistre une progression toujours soutenue des actifs financiers collectés par le système bancaire local auprès des agents économiques réunionnais. L'épargne totale collectée¹ atteint ainsi 9.345 millions d'€ à fin décembre 2006 (contre 8.581 millions d'€ à fin décembre 2005),

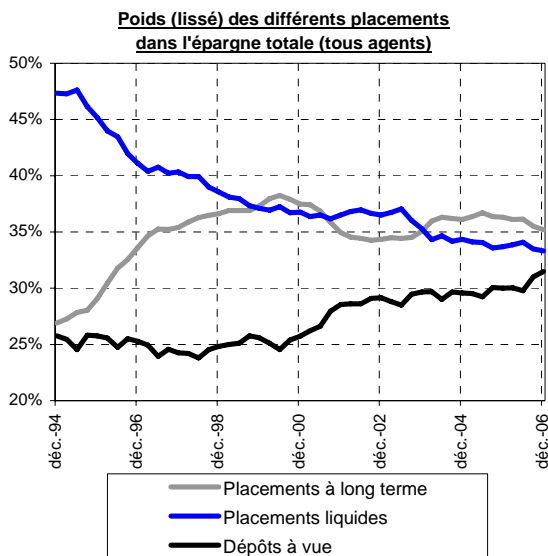
¹ Les statistiques publiées ci-après reposent sur les situations comptables des établissements de crédit installés dans le département (E.C locaux).

Actifs financiers totaux (millions d'€)



ce qui représente un accroissement de +764 millions d'€ sur l'année (+8,9%), soit un rythme légèrement inférieur à celui observé les années antérieures (+9,7% en 2005 et +9,5% en 2004).

Si toutes les formes de placements¹ progressent entre 2005 et 2006, ce sont les dépôts à vue qui affichent la croissance la plus forte en 2006 (+14,8% soit +393 millions d'€ de collecte supplémentaire après +261 millions d'€ en 2005). Les placements liquides et l'épargne à long terme se sont accrus respectivement de +187 millions d'€ et de +183 millions d'€ sur la même période (respectivement +6,6% et +6,0%).



Le poids relatif des dépôts à vue dans l'épargne totale des agents économiques réunionnais s'est fortement accru au cours de l'année 2006 pour atteindre une proportion de 32,7% à fin décembre 2006 contre 31,0% à fin 2005. Parallèlement, le poids des placements liquides et de l'épargne à long terme a diminué, s'établissant respectivement à 32,6% (contre 33,3% à fin 2005) et 34,7% (35,6% à fin 2005). L'épargne à long terme représente toujours la principale composante de l'épargne en 2006.

Répartition des actifs financiers par catégorie de placement

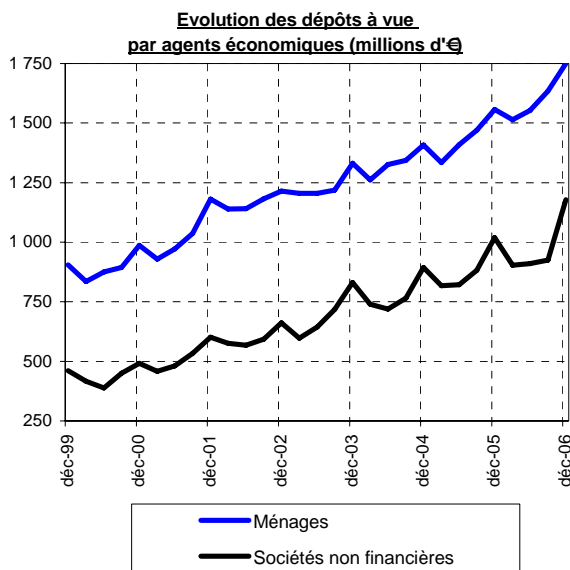
Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Dépôts à vue	1 844	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056	14,8%
Placements liquides ou à court terme	2 274	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047	6,6%
Placements à long terme	2 171	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241	6,0%
Total	6 289	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345	8,9%
Banques commerciales	50,5%	50,5%	49,9%	48,5%	48,4%	49,1%	
Banques mutualistes	48,4%	48,5%	48,8%	50,4%	51,2%	50,3%	

¹ L'épargne à long terme n'inclue notamment pas les encours des contrats d'assurance-vie souscrits auprès des compagnies d'assurance, ni les titres de placement placés auprès d'établissements de crédit installés en métropole.

1.1. LES DEPOTS A VUE

Le rythme de progression des dépôts à vue s'accélère encore en 2006 pour atteindre +14,8% en glissement annuel, après +10,8% en 2005 et +7,5% en 2004.

Les dépôts à vue des sociétés non financières connaissent la progression la plus rapide sur l'année (+15,6% soit +159 millions d'€) pour atteindre 1.178 millions d'€ à fin décembre 2006 (après +13,9% l'année précédente). Les dépôts à vue des ménages augmentent pour leur part de +12,4% en 2006 (+194 millions d'€) pour s'établir à 1.750 millions d'€ fin 2006 (contre +10,4% en 2005). Les disponibilités à vue de ces derniers représentent 57,3% du total des dépôts à vue collectés par les établissements de crédit locaux, mais leur part relative a tendance à décroître régulièrement depuis 2000.



Répartition des dépôts à vue

Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépôts à vue	1 844	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056
Variation annuelle	19,4%	4,4%	16,1%	7,5%	10,9%	14,8%
Banques commerciales	56,4%	55,7%	55,4%	53,2%	52,8%	53,7%
Banques mutualistes	42,9%	43,4%	43,4%	45,8%	45,9%	44,7%
Sociétés non financières	32,6%	34,4%	37,2%	37,2%	38,3%	38,5%
Ménages	64,1%	63,2%	59,6%	58,6%	58,4%	57,3%
Autres agents	3,3%	2,5%	3,2%	4,1%	3,3%	4,2%

Les banques commerciales (qui intègrent désormais la Banque Postale) enregistrent en 2006 un rythme de croissance de leur collecte de dépôts à vue (+16,7% en 2006 après +10,2% en 2005) plus élevé que celui des quatre banques mutualistes (+11,8% en 2006 après +11,2% en 2005), ce qui leur permet de reprendre presque 1 point de part de marché à 53,7 %.

Toutefois, les banques mutualistes demeurent prépondérantes sur le segment de marché des dépôts à vue de la clientèle des ménages résidents (+51,1% en 2006). A l'inverse, les banques commerciales collectent 57,5% des dépôts à vue de la clientèle des entreprises résidentes, contre 38,9% pour les banques mutualistes.

Evolution des parts de marché par réseaux bancaires selon les clientèles

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Clientèle des ménages résidents						
- Banques commerciales	49,2%	50,3%	49,6%	49,8%	48,6%	48,8%
- Banques mutualistes	50,5%	49,6%	50,4%	50,1%	51,3%	51,1%
Clientèle des sociétés non financières résidentes						
- Banques commerciales	66,6%	62,1%	62,4%	58,9%	57,6%	57,5%
- Banques mutualistes	32,0%	35,6%	34,6%	38,8%	39,4%	38,9%
Autres clientèles résidentes et non résidentes						
- Banques commerciales	63,9%	65,4%	60,4%	49,5%	56,9%	63,8%
- Banques mutualistes	35,2%	33,9%	38,7%	49,8%	42,7%	35,9%

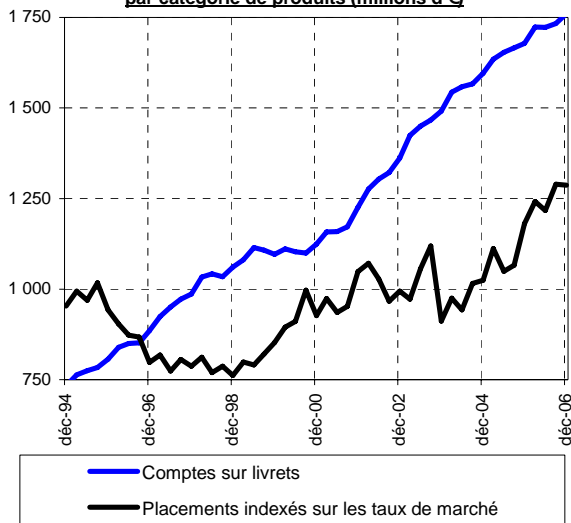
1.2. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Ils se partagent entre les comptes sur livrets¹ (57,8% des placements liquides en 2006 après un maximum de 62,1% en 2003) et les produits indexés sur le taux du marché monétaire² (42,2% des placements liquides en 2006 après 41,3% l'année précédente).

La moindre progression des placements liquides enregistrée au cours de l'année 2006 (+6,6% soit +187 millions d'€ après +9,1% soit +240 millions d'€ en 2005) s'explique essentiellement par le ralentissement de la collecte de

l'épargne rémunérée à taux de marché, dont la hausse s'établit à +9,0% en 2006 (+106 millions d'€) contre +15,2% en 2005 (+156 millions d'€). En effet, le rythme de croissance des produits d'épargne à taux réglementés évolue peu entre 2005 et 2006 (+4,9% et +82 millions d'€ en 2006 contre +5,2% et +84 millions d'€ en 2005). En revanche, sur longue période, la progression annuelle moyenne des comptes sur livrets est supérieure à celle des placements indexés, respectivement +7,1% contre +4,9% sur les dix dernières années.

Evolution des placements liquides par catégorie de produits (millions d'€)

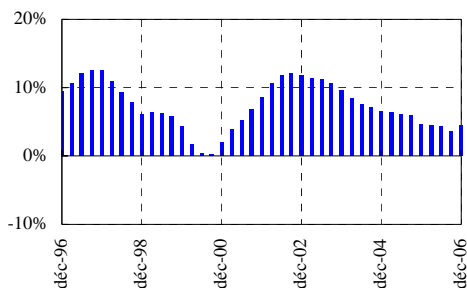


¹ Livrets A des caisses d'épargne, livrets ordinaires, livrets Jeunes, livrets d'épargne populaire, comptes de développement industriel (CODEVI) et comptes d'épargne logement.

² Produits dont le risque de perte en capital est nul mais dont les taux de rémunération sont libres : dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôt négociables (TCN) et OPCVM monétaires.

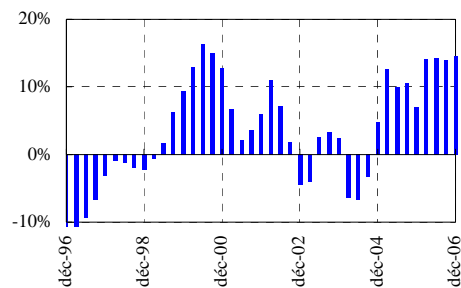
Comptes sur livrets

Variations trimestrielles lissées en glissement annuel



Placements indexés sur les taux de marché

Variations trimestrielles lissées en glissement annuel



Les placements liquides des sociétés non financières (essentiellement sous forme de placements indexés) s'établissent à 905 millions d'€ à fin décembre 2006. Leur rythme de progression en glissement annuel a sensiblement ralenti en 2006, revenant à +8,7% sur l'année 2006 (+73 millions d'€) après +29,7% en 2005 (+190 millions d'€) et +17,9% en 2004 (+98 millions d'€).

Les placements liquides des ménages se sont accrus de + 4,5 % en 2006 (+89 millions d'€), contre +2,9% en 2005¹ (+56 millions d'€). A fin 2006, ils représentaient un encours de 2.050 millions d'€

Répartition des placements liquides

Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Placements liquides	2 274	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047
Variation annuelle	10,9%	3,6%	2,0%	9,0%	9,1%	6,6%
Comptes sur livrets	53,9%	57,8%	62,1%	60,9%	58,7%	57,8%
Placements à taux de marché	46,1%	42,2%	37,9%	39,1%	41,3%	42,2%
Banques commerciales	50,7%	51,4%	50,4%	48,5%	49,2%	50,3%
Banques mutualistes	47,9%	47,6%	47,9%	50,1%	50,6%	49,6%
Sociétés non financières	26,0%	22,5%	22,6%	24,5%	29,1%	29,7%
Ménages	71,7%	75,5%	74,4%	72,7%	68,6%	67,3%
Autres agents	2,3%	2,0%	3,0%	2,8%	2,3%	3,0%

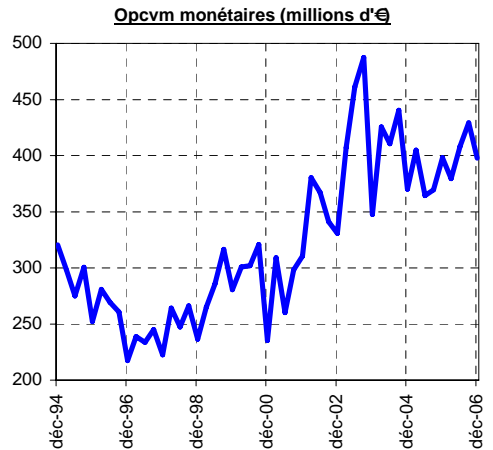
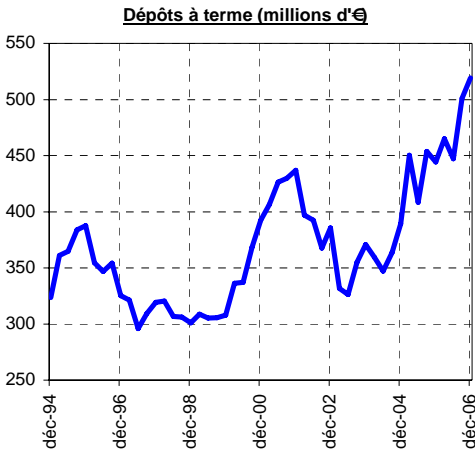
Les banques mutualistes et commerciales se partagent à peu près équitablement le marché de la collecte des produits d'épargne à court terme (49,6% pour les premières en 2006 et 50,3% pour les secondes). S'agissant de la collecte sous forme de comptes sur livrets et après intégration de la Banque Postale, les banques commerciales détiennent une part de marché de 55,0% en 2006. A l'inverse, les banques mutualistes occupent toujours une place prépondérante (56,1% en 2006) pour les placements indexés au taux de marché, même si la part de marché des banques commerciales sur ce segment se redresse depuis 2004 (+5,8 points).

¹ Il faut toutefois noter l'incidence du retrait dans les statistiques en cours d'année 2005 de l'épargne gérée par le Trésor Public pour compte de tiers (63 millions d'€ au total dont 35 millions d'€ de placements monétaires).

Evolution des parts de marché par réseaux bancaires et par produits

Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Comptes sur livrets						
- Banques commerciales	54,1%	55,2%	55,3%	55,2%	54,7%	55,0%
- Banques mutualistes	46,0%	45,4%	44,7%	44,8%	45,2%	45,0%
Placements indexés sur les taux de marché						
- Banques commerciales	47,2%	47,0%	42,3%	38,0%	41,5%	43,8%
- Banques mutualistes	50,0%	50,7%	53,3%	58,5%	58,4%	56,1%

Les placements à taux de marché (+9,0% sur l'année 2006, toute clientèle et tous établissements confondus) ont bénéficié au cours de l'année 2006 d'une forte progression de la collecte sous forme de dépôts à terme (+75 millions d'€ soit +16,8% après +55 millions d'€ en 2005 soit +14,1%) et sous forme de certificats de dépôts négociables (+56 millions d'€ soit +19,9% après +57 millions d'€ en 2005 soit +24,9%). Les OPCVM¹ monétaires s'inscrivent par contre en léger recul en 2006 (-0,1% après +7,6% en 2005), tandis que les bons de caisse et de capitalisation diminuent fortement (-25 millions d'€ soit -47,7%).

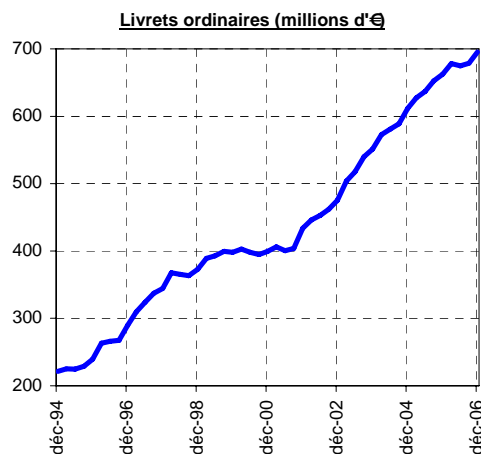
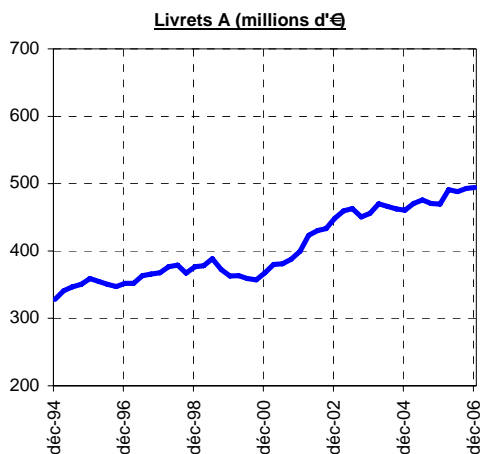


Dans la continuité des dernières années, la collecte sous forme de comptes sur livrets ralentie encore en 2006 (+4,9% en 2006 après +5,2% en 2005), en dépit d'une hausse de leur taux de rémunération (+75 points de base pour la plupart de ces produits), inférieure toutefois à celle des taux de marché qui atteint 125 points de base par rapport à décembre 2005 (cinq relèvements de taux opérés par la Banque Centrale Européenne au cours de l'année 2006).

Dans le détail, les livrets A enregistrent une collecte nette de +25 millions d'€ en 2006 (+5,3% après +2,0% seulement l'année précédente), les livrets ordinaires de +33 millions d'€ (+5,0%), les livrets d'épargne populaire de +8 millions d'€ (+6,1%), les livrets de développement durable (ex-comptes de développement industriel) de +11 millions d'€

¹ Organismes de placements collectifs de valeurs mobilières, également dénommés fonds commun de placement (FCP).

(+6,8%) et les comptes d'épargne logement de +4 millions d'€ (+1,4%). Ces derniers, qui subissent une décollecte nette de -2 millions d'€ sur les deux derniers trimestres de l'année 2006, pâtissent vraisemblablement d'un taux de rémunération inchangé à 1,75%.



Des évolutions similaires peuvent être observées en France métropolitaine : les comptes d'épargne logement s'affichent ainsi en baisse de -1,7% entre 2005 et 2006, tandis que les livrets A enregistrent une collecte nette de +2,9% après -1,2% en 2005. Les livrets ordinaires continuent de progresser plus rapidement qu'à la Réunion (+12,6% en 2006 après +13,5% en 2005 et +18,1% en 2004).

Poids de certains placements au sein des comptes sur livrets

		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Livrets A	Réunion	32,6%	32,7%	30,6%	28,9%	28,0%	28,1%
	Métropole	35,8%	34,3%	31,9%	30,1%	28,6%	27,7%
Livrets ordinaires	Réunion	35,4%	35,2%	37,0%	38,3%	39,5%	39,5%
	Métropole	18,3%	20,6%	24,3%	26,7%	29,1%	30,9%
Livrets ép. Populaire	Réunion	6,2%	6,1%	6,5%	7,3%	7,4%	7,5%
	Métropole	16,0%	15,5%	15,3%	15,0%	14,5%	14,0%
Comptes ép. Logement	Réunion	14,3%	14,3%	14,0%	13,9%	13,6%	13,2%
	Métropole	10,2%	10,4%	10,2%	10,2%	10,0%	9,2%
Livrets de dév. durable	Réunion	9,4%	9,6%	9,7%	9,7%	9,6%	9,8%
	Métropole	13,0%	12,9%	12,3%	12,1%	12,0%	12,3%

La répartition par produit dans les placements de type « compte sur livret » fait apparaître certaines spécificités réunionnaises, comme un poids des livrets ordinaires plus important à la Réunion (39,5% en 2006) qu'en métropole (30,9% du total). A l'inverse, les livrets d'épargne populaire rencontrent un faible engouement à la Réunion (7,5% de l'épargne placée en comptes sur livret) comparativement à la Métropole (14,0%). En revanche, le poids des livrets A y est comparable (28% environ à la Réunion comme en métropole).

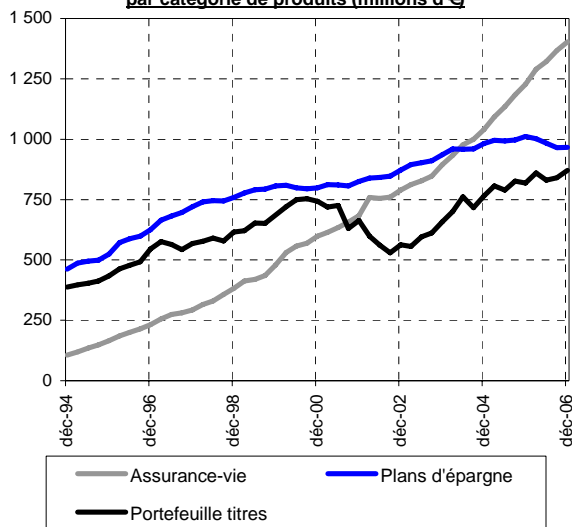
1.3. L'ÉPARGNE A LONG TERME

Les chiffres présentés ci-après n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit, et ne tiennent pas compte des données relatives aux contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance. Les données obtenues permettent toutefois d'estimer les montants investis par les résidents à la Réunion sous forme de placements longs.

L'épargne à long terme détenue par les agents économiques réunionnais s'établit à 3.241 millions d'€ au 31 décembre 2006, en hausse de + 6,0 % sur l'année (+183 millions d'€), soit un rythme plus mesuré que les années précédentes (+9,7% et +271 millions d'€ en 2005 après +12,0% et +298 millions d'€ en 2004).

Ce ralentissement s'explique notamment par la baisse des encours collectés au titre des plans d'épargne (logement) en raison d'une modification de la fiscalité de ces produits intervenue à la fin de l'année 2005 (prélèvement immédiat de la CSG-RDS).

Evolution de l'épargne à long terme par catégorie de produits (millions d'€)



Répartition de l'épargne à long terme

Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Epargne à long terme	2 171	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241
Variation annuelle	1,4%	2,4%	11,9%	12,0%	9,7%	6,0%
Plans d'épargne	38,0%	39,2%	37,6%	35,2%	33,1%	29,8%
Portefeuille titres	30,5%	25,3%	26,4%	27,5%	26,8%	26,9%
Assurance-vie	31,5%	35,5%	36,0%	37,3%	40,2%	43,3%
Banques commerciales	45,3%	45,1%	44,6%	44,5%	43,8%	44,0%
Banques mutualistes	53,7%	52,6%	54,2%	54,5%	56,2%	56,0%

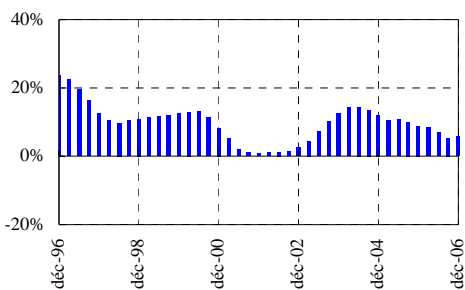
L'épargne à long terme collectée dans le département regroupe trois grandes catégories de produits financiers : les plans d'épargne, les placements boursiers et l'assurance vie.

En perte de vitesse depuis 2004, la collecte au titre des plans d'épargne est devenue négative à partir du second semestre 2006, ce qui s'est traduit par la baisse de l'encours de - 4,4% en décembre 2006 par rapport à décembre 2005, soit une décollecte de 44 millions d'€ Pour mémoire, ces produits avaient encore progressé de +3,0% au cours de l'année 2005 (collecte nette de +29 millions d'€) après +4,9% en 2004 (+46 millions d'€).

Ces placements représentent 29,8% de l'épargne longue totale détenue par l'ensemble des agents économiques réunionnais en 2006 (contre 33,1% en 2005) et 34,0% de l'épargne longue des seuls ménages (37,7% en 2005). Dans le détail, les encours des plans d'épargne populaires diminuent de - 13 millions d'€ en 2006 (- 11,5 %), après - 10 millions d'€ en 2005 (-8,4%). Les plans d'épargne logement reculent de -34 millions d'€ (-3,8%) après avoir progressé de +40 millions d'€ en 2005 (+4,7%). La même évolution a été observée en France métropolitaine où les plans d'épargne logement ont enregistré une décollecte sur l'année 2006 de -19,6 milliards d'€ (-8,7%), après une hausse limitée de +1 ,3 milliard d'€ en 2005 (+0,6%).

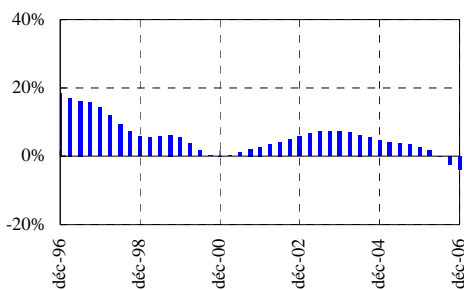
Ensemble de l'épargne à long terme

Variations trimestrielles en glissement annuel



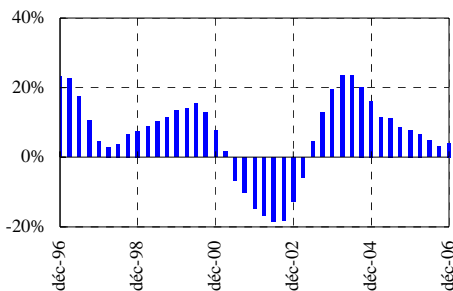
Plans d'épargne

Variations trimestrielles en glissement annuel



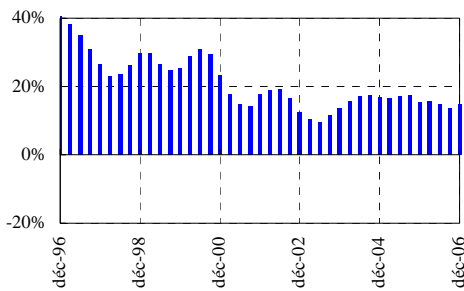
Placements boursiers

Variations trimestrielles en glissement annuel



Assurance-vie

Variations trimestrielles en glissement annuel



Les placements de type « boursiers » (actions, obligations et OPCVM titres) concentrent 26,8 % des placements financiers à long terme au 31 décembre 2006. Ils progressent de +6,4% sur l'année (+53 millions d'€) pour atteindre 871 millions d'€ à fin décembre 2006 et se caractérisent, sur longue période, par des évolutions cycliques marquées, avec une alternance de phases de hausse (1998 à mi 2000 et 2003 à mi 2004) et de phases de baisse (1997, mi 2000 à mi 2002 et mi 2004 à fin 2006). Il convient de noter que le quatrième trimestre 2006 marque une inversion de la tendance baissière observée depuis mi 2004, laissant augurer le possible retour d'une période de croissance des encours de ce type de placement.

La hausse limitée des placements boursiers collectés par le système bancaire réunionnais en 2006, comparable à celle enregistrée en 2005 (+7,0% soit +53 millions d'€), peut paraître surprenante en regard des performances enregistrées par les marchés boursiers. Ceux-ci se sont en effet fortement valorisés au cours des années 2005 et 2006, avec un indice

CAC 40¹ en progression de +23,1% en 2005 (4.715 points au 30 décembre 2005 contre 3.830 points au 3 janvier 2005) et de +17,5% en 2006 (5.541 points au 29 décembre 2006). Cette tendance concerne l'ensemble des agents économiques, qu'il s'agisse des sociétés non financières (+8,7% en 2006), des ménages de (+6,7%) ou des autres agents (+3,4%) qui regroupent notamment les collectivités locales et les sociétés d'assurance et de capitalisation.

Enfin, l'assurance-vie (et accessoirement les plans d'épargne retraite populaires - PERP) reste le produit de placement préféré des ménages réunionnais puisqu'il représente 49,4% de leur épargne longue à fin 2006 (45,8% en 2005) et 43,3% de celle de l'ensemble des agents économiques². C'est également le plus dynamique avec une hausse en 2006 de +14,3% (+176 millions d'€) de l'encours collecté après + 17,1 % en 2005 (+178 millions d'€). Parmi ces produits, il convient de noter le faible succès actuel des plans d'épargne retraite populaires qui ne représentent à fin 2006, après trois années d'existence, qu'un encours de 5,6 millions d'€ (0,2% de l'épargne longue des ménages) contre 2,5 millions d'€ un an auparavant.

Pour mémoire, les placements sous forme de produit d'assurance-vie ne représentaient en 1994, soit plusieurs années après leur mise en place, qu'une proportion de 2,9% de l'épargne totale de l'ensemble des agents économiques réunionnais, alors que cette part atteint aujourd'hui 15,0%.

Poids des placements à long terme en proportion de l'épargne totale

Montant en millions d'€	1994	1996	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Plans d'épargne	12,6%	14,8%	15,8%	13,9%	13,1%	13,4%	13,1%	12,6%	11,8%	10,3%
Portefeuille titres	9,9%	12,9%	12,8%	13,0%	10,5%	8,7%	9,2%	9,8%	9,5%	9,3%
Assurance-vie	2,9%	5,5%	8,0%	10,4%	10,9%	12,1%	12,6%	13,3%	14,3%	15,0%
Epargne à long terme	25,4%	33,2%	36,6%	37,3%	34,5%	34,2%	34,9%	35,7%	35,6%	34,7%

¹ Principal indice de la Bourse de Paris regroupant les 40 plus grosses capitalisations boursières de cette place. Cet indicateur, tout comme le Dow Jones (pour la Bourse de New York), le Nasdaq (pour les valeurs technologiques américaines) ou le Nikkei (pour la Bourse de Tokyo), donne une bonne mesure de l'évolution des marchés boursiers. Cet indicateur ne permet toutefois pas de retracer l'évolution du marché des obligations, qui constituent pourtant une partie des titres de portefeuille détenus par la clientèle réunionnaise.

² Par hypothèse, seuls les ménages (qui regroupent pour mémoire essentiellement les particuliers et les entrepreneurs individuels) sont supposés détenir des produits d'assurance-vie.

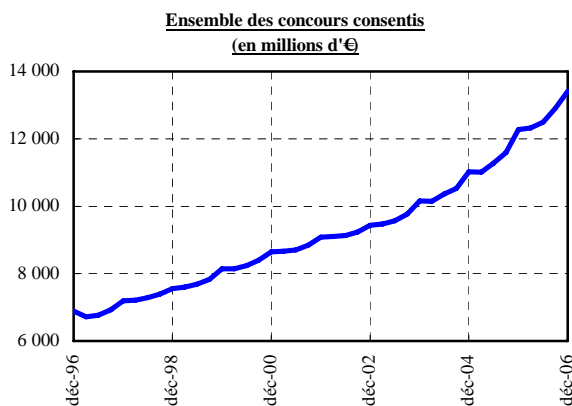
1.5. TABLEAU DES DONNEES

(en millions d'euros)	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	Var. 06/05
Dépôts à vue	1 844	1 924	2 234	2 402	2 663	3 056	14,8%
Placements liquides	2 274	2 356	2 403	2 620	2 860	3 047	6,6%
(dt) Livrets 'A'	400	448	456	461	470	495	5,3%
(dt) Livrets ordinaires	434	475	552	612	662	695	5,0%
(dt) Livrets jeunes	25	28	32	30	32	34	7,3%
(dt) Livrets d'épargne populaire	76	83	98	116	125	133	6,1%
(dt) Codevi	116	131	145	155	162	173	6,8%
(dt) Livrets d'épargne logement	175	196	209	223	228	232	1,4%
(dt) Dépôts à terme	437	385	371	389	444	519	16,8%
(dt) Bons de caisse	60	55	44	37	53	28	-47,7%
(dt) Certificats de dépôt	241	222	149	229	286	342	19,9%
(dt) OPCVM monétaires	311	331	348	370	398	398	-0,1%
Placements à long terme	2 171	2 224	2 489	2 787	3 058	3 241	6,0%
(dt) Plans d'épargne logement	686	741	798	853	893	860	-3,8%
(dt) Plans d'épargne populaire	133	126	131	122	111	98	-11,5%
(dt) Autres comptes d'épargne	6	5	7	7	7	9	32,3%
(dt) OPCVM titres	355	273	329	423	435	444	1,9%
(dt) Actions en portefeuille	119	102	131	120	165	205	24,5%
(dt) Obligations en portefeuille	189	188	199	222	218	222	1,5%
(dt) Assurance-vie	683	788	895	1 040	1 228	1 404	14,3%
Total	6 289	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345	8,9%
Ménages	4 724	4 960	5 297	5 724	6 196	6 640	7,2%
(dt) Dépôts à vue	1 181	1 215	1 332	1 408	1 556	1 750	12,4%
(dt) Comptes sur livrets	1 209	1 351	1 469	1 574	1 660	1 743	5,0%
(dt) Placements à taux de marché	422	429	319	331	301	307	1,9%
(dt) Plans d'épargne	824	872	935	982	1 011	967	-4,4%
(dt) Autre épargne à long terme	1 089	1 094	1 242	1 429	1 667	1 873	12,3%
Sociétés non financières	1 301	1 319	1 537	1 759	2 024	2 270	12,2%
(dt) Dépôts à vue	602	661	831	894	1 019	1 178	15,6%
(dt) Placements à taux de marché	590	529	543	641	829	902	8,7%
(dt) Autre épargne à long terme	108	128	162	223	173	188	8,7%
Autres agents	264	226	293	326	360	435	20,7%
(dt) Dépôts à vue	61	47	71	100	88	128	46,1%
(dt) Comptes sur livrets	16	11	21	20	15	14	-6,1%
(dt) Placements à taux de marché	37	37	50	53	51	79	53,7%
(dt) Autre épargne à long terme	150	129	149	154	206	214	3,8%

§ 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

2.1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

En matière de distribution de crédits à la clientèle, deux types d'établissements de crédit interviennent dans le département (les établissements locaux et hors zone) sur des marchés toutefois différents : les établissements de crédit hors zone d'émission sont spécialisés dans le financement de l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que de la promotion immobilière alors que le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les crédits aux particuliers sont assurés par les établissements locaux.



Au 31 décembre 2006, le marché du crédit à la Réunion représente un encours total de 13.273 millions d'€, dont 77,4 % sont distribués par les établissements de crédit locaux, le solde étant octroyé par les établissements non installés dans le département¹. La part de marché des établissements de crédit locaux progresse régulièrement au cours de ces dernières années pour tous les types de clientèle.

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Concours totaux (tous EC)	9 085	9 431	10 160	11 023	12 273	13 414
Variation annuelle	5,0%	3,8%	7,7%	8,5%	11,3%	9,3%
Part des crédits distribués par les établissements de crédit locaux						
en % des crédits totaux	68,3%	69,9%	71,2%	74,0%	75,5%	77,4%

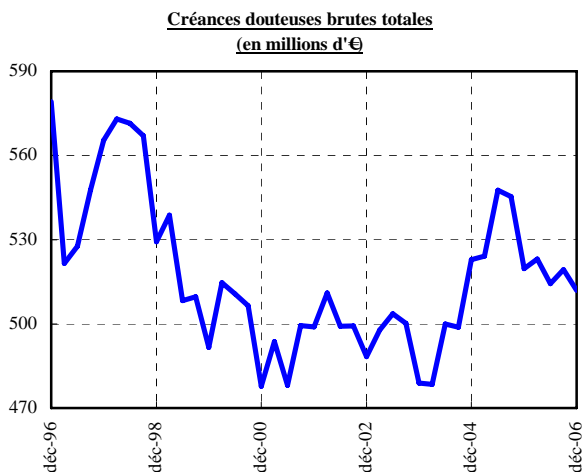
L'activité de distribution de crédits est restée soutenue en 2006 (+9,3% de progression des encours à fin décembre 2006 après +11,3% en 2005 et +8,5% en 2004). Les crédits accordés par le système bancaire local continuent de progresser rapidement (+12,1% à fin décembre 2006 après +13,6% en 2005 et +12,7% en 2004), tandis que ceux consentis par les

¹ Les crédits octroyés par les établissements de crédit locaux intègrent 68 millions d'€ de créances titrisées par un établissement bancaire de la place. Pour mémoire, la titrisation est une technique financière qui permet la transformation de créances en titres destinés à être cédés à des investisseurs. Cette opération s'effectue via un fonds commun de créances qui reçoit les paiements effectués par les emprunteurs initiaux et dont les parts négociables sont émises dans des conditions adaptées aux besoins des marchés financiers. Elle présente l'intérêt d'être à la fois une source de financement et un outil de gestion de bilan pour les établissements de crédit qui la mettent en place.

établissements installés hors du département sont restés stables (+0,7% à fin décembre 2006 contre +4,8% en 2005 et -1,9% en 2004¹).

2.1.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans l'ensemble des concours (zone et hors zone)

Les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit (locaux et hors zone) représentent un encours de 512 millions d'€ au 31 décembre 2006, une nouvelle fois en baisse de -1,5 % par rapport à l'année précédente (après -0,5% en 2005). Le poids relatif des douteux au sein de l'ensemble des concours bruts décroît sensiblement en 2006 pour atteindre une proportion de 3,8% contre 4,2 % à la fin de l'année précédente. Parallèlement, le taux de provisionnement des créances douteuses s'accroît pour atteindre 67,0% ; les provisions constituées augmentant de 2 millions d'€(+0,6% par rapport à 2005) tandis que les créances douteuses nettes diminuent de 10 millions d'euros (-5,5%). Pour mémoire, ces dernières avaient déjà reculé de 38 millions d'€ en 2005 (soit -17,5%).



Part des créances douteuses dans l'ensemble des concours (toutes zones)

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Créances douteuses brutes	494	477	479	522	520	512	-1,5%
(dt) Créances douteuses nettes	195	181	179	217	179	169	-5,5%
(dt) Provisions sur douteux	300	295	299	306	341	343	0,6%
Taux de provisionnement	60,6%	62,0%	62,5%	58,5%	65,6%	67,0%	2,2%
Douteux en % des concours bruts	5,4%	5,1%	4,7%	4,7%	4,2%	3,8%	-9,9%

Ce mouvement de baisse recouvre toutefois des évolutions divergentes selon les clientèles étudiées. Les créances douteuses brutes déclarées sur les particuliers progressent sensiblement en 2006 (+19 millions d'€ soit +10,2%) après avoir diminué au cours de l'année précédente (-10 millions d'€ soit -5,3% en 2005). A l'inverse, les risques portés sur la clientèle des entreprises diminuent en 2006 (-21 millions d'€ soit -6,4%) alors que ceux-ci avaient

¹ Réellement +0,4% en 2004 en tenant compte du retraitement d'une opération de titrisation de 67 millions d'€ réalisée par un établissement de crédit hors zone au quatrième trimestre 2004.

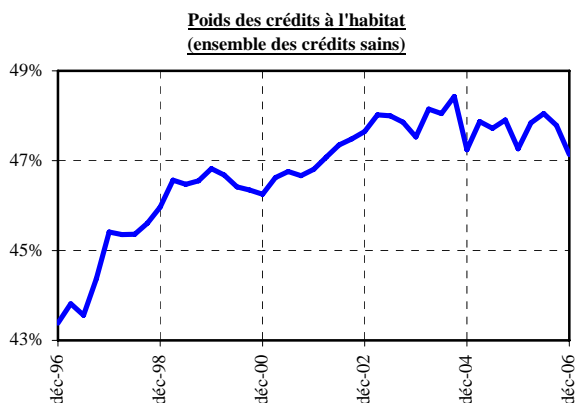
progressé au cours de l'année 2005 (+13 millions d'€ soit +4,3%). Les créances douteuses concernant les entreprises représentent une proportion de 59,3% des encours de créances douteuses (nettes). Pour mémoire, le poids relatif de la clientèle des ménages dans les créances douteuses déclarées s'était fortement accru au cours des années 1997 et 2001, puisqu'en 1997, les ménages ne représentaient encore qu'environ 20% des créances douteuses totales.

Décomposition des créances douteuses

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Décomposition par agent économique des créances douteuses (toute zone)						
Ménages	40,5%	34,9%	36,3%	38,1%	36,3%	40,6%
Entreprises	57,8%	63,3%	62,2%	59,5%	62,4%	59,3%
Autres agents économiques	1,7%	1,8%	1,5%	2,3%	1,3%	0,1%
Poids des créances douteuses (brutes) dans les concours totaux						
Ménages	5,9%	4,6%	4,3%	4,5%	3,8%	3,7%
Entreprises	6,4%	6,5%	6,1%	5,8%	5,6%	4,9%
Autres agents économiques	0,7%	0,7%	0,6%	0,9%	0,5%	0,0%

2.1.2 Répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par catégorie de crédit

Les créances saines détenues par l'ensemble des établissements de crédit intervenant dans le département atteignent 12.902 millions d'€ à fin décembre 2006. Elles ont progressé de 1.152 millions d'€ au cours de l'année 2006 (+9,8%), soit un rythme légèrement moins rapide que l'année précédente (+1.252 millions d'€ et +11,9%). Les crédits à l'habitat représentent toujours la principale forme de financement octroyée (en hausse de +9,5% en 2006), et représentent une proportion de 47,1% de l'ensemble des concours sains à fin décembre 2006.



Répartition de l'ensemble des concours sains par type

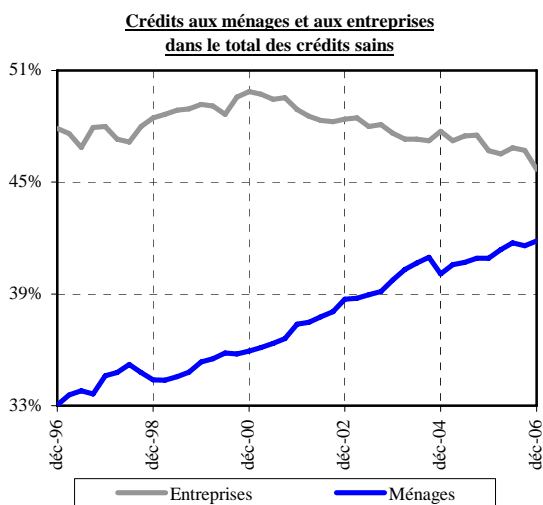
(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Concours sains (tous EC)	8 586	8 944	9 682	10 501	11 754	12 902
Variation annuelle	5,1%	4,2%	8,3%	8,5%	11,9%	9,8%
Répartition par type de concours (zone et hors zone)						
(dt) Crédits d'investissement	27,0%	26,7%	26,8%	27,8%	28,6%	27,9%
(dt) Crédits à l'habitat	46,8%	47,6%	47,5%	47,2%	47,3%	47,1%

Le poids des crédits à l'équipement a légèrement diminué en 2006 (27,9% de l'ensemble des concours sains contre 28,6% en 2005) ; leur hausse en glissement annuel s'établissant à +7,0% en 2006, en net retrait par rapport aux années précédentes (+15,3% en 2005 et +12,5% en 2004).

2.1.3 Répartition de l'ensemble des créances saines (zone et hors zone) par agent économique

Les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) sont les premiers clients du système bancaire réunionnais (tous établissements confondus) et captent 45,7% des concours sains totaux octroyés aux agents économiques du département à fin 2006 (46,7% à la fin de l'année dernière). Leur part relative au sein de l'ensemble des crédits sains a toutefois tendance à diminuer tendanciellement depuis le début de l'année 2001, où ces concours représentaient une proportion de 49,9%.

L'ensemble des encours sains de crédits consentis aux entreprises s'établissent à 5.895 millions d'€ en hausse de +7,4% sur l'année 2006, contre +9,4% enregistrée au cours de l'année précédente.



Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

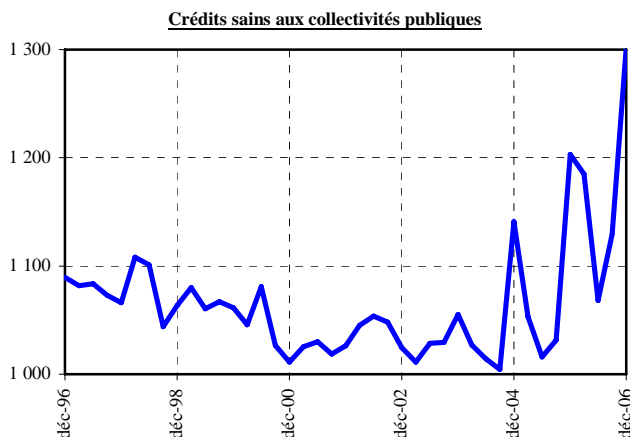
(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Crédits sains distribués par les E.C locaux						
Encours total	5 742	6 130	6 779	7 657	8 764	9 886
(dt) Ménages (1)	50,9%	51,5%	51,9%	51,2%	51,5%	51,4%
(dt) Entreprises	42,7%	42,0%	41,6%	41,9%	41,9%	42,1%
(dt) Collectivités publiques	4,5%	5,0%	4,7%	5,1%	4,8%	4,3%
Crédits sains totaux distribués par l'ensemble des E.C locaux et hors zone						
Encours total	8 586	8 943	9 681	10 500	11 753	12 902
(dt) Ménages (1)	37,4%	38,7%	39,8%	40,0%	40,9%	41,8%
(dt) Entreprises	48,9%	48,4%	47,6%	47,7%	46,7%	45,7%
(dt) Collectivités publiques	12,0%	11,5%	10,9%	11,0%	10,2%	10,1%

(1) y compris les crédits titrisés

Le poids relatif des crédits aux ménages progresse régulièrement sur les dix dernières années, notamment en liaison avec le développement du crédit à la consommation et du financement de l'habitat. Les crédits aux ménages représentent 41,8% des concours sains

taux accordés dans le département en 2006 (contre 33,0% en décembre 1996). La forte progression de leur poids dans les crédits totaux sur les dix dernières années s'explique notamment par un rythme de progression plus élevé, qui s'établit en moyenne à +10,0% entre 1996 et 2006, contre +6,9% pour les entreprises et +1,8% pour les collectivités publiques. Pour la seule année 2006, ils s'inscrivent en progression de +12,3% sur les douze derniers mois (après +14,6% en 2005).

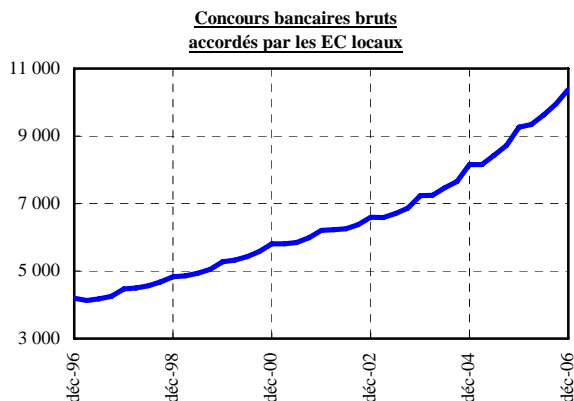
Les crédits consentis aux collectivités publiques s'établissent à 1.302 millions d'€ en décembre 2006, en hausse de +8,2% sur les douze derniers mois. Ils représentent un poids de 10,1% du total des concours sains en décembre 2006 (17,3% en décembre 1996). Sur la période récente, le recours à l'endettement des collectivités locales s'est développé, en liaison avec la politique de grands travaux actuelle. Les mouvements de fortes amplitudes observés en milieu d'année 2004, 2005 et 2006 sont liés aux opérations de gestion et de structuration de dettes de certaines collectivités locales.



2.2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les crédits consentis par les établissements de crédits locaux s'établissent à 10.387 millions d'€ au 31 décembre 2006, en hausse de 1.121 millions d'€ sur les douze derniers mois, soit +12,1% en glissement annuel (contre +13,6% en 2005). Ces rythmes annuels de progression des concours bancaires, n'avaient plus été enregistrés depuis le début des années 1990.

Les banques commerciales participent largement au mouvement d'accélération de l'octroi de crédits dans le département, avec une augmentation de +15,8% des concours accordés en 2006 (après +16,6% en 2005). Les quatre banques mutualistes enregistrent également un rythme de progression élevé sur ces dernières années bien qu'en léger retrait sur 2006 (+11,5% après



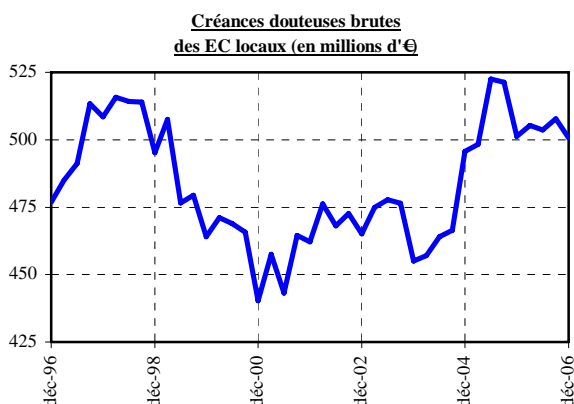
+16,4% en 2005 et +20,0% en 2004). Les sociétés financières enregistrent une croissance de +7,0% de leurs encours de crédits en 2006 (après +3,3% en 2005 et +2,3% en 2004).

Concours totaux consentis par les établissements de crédit locaux

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Encours brut total	6 205	6 596	7 235	8 154	9 266	10 387
Variation annuelle	6,8%	6,3%	9,7%	12,7%	13,6%	12,1%
Banques commerciales	37,0%	34,8%	33,4%	32,9%	33,8%	34,9%
Banques mutualistes	38,3%	40,4%	42,4%	45,1%	46,2%	46,0%
Autres (sociétés financières)	24,8%	24,8%	24,2%	22,0%	20,0%	19,1%

2.1.1 Part des créances douteuses et des créances saines dans les concours accordés par les établissements de crédit locaux

Les créances douteuses brutes portées par les établissements de crédit locaux se montent à 501 millions d'€ à fin décembre 2006, en recul de -0,1% par rapport à décembre 2005 (après +1,1% l'année précédente). Leur poids dans l'ensemble des concours bruts consentis par les établissements de crédit locaux diminue (4,8% en décembre 2006 après 5,4% en 2005 et 6,1% en 2004). Pour mémoire, ce ratio a atteint un maximum de 12,3% en septembre 1996, pour un encours de créances douteuses brutes de 490 millions d'€



Part des créances douteuses dans les concours totaux (EC locaux)

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Créances douteuses brutes	462	465	455	496	501	501
Variation annuelle	4,9%	0,6%	-2,2%	8,9%	1,1%	-0,1%
Taux de provisionnement	65,0%	64,4%	65,4%	61,2%	67,6%	68,4%
Douteux en % des concours bruts	7,4%	7,1%	6,3%	6,1%	5,4%	4,8%

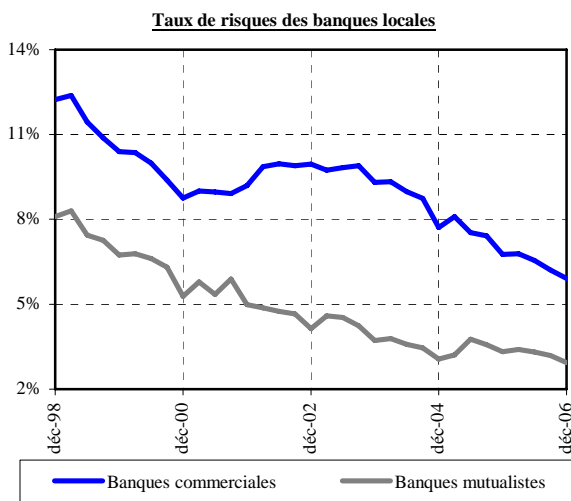
L'année 2006 n'a pas enregistré d'accroissement du risque de crédit dans le département comme on aurait pu le craindre au vu des difficultés liées à la crise sanitaire du Chikungunya au premier semestre 2006. Les créances douteuses brutes déclarées par les établissements de crédit de la place sont demeurés stables aux alentours de 500 millions d'€ entre fin 2005 et fin 2006.

Les créances douteuses nettes reculent légèrement de -2,4% sur l'année 2006 pour s'établir à 158 millions d'€ au 31 décembre 2006, tandis que les provisions pour créances douteuses constituées par le système bancaire local progressent de +1,0% à 342 millions d'€ à fin 2006. Le taux de couverture des créances douteuses par les provisions, appelé 'taux de provisionnement', continue ainsi de s'améliorer en 2006 pour atteindre 68,4% en décembre 2006 contre 67,6% l'exercice précédent.

Décomposition par réseaux d'établissements bancaires

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Part des créances douteuses brutes par réseaux d'établissements locaux						
Banques commerciales	45,6%	49,0%	49,4%	41,7%	42,2%	42,8%
Banques mutualistes	25,6%	23,7%	24,8%	22,5%	28,2%	27,9%
Autres (sociétés financières)	28,8%	27,3%	25,8%	35,8%	29,6%	29,4%
Douteux en % des concours bruts par réseaux bancaires						
Banques commerciales	9,9%	10,7%	10,0%	8,2%	7,2%	6,3%
Banques mutualistes	5,0%	4,1%	3,7%	3,1%	3,3%	2,9%
Autres (sociétés financières)	8,7%	7,8%	6,7%	9,9%	8,0%	7,5%

Les banques commerciales détiennent toujours la plus grande partie des créances douteuses brutes du système bancaire local, représentant 42,8% du total. Le taux de risque brut (créances douteuses brutes rapportés aux concours bruts totaux) auxquels elles sont confrontées ressort à 6,3% de leur portefeuille de crédits, soit une proportion en baisse sensible sur les cinq dernières années. En montant, les créances douteuses brutes des banques commerciales ont toutefois augmenté de +1,2% en 2006 (après +2,4% en 2005). Leur taux de provisionnement moyen s'établit pour sa part à 71,1%, en hausse de 1,1 point.



Le taux de risque brut des quatre banques mutualistes apparaît beaucoup moins élevé que celui de leurs concurrentes, à 2,9% de leur portefeuille de crédits, en baisse sensible également par rapport à 2005. Leurs encours de créances douteuses brutes diminuent de -1,5% en 2006 (après avoir progressé de +26,7% en 2005, en liaison avec le rapprochement BRED-SOFIDER). Le taux de provisionnement des banques mutualistes s'établit à 76,1%, en hausse de 2,9 points.

Les dix sociétés financières ou institutions financières spécialisées affichent enfin une nouvelle diminution de leurs créances douteuses en 2006 (-0,8% à 147 millions d'€), qui fait ressortir un taux de risque de 7,4%, en baisse de 0,6 point entre 2005 et 2006. Leur taux de provisionnement est cependant moins élevé que leurs concurrentes bancaires avec 57,0% à fin 2006.

Décomposition par agent économique des créances douteuses (EC locaux)

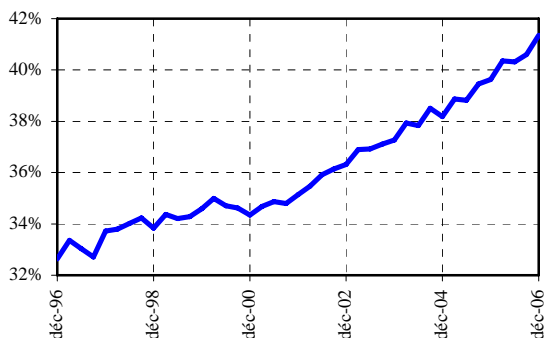
(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Décomposition par agent économique des créances douteuses (EC locaux)						
Ménages	42,0%	35,8%	36,0%	39,0%	36,7%	40,3%
Entreprises	57,4%	63,3%	63,7%	60,9%	63,2%	59,6%
Autres agents économiques	0,6%	0,9%	0,3%	0,1%	0,2%	0,1%
Poids des créances douteuses (brutes) dans les concours totaux						
Ménages	6,2%	5,0%	4,5%	4,7%	3,9%	3,8%
Entreprises	9,8%	10,3%	9,3%	8,6%	8,0%	6,7%
Autres agents économiques	0,7%	1,1%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%

L'analyse de la répartition des créances douteuses brutes par type de clientèle fait apparaître la part prépondérante des entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) au sein des créances douteuses portées par le système bancaire local. Celles-ci représentent ainsi une proportion de 59,6% de l'ensemble des créances douteuses des établissements de crédit locaux, mais enregistrent toutefois une diminution sensible de leur taux de risque en 2006 (6,7% contre 8,0% à fin 2005). Les risques sur la clientèle des entreprises diminuent ainsi de -5,8% (-18 millions d'€) sur l'année 2006 après deux années de hausses (+4,9% en 2005 et +4,2% en 2004). Inversement, les risques portés sur la clientèle des ménages progressent de +9,7% au cours de l'année 2006 (+18 millions d'€), même si le taux de risque sur les concours consentis à cette clientèle ne ressort qu'à 3,8% à fin 2006 contre 3,9% à fin 2005.

2.1.2 Répartition des créances saines (établissements de crédit locaux) par catégorie de crédits

Les créances saines détenues par le système bancaire local atteignent 9.886 millions d'€ à fin décembre 2006, en progression de 1.111 millions d'€ soit +12,8% en glissement annuel. Pour mémoire, elles avaient progressé de 1.107 millions d'€ sur l'année 2005, soit de +14,5% par rapport à 2004. Les taux de progression enregistrés au cours de ces trois dernières années correspondent au rythme de progression le plus élevé enregistré au cours de ces quinze dernières

Poids des crédits à l'habitat
(dans les crédits sains des E.C locaux)



années. Il faut remonter aux années 1987-1989 (soit à l'époque de l'abandon par l'IEDOM de la politique d'encadrement du crédit) pour enregistrer des niveaux de progression plus élevés.

Le poids des crédits à l'habitat dans le total des crédits sains distribués par les établissements de crédit locaux a continué de croître au cours de l'année 2006, pour atteindre 41,4% des concours sains totaux au 31 décembre 2006 (contre 39,6% à fin 2005). Les crédits consentis pour le financement de l'habitat ont en effet cru de +17,7% au cours de l'année 2006, soit à un rythme proche de celui enregistré les années précédentes (+18,8% en 2005 et +15,7% en 2004). Ils représentent toujours le premier type de financement de l'économie réunionnaise.

Le rythme de progression des crédits à l'équipement a par contre sensiblement diminué au cours de l'année 2006 (+5,4%) par rapport aux années précédentes (+16,1% en 2005 après +18,1% en 2004). Ceux-ci représentent toutefois toujours la deuxième forme de concours à l'économie en terme d'importance (27,0% des concours sains totaux).

Répartition de l'ensemble des concours locaux sains par type

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Concours sains (EC locaux)	5 742	6 131	6 780	7 658	8 765	9 886
Variation annuelle	7,0%	6,8%	10,6%	13,0%	14,5%	12,8%
Répartition par type de concours (zone seulement)						
(dt) Crédits de trésorerie	23,6%	24,0%	24,0%	22,5%	21,4%	20,7%
(dt) Crédits d'investissement	27,0%	27,5%	27,2%	28,5%	28,9%	27,0%
(dt) Crédits à l'habitat	35,1%	36,3%	37,3%	38,2%	39,6%	41,4%
(dt) Autres crédits	14,3%	12,2%	11,6%	10,8%	10,1%	10,9%

En comparaison, la croissance des crédits de trésorerie a été plus rapide en 2006 avec +9,1%, chiffre comparable à celui observé l'année précédente (+9,0%). La reprise des crédits de trésorerie aux entreprises (+12,5% en 2006) explique largement cette évolution et doit être, en partie, rapprochée du soutien du système bancaire aux entreprises ayant subi les conséquences de l'épidémie de Chikungunya au cours de l'année 2006. A l'inverse, le financement de la consommation des particuliers a ralenti en 2006 (+7,5% pour les crédits de trésorerie aux particuliers en 2006 contre +9,0% en 2005), après une année 2005 où ce type de financement avait été tiré par la tenue du salon de l'automobile au mois d'octobre 2005.

2.1.3 Répartition des créances saines (établissements de crédit locaux) par agent économique

La hausse des concours bancaires accordés par le système bancaire local enregistrée au cours de l'année 2006 (+12,8%) a concerné aussi bien la clientèle des ménages (+12,5% en 2006 après +14,7% en 2005 et +11,8% en 2004) que celle des entreprises (+13,5% en 2006 après +14,2% en 2005 et +13,8% précédemment). Les concours consentis aux collectivités publiques enregistrent par contre une très faible évolution entre 2005 et 2006 (+1,2% contre +13,1% en 2005 et +16,9% en 2004).

Répartition de l'ensemble des concours sains par agent économique

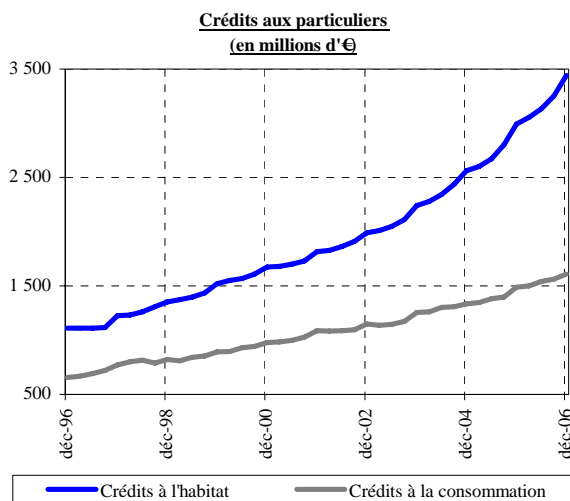
(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Ménages (1)	2 922	3 155	3 518	3 934	4 510	5 075	12,5%
Entreprises	2 454	2 575	2 823	3 212	3 669	4 164	13,5%
Collectivités publiques	256	309	320	375	424	429	1,2%
Autres agents économiques	110	90	118	138	161	218	35,0%

(1) y compris les crédits titrisés

a) Les concours consentis aux ménages

Le marché des ménages progresse de +12,5% sur l'année 2006 pour atteindre 5.075 millions d'euros à fin décembre 2006 (contre +14,7% l'année précédente). Les crédits à l'habitat (y compris les crédits titrisés) constituent toujours la composante la plus robuste du marché du financement des ménages, avec un rythme de croissance enregistré en 2006 de +15,0%, en léger retrait toutefois par rapport à 2005 où les crédits à l'habitat des ménages avaient cru de +16,8%. En revanche, les crédits de financement de la consommation des particuliers progressent de +7,9% sur l'ensemble de l'année 2006, en

retrait par rapport à l'année 2005 (+11,6%). Les crédits à l'habitat délivrés par le système bancaire local représentent une proportion de 67,8% du total des crédits sains aux particuliers (contre 66,4 % en 2005 et 60,9 % en 1997).



Crédits aux particuliers distribués par les E.C locaux

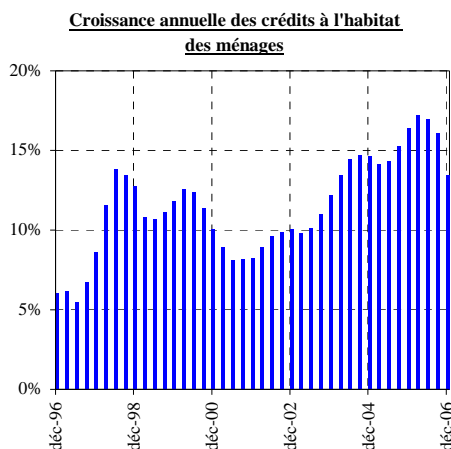
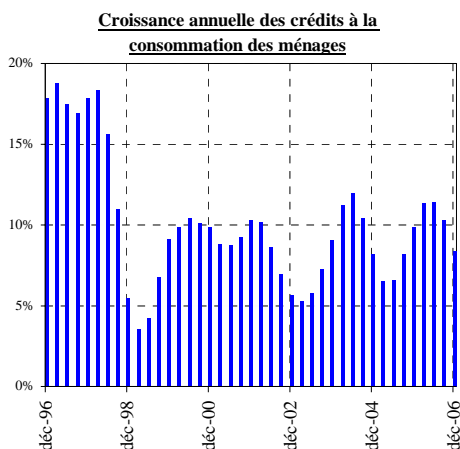
Encours en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Crédits sains aux ménages	2 922	3 154	3 517	3 934	4 510	5 075
Variation annuelle	9,5%	7,9%	11,5%	11,8%	14,7%	12,5%
Evolution des principales composantes des crédits aux particuliers						
(dt) Crédits à l'habitat	8,5%	9,5%	12,7%	14,3%	16,8%	15,0%
(dt) Crédits à la consommation	11,3%	5,5%	9,2%	6,5%	11,6%	7,9%
Poids relatif dans le total des crédits aux particuliers						
(dt) Crédits à l'habitat	62,2%	63,1%	63,7%	65,1%	66,4%	67,8%
(dt) Crédits à la consommation	37,2%	36,4%	35,6%	33,9%	33,0%	31,7%

Crédits aux particuliers distribués par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Parts de marché par réseaux bancaires						
Banques commerciales	31,0%	29,6%	29,6%	29,2%	29,9%	30,9%
Banques mutualistes	40,7%	42,6%	44,2%	47,3%	48,8%	49,1%
Autres (sociétés financières)	28,3%	27,8%	26,1%	23,5%	21,4%	20,0%

Les quatre banques mutualistes restent les premiers prêteurs des ménages avec une part de marché qui atteint 49,1% à fin 2006 (en hausse de 0,3 point par rapport à 2005), devant les banques commerciales (30,9% en hausse de 1,0 point de part de marché) et les sociétés financières (20,0%). Sur ce marché, les banques commerciales progressent toutefois plus rapidement que les banques mutualistes en 2006 (+16,3% en glissement annuel contre +13,3%), loin devant les sociétés financières de crédit (+5,6% en 2006 après +4,4% en 2005).

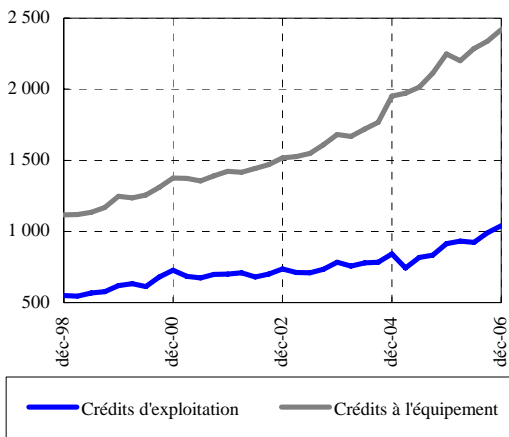
Croissance en glissement annuel (évolution sur encours lissés en moyenne mobile d'ordre 3)



b) Les concours aux entreprises

Les concours aux entreprises, qui atteignent 4.164 millions d'€ au 31 décembre 2006, ont enregistré en 2006 une forte progression du financement de l'exploitation des entreprises (+13,7% après +8,5% en 2005) et un ralentissement du financement de l'investissement (+7,6% en 2006 après +15,2% en 2005). Ce phénomène est rattaché aux difficultés liées à l'épidémie de Chikungunya que le département a connu au premier semestre 2006, responsable au minimum d'un report de certains investissements des entreprises,

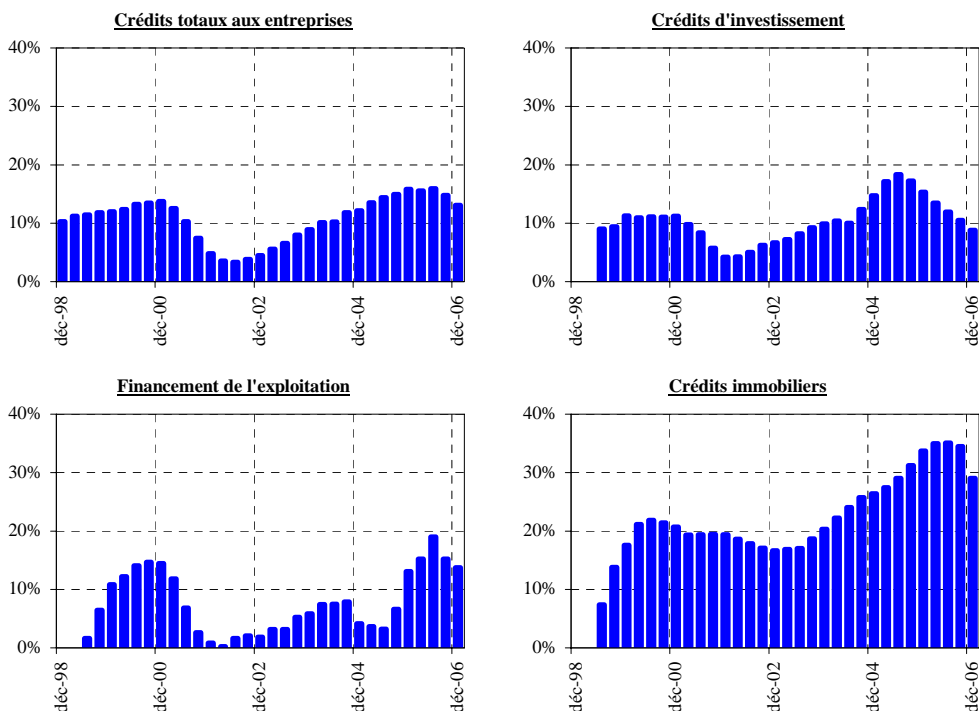
Crédits aux entreprises (en millions d'€)



hormis dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Les crédits immobiliers consentis aux entreprises ont continué pour leur part de croître extrêmement rapidement en 2006 (+34,6% contre +32,7% l'année précédente). Leur encours a ainsi été multiplié par plus de trois en l'espace de cinq ans (entre 2001 et 2006). Leur rythme de progression s'est toutefois également infléchi à compter du deuxième trimestre 2006.

Ces crédits ont commencé à être utilisés en cours d'année 1999 et ont connu un fort développement à compter de la fin de l'année 2003. Leur croissance s'explique vraisemblablement par l'essor des sociétés civiles immobilières familiales, pour des motifs fiscaux ou patrimoniaux, en remplacement de l'acquisition personnelle des biens immobiliers.

Croissance en glissement annuel (évolution sur encours lissés en moyenne mobile d'ordre 3)



Le poids des crédits d'équipement dans le total des crédits sains aux entreprises a légèrement diminué en 2006, passant de 61,3% en 2005 à 58,1% en 2006, tandis que le poids des crédits à l'habitat a continué de se renforcer cette année et atteint une proportion de 15,6% en décembre 2006. Les crédits de financement du cycle d'exploitation des entreprises sont demeurés stables à 25,0% du total des crédits sains aux entreprises.

Les banques mutualistes sont devenues, depuis 2003, les premiers prêteurs aux entreprises, avec une part de marché de 41,2% en 2006 (en baisse de 1,1 point par rapport à 2005), devant les banques commerciales (39,3% en 2006, en hausse de 1,5 point), et les sociétés financières (19,5% en baisse de 0,5 point). Les banques commerciales enregistrent une

nouvelle fois en 2006 une progression plus élevée que leurs concurrentes (respectivement +18,2% contre +10,7%). Les concours consentis par les sociétés financières de crédit progressent également de +10,7% en 2006¹ (contre +7,5% en 2005).

Crédits aux entreprises consentis par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Crédits sains aux entreprises	2 454	2 575	2 823	3 212	3 669	4 164
Variation annuelle	3,7%	4,9%	9,6%	13,8%	14,2%	13,5%
Evolution des principales composantes des crédits aux entreprises						
(dt) Crédits à l'équipement	3,4%	6,6%	10,8%	16,1%	15,2%	7,6%
(dt) Crédits à l'habitat	18,7%	17,7%	20,6%	27,1%	32,7%	34,6%
(dt) Crédits d'exploitation	-3,6%	4,9%	6,5%	7,5%	8,5%	13,7%
Poids relatif dans le total des crédits aux entreprises						
(dt) Crédits à l'équipement	58,0%	58,9%	59,5%	60,7%	61,3%	58,1%
(dt) Crédits à l'habitat	8,2%	9,2%	10,1%	11,3%	13,1%	15,6%
(dt) Crédits d'exploitation	28,6%	28,6%	27,8%	26,2%	24,9%	25,0%
Parts de marché par réseau bancaire						
Banques commerciales	42,7%	39,6%	36,8%	36,9%	37,8%	39,3%
Banques mutualistes	34,2%	36,2%	38,2%	41,9%	42,3%	41,2%
Autres (sociétés financières)	23,1%	24,2%	25,0%	21,2%	20,0%	19,5%

e) Les concours consentis aux administrations publiques locales

Les financements octroyés par les établissements de crédit locaux aux administrations publiques locales se sont inscrits en hausse de 5 millions d'€ en 2006, soit +1,2% en glissement annuel (contre +49 millions d'€ en 2005 soit +13,1%). Avec 429 millions d'euros, ils ne représentent que 4,3% du total des encours sains à fin 2006 (contre 4,8% à fin 2005). Ce marché spécialisé est en effet majoritairement couvert par les établissements hors zone.

Crédits aux administrations publiques et locales consentis par les E.C locaux

Encours en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Crédits sains	256	309	320	375	424	429
Variation annuelle	12,9%	20,9%	3,5%	16,9%	13,1%	1,2%
Evolution des principales composantes des crédits aux administrations						
(dt) Crédits à l'équipement	10,5%	18,5%	4,7%	19,2%	14,1%	0,4%
Parts de marché par réseau bancaire						
Banques commerciales	31,0%	24,7%	25,2%	29,6%	34,4%	36,4%
Banques mutualistes	68,9%	75,1%	74,7%	70,1%	65,5%	63,4%

¹ Hors variations Sofider dont les encours de crédit décroissent fortement depuis 2003, les concours consentis par les neuf autres sociétés financières et institution financière spécialisée progressent de +21,7% en 2006 après +15,5% en 2005 et +18,3% en 2004.

2.4. TABLEAUX DES DONNEES

Concours totaux consentis par l'ensemble des établissements de crédit zone et hors zone

(en millions d'euros)	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	Var. 06/05
Evolution des concours consentis par catégorie de crédit (ensemble des E.C.)							
Créances commerc.	151	140	138	153	147	158	8,1%
Crédits de trésorerie	1 402	1 521	1 683	1 775	1 939	2 128	9,8%
Crédits à l'équip.	2 319	2 391	2 597	2 921	3 367	3 604	7,0%
Crédits à l'habitat	4 019	4 262	4 601	4 961	5 555	6 081	9,5%
(dt) Prêts d'épargne log.	124	116	103	85	67	54	-20,6%
(dt) Prêts à taux zéro	62	70	78	81	82	82	0,1%
Cptes ordinaires débiteurs	255	198	165	182	230	262	14,1%
Crédit bail	183	200	236	273	267	306	14,7%
Affacturage	19	39	62	67	86	120	39,4%
Autres crédits	237	193	200	169	163	243	48,8%
Créances douteuses brutes	498	487	478	522	519	511	-1,5%
(d) Créances douteuses nettes	197	188	180	218	180	172	-4,2%
(d) Provisions sur créances douteuses	301	300	298	304	339	339	0,0%
Total	9 085	9 431	10 160	11 023	12 273	13 414	9,3%
Evolution des concours consentis par agents économiques (ensemble des E.C.)							
Ménages	3 414	3 641	4 023	4 407	4 997	5 607	12,2%
(dt) Consommation	1 128	1 189	1 297	1 382	1 542	1 665	8,0%
(dt) Crédits à l'habitat	2 055	2 251	2 523	2 789	3 233	3 700	14,5%
(dt) Créances douteuses brutes	204	177	174	200	189	208	10,2%
Taux de créances douteuses	6,0%	4,9%	4,3%	4,5%	3,8%	3,7%	
Entreprises	4 485	4 629	4 910	5 325	5 811	6 198	6,7%
(dt) Exploitation	702	740	795	845	912	1 051	15,2%
(dt) Investissement	1 447	1 548	1 724	1 991	2 278	2 452	7,6%
(dt) Crédits à l'habitat	1 917	1 950	2 017	2 121	2 263	2 331	3,0%
(dt) Créances douteuses brutes	286	303	299	312	324	303	-6,4%
Taux de créances douteuses	6,4%	6,5%	6,1%	5,9%	5,6%	4,9%	
Collectivités publiques locales	1 035	1 033	1 061	1 152	1 209	1 302	7,7%
(dt) Exploitation	8	16	8	9	7	7	1,9%
(dt) Investissement	945	928	966	987	1 126	1 236	9,8%
(dt) Créances douteuses brutes	8	8	6	12	6	0	-99,9%
Taux de créances douteuses	0,8%	0,8%	0,6%	1,0%	0,5%	0,0%	
Autres agents économiques	151	128	166	138	256	307	20,2%
(dt) Créances douteuses brutes	-1	-1	-1	-1	0	0	-
Taux de créances douteuses	-0,5%	-0,7%	-0,6%	-1,0%	0,1%	0,0%	

Concours totaux consentis par les établissements de crédit locaux

(en millions d'euros)	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	Var. 06/05
-----------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------------

Evolution des concours consentis par catégorie de crédit (E.C. locaux seulement)

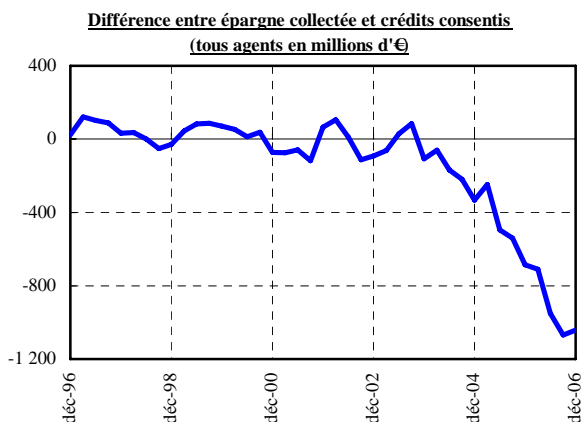
Créances commerc.	151	140	138	153	147	158	8,1%
Crédits de trésorerie	1 353	1 470	1 624	1 724	1 879	2 049	9,1%
<i>(dt) Ventes à tempérament</i>	488	518	561	590	624	641	2,8%
<i>(dt) Prêts personnels</i>	455	464	520	591	675	741	9,8%
<i>(dt) Autres crédits de trésorerie</i>	410	489	543	543	580	667	15,0%
Crédits à l'équip.	1 553	1 686	1 845	2 179	2 531	2 666	5,4%
Crédits à l'habitat	2 018	2 226	2 527	2 924	3 474	4 089	17,7%
<i>(dt) Prêts d'épargne log.</i>	124	116	103	85	67	54	-20,6%
<i>(dt) Prêts à taux zéro</i>	62	70	78	81	82	82	0,1%
Cptes ordinaires débiteurs	255	198	165	182	230	262	14,1%
Crédit bail	183	200	236	273	267	306	14,7%
Affacturage	19	39	62	67	86	120	39,4%
Autres crédits	229	171	183	156	152	236	54,7%
Créances douteuses brutes	462	465	455	496	501	501	-0,1%
(d) Créances douteuses nettes	161	166	157	192	162	161	-0,4%
(d) Provisions sur créances douteuses	301	300	298	304	339	339	0,0%
Total	6 224	6 596	7 235	8 154	9 266	10 387	12,1%

Evolution des concours consentis par agents économiques (ensemble des E.C.)

Ménages	3 116	3 321	3 682	4 115	4 694	5 277	12,4%
(dt) Consommation	1 088	1 148	1 254	1 335	1 490	1 608	7,9%
(dt) Crédits à l'habitat	1 817	1 989	2 241	2 561	2 993	3 441	15,0%
(dt) Créances douteuses brutes	194	167	164	193	184	202	9,6%
Taux de créances douteuses	6,2%	5,0%	4,5%	4,7%	3,9%	3,8%	
Entreprises	2 719	2 870	3 113	3 514	3 986	4 463	12,0%
(dt) Exploitation	701	735	783	842	914	1 039	13,7%
(dt) Investissement	1 423	1 517	1 680	1 950	2 248	2 419	7,6%
(dt) Crédits à l'habitat	201	237	285	363	481	648	34,6%
(dt) Créances douteuses brutes	265	296	291	302	317	299	-5,8%
Taux de créances douteuses	9,8%	10,3%	9,3%	8,6%	8,0%	6,7%	
Collectivités publiques locales	258	312	320	375	424	429	1,2%
(dt) Exploitation	8	16	8	9	7	7	0,0%
(dt) Investissement	246	292	306	365	416	416	0,0%
(dt) Créances douteuses brutes	2	2	0	0	0	0	2,4%
Taux de créances douteuses	1,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Autres agents économiques	130	92	119	151	162	218	34,7%
(dt) Créances douteuses brutes	0	0	0	0	0	0	-
Taux de créances douteuses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

2.5. LES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET LA POSITION EXTERIEURE DU SYSTEME BANCAIRE

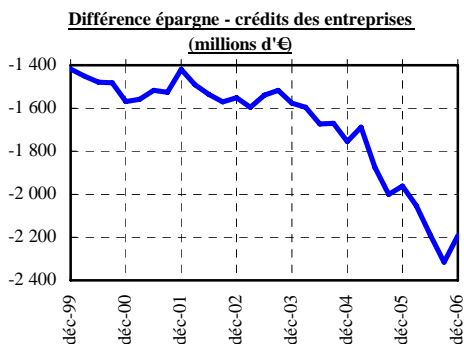
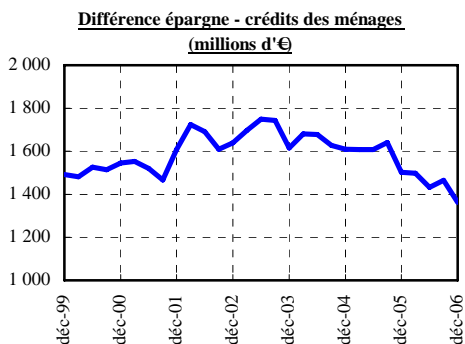
Le système bancaire local octroie toujours plus de crédits qu'il ne collecte de ressources (dépôts, comptes et plans d'épargne, épargne à long terme). La différence s'aggrave même depuis 2004 avec l'accélération de la distribution de crédits dans le département. Il convient également de noter qu'une partie l'épargne collectée, notamment à long terme, n'est pas conservée dans le département, mais est placée sur les marchés boursiers ou auprès d'intermédiaires financiers (fonds commun de placement ou assurance-vie).



Rapport entre les crédits consentis et l'épargne collectée (E.C locaux)

Montant en millions d'€	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Encours des crédits consentis	6 224	6 596	7 235	8 141	9 266	10 387
Encours de l'épargne collectée	6 289	6 504	7 127	7 809	8 581	9 345
Excédent ou insuffisance de collecte	65	-91	-108	-332	-686	-1 042
(dt) Ménages	1 608	1 638	1 615	1 610	1 502	1 362
(dt) Entreprises	-1 419	-1 552	-1 576	-1 755	-1 962	-2 192
(dt) Autres agents et collectivités locales	-124	-178	-147	-187	-226	-212

La situation est cependant différente selon les types de clientèle considérés. Les ménages présentent ainsi un solde «collecte – concours» toujours excédentaire en 2006 tandis que les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) sont structurellement emprunteuses nettes vis-à-vis du système bancaire local (c'est-à-dire qu'elles bénéficient d'encours de crédits supérieurs à leur épargne).



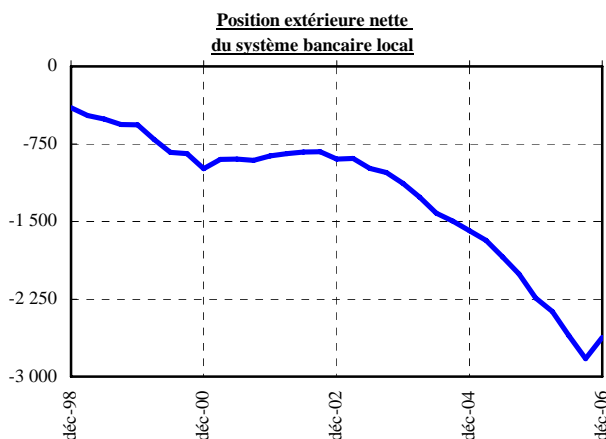
Les établissements de crédit locaux doivent donc recourir de manière structurelle aux refinancements bancaires pour couvrir leurs besoins de trésorerie (sur le marché local, auprès de la maison mère ou sur le marché monétaire européen). Il doit être rappelé que les données des banques commerciales intègrent désormais la Banque Postale (anciennement le réseau financier de la Poste). Dans un souci d'homogénéité des séries statistiques, la correction a été effective depuis 2001 et a pour effet de diminuer le besoin de refinancement apparent de l'ensemble des banques commerciales, compte tenu de la position largement prêteuse de la Banque Postale.

Besoin ou excédent de refinancement net des établissements de crédits locaux

	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06
Banques commerciales	272	463	424	269	93	-147
Banques mutualistes	169	-69	-164	-377	-693	-954
Sociétés financières	-1 249	-1 323	-1 400	-1 450	-1 510	-1 626
Besoin de refinancement net total	-807	-929	-1 140	-1 558	-2 110	-2 727
(dont) Position extérieure nette	-865	-898	-1 132	-1 589	-2 240	-2 621

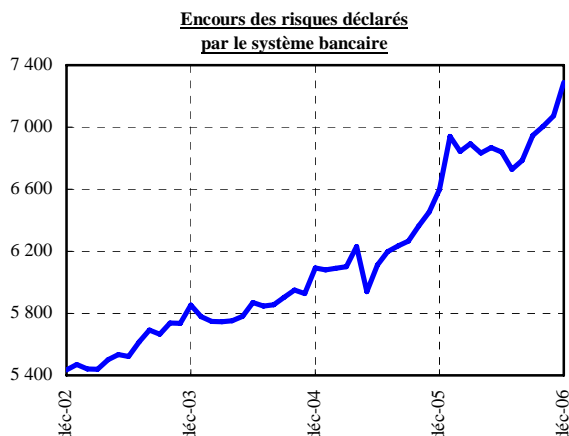
Malgré tout, les banques commerciales sont devenues 'emprunteuses nettes' en 2006, en raison notamment de l'effort particulier qu'elles ont consenti pour reprendre des parts de marché à leurs concurrentes mutualistes. Ces dernières sont pour leur part 'emprunteuses nettes' depuis l'année 2002.

La position extérieure nette du système bancaire local, qui résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements, a ainsi continué de se dégrader sensiblement en cours d'année 2006, malgré une amélioration observée au quatrième trimestre 2006, atteignant -2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006 contre -2,2 milliard d'euros à la fin de l'année précédente.



2.6. LES SECTEURS D'ACTIVITE FINANCES

A partir des données issues du service de la Centrale des risques (SCR) de la Banque de France, le tableau ci-dessous retrace la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit (locaux et ceux installés hors du département), en faveur des entreprises dont le siège social se situe dans le département. Il convient de noter que les encours de crédit déclarés au SCR sont désormais (depuis le 1^{er} février 2006) recensés à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 € par guichet et par entité juridique, contre 45 000 € auparavant, ce qui explique en partie la forte progression observée début 2006. Même élargi, le champ ne recouvre pas l'intégralité des concours accordés.



Répartition par secteurs d'activité des concours octroyés aux entreprises

en millions d'€	Répartition		2005	2006	Var. 06/05
	déc-05	déc-06			
Agriculture-Elevage	129,7	158,5	2,0%	2,2%	22,2%
Industrie	233,7	239,4	3,5%	3,3%	2,4%
Energie	85,9	73,7	1,3%	1,0%	-14,1%
Bâtiment et travaux publics	462,8	511,9	7,0%	7,0%	10,6%
Commerce	641,6	705,7	9,7%	9,7%	10,0%
Transports	138,2	157,5	2,1%	2,2%	13,9%
Hôtels et restaurants	56,9	73,8	0,9%	1,0%	29,6%
Services	3 168,2	3 577,1	48,0%	49,1%	12,9%
Services aux Particuliers	38,2	41,8	0,6%	0,6%	9,5%
Services aux Entreprises	449,5	727,4	6,8%	10,0%	61,8%
Activités immobilières	2 680,4	2 807,9	40,6%	38,5%	4,8%
Activités financières	136,7	34,6	2,1%	0,5%	-74,7%
Education-santé-action sociale	365,3	454,7	5,5%	6,2%	24,5%
Services d'administrat^o publique	1 179,5	1 276,3	17,9%	17,5%	8,2%
Divers		26,3	0,0%	0,4%	-
Total des crédits	6 598,4	7 289,3	-	-	10,5%

Malgré l'évolution à la baisse du seuil de déclaration au SCR (passé de 45.000 € à 25.000 € en janvier 2006), l'encours des financements aux entreprises déclaré au SCR (hors engagements hors bilan) progresse moins rapidement en 2006 (+10,5%) qu'en 2005 (+11,4%). Il s'élève à 7,3 milliards d'€ au 31 décembre 2006.

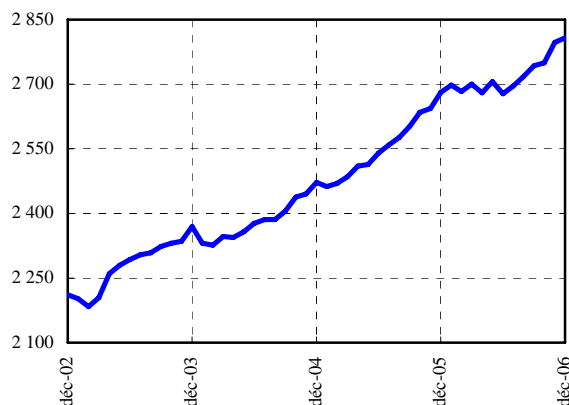
L'analyse de la répartition par terme de l'encours total révèle la forte prépondérance des crédits à moyen et long terme (89,2% en 2006 contre 85,9% en 2005). Les risques déclarés au titre des engagements de hors-bilan consentis par les établissements de crédit s'élèvent pour leur part à 1,2 milliard d'euros, en hausse de +49,8% par rapport à 2005.

Ces encours des risques recensés concernent 13.327 bénéficiaires déclarés par les établissements de crédit à fin décembre 2006 (contre 8.715 un an auparavant), soit un encours moyen de risques par bénéficiaire de 547.000 € à fin 2006 (757.100 € à fin 2005). L'abaissement du seuil de déclaration à 25.000 € a donc entraîné une hausse de +52,9% du nombre de bénéficiaires sur l'année 2006, plus particulièrement sensible dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'éducation et du commerce.

2.6.1. Le risque immobilier

L'encours total recensé au SCR de la Banque de France des risques de crédit porté par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier à la Réunion s'établit à 2,8 milliards d'€ au 31 décembre 2006, auquel il faut rajouter 0,3 milliard d'€ d'engagements hors-bilan. Ce secteur d'activité représente ainsi une proportion de 38,5% de l'ensemble des risques déclarés en 2006 (contre 40,6% en 2005). La progression enregistrée s'élève qu'à +4,8% sur l'année 2006 (contre +8,4% l'année précédente).

Risques déclarés sur le secteur immobilier



Risques déclarés sur le secteur de l'immobilier

en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	Var, 06/05	Crédits terme
Activités immobilières	2 472,4	2 680,4	2 807,9	4,8%	92,9%
(dt) Promotion immobilière	425,0	345,9	390,4	12,9%	65,1%
(dt) Location de biens immobiliers	1 869,6	2 157,5	2 346,6	8,8%	97,5%
(dt) Administration immobilière	177,8	177,0	71,0	-59,9%	92,8%
Nb de bénéficiaires	2 337	2 597	2 850	9,7%	
Encours moyen par bénéficiaires	1057,9	1032,1	985,2	-4,5%	

Les crédits à moyen et long terme y sont prédominants, représentant 92,9% du total des crédits consentis. Cette proportion atteint 97,5% pour le sous-secteur de la location de biens immobiliers. Les entreprises de ce secteur d'activité se financent, en effet, majoritairement à long terme. Seul le sous-secteur de la promotion immobilière enregistre un poids des crédits à court terme plus important (proche de 35%) s'expliquant par une durée de financement traditionnellement plus courte.

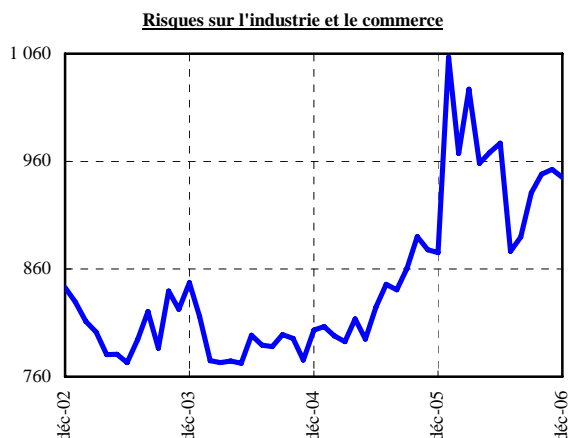
Les huit principales sociétés d'économie mixte du secteur immobilier¹ concentrent 62,2% du total des risques déclarés pour ce secteur d'activité, soit un encours de 1,7 milliard d'€ à fin décembre 2006, en hausse de +2,1% sur l'année 2006. Les autres entreprises de ce secteur d'activité présentent ainsi un encours de risque résiduel de 1,1 milliard d'€, soit 373.500 € par bénéficiaire.

Détail des risques déclarés sur le secteur de l'immobilier

en millions d'€	déc-05		déc-06		Var, 06/05
Encours des 8 principales SEM	1 710,5	63,8%	1 746,5	62,2%	2,1%
Autres sociétés du secteur immobilier	969,9	36,2%	1 061,5	37,8%	9,4%
Nb d'autres bénéficiaires (hors SEM)	2 589		2 842		
Encours moyen par bénéficiaires	374,6		373,5		

2.6.2. Le risque sur les secteurs de l'industrie et du commerce

Les secteurs de l'industrie et du commerce concentrent 0,9 milliard d'€ de risques à court, moyen et long terme, soit 13,0% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2006 auprès du SCR de la Banque de France. L'abaissement du seuil de déclaration au SCR s'est accompagné d'une forte hausse des encours déclarés au premier trimestre 2006, qui s'est toutefois ralenti depuis. Mais ce mouvement enregistré s'explique peut-être également par une croissance de demandes de financement liées à l'épidémie de Chikungunya. Le nombre de bénéficiaires s'est par ailleurs accru de +52,9% en 2006.



Risques déclarés sur les secteurs de l'industrie et du commerce

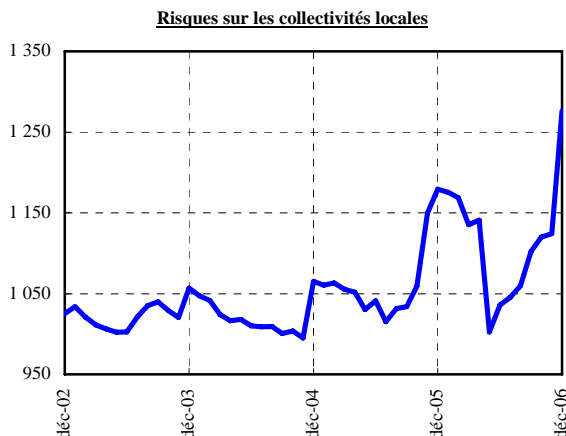
en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	Var, 06/05	Crédits terme
Risques totaux	803,4	875,3	945,1	8,0%	67,4%
(dt) Industrie	228,6	233,7	239,4	2,4%	66,0%
(dt) Commerce	574,8	641,6	705,7	10,0%	67,9%
Nb de bénéficiaires	1 641	1 793	2 741	52,9%	
Encours moyen par bénéficiaires	489,6	488,2	344,8	-29,4%	

¹ SHLMR, SIDR, SEMPRO, SEMAC, SODIAC, SEDRE, BATIPRO et Sodegis.

2.6.3. Le risque sur le secteur public local

Le secteur public local représente un encours total de risques bancaires de 1,3 milliard d'€ soit 17,5% de l'ensemble des risques déclarés à fin décembre 2006 auprès du SCR de la Banque de France, pour 69 bénéficiaires. La progression sur douze mois s'établit à +8,2% à fin décembre 2006 (+10,7% à fin 2005).

La forte diminution des risques observés au deuxième trimestre 2006 s'explique par une politique de gestion active de leur dette par certaines collectivités locales, pour diminuer le coût de leur endettement.



Risques déclarés sur le secteur des collectivités locales

en millions d'€	déc-04	déc-05	déc-06	Var, 06/05	Crédits terme
Risques totaux	1 065,1	1 179,5	1 276,3	8,2%	99,6%
Nb de bénéficiaires	66	65	69	6,2%	
Encours moyen par bénéficiaire	16 138	18 146	18 496	1,9%	

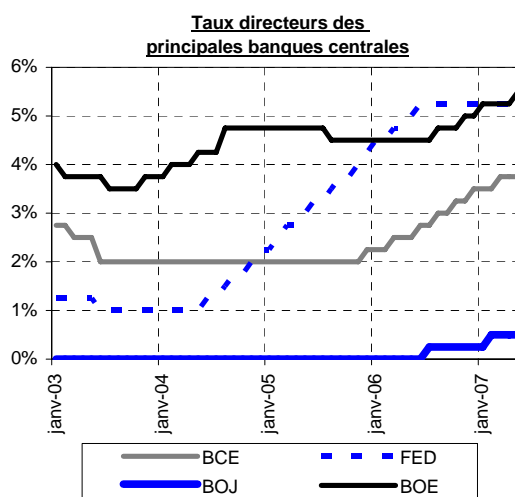
Section 3

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

§ 1. LES TAUX

1.1. LES TAUX DIRECTEURS

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque centrale européenne a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long termes au sein de la zone euro. Le premier resserrement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres resserrements de 0,25 point chacun, le dernier ayant porté le taux de soumission minimal à 3,75% le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal¹ s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75% et 4,75%.



Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	06/12/05	08/03/06	15/06/06	09/08/06	11/10/06	13/12/07	14/03/07
Taux de soumission REPO	2,25%	2,50%	2,75%	3,00%	3,25%	3,50%	3,75%
Facilité de prêt marginal	3,25%	3,50%	3,75%	4,00%	4,25%	4,50%	4,75%
Facilité de dépôt	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,50%	2,75%

Source : Banque Centrale Européenne

Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. Il en est ainsi

¹ Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

du comité d'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC), qui a procédé en 2006 à quatre resserrements de 0,25 point pour porter le taux des "federal funds" à 5,25% depuis le 29 juin 2006.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a procédé à quatre relèvements de son "bank rate" depuis début 2006, le dernier étant intervenu le 10 mai 2007. Il s'établit depuis lors à 5,50%.

La Banque centrale du Japon (BOJ) a pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui atteint 0,5% depuis le 21 février 2007.

Enfin, la Banque populaire de Chine (PBOC) a relevé à trois reprises depuis avril 2006 son principal taux d'intervention (+0,27 point à chaque occasion) pour le porter à 6,39% le 17 mars 2007 (il était resté inchangé à 5,58% entre 2004 et 2006).

1.2. LES TAUX CREDITEURS

La fixation des taux de rémunération des placements réglementés avait été fortement modifiée par le règlement n° 2003-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière du 24 juillet 2003, avec date d'application au 1^{er} août 2003 et au 1^{er} juillet 2004. Depuis le 1^{er} juillet 2004, les taux de rémunération des placements réglementés ne sont plus fixés par décision du Gouvernement et du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, mais dépendent de l'évolution des taux de marché et du niveau de l'inflation enregistré en France. Les taux d'intérêt servis ont légèrement progressé sur l'année 2006 (+50 points de base en août 2006) en liaison avec le renchérissement observé des taux de marché, suite aux relèvements successifs des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/08/03	01/08/04	01/08/05	01/02/06	01/08/06
Livret A	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,50%	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) **	3,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,25%	3,25%	3,00%	3,25%	3,75%
Livret de développement durable ***	2,25%	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%

* hors prime de l'Etat ** hors prime de l'Etat depuis le 1er août 2004

1.3. LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients.

Le taux de base bancaire pondéré des cinq banques locales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale - Océan Indien, Banque régionale d'escompte et de dépôts - Banque Populaire et Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion) n'a pas évolué au cours de l'année 2006. La légère hausse observée entre décembre 2005 (7,54%) et décembre 2006 (7,55%) provient simplement de la réactualisation de la pondération utilisée dans le calcul.

A fin 2006, les taux de base des différents établissements de crédit locaux se situent dans une fourchette allant de 6,60 % à 8,65 %. L'écart de taux constaté à cette date entre la Réunion et la métropole s'élevait à 1 point (6,60 %).

Evolution du taux de base bancaire moyen pondéré entre 1995 et 2006

en %

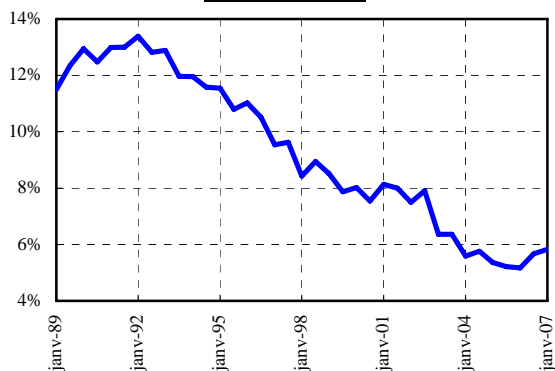
déc-97	déc-98	déc-99	déc-00	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06
8,05	7,62	7,05	7,86	7,65	7,62	7,59	7,57	7,54	7,55

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'Institut d'émission réalise une enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises au cours des mois de janvier et juillet de chaque année. Cette enquête concerne les cinq banques principales de la place (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien, Banque régionale d'escompte et de dépôts - Banque Populaire et Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion) et a pour objectif de suivre l'évolution des conditions débitrices offertes à la clientèle des entreprises. Il convient de préciser que sont exclus du champ de l'enquête les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et tous les crédits bonifiés.

Le taux moyen pondéré global de l'ensemble des crédits octroyés aux entreprises à la Réunion atteint 5,83% en janvier 2007, en hausse de +67 points de base par rapport au début de l'année 2006 (5,16%). Cette remontée s'explique notamment par le renchérissement des conditions de refinancement sur le marché monétaire au cours de la période (+150 points de base en moyenne pour l'EONIA ou l'EURIBOR sur 2006).

Evolution du coût du crédit (global) aux entreprises à la Réunion (5 banques)



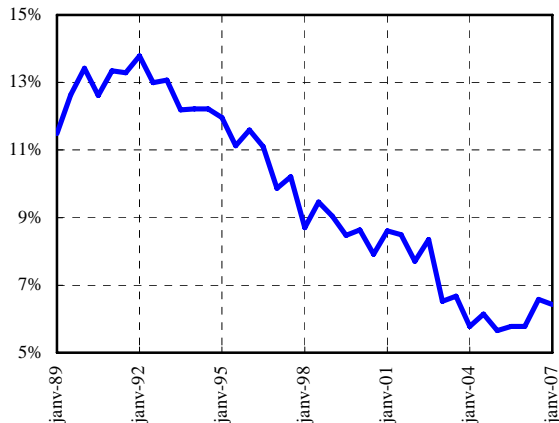
Coût du crédit aux entreprises - Evolution du taux moyen pondéré global

en %

	janv-02	janv-03	janv-04	janv-05	janv-06	juil-06	janv-07
Taux moyen pondéré global	7,50	6,36	5,59	5,36	5,16	5,67	5,83

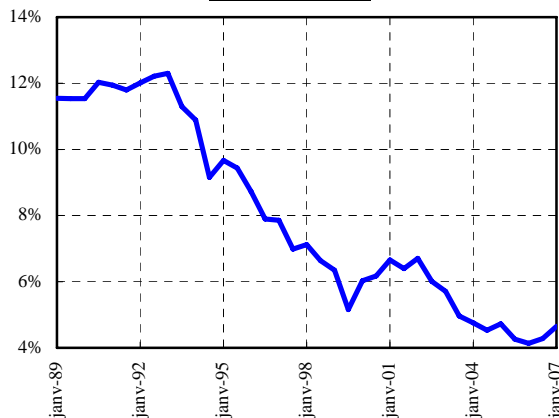
Les conditions débitrices à court terme des cinq principales banques de la place se sont également renchéries depuis le début de l'année 2006 (+73 points de base entre janvier 2007 et janvier 2006). Le taux moyen pondéré des crédits à court terme s'établit ainsi à 6,43% au mois de janvier 2007 contre 5,78% au début de l'année 2006. Les taux appliqués aux découverts en compte augmentent sensiblement (+160 points de base entre janvier 2006 et janvier 2007) tandis que la hausse est plus mesurée pour les opérations d'escompte commercial (+13 points de base après une baisse de -42 points de base enregistrée l'année précédente). Enfin, les taux pratiqués pour les autres crédits à court terme diminuent de -29 points de base entre janvier 2006 et janvier 2007 (après une hausse de +15 points de base entre 2005 et 2006).

Evolution des taux de crédit aux entreprises à court terme à la Réunion (5 banques)



La même progression des taux de crédits s'observe pour les financements à moyen et long terme des cinq banques. Le taux moyen pondéré des crédits à terme augmente de 51 points de base entre janvier 2006 et janvier 2007 (après une baisse de -59 points de base enregistrée l'année précédente) pour atteindre 4,64% au moins de janvier 2007 (contre 4,13% en janvier 2006 et 4,72% en janvier 2005).

Evolution des taux de crédit aux entreprises à terme à la Réunion (5 banques)



En métropole, les conditions débitrices appliquées aux crédits aux entreprises ont également sensiblement progressé depuis le début de l'année 2006. Les taux moyens observés pour les différentes catégories de crédits augmentent ainsi de +57 points pour l'escompte commercial entre le quatrième trimestre 2005 et le quatrième trimestre 2006 (après +0 point entre 2004 et 2005), de +111 points pour les découverts (contre -57 points précédemment), de +122 points pour les autres crédits à court terme (contre -6 points précédemment) et de +129 points pour les crédits à moyen et long terme (contre -43 points précédemment).

Evolution des taux moyens pondérés du crédit aux entreprises en %

Taux moyens		Janv. 2002	Janv. 2003	Janv. 2004	Janv. 2005	Janv. 2006	Janv. 2007
Escompte	Réunion	7,90	6,40	5,58	5,98	5,56	5,69
	Métropole	5,14	4,82	4,18	3,79	3,79	4,34
	<i>Ecart</i>	2,76	1,58	1,40	2,19	1,77	1,35
Découvert	Réunion	8,22	6,65	6,22	5,52	6,06	7,67
	Métropole	4,94	4,84	3,53	4,14	3,57	4,68
	<i>Ecart</i>	3,28	1,81	2,69	1,38	2,49	2,99
Autres crédits à court terme	Réunion	5,94	6,32	4,23	5,49	5,64	5,35
	Métropole	4,11	3,88	3,17	2,91	2,85	4,07
	<i>Ecart</i>	1,83	2,44	1,06	2,58	2,79	1,28
Crédits à moyen et long terme	Réunion	6,71	5,71	4,75	4,72	4,13	4,64
	Métropole	5,12	4,65	3,42	3,46	3,03	4,32
	<i>Ecart</i>	1,59	1,06	1,33	1,26	1,10	0,32

NB : Les taux moyens pour la métropole sont calculés par la Banque de France et publiés chaque trim

Il peut ainsi être observé un resserrement des écarts entre les taux des crédits consentis dans le département avec ceux octroyés en métropole, avec des écarts qui demeurent défavorables aux entreprises réunionnaises mais qui n'atteignent plus que 32 points de base pour les crédits à moyen et long terme et 130 points de base en moyenne pour les opérations d'escompte commercial et les autres crédits à court terme. Seul l'écart sur les taux des découverts s'est accru entre fin 2006 et fin 2005 pour atteindre 299 points de base. L'importance de ces écarts doit toutefois être appréciée avec prudence dans la mesure où les échantillons étudiés par la Banque de France incluent des entreprises de taille plus importante avec des crédits d'un montant plus élevé. Par ailleurs, les échantillons disponibles à l'IEDOM sont également plus restreints, tant en nombre d'établissements interrogés qu'en nombre de concours analysés (1.000 à 1.500 déclarations par enquête contre plus de 20.000 déclarations pour celles de la Banque de France).

§ 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES ET L'ANALYSE DES RISQUES

La situation agrégée des banques cumule les bilans de six établissements bancaires de la place¹, alors que le suivi des dépôts collectés et des crédits consentis à la clientèle (cf. section précédente) s'appuyait sur les données de l'ensemble des établissements de crédit intervenant à

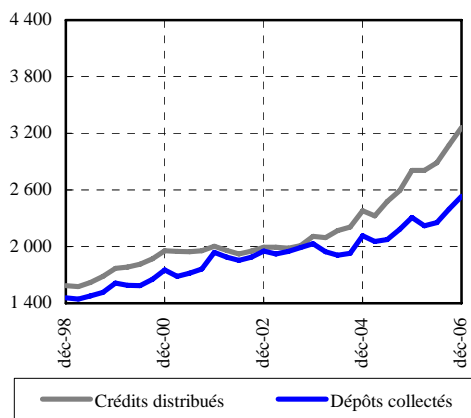
¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et trois banques mutualistes (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion, BRED Banque Populaire et Caisse régionale de crédit maritime mutuel d'Outre-Mer). La CEPAC Réunion n'est pas intégrée dans cette étude, de même que la Banque Postale.

la Réunion (zone ou hors zone). La présente analyse est établie sur la base des documents territoriaux propres au département, dans l'attente de l'approbation des bilans publiables.

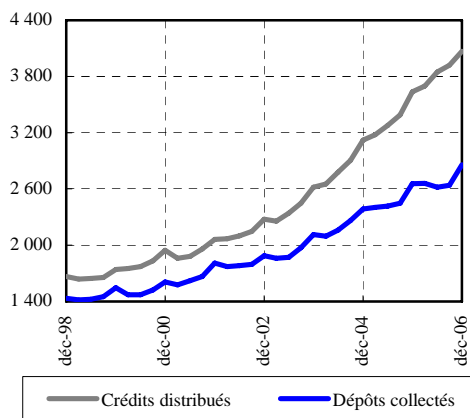
	Progression du total de bilan agrégé des banques							en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05	
Banques commerciales	2 605	2 637	2 726	3 332	3 719	4 129	11,0%	
Banques mutualistes	2 665	2 981	3 376	3 990	4 676	5 255	12,4%	
Ensemble des banques	5 270	5 618	6 102	7 322	8 394	9 384	11,8%	

Au 31 décembre 2006, le bilan agrégé des six banques locales affiche une hausse de +11,8%, légèrement inférieure à celles enregistrées les années précédentes (+14,7% en 2005 et +20,0% en 2004). Les graphiques ci-dessous retracent l'évolution des encours de crédits distribués et des ressources collectées pour les deux familles d'établissements (banques commerciales et mutualistes), qui ont connu une nouvelle fois en 2006 une évolution similaire avec une progression des concours consentis à la clientèle bien plus rapide que celle de l'épargne collectée.

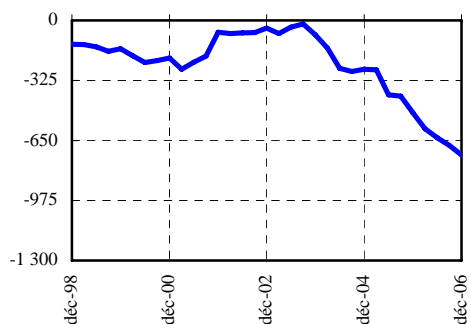
Concours consentis et dépôts collectés (3 banques commerciales)



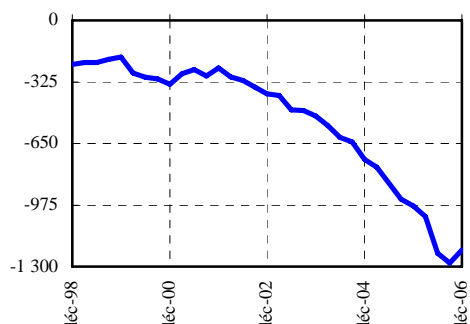
Concours consentis et dépôts collectés (3 banques mutualistes)



Ecart entre collecte et crédits (3 banques commerciales)



Ecart entre collecte et crédits (3 banques mutualistes)



Il doit être noté que la progression observée de l'écart entre les dépôts collectés et les crédits consentis a démarré en début d'année 2002 pour les banques mutualistes, et en fin d'année 2003 pour les banques commerciales. Les dépôts collectés dont il est ici question ne correspondent qu'aux dépôts inscrits au bilan des établissements de crédit ; les titres boursiers et les OPCVM détenus par les agents économiques par le biais de comptes-titres, ainsi que les placements sous forme d'assurance-vie, ne sont pas intégrés dans cette analyse, ainsi que dans les analyses qui suivent. Ces placements ne correspondent en effet pas à des ressources à la disposition des établissements de crédit pour équilibrer les crédits qu'ils consentent à leur clientèle.

2.1. LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

L'analyse de la structure du bilan agrégé fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle, aussi bien à l'actif (78,1% en 2006) qu'au passif (57,4%), traduisant une forte activité d'intermédiation.

Structure du bilan agrégé des banques

en millions d'€

ACTIF					PASSIF			
2003	2004	2005	2006		2003	2004	2005	2006
12,6%	16,0%	15,4%	13,6%	Opérations de trésorerie	18,6%	26,1%	29,5%	31,5%
77,5%	75,1%	76,8%	78,1%	Opérations avec la clientèle	67,9%	61,5%	59,1%	57,4%
10,0%	8,9%	7,8%	8,3%	Autres opérations	13,5%	12,4%	11,4%	11,1%
6 102	7 322	8 394	9 384	Total	6 102	7 322	8 394	9 384

En effet, pour l'ensemble des établissements de crédits de la métropole, les opérations avec la clientèle à l'actif (emplois) représentaient 33% du total de bilan à fin 2003, ce rapport atteignant près de 50% pour les seules banques mutualistes. La différence essentielle de structure de bilan provient des opérations sur titres (titres de transaction, de placement ou d'investissement détenus ou prêtés) qui représentaient 30% de l'actif et 33% du passif pour l'ensemble des établissements de crédit de métropole en 2003, contre moins de 1% pour les banques réunionnaises.

S'agissant des opérations de hors bilan, le volume des engagements et des garanties donnés à la clientèle a continué de progresser en 2006 (+32,9% après +16,9% en 2005 et +10,4% en 2004) pour atteindre 1,6 milliard d'€

Engagements et garanties de hors bilan

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Donnés à la clientèle	762,8	834,7	922,6	1 018,4	1 190,7	1 582,4	32,9%
(dt) Ouverture de crédit	46,4%	50,2%	56,2%	59,7%	58,9%	57,7%	-
(dt) Garanties données	53,6%	49,8%	43,8%	40,3%	41,1%	42,3%	-
Banques commerciales	51,6%	46,4%	50,5%	52,8%	49,9%	49,3%	-
Banques mutualistes	48,4%	53,6%	49,5%	47,2%	50,1%	50,7%	-

2.2. LE SOLDE PAR TYPE D'OPERATIONS

Les six établissements bancaires étudiés présentent une insuffisance des ressources bilancielle (hors titres et assurance vie) collectées par rapport aux crédits consentis¹, en raison notamment de leur effort en matière de distribution de concours à la clientèle. Le déficit des opérations avec la clientèle s'établit ainsi à -1.941 millions d'€ à fin 2006 contre -1.480 millions d'€ à fin 2005. Il en résulte une hausse à due concurrence du recours aux refinancements interbancaires, dont le solde passe de 1.180 millions d'€ en 2005 à 1.677 millions d'€ en 2006.

Solde par type d'opération (six établissements bancaires)						en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Opérations de trésorerie	196	249	366	739	1 180	1 677
Opérations avec la clientèle	-295	-431	-583	-999	-1 480	-1 941
Autres opérations	121	182	216	260	300	264

Ressources (+), Emplois (-)

Les trois banques mutualistes présentent un déficit des opérations avec la clientèle (-1.212 millions d'€ en 2006 contre -980 millions d'€ en 2005) plus prononcé que les trois banques commerciales (-729 millions d'€ en 2006 contre -501 millions d'€ en 2005). Les banques commerciales, qui étaient prêteuses nettes sur le marché interbancaire jusqu'en 2003, sont emprunteuses nettes à hauteur de 499 millions d'€ en 2006 (après 290 millions d'€ en 2005). S'agissant des trois banques mutualistes, leur position emprunteuse nette continue de s'accroître à 1.178 millions d'€ en 2006 (890 millions d'€ en 2005).

(dt) Solde des opérations avec la clientèle par agent économique						en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trois banques commerciales	-64	-42	-78	-264	-501	-729
Trois banques mutualistes	-252	-389	-505	-735	-980	-1 212
Sociétés non financières	-607	-677	-727	-899	-1 021	-1 237
Entrepreneurs individuels	-152	-184	-157	-251	-343	-307
Particuliers	463	489	352	243	-28	-326
Autres agents économiques	-21	-59	-50	-92	-89	-71

Ressources (+), Emplois (-)

Les sociétés non financières affichent le plus important déficit des opérations à la clientèle en 2006 (-1.237 millions d'€ contre -1.021 millions d'€ en 2005), qui représente 63,7% du déficit total pour tous les agents économiques. Les banques commerciales représentent 52,2% de ce déficit sur les sociétés non financières. Les particuliers présentent pour leur part un déficit de -326 millions d'€ en 2006 (contre -28 millions d'€ en 2005), soit 16,8% du déficit total des opérations clientèle. Les banques mutualistes en constituent la plus grande part (61,9%). Toutefois, les banques commerciales, qui présentaient encore un solde

¹ Les concours accordés par les six établissements bancaires étudiés ont ainsi progressé de +13,8% en 2006 (après +17,1% en 2005 et +16,4% en 2004) tandis que les ressources collectées ont augmenté moins rapidement (+8,6% en 2006 après +10,3% en 2005 et +8,6% en 2004).

positif sur cette clientèle en 2005 (+20 millions d'€) sont également devenues déficitaires en 2006 (-125 millions d'€), toujours en raison du développement de l'épargne désintermédiée (bourse et placements d'assurance-vie).

Composition du solde des opérations de trésorerie

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
- avec les EC locaux	-18	20	27	4	-66	-199
- avec les EC hors zone	281	327	443	820	1 074	1 593
- avec siège et succursales	28	18	22	28	324	437
- caisse & réserves obligatoires	-123	-116	-125	-113	-152	-155
- refinancement IEDOM	29	0	0	0	0	0
- divers	0	0	0	0	0	0
Solde des opérations de trésorerie	196	249	366	739	1 180	1 677

Ressources (+), Emplois (-)

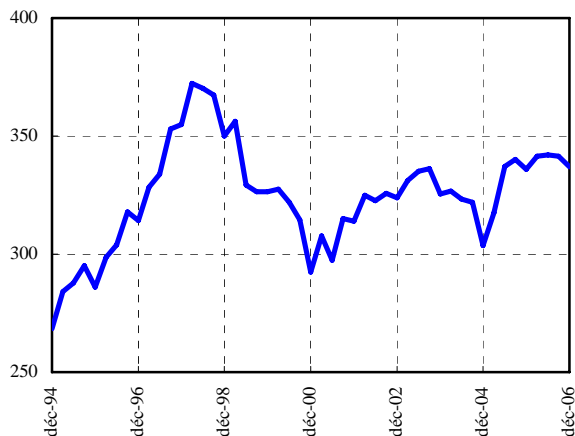
Le financement du déficit des opérations clientèle, qui atteint 20,7% du total du bilan agrégé en 2006 (contre 17,6% en 2005 et 12,3% en 2004), a été assuré par un recours plus important aux emprunts interbancaires et de trésorerie, notamment auprès des établissements installés hors du département (sièges, succursales et réseaux), dont les encours progressent de +45,2% en 2006 pour atteindre 2.030 millions d'€ (contre +64,9% à 1.398 millions d'€ en 2005).

2.3. L'EVOLUTION DES RISQUES

Les créances douteuses brutes portées par les six banques étudiées sont restées stables au cours de l'année 2006 à 337 millions d'€ (+0,3%), avec une évolution comparable observée pour les trois banques commerciales et les trois banques mutualistes.

En parallèle, les concours bruts consentis par les six banques étudiées ont progressé de 892 millions d'€ en 2006 (974 millions d'€ en 2005), soit une hausse +13,4% qui se décompose en +459 millions d'€ pour les trois banques commerciales (+440 millions d'€ en 2005) et +434 millions d'€ pour les trois banques mutualistes (+534 millions d'€ en 2005).

Créances douteuses brutes des six banques



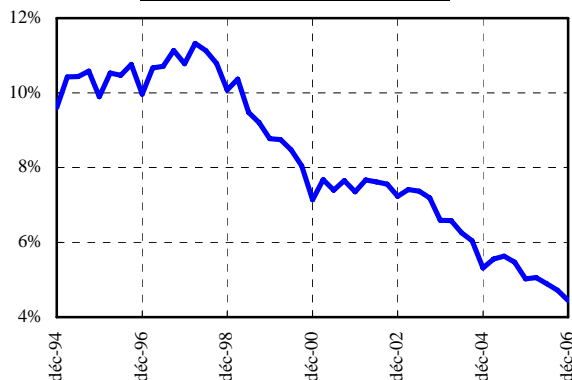
Evolution des créances douteuses des six banques

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Ensemble des Banques							
Créances douteuses brutes	314	324	326	304	336	337	0,3%
Taux de provisionnement	64,8%	63,5%	65,3%	68,8%	71,4%	72,7%	-
Doutoux bruts / Concours bruts totaux	7,4%	7,2%	6,6%	5,3%	5,0%	4,4%	-
Trois Banques Commerciales							
Créances douteuses brutes	211	228	225	207	212	213	0,8%
Taux de provisionnement	62,6%	59,0%	60,7%	65,5%	70,0%	71,1%	-
Doutoux bruts / Concours bruts totaux	9,9%	10,7%	10,0%	8,2%	7,2%	6,3%	-
Trois Banques Mutualistes							
Créances douteuses brutes	103	95	101	97	124	124	-0,4%
Taux de provisionnement	69,3%	74,4%	75,4%	75,8%	73,7%	75,3%	-
Doutoux bruts / Concours bruts totaux	4,8%	4,1%	3,7%	3,0%	3,3%	3,0%	-

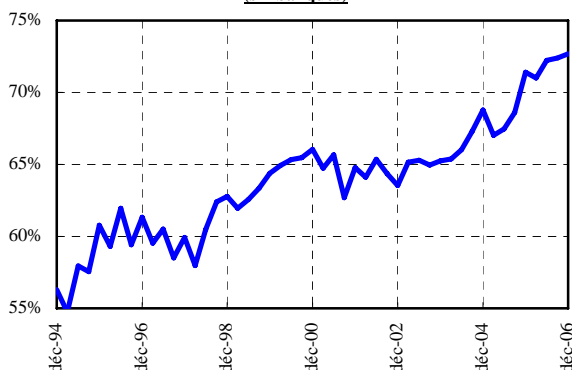
Rapporté aux concours consentis, le poids des créances douteuses brutes des six banques étudiées continue de décroître en 2006 pour atteindre 4,4% contre 5,0% en décembre 2005 et 5,3% en décembre 2004. Cet agrégat, appelé taux de créances douteuses ou compromises, traduit le niveau du risque de contrepartie encouru par la place bancaire. Celui-ci diminue ainsi régulièrement depuis plusieurs années après avoir atteint un maximum de 11,3 % en mars 1998. Pour mémoire, le taux de risque de l'ensemble de la place (tous établissements de crédit locaux) ressort à 4,8% au 31 décembre 2006.

**Taux de créances douteuses brutes en %
des concours bruts totaux (six banques)**



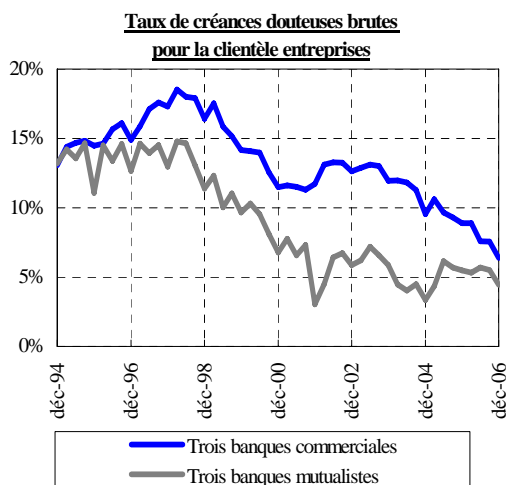
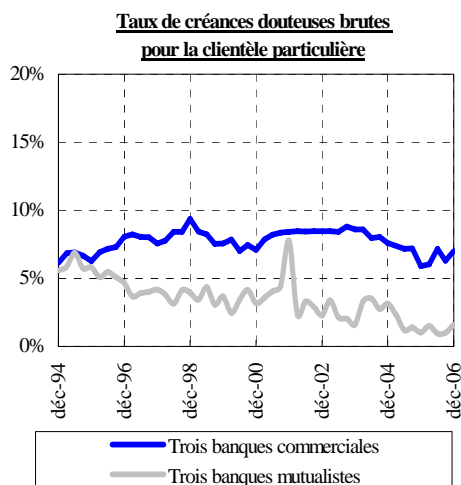
Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'est encore amélioré en 2006 pour atteindre 72,7% (contre 71,4% en décembre 2005 et 68,8% en décembre 2004). Les trois banques commerciales affichent toujours un taux de provisionnement légèrement plus faible (71,1% en 2006) que les trois banques mutualistes (75,3%).

**Taux de provisionnement des créances douteuses brutes
(six banques)**



Cette situation s'explique en partie par un taux de créances douteuses brutes plus élevé pour les trois banques commerciales (6,3% en 2006 après 7,2% en 2005) que pour les trois banques mutualistes (3,0% en 2006 après 3,3% en 2005), ce qui nécessite un effort de provisionnement plus important pour les banques commerciales pour atteindre un niveau de couverture par les provisions équivalent à celui des banques mutualistes.

Les deux tiers (64,7%) des créances douteuses brutes des six banques locales sont concentrés sur la clientèle des entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) à fin 2006, contre 73,1% en décembre 2005 et 61,8% en décembre 2004.



Cette hausse s'explique par une forte diminution du risque « entreprises » de -11,2% en 2006 (après +30,9% en 2005) qui atteint 218,2 millions d'€ à fin décembre et, parallèlement, par une progression du risque sur la clientèle particulière (+34,2% en 2006 après -23,5% en 2005).

Créances douteuses des six banques par agents économiques

en millions d'€

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Créances douteuses brutes de l'ensemble des Banques							
Particuliers	127,7	87,1	97,3	112,8	86,3	115,8	34,2%
Entrepreneurs individuels	63,7	66,3	56,6	66,0	77,5	70,7	-8,8%
Sociétés non financières	119,3	158,6	166,7	121,6	168,2	147,5	-12,3%
Reste	3,2	11,8	4,9	3,2	3,9	3,0	-23,0%
Doutoux bruts / Concours bruts totaux							
Particuliers	8,1%	5,0%	4,7%	5,0%	3,1%	3,9%	-
Entrepreneurs individuels	10,8%	11,1%	9,1%	8,8%	9,1%	8,4%	-
Sociétés non financières	6,8%	8,7%	8,6%	5,3%	6,4%	4,5%	-

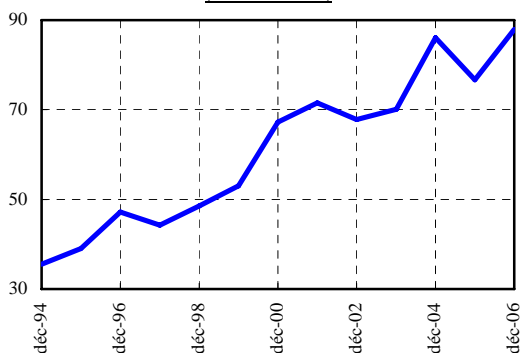
§ 3. LA SITUATION FINANCIERE DES BANQUES LOCALES

Avertissement : Les résultats des banques au 31 décembre 2006 ont été établis à partir de documents provisoires dans l'attente de l'approbation des comptes publiables. Les mêmes six établissements de crédit¹ sont retenus pour cette étude.

Les six banques locales ont dégagé un résultat net après impôt de 87,8 millions d'euros sur l'exercice 2006, en hausse de +14,5% par rapport à l'exercice 2005 (76,7 millions d'€), au cours duquel la rentabilité nette s'était notablement dégradée (-10,9% pour le résultat net).

La capacité bénéficiaire en 2006 des six établissements bancaires étudiés s'inscrit dans la continuité des résultats enregistrés au cours de l'année 2004, alors que dans le même temps, le produit net bancaire (PNB) et le résultat brut d'exploitation (RBE) ont progressé. En effet, les années 2005 et 2006 ont ainsi été marquées par un effort de provisionnement conduit par les six établissements bancaires plus important que lors d'une année 2004 atypique, avec un coût du risque négatif et un résultat d'exploitation (RE) supérieur au RBE.

Résultat net des six banques locales
(en millions d'€)



Soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat des banques

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Produit Net Bancaire	277,4	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	10,0%
Résultat Brut d'Exploitation	107,0	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1	12,9%
Résultat d'exploitation	76,5	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8	45,5%
Résultat courant avant impôt	77,6	103,5	113,7	131,2	90,9	131,3	44,5%
Résultat Net	71,5	67,8	70,1	86,1	76,7	87,9	14,6%

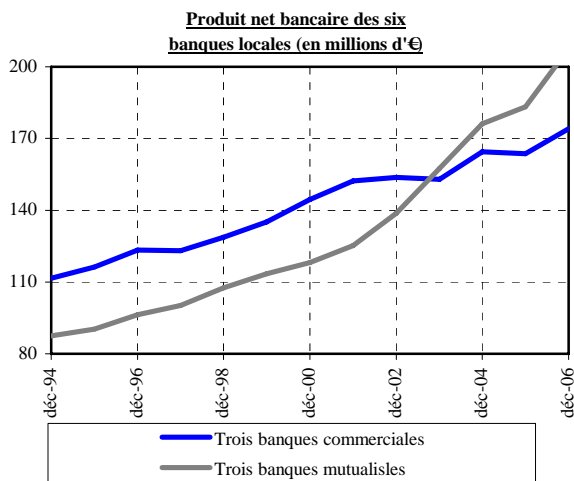
¹ A savoir trois banques commerciales (Banque de la Réunion, BNP Paribas Réunion, Banque française commerciale-Océan Indien) et trois banques mutualistes (Caisse régionale du crédit agricole mutuel de la Réunion, BRED Banque Populaire et Caisse régionale de crédit maritime mutuel de la Réunion). La CEPAC Réunion, la Banque Postale et Groupama Banque ne sont pas intégrées dans cette étude ; leurs comptes de résultat n'étant pas disponibles ou n'intégrant pas certaines charges de structure.

3.1. L'ANALYSE DE LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE

3.1.1. L'évolution récente du produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), qui correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires, a sensiblement progressé au cours de l'année 2006 (+10,0%) après une année 2005 morose où le PNB n'avait progressé que de +1,8% (après +9,8% en 2004 et +6,1% en 2003).

La croissance du PNB des trois banques mutualistes a été particulièrement rapide en 2006 (+13,3%) par rapport à 2005 (+4,0%) et retrouve les rythmes de progression enregistrés au cours des années 2003 et 2004 (respectivement +13,5% et +12,0%). Les trois banques commerciales enregistrent des taux de croissance de leur PNB beaucoup moins élevés sur ces dernières années (+6,4% en 2006 après -0,5% en 2005).



Evolution du produit net bancaire

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Produit Net Bancaire	277,4	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7
Variation annuelle	5,6%	5,4%	6,1%	9,8%	1,8%	10,0%
(dt) Banques commerciales	54,9%	52,6%	49,3%	48,3%	47,2%	45,6%
(dt) Banques mutualistes	45,1%	47,4%	50,7%	51,7%	52,8%	54,4%

Jusqu'en 2001, les deux groupes d'établissements connaissaient des évolutions comparables de leurs marges opérationnelles, avec des taux moyens de progression annuelle de leur PNB assez proches (+4,3% pour les trois banques commerciales entre 1996 et 2001 contre +5,4% pour les trois banques mutualistes). Depuis 2002, les banques mutualistes enregistrent un rythme élevé de croissance de leur PNB (+10,7% en moyenne sur les cinq dernières années) tandis que leur rentabilité affichée s'est au contraire ralentie (+2,7% en moyenne sur les cinq dernières années).

L'évolution du produit net bancaire des six banques locales sur les deux dernières années s'explique essentiellement par les variations de forte amplitude du solde « autres produits » - « autres charges ». En revanche, le solde « produits d'exploitation bancaires » - « charges d'exploitation bancaires » progresse de manière tendancielle, mais à un rythme qui se ralentit compte tenu d'une hausse des charges d'exploitation bancaires sur les opérations interbancaires et avec la clientèle (+26,0% en 2006 après +21,8% en 2005) plus rapide que

celle des produits d'exploitation bancaire sur ces mêmes opérations (+11,7% en 2006 après +10,9% en 2005).

Décomposition de l'évolution du produit net bancaire

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Produits d'exploitation bancaire	336,9	341,4	340,2	362,2	401,6	448,5	11,7%
Charges d'exploitation bancaire	117,7	114,0	109,8	112,4	136,9	172,5	26,0%
Autres produits	75,9	92,1	120,2	128,1	110,3	146,0	32,3%
Autres charges	17,6	27,0	40,3	37,2	28,2	40,2	42,6%
Produit Net Bancaire	277,4	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7	10,0%

3.1.2. La structure du produit net bancaire

Les produits générés sur les opérations avec la clientèle représentent la principale composante des produits d'exploitation bancaire (68,4% en 2006) tandis que les charges sur les refinancements interbancaires constituent le plus important poste de charges (57,0% en 2006). Entre 2002 et 2006, le poids des charges sur les opérations clientèle (rémunération des placements de la clientèle) dans le total des charges d'exploitation a reculé de -7 points compte tenu de l'augmentation des charges sur opérations interbancaires (+10 points), liée au recours croissant des six banques à des refinancements interbancaires.

Structure du produit net bancaire

Charges					Produits					
2002	2003	2004	2005	2006		2002	2003	2004	2005	2006
47%	45%	51%	58%	57%	Opérations interbancaires	6%	6%	6%	7%	7%
25%	21%	20%	20%	18%	Opérations avec la clientèle	73%	68%	68%	71%	68%
9%	7%	4%	5%	6%	Opérations sur titres	1%	2%	3%	2%	2%
19%	27%	25%	17%	19%	Opérations diverses	20%	24%	23%	20%	23%
141,0	150,1	149,6	165,1	212,8		433,5	460,4	490,3	512,0	594,5

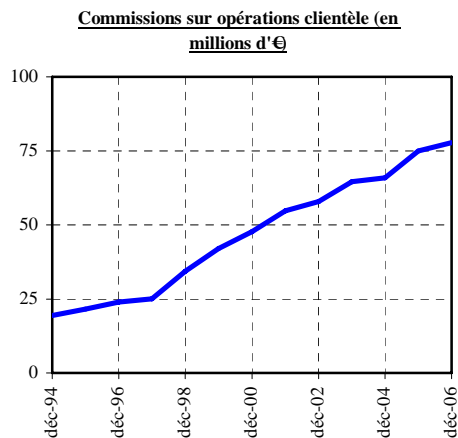
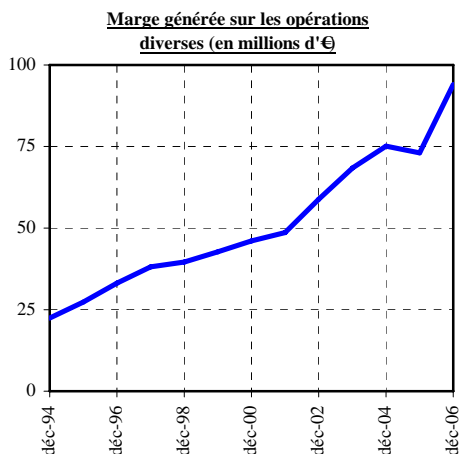
Les produits nets sur les opérations diverses et sur les opérations sur titres progressent sensiblement en 2006 (+24,1%) pour atteindre 92,1 millions d'€ alors que ceux-ci avaient reculé de -12,2% en 2005, expliquant ainsi la faible hausse du PNB des six banques l'année précédente.

Evolution des soldes par type d'opérations

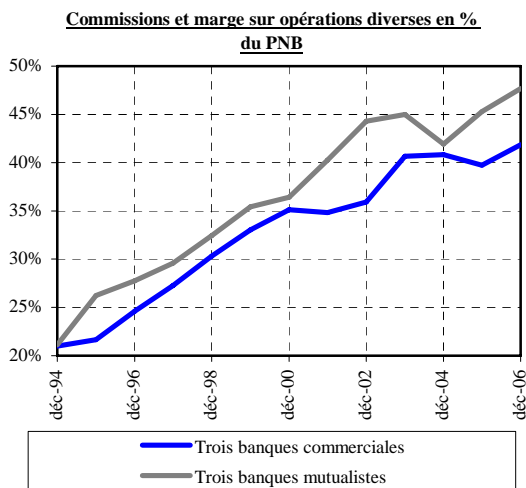
Banques commerciales					Banques mutualistes					
2002	2003	2004	2005	2006		2002	2003	2004	2005	2006
3,9	6,6	3,3	-2,8	-13,2	Opérations interbancaires	-44,9	-48,2	-51,5	-57,1	-66,3
131,8	124,4	132,7	146,6	167,5	Opérations avec la clientèle	148,5	158,4	171,6	185,8	201,6
-3,4	-1,8	1,0	0,3	-4,5	Opérations sur titres	-2,4	2,3	8,4	0,8	2,6
21,3	23,6	27,4	19,4	24,3	Opérations diverses	37,5	44,9	47,8	53,7	69,8
153,7	152,9	164,5	163,6	174,0		138,7	157,4	176,2	183,3	207,7

La principale différence de structure du PNB entre les trois banques commerciales étudiées et les trois banques mutualistes concerne justement le poids des produits nets divers sur opérations diverses et sur titres, qui représentent 14,0% du PNB pour les trois banques commerciales et 33,6% pour les trois banques mutualistes. Ces produits nets divers regroupent essentiellement les produits et charges issus de l'activité des services financiers (monétique, frais de tenue de compte, commissions sur opérations de change et taux ...) ainsi que les commissions reçues sur les opérations d'assurance décès sur crédits.

S'agissant des commissions nettes sur crédits, intégrées dans les produits sur opérations avec la clientèle (ainsi que celles concernant les opérations interbancaires), leurs progression est moins rapide en 2006 (+3,9%) qu'en 2005 (+13,7%).



Au total, l'ensemble des commissions et prestations diverses facturées par les six établissements bancaires s'élève à 171,8 millions d'€ en 2006 (148,0 millions d'€ en 2005), en progression de +16,1% par rapport à l'année précédente (+5,0% en 2005 et +6,0% en 2004). Ces commissions et prestations diverses représentent ainsi une proportion de 45,6% du produit net bancaire des six banques étudiées, dont 41,8% pour les trois banques commerciales et 47,7% pour les trois banques mutualistes. La marge sur les commissions et les prestations diverses des six banques s'est de nouveau inscrite en sensible hausse après plusieurs années d'évolutions contrastées.



Poids des commissions et des prestations diverses dans le produit net bancaire

(millions d'€)	Banques commerciales				Banques mutualistes			
	2005		2006		2005		2006	
Produit Net Bancaire	163,6		174,0		183,3		207,7	
Commissions nettes	45,6	27,9%	48,5	27,9%	29,3	16,0%	29,2	14,1%
Produits nets divers	19,4	11,9%	24,3	13,9%	53,7	29,3%	69,8	33,6%

En proportion du PNB, les autres produits et prestations facturés sont bien plus élevés dans les banques mutualistes que dans les banques commerciales. Dans ces dernières, le principal gisement de commissions reste celui des commissions sur engagement de crédits.

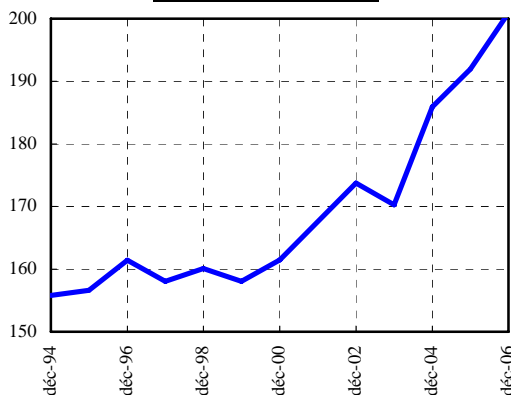
3.1.3. La formation du produit net bancaire

a) L'évolution de la marge sur intérêts

Le produit net bancaire peut également s'analyser selon trois principales composantes :

- la marge sur intérêts, qui se mesure par différence entre les intérêts perçus en rémunération des crédits consentis (à la clientèle non financière ou aux autres établissements de crédit) et les intérêts versés en rémunération des dépôts de la clientèle ou des prêts contactés auprès d'autres organismes financiers,
- les commissions facturées nettes des charges de même nature,
- les autres produits bancaires diminués des charges correspondantes.

Marge entre intérêts perçus et intérêts versés par les six banques (millions d'€)



La marge entre les intérêts perçus et versés (sur opérations interbancaires et avec la clientèle) dégagée par les six banques locales atteint 200,9 millions d'euros en 2006, en progression de +4,7% par rapport à 2005, soit un rythme légèrement supérieur à celui enregistré l'année précédente (+3,2%). Cette marge représente une proportion de 52,6% du produit net bancaire (contre 55,3% en 2005). Cette proportion est plus élevée pour les trois banques commerciales (57,3% du PNB en 2006 après 57,9% en 2005) que pour les trois banques mutualistes (48,7% du PNB en 2006 après 53,1% en 2005).

Décomposition du produit net bancaire

(millions d'€)	2002		2003		2004		2005		2006	
Marge sur intérêts	173,8	59%	170,3	55%	185,9	55%	191,9	55%	200,9	53%
Commissions facturées	97,9	33%	109,9	35%	111,6	33%	121,0	35%	134,6	35%
Autres produits	20,7	7%	30,1	10%	43,2	13%	33,9	10%	46,1	12%
Produit net bancaire	292,4		310,3		340,7		346,9		381,7	

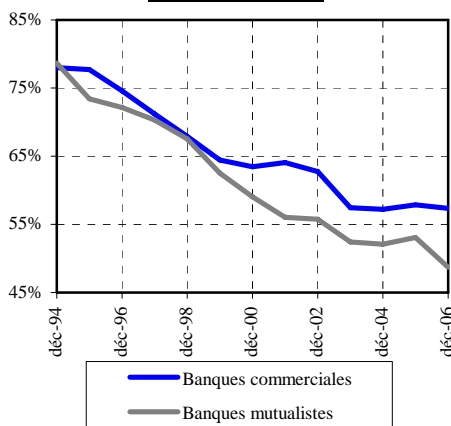
Les intérêts totaux perçus par les six banques locales (sur les crédits à la clientèle et sur les prêts interbancaires) atteignent 367 millions d'€ sur l'exercice 2006, en hausse de +13,3% par rapport à 2005 tandis que les intérêts versés (sur les dépôts de la clientèle et sur les emprunts interbancaires) par les six établissements augmentent plus rapidement (+25,9% entre 2005 et 2006) pour atteindre 166 millions d'€ Les deux groupes d'établissements enregistrent des évolutions comparables¹.

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés

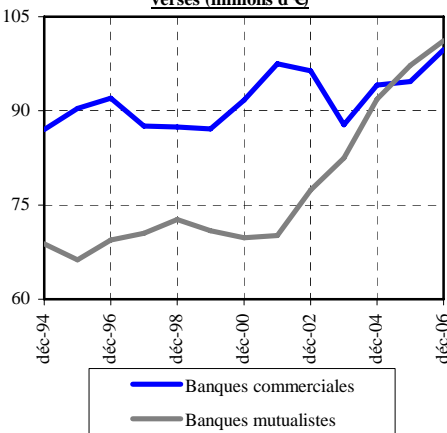
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Intérêts perçus	280,8	281,9	274,0	293,7	324,0	367,2	13,3%
(dt) sur crédits clientèle	264,5	261,5	254,2	269,6	292,7	331,3	13,2%
(dt) sur prêts interbancaires	16,2	20,4	19,8	24,1	31,2	35,9	14,9%
Intérêts versés	113,1	108,1	103,7	107,8	132,0	166,2	25,9%
(dt) sur dépôts clientèle	46,9	42,8	37,9	34,0	38,1	48,0	26,1%
(dt) sur emprunts interbancaires	66,2	65,3	65,8	73,7	93,9	118,2	25,8%
Marge sur intérêts	167,6	173,8	170,3	185,9	191,9	200,9	4,7%

Cette évolution résulte principalement de la forte hausse des intérêts versés sur prêts interbancaires (+25,8% entre 2005 et 2006), qui s'élèvent à 118 millions d'€ en 2006, soit plus de 71% de l'ensemble des intérêts payés par les six banques étudiées.

Evolution de la marge sur intérêts en proportion du PNB



Evolution de la marge entre intérêts perçus et versés (millions d'€)

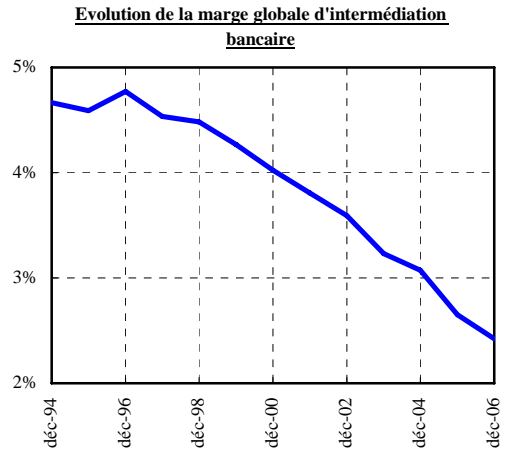


Pour les banques commerciales comme pour les mutualistes, le poids relatif de la marge sur intérêts dans le produit net bancaire a considérablement diminué sur les 15 dernières années, en liaison avec la généralisation des facturations de commissions de service.

¹ Les trois banques commerciales enregistrent une hausse des intérêts perçus de +13,5% entre 2005 et 2006 et subissent une hausse du coût de leurs ressources de +29,0%, tandis que les trois banques mutualistes affichent une hausse des intérêts perçus de +13,2% et un coût des ressources de +24,0%.

b) L'évolution de la marge globale d'intermédiation bancaire

Au-delà de l'analyse de l'évolution de la marge sur intérêts, la rentabilité des six banques locales peut également être approchée en termes de coût moyen des ressources et de rendement moyen des prêts. La marge globale d'intermédiation bancaire correspond à cette différence, entre d'une part, le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements de crédit) et d'autre part, le coût des ressources empruntées pour les financer (emprunts interbancaires ou dépôts de la clientèle).



Pour la dixième année consécutive, la marge globale d'intermédiation dégagée par les six banques locales s'oriente à la baisse (-23 points de base) en 2006, s'établissant à 2,42% contre 2,65% l'année précédente (elle atteignait 4,77% en 1996). Les trois banques commerciales présentent toujours une marge globale d'intermédiation un peu plus élevée (2,64% en 2006 en baisse de -20 points de base) que leurs consœurs mutualistes (2,26% en baisse de -24 points de base).

Analyse en terme de coût et rendement moyen

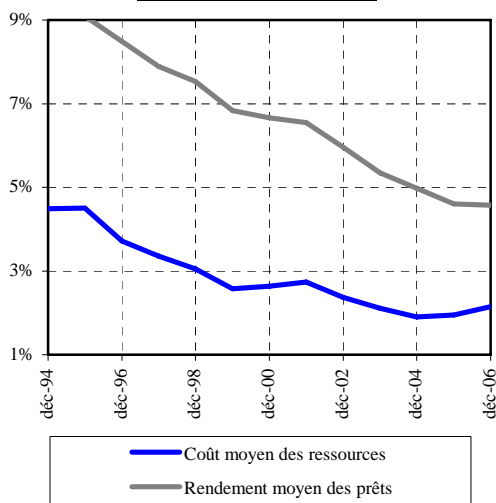
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
(1) Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	4,44%	3,92%	3,52%	3,03%	2,96%	3,16%
Rendement moyen des prêts	4,00%	3,14%	2,67%	2,62%	2,53%	2,86%
(2) Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des dépôts	1,78%	1,48%	1,25%	1,06%	1,06%	1,21%
Rendement moyen des crédits	6,81%	6,41%	5,80%	5,41%	5,04%	4,89%
(3) Ensemble des opérations						
Coût moyen des fonds empruntés	2,74%	2,37%	2,11%	1,91%	1,95%	2,15%
Rendement moyen des fonds prêtés	6,55%	5,96%	5,34%	4,98%	4,60%	4,57%
Marge globale d'intermédiation	3,81%	3,59%	3,23%	3,07%	2,65%	2,42%

Cette poursuite de la dégradation de la marge globale d'intermédiation a été enregistrée au cours d'une période de renchérissement des taux de refinancement, suite aux relèvements des taux directeurs de la Banque centrale européenne qui étaient immédiatement répercutés sur les taux de marché.

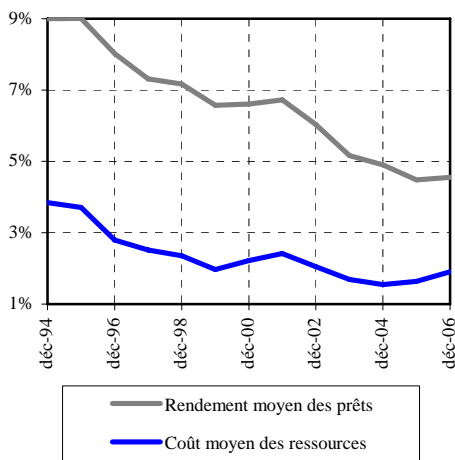
Le coût moyen global de refinancement des six banques locales s'est ainsi renchéri de 20 points de base en 2006 (2,15% contre 1,95% en 2005) et a concerné aussi bien les refinancements interbancaires (+20 points de base à 3,16%) que les dépôts de la clientèle (+15 points de base à 1,21%). Les six banques ont emprunté 7,8 milliards d'€ en 2006 à un taux moyen de 2,15% (contre 6,8 milliards d'€ en 2005 à 1,95%) pour financer des emplois à hauteur de 8,0 milliards d'euros à un taux moyen de crédits de 4,57% (contre 7,0 milliards en 2005 à 4,60%).

La diminution du taux moyen de rendement des crédits à la clientèle a même été plus élevée, puisqu'elle atteint -15 points de base entre 2005 et 2006 (4,89% contre 5,05% en 2005). Le taux de rendement moyen des crédits à la clientèle a donc été divisé par deux entre 1994 et 2006 (9,94% contre 4,89%) pour des encours de prêts qui ont été multipliés par 2,7 sur la période (6,8 milliards d'€ en 2006 contre 2,5 milliards d'€ en 1994).

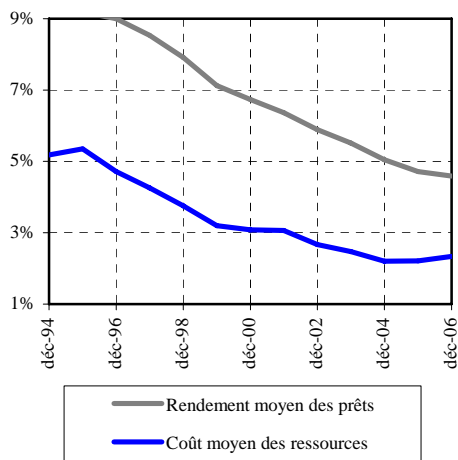
Evolution pour les six banques



Les trois banques commerciales



Les trois banques mutualistes



Le système bancaire réunionnais a été confronté en 2006 à un effet de ciseau entre des prêts à la clientèle consentis à des taux qui demeurent faibles, du fait notamment d'une concurrence importante sur certains segments du marché (notamment les prêts à l'habitat) et un coût de la ressource qui s'est sensiblement renchéri en 2006 et qui continue de croître en 2007. Dans ces conditions, le maintien de la rentabilité a continué en 2006 de reposer essentiellement sur l'augmentation des volumes prêtés et sur la poursuite du développement de la facturation à la clientèle de prestations accessoires, qui représentent maintenant pratiquement

la moitié du produit net bancaire (et plus de la moitié de leur PNB pour les banques mutualistes).

La baisse continue du niveau de la marge globale d'intermédiation présente toutefois des risques pour les banques de la place en limitant leur capacité de résistance face à une dégradation du risque de contrepartie que pourrait provoquer un retournement conjoncturel. De même, en cas de ralentissement du marché du crédit, en liaison avec la hausse des taux actuellement observée, les établissements bancaires ne pourraient plus compter sur l'effet volume pour soutenir la croissance de leur PNB, sachant que les autres gisements de revenus (commissions et prestations) commencent à être pleinement exploités.

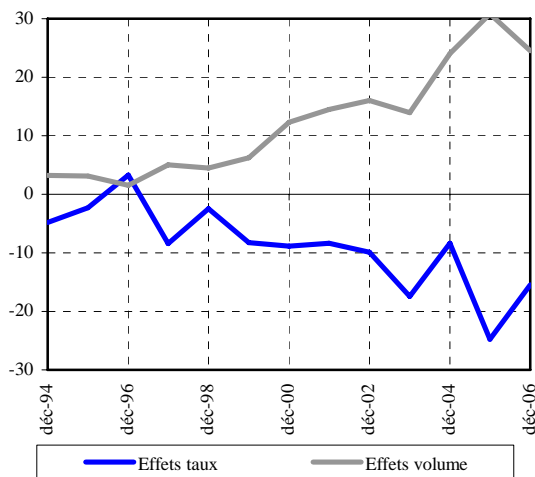
c) Décomposition de la marge d'intérêt entre effets de taux et effets de volume

La progression nominale de la marge sur intérêts des six banques locales en 2006 (+4,7% à 209,9 millions d'€), malgré la poursuite de la dégradation de leur marge globale d'intermédiation peut être analysée en terme d'effets de taux (variation de la marge sur intérêts due à la baisse ou à la hausse du taux moyen des ressources et des emplois) et d'effets de volume (variation de la marge sur intérêts liée à la baisse ou à la hausse des encours des ressources empruntées et des prêts consentis).

La diminution du rendement moyen des emplois des six banques locales a eu un effet « taux » négatif limité sur l'évolution de la marge sur intérêts en 2006, soit -2,2 millions d'€

(-22,1 millions d'€ en 2005). Par contre, le renchérissement de 20 points de base du coût des ressources empruntées a impacté fortement la marge sur intérêts d'un effet « taux » négatif à hauteur de -13,3 millions d'€ en 2006 (-2,6 millions d'€ en 2005).

Evolution des effets taux et effets volume de la marge sur intérêts

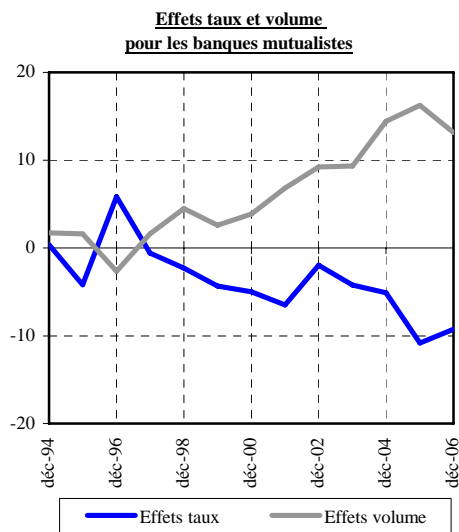
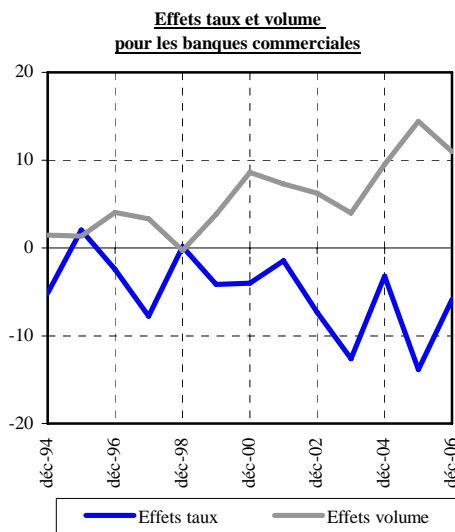


Décomposition de la marge sur intérêts entre effet taux et effet volume

(en millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ressources empruntées	4 131	4 566	4 910	5 670	6 782	7 757
Coût moyen des ressources	2,74%	2,37%	2,11%	1,90%	1,95%	2,14%
Emplois prêtés	4 289	4 730	5 127	5 900	7 039	8 032
Rendement moyen des emplois	6,55%	5,96%	5,34%	4,98%	4,60%	4,57%
Marge sur intérêt	167,6	173,8	170,3	185,9	191,9	200,9
Variation de la marge sur intérêt	6,1	6,1	-3,5	15,6	6,0	9,0
(dt) Effet taux	-8,3	-9,9	-17,4	-8,4	-24,8	-15,5
(dt) Effet volume	14,5	16,0	13,9	24,0	30,8	24,5

La marge sur intérêts des six banques locales s'améliore malgré tout grâce au maintien de la dynamique des volumes octroyés, notamment à la clientèle, qui permettent de compenser les effets « taux » négatifs. L'effet « volume¹ » sur les emplois consentis a un impact positif de +45,4 millions d'€ en 2006 sur la marge sur intérêt (+52,4 millions d'€ en 2005) qu'il convient de diminuer de l'effet « volume » sur les ressources empruntées, dont le niveau atteint -20,9 millions d'€ en 2006 (-21,6 millions d'€ en 2005).

Au final, l'impact positif des effets « volume », même s'il est moins puissant qu'en 2005, dépasse une nouvelle fois celui des effets « taux », également moins pénalisant que lors du précédent exercice du fait d'une stabilisation du rendement moyen des crédits. De ce fait, la marge sur intérêts s'est accrue de 9 millions d'€ contre 6 millions d'€ en 2005.



3.2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

3.2.1. Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient à partir du PNB, en déduisant de ce dernier les frais généraux au sens large. Il correspond à la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure.

¹ Les effets taux et les effets volumes sont calculés sur la base de la formule suivante :

Pour les effets de taux : $[(\text{taux crédits année } N) - (\text{taux crédits année } N-1)] \times (\text{encours crédits année } N-1) - [(\text{taux ressources année } N) - (\text{taux ressources année } N-1)] \times (\text{encours ressources année } N-1)$

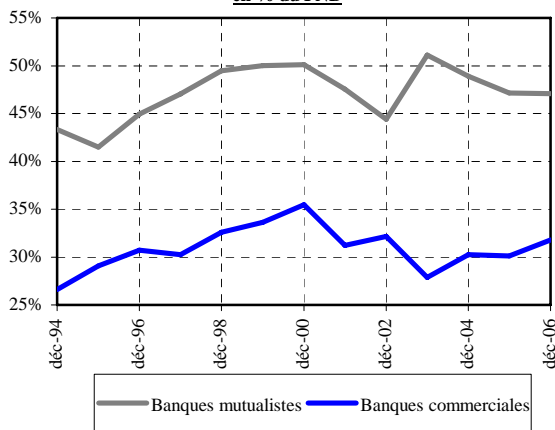
Pour les effets de volumes : $[(\text{encours crédits année } N) - (\text{encours crédits année } N-1)] \times (\text{taux crédits année } N) - [(\text{encours ressources année } N) - (\text{encours ressources année } N-1)] \times (\text{taux ressources année } N)$

La marge sur intérêts (intérêts perçus - intérêts versés) correspond en effet à la formule : $(\text{encours crédits année } N) \times (\text{taux crédits année } N) - (\text{encours ressources année } N) \times (\text{taux ressources année } N)$

Le résultat brut d'exploitation (RBE), à l'image du produit net bancaire des six banques locales, progresse nettement en 2006 (+12,9%), après une légère baisse en 2005 (-0,2%), en dépit d'une accélération parallèle de la hausse des différents postes de charges des banques en 2006 (+5,5% pour les frais de personnel, +51,0% pour les refacturations de frais de siège et +3,9% pour les services extérieurs).

Les banques mutualistes affichent un résultat brut d'exploitation (97,8 millions d'€ pour 2006 en hausse de +13,2%) très supérieur à celui des trois banques commerciales (55,3 millions d'€ en hausse de +12,2%). Le RBE représente une proportion de 47,1% du PNB pour les banques mutualistes en 2006 (inchangé par rapport à 2005) contre 31,8% pour les banques commerciales (30,1% en 2005).

Poids du résultat brut d'exploitation en % du PNB

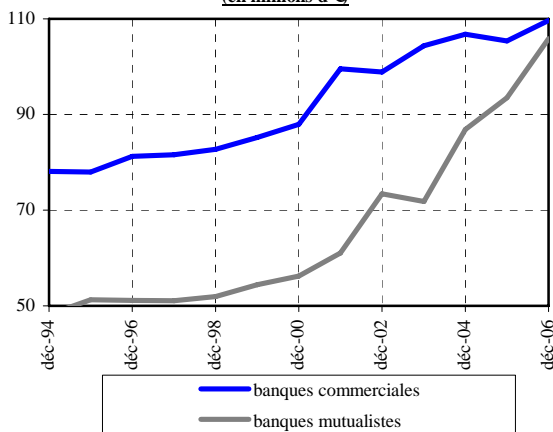


Evolution du résultat brut d'exploitation

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Produit net bancaire	277,4	292,4	310,3	340,7	346,9	381,7
(dt) Charges de personnel	95,9	98,7	101,8	113,8	115,0	121,3
(dt) Quote part des frais de siège social	3,1	2,5	4,0	7,7	14,4	21,8
(dt) Services extérieurs	55,0	64,6	64,8	66,2	63,0	65,4
Résultat brut d'exploitation	107,0	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1
(dt) Banques commerciales	44,4%	44,5%	34,6%	36,6%	36,3%	36,1%
(dt) Banques mutualistes	55,6%	55,5%	65,4%	63,4%	63,7%	63,9%

Toutefois, le montant des frais généraux des deux groupes d'établissements convergent depuis une dizaine d'années, les banques commerciales affichant des frais généraux de 110 millions d'€ en 2006, en hausse de +4,0% sur l'exercice (après -1,3% en 2005), tandis que les frais généraux des banques mutualistes se sont établis à 106 millions d'€ en 2006, en hausse de +13,3% sur l'exercice (après +7,6% en 2005). Au sein des frais généraux, il faut noter la hausse comparable des charges de personnel dans les deux groupes d'établissement (+5,5% en

Evolution des frais généraux (en millions d'€)



2006) et la progression plus mesurée des services extérieurs chez les banques commerciales (+2,0% en 2006) par rapport aux banques mutualistes (+6,3%).

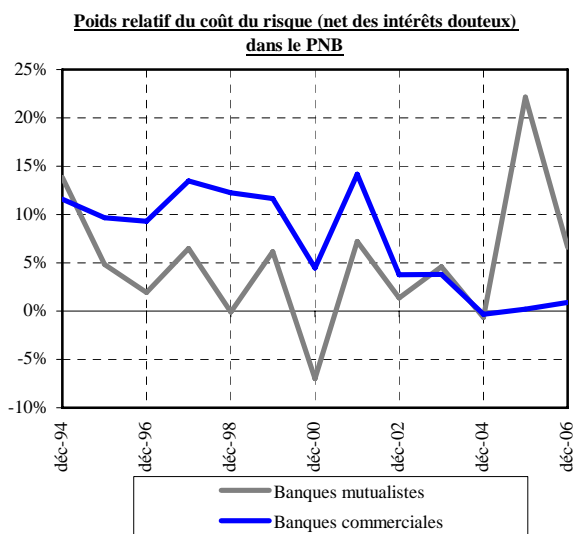
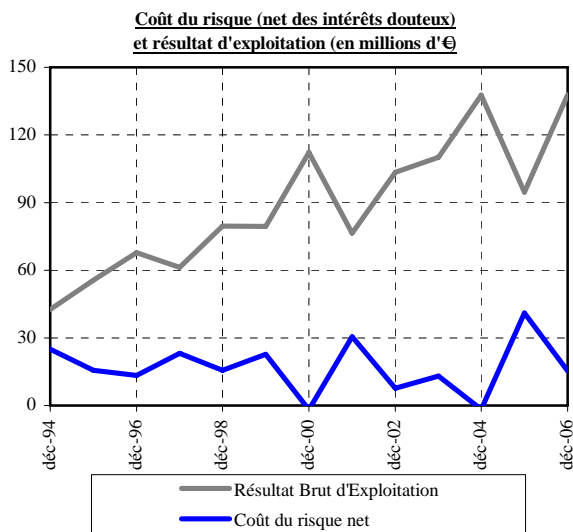
3.2.2. Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du RBE, après prise en compte du coût du risque. Le coût du risque comprend le provisionnement en capital des créances ou des engagements de hors bilan douteux et litigieux, du provisionnement des risques pays et du provisionnement pour risques et charges.

Après la forte diminution enregistrée en 2005 (-31,2%, soit 43 millions d'€ en moins), le résultat d'exploitation des six banques locales progresse de +45,5% en 2006 (+ 43,1 millions d'€), retrouvant son niveau de 2004. La dégradation enregistrée l'année précédente s'expliquait essentiellement par la forte hausse du coût du risque (net des intérêts douteux) qui s'était établi à 41 millions d'€ alors qu'il avait été négatif en 2004 (-1,7 million d'€).

Le coût du risque net des six banques s'établit ainsi à 15,3 millions d'€ en 2006, supporté principalement par les trois banques mutualistes (+13,7 millions d'€ après +40,6 millions d'€ en 2005), tandis que les banques commerciales affichent un niveau bien moins élevé (+1,6 millions d'€ après +0,3 million d'€ en 2005).

Dans le détail, l'évolution du coût du risque s'explique par une diminution en 2006 des charges de provisionnement sur créances douteuses, après une hausse exceptionnelle enregistrée en 2005. Les dotations nettes de reprises sur créances douteuses s'élèvent à



+3,8 millions d'€ en 2006 (+18,9 millions d'€ en 2005), tandis que le solde net des provisions pour risques et charges s'établit à 10,5 millions d'€ (23,5 millions d'€ en 2005).

Décomposition du résultat d'exploitation

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Résultat Brut d'Exploitation	107,0	111,0	123,1	136,0	135,7	153,1
(-) Dotations aux provisions	29,9	-2,2	5,9	-12,6	42,4	14,3
(-) Pertes sur créances irrécupérables	17,9	20,7	14,9	20,7	11,3	14,1
(+) Intérêts sur douteux	17,3	10,9	7,8	9,9	12,7	13,1
Résultat exploitation	76,5	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8
(dt) Banques commerciales	34,0%	42,2%	33,4%	36,5%	51,7%	39,0%
(dt) Banques mutualistes	66,0%	57,8%	66,6%	63,5%	48,3%	61,0%

3.2.3 Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt (RCAI) s'obtient à partir du résultat d'exploitation, en déduisant de ce dernier les gains ou pertes sur actifs immobilisés. Il s'agit de la marge dégagée sur l'ensemble des activités courantes, par opposition aux éléments exceptionnels.

Le résultat des cessions sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières (nettes des dotations et reprises sur immobilisations financières) demeure négatif en 2006 à -6,5 millions d'€ (contre -3,9 millions d'euros en 2005 et -6,5 millions d'euros en 2004), en raison de la comptabilisation d'importantes dotations nettes pour dépréciation sur immobilisations financières. Le résultat courant avant impôt s'établit en hausse de +44,5% en 2006 à 131,3 millions d'€ (90,9 millions d'€ en 2005).

Décomposition du résultat courant avant impôt

(millions d'€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Résultat exploitation	76,5	103,4	110,1	137,7	94,7	137,8
(+) Résultat net sur cessions d'immobilisations	1,2	0,1	3,6	-6,5	-3,9	-6,5
Résultat courant avant impôt	77,6	103,5	113,7	131,2	90,9	131,3
(dt) Banques commerciales	33,8%	42,2%	33,9%	33,3%	50,6%	36,2%
(dt) Banques mutualistes	66,2%	57,8%	66,1%	66,7%	49,4%	63,8%

3.2.4 Le résultat net

Le résultat net des six banques s'est inscrit en hausse de +14,6% en 2006. Les trois banques commerciales enregistrent une augmentation de leurs résultats de +3,5 millions d'€ à 36 millions d'€ un peu moins élevée que celle de leurs homologues mutualistes (+7,8 millions d'€ à 51,9 millions d'€).

Les fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) des six banques, qui avaient fait l'objet de reprises importantes en 2005 à hauteur de 22,4 millions d'€, enregistrent en 2006 une charge de provisionnement de +4,5 millions d'€.

3.3. LES INDICATEURS DE RENTABILITE

3.3.1 Le coefficient net d'exploitation

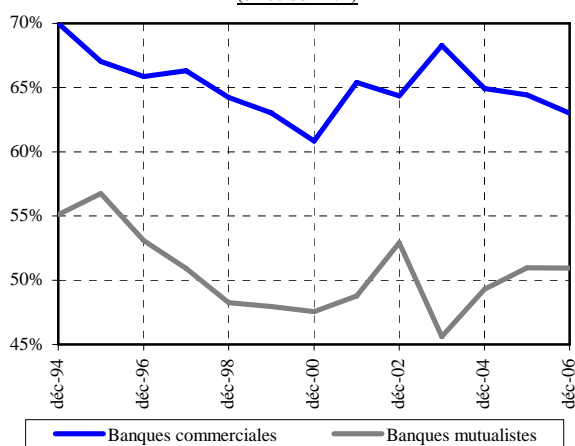
Le coefficient net d'exploitation, qui mesure l'importance des frais généraux par rapport au produit net bancaire, s'est légèrement amélioré en 2006 pour atteindre 56,5% contre 57,3% en 2005, grâce à la sensible progression enregistrée par le PNB des six banques locales.

Mesures de la rentabilité d'exploitation

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Coefficient net d'exploitation	57,9%	58,9%	56,8%	56,8%	57,3%	56,5%	-0,9 pt
Frais généraux / effectif	100,1	110,7	110,5	115,2	116,4	125,6	7,9%
Charges de personnel / PNB	34,6%	33,7%	32,8%	33,4%	33,2%	31,8%	-1,4 pt
Charges de personnel / effectif	59,7	63,4	63,8	67,7	67,3	70,8	5,1%

L'évolution du coefficient net d'exploitation est différente pour les banques commerciales et les mutualistes. Celui des trois banques mutualistes se dégrade légèrement depuis 2004, en liaison notamment avec une hausse des refacturations au titre des frais de siège. A l'inverse, les trois banques commerciales enregistrent une amélioration de leur coefficient net d'exploitation sur les trois dernières années, même si elles n'ont pas retrouvé le niveau qu'elles avaient atteint en 2000. Les banques mutualistes affichent un coefficient net d'exploitation très inférieur à celui des banques commerciales, malgré la réduction de l'écart au cours de ces dernières années.

Evolution des coefficients net d'exploitation par réseaux
(en % du PNB)



Mesures de la rentabilité d'exploitation par réseaux

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Evolution du coefficient net d'exploitation							
Banques commerciales	65,4%	64,3%	68,3%	64,9%	64,4%	63,0%	-1,4 pt
Banques mutualistes	48,8%	52,9%	45,6%	49,3%	51,0%	51,0%	0,0 pt
Evolution du rapport 'charges de personnel' / PNB							
Banques commerciales	40,8%	39,8%	41,7%	41,5%	39,7%	39,4%	-0,3 pt
Banques mutualistes	27,0%	27,1%	24,2%	25,9%	27,3%	25,4%	-1,9 pt

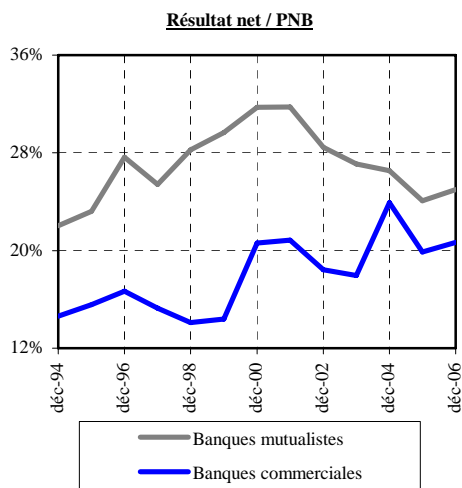
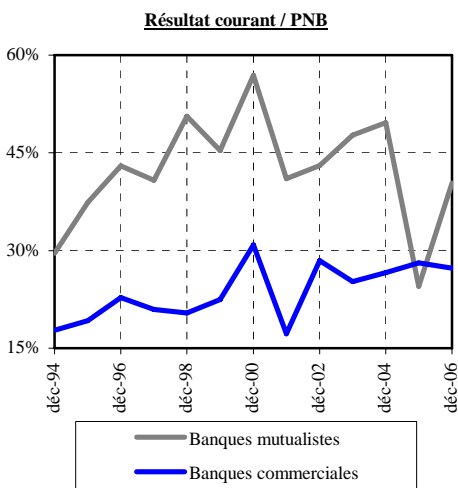
3.3.2 La rentabilité financière

Le résultat courant avant impôt rapporté au produit net bancaire des six banques locales étudiées ressort à 34,4% en 2006, en amélioration de 8,2 points par rapport à 2005. Ce ratio est toutefois différent pour les banques commerciales et les mutualistes. Les trois banques mutualistes présentent ainsi une rentabilité très supérieure à celle des trois banques commerciales (40,4% contre 27,3% en 2006, soit 13,1 points de plus).

Mesures de rentabilité financière

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Résultat courant avant impôt / PNB	28,0%	35,4%	36,6%	38,5%	26,2%	34,4%	8,2 pt
Résultat net / PNB	25,8%	23,2%	22,6%	25,3%	22,1%	23,0%	0,9 pt

Le résultat net rapporté au produit net bancaire pour les six banques locales s'élève pour sa part à 23,0% en 2006, en amélioration de 0,9 point par rapport à 2005. La différence de rentabilité entre les banques commerciales et leurs consocérateurs mutualistes est beaucoup moins sensible que pour le ratio précédent (25,0% contre 20,7%). L'écart entre ces deux groupes d'établissements a par ailleurs eu tendance à diminuer au cours des trois dernières années.



3.6. LE COMPTE DE RESULTAT AGREGÉ DES SIX BANQUES LOCALES

(millions d'€)	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Produit net					
Opérations de trésorerie et interbancaires	(41,5)	(48,2)	(59,8)	(79,5)	-32,9%
Opérations à la clientèle	282,8	304,4	332,4	369,1	11,0%
Opérations sur titres	0,5	9,4	1,2	(2,0)	-n.s-
Opérations de financement à long terme	4,1	4,2	6,5	8,1	23,9%
Opérations de change	1,5	2,4	1,0	12,5	-n.s-
Opérations de hors bilan	4,4	2,2	9,6	3,6	-n.s-
Opérations de services financiers	39,5	41,1	35,5	40,8	15,1%
Autres opérations d'exploitation bancaire	9,5	13,8	11,5	11,4	-0,8%
Produits accessoires et divers net	6,4	11,6	9,0	17,6	95,0%
Dotat° nettes aux provisions sur titres de l'activité de portefeuille	0,0	0,0	0,1	(0,1)	-n.s-
Dotat° nettes aux provisions pour dépréciat° des titres de placement	(3,1)	0,2	(0,1)	(0,0)	-n.s-
Produit Net Bancaire	310,3	340,7	346,9	381,7	10,0%
Frais généraux	172,2	185,9	184,4	193,7	5,0%
Dotations aux amortissements	12,6	15,9	17,6	17,0	-3,5%
Dotations nettes aux prov. sur immobilisations	0,0	(0,0)	0,0	0,2	-n.s-
Quote part des frais de siège social	4,0	7,7	14,4	21,8	51,0%
Quote part / opérations d'exploitat° non bancaires faites en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	-n.s-
Charges refacturées	1,6	4,8	5,2	4,1	-22,5%
Résultat Brut d'Exploitation	123,1	136,0	135,7	153,1	12,8%
Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	5,0	1,4	18,9	3,8	-n.s-
Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	(0,2)	0,0	0,0	(0,0)	-n.s-
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1,1	(14,0)	23,5	10,5	-55,1%
Pertes nettes sur créances irrécupérables	14,9	20,7	11,3	14,1	24,9%
Intérêts sur créances douteuses	7,8	9,9	12,7	13,1	3,2%
Résultat d'exploitation	110,1	137,7	94,7	137,8	45,4%
Plus values nettes de cession sur immobilisat° corporelles et incorp.	(0,2)	(0,9)	(1,6)	(0,0)	-n.s-
Plus values nettes de cessions sur immobilisations financières	4,3	(0,1)	1,2	(4,6)	-n.s-
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,5	5,4	3,5	1,8	-47,5%
Résultat courant avant impôt	113,7	131,2	90,9	131,3	44,5%
Produit net exceptionnel	(4,8)	(4,9)	(7,9)	(3,8)	52,4%
Dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux	10,2	13,4	(24,0)	4,5	-n.s-
Dotations nettes aux provisions réglementées	(0,9)	0,3	0,8	(0,5)	-n.s-
Impôts sur les bénéfices	29,5	26,6	29,4	35,6	21,0%
Résultat Net	70,1	86,1	76,7	87,9	14,6%

Section 4

La circulation fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département et collectivité, par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

§ 1. LES BILLETS

Au cours de l'année 2006 à la Réunion, 92,5 millions de billets euros (contre 88,5 millions en 2005) ont été émis et 87,9 millions retirés de la circulation (85,6 millions en 2005), soit une émission nette de 4,6 millions de billets représentant une valeur totale de 264 millions d'€, toutes coupures confondues.

Emissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Billets émis (en milliers)	86 966	84 434	86 915	88 498	92 530	4,6%
En nb. Billets retirés (en milliers)	78 450	81 924	84 259	85 620	87 906	2,7%
Emission nette annuelle	8 516	2 510	2 656	2 879	4 624	60,6%
Circulation en fin d'année	12 479	14 988	17 644	20 523	25 146	22,5%
Billets émis (en millions d'€)	2 637	2 669	2 815	2 936	3 107	5,8%
En val eur Billets retirés (en millions d'€)	2 179	2 459	2 614	2 719	2 843	4,6%
Emission nette	458	210	202	217	264	21,2%
Circulation en fin d'année	544	754	956	1 173	1 437	22,5%
Emission nette cumulée par habitant (en €)	734	1 000	1 252	1 515	1 830	20,8%

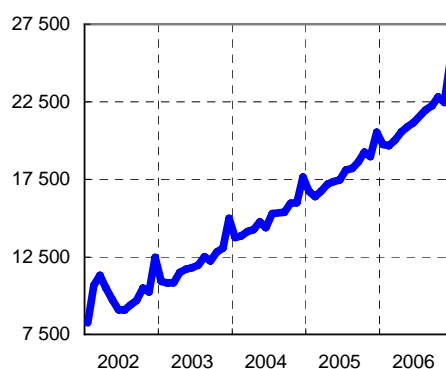
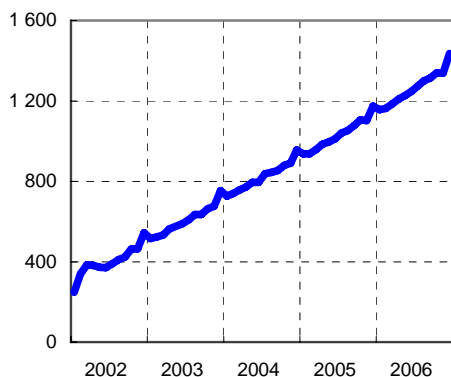
A la fin de l'année 2006, l'émission nette cumulée de billets atteint ainsi 25,1 millions de coupures (20,5 millions à fin 2005) pour une valeur cumulée totale de 1.437 millions d'€ (1.173 millions d'€ l'année précédente). L'émission cumulée nette par habitant se chiffre ainsi à 1.830 € à la Réunion en 2006 contre 1.515 € en 2005, soit une augmentation de +20,8% sur un an (après +21,0% l'année précédente). Il convient de préciser que ces montants ne sauraient être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans le

département. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission viennent s'ajouter ou doivent être retranchés, les billets « importés » ou « exportés », à l'occasion des mouvements de voyageurs entre les pays de la zone Euro et la Réunion, mouvements qui ne peuvent être recensés.

Emissions nettes cumulées de billets

en millions d'euros

en milliers d'unités



La répartition des émissions nettes entre les différentes coupures suit une tendance comparable aux années précédentes. La coupure la plus utilisée (en nombre) à la Réunion et qui enregistre les plus fortes progressions reste le billet de 50 € (+29,8% entre 2005 et 2006). La coupure de 100 € fait également l'objet de variations importantes en 2006 (+20,5%), comme les années précédentes. Les coupures de 20 € et de 10 € enregistrent aussi une hausse significative de leurs émissions nettes en 2006, contrairement à une certaine stabilité enregistrée au cours de la période 2002 à 2005. La prédominance de la coupure de 50 € dans le département est une particularité par rapport à la situation en métropole où cette coupure ne représente qu'une faible proportion des volumes émis (8,7 % en volume en 2005 contre 41 % à la Réunion).

Nombre de coupures mises en circulation à la Réunion (en milliers de billets)

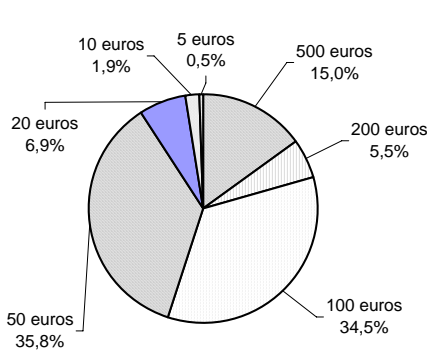
	500 €	200 €	100 €	50 €	20 €	10 €	5 €	Total
Emission nette cumulée en nombre de coupures								
Année 2002	159	198	1 621	2 973	4 413	2 107	1 008	12 479
Année 2003	243	251	2 483	4 447	4 188	2 286	1 081	14 979
Année 2004	306	296	3 286	6 060	4 100	2 425	1 162	17 635
Année 2005	368	343	4 110	7 925	4 179	2 373	1 215	20 513
Année 2006	430	396	4 951	10 285	4 934	2 796	1 346	25 138
Variation 2006 / 2005	16,8%	15,4%	20,5%	29,8%	18,1%	17,8%	10,8%	22,5%
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de coupures								
Année 2003	84	53	862	1 474	-225	180	73	2 500
Année 2004	63	45	803	1 613	-89	139	82	2 656
Année 2005	62	48	824	1 865	80	-52	52	2 879
Année 2006	62	53	841	2 360	755	422	131	4 624

L'importance des coupures de 50 et 100 € à la Réunion tient notamment à la pratique du versement des prestations sociales en espèces aux guichets de la Poste, à la distribution majoritaire par les distributeurs de billets de coupures de 50 € (en métropole, les DAB distribuent le plus souvent des billets de 10 et 20 €), à l'existence d'une tradition fiduciaire dans les échanges commerciaux (éventuellement liée à l'économie informelle), sans oublier une possible re-thésaurisation locale ou régionale (après le passage du franc à l'euro).

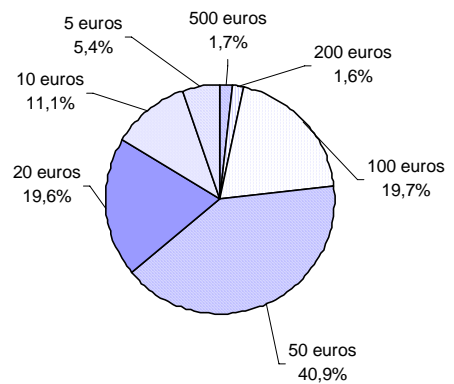
Le retrait des billets en francs s'est poursuivi à la Réunion mais n'est plus que marginal avec un montant de 0,3 million d'€ retourné en 2006 aux guichets de l'IEDOM (après 0,5 million d'€ en 2005, 0,8 million d'€ en 2004 et 1,4 million d'€ en 2003). Depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002), les montants de billets francs retirés se sont élevés à 329,6 million d'€

Répartition par coupure de l'émission nette cumulée de billets euros

Répartition en valeur



Répartition par quantité



§ 2. LES PIECES

En 2006, à la Réunion, 33,7 millions de pièces euros ont été émises (29,3 millions en 2005) et 12,0 millions ont été retirées de la circulation (9,2 millions en 2005), ce qui représente une émission nette de 21,7 millions de pièces pour une valeur de 1,9 millions d'€ sur la période.

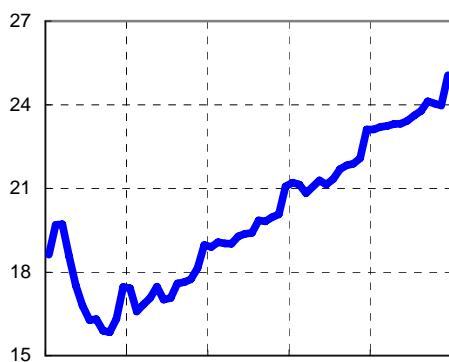
Emissions, retraits et circulation de pièces en euros

		2002	2003	2004	2005	2006	06/05
En nb.	Pièces émises (milliers)	46 790	29 560	26 361	29 330	33 660	14,8%
	Pièces retirées (milliers)	21 200	6 180	6 384	9 210	11 960	29,9%
	Emission nette annuelle	25 590	23 380	19 977	20 120	21 700	7,9%
	Circulation en fin d'année	73 520	96 900	116 877	136 997	158 697	15,8%
En val eur	Pièces émises (millions d'€)	12,0	5,5	4,8	6,4	7,9	23,0%
	Pièces retirées (millions d'€)	11,3	4,0	2,7	4,4	6,0	35,8%
	Emission nette annuelle	0,7	1,5	2,1	2,0	1,9	-4,8%
	Circulation en fin d'année	17,5	19,0	21,1	23,1	25,1	8,4%
Emission nette cumulée par habitant (en €)		24	25	28	30	32	6,9%

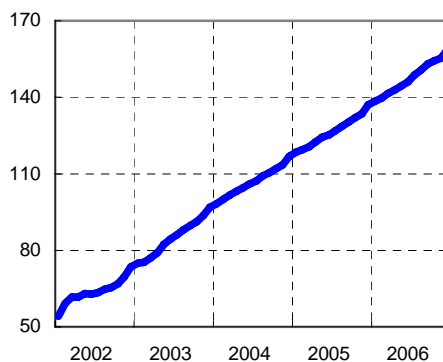
Au 31 décembre 2006, le montant cumulé des émissions nettes s'élève ainsi à 158,7 millions de pièces euros pour une valeur cumulée de 25,1 millions d'€. L'émission nette cumulée de pièces par habitant ressort à 32 € à la Réunion.

Emissions nettes cumulées de pièces à fin 2006

en millions d'euros



en millions d'unités



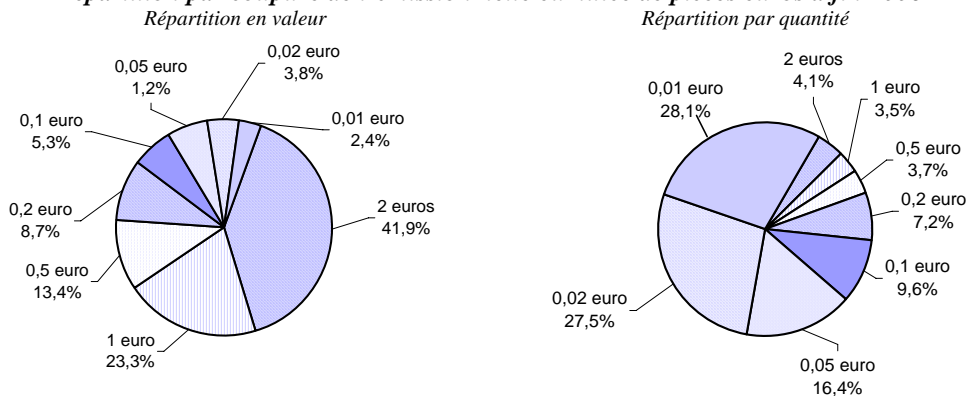
Concernant la répartition des pièces par coupure, il convient de noter la forte proportion de pièces de 1 et 2 centimes dont le taux de retour aux guichets de l'IEDOM est pratiquement nul.

Nombre de pièces mises en circulation à la Réunion (en millions de pièces)

émission nette cumulée en nombre	2 €	1 €	0,50 €	0,20 €	0,10 €	0,05 €	0,02 €	0,01 €	Total
Emission nette cumulée en nombre de pièces									
Année 2002	3,7	4,4	4,5	7,4	8,5	10,9	17,1	17,0	73,5
Année 2003	4,4	5,0	5,2	8,9	10,3	15,2	25,3	22,9	97,0
Année 2004	4,8	5,0	5,0	9,7	11,9	17,9	31,8	31,1	117,2
Année 2005	5,1	5,3	5,5	10,4	13,5	22,0	37,3	37,5	136,6
Année 2006	6,4	5,5	5,8	11,4	15,3	25,9	43,5	44,4	158,3
Variation 2005 / 2005	25,1%	4,2%	7,0%	9,7%	12,9%	17,8%	16,6%	18,7%	15,9%
Emission nette annuelle supplémentaire en nombre de pièces									
Année 2003	0,7	0,6	0,7	1,5	1,8	4,3	8,2	5,9	23,5
Année 2004	0,4	0,0	-0,2	0,8	1,7	2,7	6,6	8,2	20,2
Année 2005	0,3	0,3	0,5	0,7	1,6	4,1	5,5	6,4	19,4
Année 2006	1,3	0,2	0,4	1,0	1,7	3,9	6,2	7,0	21,7

Comme toujours, ce sont les pièces de 1 centime jusqu'à 10 centimes qui progressent le plus rapidement en 2006. En volume, elles représentent 81,6 % du nombre total de pièces en circulation au 31 décembre 2006 (contre 80,7% en décembre 2005 et 72,8 % en décembre 2002).

Répartition par coupure de l'émission nette cumulée de pièces euros à fin 2006



Les anciennes pièces en francs sont privées de cours légal depuis le 17 février 2005. A cette date, 13,5 millions d'euros de pièces en francs avaient été retirés de la circulation, soit 54 % de la circulation estimée au 31 décembre 2001 (25,1 millions d'euros).

Concernant les billets libellés en francs en circulation au moment du passage à l'euro, ils sont échangeables à l'IEDOM jusqu'au mois de février 2012.

Perspectives

En matière économique, la Réunion est entrée dans un cycle favorable que permet d'envisager une bonne visibilité des perspectives à moyen terme. Cette situation repose largement sur l'apport de fonds publics à travers un programme d'investissements de grande ampleur et des mécanismes incitatifs à l'investissement privé, justifiés par la nécessité de faire face au défi démographique et de poursuivre le rattrapage en matière économique et d'équipement structurants.

Avec un cadre réglementaire stabilisé par les lois programmes, la prise en compte au niveau de l'Union européenne des spécificités ultramarines et une économie tirée par un secteur du BTP aux perspectives assurées pour plus de cinq ans, la Réunion peut envisager l'avenir avec une certaine confiance.

Pour autant, la vigilance doit rester de mise, l'économie locale n'étant pas à l'abri de chocs exogènes (climatiques, épidémiologique, économiques...). Après l'épidémie de Chikungunya en 2006, le cyclone Gamède a affecté l'économie en 2007, révélant de surcroît des points de fragilité en matière d'aménagement du territoire avec l'effondrement du pont de la rivière Saint Etienne qui a conduit à un quasi isolement des populations du sud de l'île. Sur le plan institutionnel, l'issue des négociations portant sur les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP qui doivent aboutir en 2007, constitue un autre enjeu susceptible d'impacter la stratégie économique de l'île.

A plus court terme, en dehors du secteur du bâtiment et des travaux publics, la conjoncture du début d'année est juste satisfaisante : le tourisme peine à se relancer, la forte houle australe de mai ayant endommagé certaines infrastructures du littoral (hôtels, restaurants) et de nouveau entamé l'image médiatique de la Réunion. Le secteur primaire a souffert du passage du cyclone Gamède, dont l'impact sur les transports et les prix a pénalisé l'ensemble de l'économie au premier trimestre.

Au final, si la demande intérieure reste bien orientée pour soutenir la croissance, la vitalité de la formation brute de capital s'est infléchie en dépit de la dynamique engendrée par la commande publique. En effet, l'investissement des entreprises et des ménages montre des signes de ralentissement même si les niveaux de croissance précédemment atteints pouvaient difficilement être maintenus. En particulier dans l'immobilier, la forte hausse des prix observée ces dernières années se heurte aux limites de capacité d'endettement des ménages et au renchérissement des taux d'intérêt. Ces tendances ne constituent pas forcément de mauvais signaux si elles restent mesurées dans leur ampleur et permettent d'éviter les effets de surchauffe de certains secteurs et de bénéficier d'une croissance plus équilibrée.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'ANNEE 2006

Janvier

- ♦ Création par le gouvernement De Villepin du « contrat première embauche » (CPE) ouvert au moins de 26 ans qui seront embauchés en contrat à durée indéterminée dans une entreprise de 20 salariés au plus.
- ♦ Cbo Territoria devient l'une des cinq sociétés éligibles à la cotation en continu, avec plus de 5 millions de titres échangés depuis son entrée en bourse le 19 mai 2005.
- ♦ Arrivée d'une mission gouvernementale composée de Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités, pour la mise en place d'un plan d'action de l'Etat contre le Chikungunya, et de François Baroin, Ministre de l'Outre-mer, qui a annoncé le renforcement de la gestion de la crise et l'envoi d'une mission sanitaire exceptionnelle dans le Département. Suspension provisoire des dons du sang.

Février

- ♦ Outre le plan de sauvegarde annoncé par Léon Bertrand pour soutenir le secteur touristique, François Baroin dévoile à son tour son plan dans la lutte contre le Chikungunya. En visite pour la première fois dans l'île, le Premier Ministre, accompagné de Xavier Bertrand promet, face à la crise, une aide de l'Etat de plus de 91 millions d'€ et la mise en place d'un comité de suivi qui aura pour tâche de redistribuer équitablement cette aide aux entreprises réunionnaises en difficulté.
- ♦ La TVA à taux réduit dans le BTP est prorogée jusqu'à fin 2010.

Mars

- ♦ François Baroin, de retour dans l'île, entérine la nouvelle circulaire rendue publique par le Préfet. Celle-ci est quasiment identique à celle élaborée par les acteurs économiques et les collectivités locales, détaillant les aides de l'Etat aux entreprises fragilisées par le Chikungunya. Les professionnels du tourisme insatisfaits et inquiets sur l'application des fonds d'aides manifestent leur mécontentement devant la Préfecture, ils subissent de plein fouet la baisse des réservations et la suppression des vols.
- ♦ Parution du décret 2007-296 daté du 5 mars et portant création du Parc national des Hauts de la Réunion.
- ♦ Nouvelle épreuve pour les réunionnais, qui ont subi coup sur coup l'épidémie de Chikungunya et le passage de la tempête tropicale « Diwa », l'éboulement d'un pan de la falaise sur la route du Littoral a fait deux morts le 24 mars. Le Ministre François Baroin est venu exprimer l'émotion et le soutien du Gouvernement. Un comité de suivi est mis en place pour la réouverture de la route et sur le choix des solutions futures pour la sécurisation de cette route qui restera fermée jusqu'au 15 avril 2006.
- ♦ Célébration du 60^{ème} anniversaire de la loi du 19 mars 1946 transformant les quatre anciennes colonies (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane) en départements. Le Président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, le Ministre de l'Outre-mer, François Baroin ont participé aux festivités ainsi que Simone Veil, membre du Conseil constitutionnel.
- ♦ Manifestation contre le Contrat première embauche (CPE). Les syndicats dénoncent une passerelle vers la précarité générale pour les jeunes et demandent le retrait pur et simple du CPE.

Avril

- ♦ L'université confirme le site de Saint-Denis pour la future implantation d'une école d'ingénieurs en agro-alimentaire.
- ♦ Visite de Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du développement durable sur le thème de la gestion des déchets, de la valorisation du Parc national des hauts officiellement créé depuis un mois et plus généralement des actions en matière de développement durable.
- ♦ Une Charte visant à développer l'usage des lampes à économie d'énergie a été signée par Edf, la Région, l'Ademe et les distributeurs. Pour inciter les réunionnais à consommer « mieux », 432 000 lampes à économie d'énergie ont été vendues au tarif de 1€
- ♦ Décision des élus de la Région sur le tracé du futur tram-train qui passera par la montagne et le centre-ville de Saint-Denis, en remplacement du bus. Il sera déconnecté de la future route du littoral.

♦ Aboutissement des négociations au Port-Est après 10 jours de grève des dockers. Le blocage de près de 4 000 conteneurs et la saturation du terminal paralysent l'activité portuaire.

Mai

♦ Visites ministérielles de François Baroin, Dominique de Villepin et Xavier Bertrand sur les thèmes de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Chikungunya, d'un plan de la relance du tourisme et de la gestion des aides de l'Etat et, sur la loi programme et la Zone franche urbaine de l'Est.

♦ L'Etat annonce le financement d'un des projets du pôle de compétitivité de la Réunion, relatif à la valorisation de l'acide aconique, un résidu de la canne. Deux autres produits vont être également labellisés par le pôle : la valorisation du curcuma et celle des déchets d'élevage.

♦ La conférence des ports des îles de l'Océan indien s'est déroulée au Port et a débouché sur la nécessité de constituer une association regroupant Maurice, Madagascar et les Seychelles. Les premiers axes de coopération identifiés sont le développement de la pêche et celui du tourisme de croisière.

♦ Avec plus de 110 000 entrées, le bilan de la 18^{ème} édition du Salon de la maison est positif.

Juin

♦ L'inauguration de la Maison de la route des Tamarins s'est faite à l'Eperon. Cet espace d'exposition est destiné à informer le public et les scolaires de l'avancement des travaux et des techniques employées pour la réalisation des ouvrages d'art. Quatre d'entre eux, exceptionnels, sont prévus sur cette voie.

♦ Sur fonds de crise sanitaire et de baisse de fréquentation touristique, le Groupe Apavou a décidé de fermer le Grand Hôtel des Mascareignes et les Aigrettes. En revanche il a décidé de ré ouvrir le Maharani.

♦ L'inauguration de Virgin Mégastore a eu lieu pour la fête de la musique. La société réunionnaise « Autrement » est à l'initiative de cette implantation.

Juillet

♦ Renforcement de l'intégration des filières agroalimentaires de la zone entre Unima, premier producteur de crevettes de Madagascar et l'Union Réunionnaise des Coopératives Agricoles (Urcoopa) qui ont inauguré, au Port, leur usine commune d'aliments pour élevages aquacoles, Nutrima.

♦ Dans le cadre du financement des projets Etat-Région sur la période 2007-2013, la Réunion se verra allouer une somme globale de 224,28 millions d'€ au titre de la participation de l'Etat, contre 175,64 millions d'€ lors du précédent plan (DOCUP 200-2006).

♦ Par décret n° 2006-930 du 28 juillet 2006 (journal officiel n°174 du 29/07/06), le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement pour la création de 15 nouvelles Zones Franches Urbaines (ZFU) en sus des 85 existantes sur le territoire français. Pour la première fois, l'Outre Mer est concerné et c'est à la Réunion que naît la première ZFU des DOM, mais également la première à vocation intercommunale. Elle se situe sur plus de 3 000 hectares, intégrant les communes de Saint-Benoît, Saint-André et Bras-Panon.

♦ Le Préfet, le Syndicat des fabricants de sucre, les représentants industriels et la CGPR ont signé le 4 juillet 2006 la convention canne 2006-2015 définissant les règles de fonctionnement de la filière canne-sucre et intégrant les mesures de la récente réforme de l'OMC sucre. La campagne cannière 2006/2007 a débuté respectivement le 10 juillet 2006 à l'usine de Bois rouge et le 19 juillet 2006 à l'usine du Gol. La campagne doit se terminer aux environs du 15 décembre 2006.

Août

♦ Validation du décret 2006-930 du 28/07/2006 par le Conseil d'Etat pour la création d'une Zone franche urbaine (ZFU) dans l'Est à compter du 1^{er} août, sur une période allant jusqu'en 2020. Cette structure de 3 000 ha englobe les communes de Saint-Benoît, Saint-André et Bras-Panon.

♦ Dominique Perben et François Baroin ont donné mandat au Préfet pour négocier les modalités de financement du tracé de la route du littoral. Une solution mixte « digue et tunnel » a été adoptée. Coût de l'opération 930 millions d'€ Les travaux devraient démarrer au plus tard en 2009 et finir en 2016.

Septembre

♦ L'usine de Bois rouge a été paralysée une semaine par une grève des salariés.

♦ Christian Jacob, Ministre de la Fonction publique, a déclaré aux élus, agents et syndicats, lors de sa visite dans le Département que « les conditions d'une réforme ne sont pas encore réunies » concernant la sur-rémunération des fonctionnaires.

♦ Dès 2008, le Groupe Quartier Français veut produire de l'éthanol à partir de la mélasse non utilisée, à diluer à hauteur de 2 % (pour 40 000 à 50 000 hectolitres) dans les carburants commercialisés localement par les pétroliers.

♦ Le leader européen de la vente d'articles de sport « Décathlon » ouvre l'un de ses premiers magasins à Sainte-Suzanne et l'autre à Saint-Pierre.

Octobre

♦ Par décret n° 2006-1211 du 3/10/06 le Gouvernement a créé une réserve naturelle nationale des Terres Australes Antarctiques Françaises (TAAF). L'Administrateur supérieur des TAAF a signé le 31/08/06 un arrêté fixant le total admissible de capture de légine pour la campagne 2006/2007 à 6 100 tonnes.

♦ Mise en place par Air Austral d'une desserte de Bangkok deux fois par semaine en partage de codes avec Air Madagascar.

♦ Bilan jugé positif pour le Salon régal tourisme avec 30 000 visiteurs.

Novembre

♦ Deuxième édition du Forum économique des îles de l'Océan Indien, avec des participants venus des îles voisines afin de développer l'intégration économique régionale. De nombreux projets de coopération régionale devraient voir le jour dans le secteur privé. A cet effet, la CCIR attend la signature d'une vingtaine de partenariats et une soixantaine de projets privés de coopération sont déjà identifiés.

♦ Lors de la conférence maritime régionale, l'Etat a annoncé la création prochaine d'une première agence des « aires maritimes protégées ». Cet établissement constituera le relais entre l'Etat et les différents parcs marins et réserves marines en France.

♦ Inauguration des 14 éoliennes de Sainte-Suzanne dont la quantité d'électricité attendue est de 3,3 millions de kilowatts. Cette ferme éolienne est en partie financée par la Société Acrowatt et l'Europe pour un montant de 7 millions d'€

♦ Le Groupe Apavou transforme le Grand Hôtel des Mascareignes en meublé de tourisme, comportant 60 studios.

♦ Un rapport de la Chambre régionale des comptes note que l'atout tourisme est « actuellement sous utilisé, faute de consensus des réunionnais sur la question ».

Décembre

♦ La Présentation par la Région du Plan réunionnais de développement durable (PR2D) a donné lieu à des interventions des acteurs économiques pouvant constituer autant de pistes pour amender le PR2D.

♦ Le rapport d'étape de la Commission nationale d'évaluation de la loi-programme pour l'outre-mer a été remis au Premier Ministre. Le rapport définitif est annoncé pour le mois de mars 2007.

♦ Par le décret n°2006-1623 du 19 décembre 2006, le Conseil d'Etat a défini les délimitations de la Zone Franche Urbaine (ZFU) regroupant les communes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît et créée le 28 juillet 2006 (décret n°2006-930). La ZFU couvre six secteurs et s'étend sur 9 000 hectares.

♦ Après l'ananas Victoria, le letchi vient d'obtenir le « label rouge » qui est une reconnaissance de la qualité du produit. Sur les 8 000 tonnes de fruits produites chaque année, 25 % sont réservées aux marchés extérieurs.

♦ Création d'un Observatoire énergétique à la Réunion (ORER) animé par l'Agence régionale de l'énergie Réunion (ARER). La Réunion devance largement la métropole et plusieurs pays européens en matière d'exploitation de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque.

Annexe

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM

A. Publications périodiques

€

- La lettre mensuelle de l'IEDOM (abonnement 12 mois)	par Internet	Gratuit
	envoi papier	45,00
- Le Bulletin trimestriel de conjoncture	par Internet	Gratuit
fascicule géographique		8,00
abonnement annuel à un fascicule géographique (4 numéros)		30,00
six fascicules géographiques reliés		40,00
abonnement aux six fascicules géographiques reliés (4 numéros)		100,00
- Le rapport annuel	par Internet	Gratuit
fascicule géographique		12,50
collection complète (six fascicules géographiques + rapport d'activité de l'IEDOM)		65,00

B. Les Notes de l'Institut

- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (<i>janvier 2007</i>)		
- L'énergie électrique dans les DCOM (<i>décembre 2006</i>)		
- La grande distribution en Martinique (<i>juillet 2006</i>)		
- Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (<i>mai 2006</i>)		
- Panorama de l'immobilier dans les DOM (<i>décembre 2005</i>)		
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2004 (<i>décembre 2005</i>)		
- La filière banane à la Martinique (<i>juin 2005</i>)		8,00
- La distribution automobile à la Réunion (<i>décembre 2004</i>)		
- L'activité bancaire dans les DOM en 2003 - Les conditions d'exploitation des banques locales – Le coût du crédit (<i>octobre 2004</i>)		
- Le secteur du rhum à la Martinique (<i>juin 2004</i>)		
- Le tourisme à la Réunion (<i>janvier 2004</i>)		

C. Les notes express

N° 39 - Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (décembre 2006)		
N° 38 - Le secteur aurifère en Guyane (décembre 2006)		
N° 37 - L'énergie électrique à la Guadeloupe (septembre 2006)		
N° 36 - Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (août 2006)		Gratuit
N° 35 - Le secteur du BTP en Martinique (juillet 2006)		
N° 34 - Impact économique du Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006		
N° 33 - Impact économique du Chikungunya à la Réunion mesuré mi février 2006		
N° 32 - L'immobilier d'habitation à Mayotte		
N° 31 - Endettement et surendettement des ménages en Guyane		

D. Les Etudes sectorielles

Profils sectoriels d'entreprises (exercices 2003-2004)	8,00
--	------

Ces études sont disponibles à l'agence IEDOM de Saint-denis : 4, rue de la compagnie des indes - 97487 Saint-Denis cedex - tél. : 02.62.90.71.00 – mel : agence@reunion-iedom.fr et à la division réseau au siège de l'IEDOM à Paris : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12 - tél. : 01.53.44.41.55. Pour des téléchargement gratuits, consulter le site : www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Frédéric Arhan
Nicolas Aulezy
François Dallier
Philippe La Cognata
Christine Lebreton
Marc – Antoine Leclercq
Nicole Taochy

Directeur de la publication : A. VIENNEY
Responsable de la rédaction : François DALLIER
Editeur : IEDOM
Imprimé par GRAPHICA
Achevé d'imprimer : juin 2007 – Dépôt légal : juin 2007
Prix : 12,50 €- ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-15-1

ISSN 1632-420 X

ISBN 13 : 978-2-916119-15-1



9 782916 411915 1